Document de référence & Rapport annuel 2006

Cerep

CHAPITRE 1	PERSONNES RESPONSABLES	3
CHAPITRE 2	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	5
CHAPITRE 3	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	7
CHAPITRE 4	FACTEURS DE RISQUES	9
CHAPITRE 5	INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	17
CHAPITRE 6	APERÇU DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ	21
CHAPITRE 7	ORGANIGRAMME	33
CHAPITRE 8	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	35
CHAPITRE 9	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	37
CHAPITRE 10	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	41
CHAPITRE 11	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	43
CHAPITRE 12	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	45
CHAPITRE 13	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	47
CHAPITRE 14	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DIRECTION GÉNÉRALE	49
CHAPITRE 15	RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES	53
CHAPITRE 16	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	55
CHAPITRE 17	SALARIÉS	59
CHAPITRE 18	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	63
CHAPITRE 19	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	65
CHAPITRE 20	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	67
	États financiers consolidés	69
	Annexe aux comptes consolidés	73
	Comptes sociaux	101
	Annexe aux comptes sociaux	107
CHAPITRE 21	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	133
CHAPITRE 22	CONTRATS IMPORTANTS	139
CHAPITRE 23	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTÉRÊTS	141
CHAPITRE 24	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	143
CHAPITRE 25	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	145

ANNEXE I	RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE	147
ANNEXE II	DÉVELOPPEMENT DURABLE : RAPPORT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	159

SOMMAIRE DÉTAILLÉ PAGE 165

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 31 mai 2007 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

Chapitre 1

PERSONNES RESPONSABLES

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Nom et qualité du responsable : Monsieur Thierry Jean
Président du conseil d'administration
Cerep

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

"J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture de l'ensemble du document de référence".

Paris, le 30 mai 2007

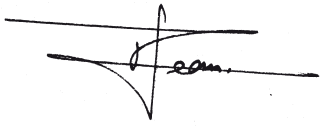

Thierry Jean
Président du conseil d'administration

Chapitre 2

CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1. NOM ET ADRESSE DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES POUR LA PÉRIODE COUVERTE PAR LES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

Commissaires aux comptes titulaires	Date de début du premier mandat	Durée et date d'expiration des mandats
Groupe Y Audit Département de Groupe Y SA Technopole Venise verte Avenue Salvador Allende 79024 Niort cedex 9 représenté par Michel Aimé	AGO du 20 décembre 1989	du 20 décembre 1989, renouvelé lors de l'AGO du 5 juin 2002, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.
Ernst & Young Audit Hangar 16 - Entrée 1 Quai de Bacalan 33070 Bordeaux cedex représenté par Serge Guérémy	AGO du 7 novembre 1997	du 7 novembre 1997, renouvelé lors de l'AGM du 10 juin 2003, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Commissaires aux comptes suppléants	Date de début du premier mandat	Durée et date d'expiration des mandats
Martin Schnapper **Figeor SA** 116 Avenue du Truc 33700 Mérignac	AGO du 5 juin 2002	du 5 juin 2002, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.
Auditex Quai de Bacalan Hangar 16 – Entrée 1 33070 Bordeaux Cedex	AGO du 21 juin 2006	du 7 novembre 1997, renouvelé lors de l'AGM du 10 juin 2003, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

2.2. DÉMISSION, NON-RENOUVELLEMENT DES CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Sans objet.

Chapitre 3

INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES SÉLECTIONNÉES

(normes IFRS)	2004	2005	**2006**
Compte de résultat (K€)			
Chiffre d'affaires	51 342	52 887	**52 832**
. Collaborations et services en drug discovery	*37 348*	*36 052*	***33 747***
. Services cliniques	*13 994*	*16 835*	***19 085***
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	4 650	-765	**1 037**
. Collaborations et services en drug discovery	*4 077*	*-1 730*	***-392***
. Services cliniques	*573*	*965*	***1 429***
Résultat opérationnel courant	1 781	-4 175	**-3 053**
. Collaborations et services en drug discovery	*1 434*	*-4 912*	***-4 215***
. Services cliniques	*347*	*737*	***1 158***
Résultat opérationnel	794	-5 908	**-16 288**
. Collaborations et services en drug discovery	*447*	*-6 645*	***-17 408***
. Services cliniques	*347*	*737*	***1 116***
Impôts sur les bénéfices	-1 220	274	**-268**
Résultat net	2 764	-6 692	**-16 936**
Bilan (K€)			
Ecarts d'acquisitions	9 189	14 014	**17 239**
Immobilisations corporelles nettes	11 185	24 963	**15 789**
Créances clients	16 486	17 664	**24 317**
Placements et disponibilités	16 620	15 754	**7 488**
Total de bilan	63 874	83 646	**76 371**
Capitaux propres	32 048	31 131	**14 123**
Emprunts et dettes	9 792	22 215	**23 746**
Avances et acomptes reçus sur commandes	9 885	13 694	**17 249**
Flux de trésorerie (K€)			
Capacité d'autofinancement	6 005	-2 466	**-1 774**
Variation du besoin en fonds de roulement	3 887	5 045	**258**
Flux de trésorerie liés à l'activité	9 892	2 579	**-1 516**
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-11 575	-2 118	**-3 707**
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	-2 285	-1 019	**-3 518**
Variation de trésorerie	-3 968	-558	**-8 741**

(normes IFRS)	2004	2005	**2006**
Données par action (€)			
Résultat de base par action	0,24	-0,54	**-1,35**
Résultat dilué par action	0,23	-0,54	**-1,35**
Effectif			
Moyen	465	518	**524**
. Collaborations et services en drug discovery	*348*	*369*	***345***
. Services cliniques	*117*	*149*	***179***
A la clôture	464	491	**541**
. Collaborations et services en drug discovery	*354*	*330*	***335***
. Services cliniques	*110*	*161*	***206***

Au 31 décembre 2006, le Groupe a retenu l'option de la recommandation n°2004-R02 du Conseil national de la comptabilité de présenter le "résultat opérationnel" (également définie par le Groupe en "résultat avant éléments financiers et impôts") en deux composantes : le "résultat opérationnel courant" et les "autres produits et charges opérationnels".

Les "autres produits et charges opérationnels" sont des produits et des charges en nombre très limités, inhabituels, anormaux et peu fréquents que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat consolidé pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Le "résultat opérationnel courant" est défini par la différence entre le "résultat opérationnel" total et les "autres produits et charges opérationnels".

Le Groupe considère que le projet de cession de son activité de chimie et de ses activités de recherche en 2006 ainsi que l'arrêt de l'activité de pharmacologie *in vivo* en 2005 sont des éléments peu fréquents, anormaux, inhabituels et de montants significatifs. Le Groupe comptabilise les charges de perte de valeur et de provision pour restructuration correspondant à ces deux évènements en "autres produits et charges opérationnels".

L'information comparative 2005 et 2004 a été retraitée conformément à cette présentation des comptes consolidés comparatifs au 31 décembre 2006. Le montant des charges pour restructuration et déménagement de l'exercice 2005 de 1 733 K€, ainsi que la perte de valeur des actifs non-déménagés du site de Rueil-Malmaison constatée durant l'exercice 2004 pour 987 K€ ont été reclassés.

3.2. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES POUR PÉRIODES INTERMÉDIAIRES

La Société a choisi de ne pas reprendre dans ce document les informations relatives aux périodes intermédiaires. Les résultats consolidés au 30 juin 2006 ont été publiés le 29 septembre 2006. Le communiqué financier et les états financiers simplifiés du premier semestre 2006 sont disponibles sur le site internet www.cerep.com.

Chapitre 4

FACTEURS DE RISQUES

4.1. RISQUES DE MARCHÉ (CHANGE, CONTREPARTIE, TAUX, ACTIONS) ET RISQUES DE PRIX, DE CRÉDIT, DE LIQUIDITÉ ET DE TRÉSORERIE

Le détail des risques de marché est présenté dans l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.2., note F.1, page 96.

Cerep est exposé aux risques de marché par ses opérations commerciales et financières. Cette exposition est liée, par ordre d'importance, à la fluctuation des cours de change, à l'éventuelle défaillance de tiers, à la variation des taux d'intérêts, et à l'évolution des marchés d'actions.

La politique du Groupe en matière d'exposition aux risques de change, de taux et sur actions vise à réduire l'exposition du Groupe aux risques de fluctuation et proscrit les positions spéculatives.

4.1.1. Risque de change

Suite au développement du Groupe aux Etats-Unis, l'acquisition d'Hesperion en Suisse, et le déploiement de ce dernier principalement en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, le bilan du Groupe est sensible aux variations du dollar US, du franc suisse et de la livre Sterling contre l'euro. Le Groupe ne couvre pas cette exposition structurelle mais cherche à limiter ses effets en visant l'équilibre dans la devise de fonctionnement des actifs et des passifs et des flux de trésorerie des filiales concernées.

Le Groupe est également exposé à un risque de change concernant la partie du chiffre d'affaires et des charges réalisés en devises autres que l'euro. Ce risque existe principalement concernant le dollar US et le franc suisse et dans une moindre mesure le yen japonais quant aux produits et charges et flux de trésorerie liés ainsi qu'aux éléments correspondant des comptes de créances clients, des comptes fournisseurs et de trésorerie libellés dans ces devises.

Le Groupe a mis en place en 2002 une politique de couverture visant à réduire son exposition aux risques de fluctuation du dollar US et à préserver ainsi les revenus dégagés par son activité. Celle-ci, limitée à Cerep SA, vise à fixer le cours en dollar US des créances nettes et de la totalité de la facturation prévisionnelle nette libellée dans cette devise. Cette stratégie concerne également depuis 2003 les transactions en yen japonais, pour lesquelles le Groupe a la capacité de mettre en place des instruments de couverture à la réalisation des opérations commerciales. Concernant le franc suisse et la facturation en devises d'Hesperion, le Groupe n'a pas mis en place de stratégie visant à couvrir ses créances ou sa facturation dans cette devise mais a la capacité de mettre en place des instruments de couverture à la réalisation d'opérations spécifiques. A l'occasion de la mise en place de la stratégie de couverture en 2002, la direction générale du Groupe a externalisé la fonction auprès d'un cabinet conseil spécialisé. Celui-ci a pour rôle le suivi permanent des positions en devise du Groupe au regard des variations du dollar US et des instruments de couverture en place et suggère, le cas échéant, des repositionnements que la direction financière peut réaliser auprès de ses intermédiaires financiers.

Les instruments dérivés utilisés par Cerep pour atteindre ses objectifs en matière de couverture comprennent des contrats de change à terme et des options sur le dollar US (vente de call ou achat de put) ayant une maturité initiale généralement inférieure à un an. Ces instruments portent sur des actifs et des passifs existant à la clôture de l'exercice, ainsi que sur la facturation prévisionnelle nette libellée en dollar US. Dans certains cas, le Groupe est amené à compléter les instruments de

couverture pris soit par des prorogations de ventes à terme soit en inversant des positions sur options par des achats de call. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Au 31 décembre 2006, environ 50% de la facturation prévisionnelle en dollar US de l'exercice 2007 est couverte.

Au cours de l'exercice 2006, le Groupe a constaté dans son résultat financier consolidé une perte de change de 238 K€ comparé à un gain de 84 K€ en 2005, et de 957 K€ en 2004. Ces éléments traduisent l'effet de la stratégie de couverture initiée en 2002 visant à atténuer les effets de la variation du dollar contre l'euro. Leurs principaux éléments relatifs au change du résultat financier sont :

(K€)	**2006**	2005	2004
Gains/pertes nets :			
- réalisés sur comptes bancaires	**-104**	177	-130
- réalisés sur créances/dettes	**-237**	37	38
- latents sur créances/dettes	**-31**	376	-90
- réalisés sur options de changes et vente de devises	**42**	-37	1 086
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés	**92**	-469	
Gains latents des instruments adossés à des actifs en USD			53
Total	**-238**	**84**	**957**

Le tableau suivant présente les positions transactionnelles nettes de change sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2006 exposés à une variation des devises contre l'euro. Les instruments financiers de change éligibles à la comptabilité de couverture de juste valeur des créances en dollar US à la clôture en IFRS sont comptabilisés au bilan.

De même les instruments inéligibles sont comptabilisés au bilan en instruments financiers actifs ou passifs. La partie éligible des instruments de couverture portant sur les flux non encore réalisés de la facturation 2007 est comptabilisée en capitaux propres.

Position nette globale en devises

(K€)	CHF	USD	JPY	Autres
Actifs	12 625	17 931	242	2 029
Passifs	- 13 585	- 11 859	- 66	- 869
Position nette avant gestion	- 960	6 072	176	1 160
Positions hors bilan				
Couverture de flux de trésorerie (flux prévisionnels 2007)		- 2		
Position nette après gestion	- 960	6 072	176	1 160

4.1.2. Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie découle de l'éventualité qu'une partie au contrat n'honore pas ses obligations causant ainsi une perte à l'autre partie. Cerep considère qu'il existe un risque de contrepartie sur certains postes du bilan, le plus significatif portant sur les créances clients, ainsi que sur des engagements figurant en hors-bilan (achats de matières premières et travaux), couvert par des mesures appropriées.

Une proportion significative du chiffre d'affaires est réalisée avec quelques clients. Les études de l'activité de services cliniques portent généralement sur des durées longues (plus d'un an). Les contrats de prestation de service de l'activité collaborations et services en drug discovery (en chimie, en criblage, en profilage ou en expérimentation pharmacologique) couvrent quelques mois et constituent une proportion importante du chiffre d'affaires. Au cours des exercices 2006, 2005 et 2004, le chiffre d'affaires consolidé réalisé avec les plus importants partenaires commerciaux du Groupe se décompose comme suit :

	2006	2005	2004
Trois plus importants partenaires commerciaux	**26%**	27%	28%
Cinq plus importants partenaires commerciaux	**35%**	37%	38%
Dix plus importants partenaires commerciaux	**52%**	52%	51%

Cette concentration du risque de crédit sur quelques clients et l'incidence d'une défaillance éventuelle d'un tiers sur le compte de résultat du Groupe sont atténués par la taille et la solvabilité financière des grands groupes de l'industrie pharmaceutiques qui constituent les principaux partenaires de Cerep. Toutefois, Cerep compte parmi ses clients plusieurs entreprises de recherche pharmaceutique qui réalisent des pertes récurrentes et pour lesquelles les fonds levés auprès d'investisseurs constituent la principale source de financement. Le Groupe a constaté au cours de l'exercice 2006 plusieurs défaillances. L'irrécouvrabilité reste cependant limitée au regard de la base de clientèle de Cerep de plus de 350 partenaires, ce qui limite dans une certaine mesure cette exposition.

Cerep intègre dans sa démarche commerciale un processus d'évaluation de la solvabilité du prospect et inclut, si nécessaire ou selon les particularités de la prestation, l'obligation de versement d'acomptes ou d'avances par le client. Hesperion pour sa part obtient avant le démarrage d'une étude clinique un dépôt de garantie représentant au moins un mois de facturation et/ou de refacturation de frais estimés au titre du contrat. Pour chaque contrat, la couverture de la facturation à établir par ce dépôt fait l'objet d'une revue régulière et peut entraîner des interventions en cas d'insuffisance.

Le Groupe est également dépendant de la solvabilité de plusieurs fournisseurs ou prestataires, certains étant stratégiques dans la fourniture de technologies ou de matières premières, ou dans la conduite d'études cliniques. Les procédures d'achats de Cerep intègrent l'établissement et la mise à jour d'une liste de fournisseurs approuvés. Le processus d'approbation, qui

implique par ailleurs le service de contrôle qualité, inclut un examen de solvabilité qui peut faire appel à des évaluations d'agences de notation de risque crédit.

Enfin, Cerep gère son risque de contrepartie sur ses instruments financiers en sélectionnant rigoureusement les institutions financières tierces, en diversifiant les contreparties par type de contrat et en procédant à un suivi régulier des engagements.

4.1.3. Risque de taux

L'exposition de Cerep aux variations des taux d'intérêts concerne principalement deux éléments du bilan :

. les actifs financiers détenus dans le cadre de sa gestion de trésorerie, constitués essentiellement de comptes rémunérés ou d'instruments financiers à très court terme (assimilables à des instruments à taux variable). Les variations de taux d'intérêts ont une incidence directe uniquement sur le taux de rémunération de ces placements et le volume de flux de trésorerie généré.

. au passif, l'endettement auprès des établissements de crédits concernant les emprunts souscrits à taux fixe pour lesquels une baisse des taux entraîne un manque à gagner et inversement, les emprunts à taux variables pour lesquels une hausse des taux majore le coût de l'endettement.

La politique de couverture du risque de taux du Groupe vise à réduire son exposition aux risques de fluctuation des taux d'intérêts des emprunts souscrits et à minimiser l'impact des variations de taux d'intérêts sur les résultats et les flux de trésorerie associés. La stratégie de couverture est limitée à la souscription de swaps de taux à la réalisation des transactions, lorsque jugé nécessaire. Cerep utilise des swaps de taux variable à taux fixe dont la juste valeur est la valeur liquidative, qui correspond à la différence entre le montant notionnel et la valeur actuelle des flux fixes prévus.

La politique du Groupe consiste à gérer la charge d'intérêt en contractant des financements à taux fixes ou, lorsque ceci n'est pas réalisé, de convertir le financement de taux variable à taux fixe par des instruments de swap. Le Groupe cherche ainsi à réduire son exposition aux risques de fluctuation des taux d'intérêt des emprunts souscrits et à minimiser l'impact des variations de taux d'intérêts sur les résultats et les flux de trésorerie associés. Concernant les financements de crédit-bail immobilier souscrits à taux variable en 2005 d'une durée d'environ 15 ans, le principal de la charge d'intérêt porte sur les premières années. Aussi la stratégie de couverture du Groupe a consisté en la mise en place, dès l'origine et pour les sept premières années du financement, des swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange à intervalles prévus, la différence entre le montant des intérêts à taux fixes et le montant des intérêts à taux variables calculé sur un montant nominal d'emprunt fixé à la souscription des swaps. L'avenant à ces contrats d'un montant de 1 130 K€ signé le 28 novembre 2006, non encore mis en loyers au 31 décembre 2006 n'a pas été swappé. Le prêt de 6 millions d'euros contracté à taux variable le 22 janvier 2007 a été swappé à taux fixe immédiatement après signature.

Le Groupe estime qu'au regard de sa situation consolidée au 31 décembre 2006, une hausse instantanée de 100 points de base des taux d'intérêts (EONIA et Euribor 3 mois) aurait représenté, avant impôts, une charge d'intérêt supplémentaire sur les emprunts à taux fixe et taux variable de 12 K€, ainsi qu'une augmentation des produits de placements de 1 K€. Une hausse instantanée inverse aurait produit les mêmes résultats en sens opposé. Ces éléments ne sauraient présager de l'évolution des produits de placements du Groupe qui peuvent varier de façon significative selon le volume et la configuration des placements du Groupe.

Au 31 décembre 2006, le financement des entités du Groupe est centralisé au sein de la direction financière de Cerep SA, avec délégation et autonomie octroyée à Hesperion pour ses besoins et ceux de ses filiales. La direction financière de Cerep gère l'ensemble des emprunts et dettes de Cerep SA, Cerep, Inc. et Cerep Japan Corp., négocie les lignes de crédit auprès des institutions financières, décide de la diversification des contreparties et suit les engagements. Elle oriente et accompagne les décisions de financement d'Hesperion et de ses filiales.

Le tableau suivant présente l'échéancier des actifs et des dettes financières au 31 décembre 2006. Il retrace à la date d'arrêté des comptes, sur les plages d'échéances indiquées, l'encours de la dette et des actifs financiers avant et après la prise en compte des opérations de hors bilan (swaps de taux, et lignes de crédit non-utilisées). L'échéance des actifs et passifs à taux variable ou révisable étant la date de révision du taux, 11 601 K€ de financement par crédit bail à taux variables sont indiquées à échéance - 1an avant gestion et au-delà après gestion, ceux-ci étant swappés à taux fixes.

(K€)	Jour le jour à 1 an	1 à 5 ans	+5 ans
Passifs financiers			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à taux fixe	661	1 266	
Dettes auprès d'organismes de crédit bail à taux fixe	1 425	3 607	3 395
Dettes auprès d'organismes de crédit bail à taux variable	11 601		
Mobilisations de créances	601		
Aides remboursables à l'innovation et avances remboursables	763	420	
Soldes débiteurs et concours bancaires courants	7		
Actifs financiers			
Avances preneur	92	414	826
Dépôts de garantie et autres immobilisations financières	34	14	424
Placements et trésorerie	7 488		
Position nette avant gestion	**-7 444**	**-4 865**	**-2 145**
Hors bilan	**10 940**	**-2 918**	**-8 022**
Position nette après gestion	**3 496**	**-7 783**	**-10 167**

4.1.4. Risque sur actions

Au 31 décembre 2006, les seuls placements en actions (titres, gestion collective ou instruments sur actions) étaient constitués d'actions cotées sur un marché réglementé, détenues à des fins de transactions et comptabilisées à la juste valeur (valeur de marché). Par ailleurs, Cerep détient 8 661 actions propres au 31 décembre 2006, comptabilisées aux capitaux propres.

Une variation instantanée du cours de ces titres de 10, 50 et 100% aurait l'impact suivant sur le résultat net, sur la base du nombre de titres détenus au 31 décembre 2006 :

	Placements en actions	Actions Cerep
Valeur comptable au 31 décembre 2006	10 K€	120 K€
Valeur de marché des titres au 31 décembre 2006	10 K€	72 K€
Variation de 10%	-1 K€	–
Variation de 50%	-5 K€	–
Variation de 100%	-10 K€	–

4.1.5 Risque de trésorerie

Voir le tableau des principaux composants de l'endettement financier net au chapitre 10.3, page 42, ainsi que l'état des lignes de crédit non-utilisées, dans l'annexe aux comptes consolidés, au chapitre 20.3.2., note F.3., page 99 du présent document de référence.

Le modèle de croissance de Cerep repose sur le financement de programmes de recherche et développement de médicaments par la rentabilité des activités de services. Ceci nécessite des ressources croissantes pour mener à bien les programmes de recherche (dont principalement le programme oncologie), les opérations de croissance externe des activités de services cliniques ainsi que les investissements consacrés aux activités de services en drug discovery en vue d'accroître leurs rentabilités.

La trésorerie du Groupe était de 7,07 millions d'euros au 31 décembre 2006, à comparer à 11,79 millions d'euros au 30 juin 2006, et 15,71 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Les principaux facteurs expliquant la diminution de la trésorerie du Groupe en 2006 sont :

. l'effet de l'arrêt des paiements associés à la phase recherche de la collaboration conclue avec Sanofi-aventis en 1997;
. le coût du programme de recherche et développement dans le domaine de l'oncologie (3,5 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'année);
. le paiement en numéraire effectué dans le cadre de l'acquisition de Touchstone Research, Inc. (3 millions de dollar US);
. la diminution brutale, significative et contraire aux prévisions du chiffre d'affaires de l'activité chimie en 2006, sans baisse proportionnelle des charges.

Les rentabilités des activités de services pharmacologiques et des services cliniques ne sont pas suffisantes pour compenser ces effets. Cerep a donc mis en place à la fin du mois d'octobre 2006 des financements à court terme par mobilisation des créances clients et a signé le 22 janvier 2007 un prêt de 6 millions d'euros remboursable en 3 ans destiné à mener la restructuration et à améliorer la rentabilité de ses activités de service rentables.

4.1.6 Risque de liquidité induit par les sûretés et les clauses de remboursement anticipé

Les contrats de financement et de crédit-bail du Groupe en place au 31 décembre 2006 ne sont pas assortis de covenants liés à un ratio financier portant sur des éléments du bilan ou du compte de résultat ou liés à une notation d'agence financière. Ils contiennent des clauses d'exigibilité immédiate en cas de liquidation judiciaire ou de cessation d'activité. Enfin, ces contrats prévoient l'exigibilité "si bon semble au preneur" en cas d'évènement tels que non paiement à l'échéance, incident signalé auprès de la Banque de France, insolvabilité, fusion, scission, dissolution, ou cession.

Le prêt de 6 millions d'euros contracté le 22 janvier 2007 comporte des sûretés consistant principalement en nantissements du fonds de commerce et d'actions de la filiale Hesperion au profit de l'organisme bancaire prêteur. Il comporte également des clauses dites de "covenants". Celles-ci fixent principalement des ratios et minima financiers dont le non-respect par Cerep pourrait entraîner le remboursement anticipé du prêt. Ces ratios et minima financiers seront appréciés sur la base des comptes annuels consolidés à chaque fin d'exercice et seront les suivants au 31 décembre 2007 :

. minimum de 18 millions d'euros de fonds propres consolidés,
. ratio d'endettement : endettement net consolidé/EBE inférieur à 5,
. ratio de couverture du service de la dette : cash-flow libre consolidé/service de la dette consolidé supérieur ou égal à 0,5,
. ratio d'endettement sur fonds propres : endettement financier net consolidé/fonds propres consolidés inférieur ou égal à 1,3.

4.1.7 Risque de prix

Les prix des activités de collaborations et services en drug discovery et des activités de services cliniques sont fixés librement. Il n'existe pas de système de fixation des prix par un marché ou par l'État. Le Groupe est soumis aux règles de l'offre et la demande et est confronté à la concurrence dans sa fixation des prix et ses négociations contractuelles. La politique tarifaire mise en place en pharmacologie *in vitro* en 2005 vise notamment à conforter la position concurrentielle de Cerep.

Les consommations de matières et les achats et charges externes représentent le second plus important poste de charges du Groupe (37% du chiffre d'affaires consolidé en 2006 et 44% en 2005) après les salaires et charges sociales. Pour l'activité de collaborations et services en drug discovery elles représentent le poste principal de charges en 2006 et le Groupe cherche à se prémunir contre le risque de prix par des procédures encadrant les différentes natures d'achats et approvisionnements, la mise en concurrence systématique et la signature de contrats annuels d'achats, couvrant principalement les consommables utilisés dans les activités pharmacologiques et chimiques. Concernant les matières stratégiques (matériel biologique et chimique) pour lesquels la diversification des fournisseurs n'est pas possible, le Groupe négocie des accords spécifiques afin de sécuriser ses approvisionnements ou a recours à la production interne.

Les achats et charges externes des activités de services cliniques représentent principalement les dépenses de sous-traitance des attachés de recherche clinique et des investigateurs. Les études cliniques de phases II et III qui constituent le principal de l'activité d'Hesperion sont largement encadrées par la directive européenne 2001/20/EC de mai 2004, des règlementations locales ou internationales, des règles et principes qualités d'Hesperion et propres aux commanditaires des études ainsi que des pratiques propres à cette activité dans chaque pays. Ceci, associé aux contrats de prestation qu'Hesperion établit avec ses sous-traitants, permet notamment une maîtrise des coûts et volumes horaires facturés.

4.2. RISQUES JURIDIQUES

Collaborations et services en drug discovery

La Société n'est pas soumise à une réglementation particulière. En matière de découverte de nouveaux médicaments, Cerep intervient en effet en amont des phases cliniques (essais des nouvelles substances chez l'homme), et n'est de ce fait pas soumise à la réglementation générale du médicament applicable à l'industrie pharmaceutique.

La Société s'engage à respecter la plus grande confidentialité sur les activités de ses clients et partenaires. Les salariés de l'entreprise sont sensibilisés à ces questions, classiques dans le domaine de la découverte de médicaments. A ce jour, la Société n'a rencontré aucun problème lié à ses obligations de confidentialité.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige ou d'arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation de Cerep, son activité, son résultat ou son Groupe.

Services cliniques

Hesperion offre des services pour les études cliniques et divers services de conseil aux industries pharmaceutiques, de biotechnologie et de dispositifs médicaux. L'impossibilité d'obtenir une approbation pour la conduite d'une étude clinique pourrait affecter Hesperion négativement.

Hesperion n'offre pas de garantie à ses clients en ce qui concerne l'approbation du processus réglementaire, y compris l'acceptation de dépôts de demande d'études cliniques ou marketing. Les services de recherche clinique sont soumis aux réglementations en vigueur par les autorités de santé de tous les pays où Hesperion opère, ainsi qu'aux standards internationaux.

Pour une gestion de données correcte, Hesperion doit aussi s'assurer que les systèmes informatiques utilisés sont validés en conformité avec les réglementations du recueil de données électroniques en vigueur pour l'industrie pharmaceutique et les CROs (en particulier les exigences de la réglementation américaine "21 CFR part 11").

L'investigation clinique de nouveaux médicaments, produits biologiques et dispositifs médicaux est fortement réglementée par les agences gouvernementales. Les standards pour la conduite d'études cliniques et de développement suivent les bonnes pratiques cliniques ("BPC") ; elles détaillent les procédures à suivre pour assurer l'intégrité des données obtenues par les tests cliniques et pour protéger les droits et la sécurité des participants à l'étude. Le non respect des BPC en vigueur peut entraîner le rejet de la soumission d'un produit par les autorités réglementaires.

Comme aux Etats-Unis, les études cliniques dans l'Union européenne doivent suivre les exigences détaillées des BPC. Le processus d'approbation réglementaire comporte tous les risques et délais potentiels liés au processus d'approbation de la Food and Drug Administration ("FDA" - USA). Les capacités réglementaires de Hesperion incluent la connaissance des exigences réglementaires spécifiques à de nombreux pays.

Ainsi les activités de Hesperion sont soumises à de nombreuses réglementations gouvernementales, principalement en relation avec la conduite des études cliniques. Si Hesperion n'était pas en conformité avec les réglementations gouvernementales, il pourrait en résulter l'annulation immédiate des projets de recherche, de développement ou vente/marketing ou le rejet des données pour la soumission aux autorités réglementaires. Hesperion pourrait alors être interdite d'offre de services cliniques, et soumise au paiement d'indemnités. Une quelconque de ces conséquences nuirait à la réputation de Hesperion, à l'acquisition de nouveaux contrats et à ses résultats.De plus, Hesperion risquerait d'avoir à répéter la recherche ou recommencer ces études cliniques et même être contrainte, par contrat, à mettre en oeuvre ces actions à ses frais. Le respect par Hesperion des réglementations en vigueur dans chaque pays où elle opère est analysé et audité systématiquement pour contrôler l'adhérence à ces formalités. Les chefs de régions de Hesperion en sont responsables et rendent compte du suivi des exigences réglementaires et légales locales.

Outre ce qui précède, les réglementations en vigueur dans les pays où Hesperion intervient peuvent connaître des changements qui pourraient éliminer ou réduire la demande de services cliniques. D'autre part, des changements de réglementation tels que la mise en œuvre de la directive européenne sur les essais cliniques [1], en mai 2004, créent une situation nouvelle. L'adaptation nécessaire à ces changements requiert un certain temps et peut résulter en une baisse d'efficacité opérationnelle pendant

[1] *Directive européenne 2001/20/EC ("Clinical Trial Directive")*

une période donnée. Le département des affaires réglementaires de Hesperion anticipe autant que possible les changements réglementaires. Des changements imprévus peuvent néanmoins affecter négativement ses activités opérationnelles.

Hesperion agit parfois en tant que représentant légal dans l'Union européenne et en Suisse, pour le compte de ses clients ne disposant pas de présence légale dans ces régions.

Depuis la mise en oeuvre de la directive européenne en mai 2004, la responsabilité du représentant légal a augmenté de façon significative et inclut la responsabilité civile et juridique, en lieu et place du sponsor (client de Hesperion). Il n'est pas possible d'être totalement assuré contre des plaintes éventuelles liées à cette responsabilité. Pour réduire ce risque, Hesperion conclut avec ses clients un contrat spécifique portant sur la représentation légale, incluant des indemnités provisionnelles non négociables.

Cependant ces indemnités ne couvriraient pas Hesperion dans l'hypothèse où (i) elle serait condamnée à payer des dommages ou engager des frais de défense en relation avec une plainte n'étant pas couverte par le contrat signé avec son client et (ii) un client n'indemniserait pas Hesperion, contrevenant ainsi aux termes du contrat, en raison d'une incapacité financière à remplir ses obligations d'indemnisation ou pour toute autre raison. La survenance d'un tel risque, jugé faible par la Société, pourrait avoir une incidence sur l'activité et les résultats de Cerep. Le nombre de contrats signés par Hesperion qui prévoient une représentation légale reste très limité.

Litiges

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage susceptible d'avoir ou ayant, dans un passé récent, eu des effets significatifs sur la situation financière, le résultat, la rentabilité, l'activité et le patrimoine de la Société ou du Groupe.

Par ailleurs les principes comptables relatifs aux provisions pour risques sont présentés dans l'annexe aux comptes consolidés, au chapitre 20.3.2., note C.16, page 79, ainsi que la présentation de la provision pour litige, note D.3.3., page 87 du présent document de référence.

4.3 RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

4.3.1. Risques industriels

Se reporter au chapitre 6 "Aperçu des activités", page 21 du présent document de référence pour un descriptif de l'activité de la Société.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de particularité de son activité industrielle qui l'expose à un risque précis.

4.3.2. Risques environnementaux

Cerep considère la gestion du risque environnemental comme une priorité.

Ceci se traduit par la mise en place d'un management environnemental. Cerep s'est fixé pour objectif de contrôler et limiter le risque environnemental, particulièrement dans les domaines de la gestion des déchets, des rejets, et de limiter les nuisances sonores et olfactives qui seraient liées à son activité. Cerep fait appel, pour l'élimination de ses déchets non radioactifs générés par ses activités de laboratoire, à des entreprises spécialisées agréées. Le stockage de ces déchets fait l'objet de procédures internes spécifiques visant à limiter tout risque environnemental. Pour ses déchets radioactifs, Cerep se conforme aux réglementations les plus sévères en vigueur pour leur entreposage et fait procéder à leur élimination par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA).

La Société se conforme par ailleurs aux obligations de déclarations et d'autorisations d'exploitation en vigueur propres à son domaine d'activité.

Nonobstant le fait que Cerep considère être en conformité avec les lois et règlements en matière d'environnement, tout risque de dommage à l'environnement ne peut être éliminé. Dans le cas où Cerep serait tenue responsable de tels dommages, le montant de cette responsabilité pourrait excéder les ressources de Cerep. En outre, il n'est pas possible de garantir que Cerep ne sera pas obligée d'encourir des frais significatifs afin, à l'avenir, de se conformer avec les lois et réglementations européennes relatives à l'environnement et dont la portée est très large. La survenance de l'un quelconque de ces événements pourrait entraîner des conséquences négatives significatives sur les activités, la situation financière et les résultats de la Société.

Se reporter également au chapitre 8.2., page 35 du présent document de référence.

4.4. ASSURANCES

Prévention des risques et politique générale d'achat d'assurance

Cerep développe une politique d'analyse et de prévention de ses risques destinée à en limiter à la fois la survenance et l'ampleur. Ainsi, à titre d'exemple, Cerep a développé un système complet de prévention de ses risques en matière informatique ; en effet, des sauvegardes automatiques quotidiennes, hebdomadaires et mensuelles du contenu des serveurs de données et de bases de données sont effectuées sur des supports magnétiques (DAT, DLT et/ou SDLT) par des logiciels certifiés. Ces sauvegardes sont stockées dans des locaux protégés contre les effractions (badge spécifique/digicode, coffre-fort) et les incendies (si des fumées sont détectées, un gaz est automatiquement émis de façon à empêcher toute combustion).

Les polices d'assurance souscrites par la Société couvrent à la fois les risques industriels et les pertes d'exploitation consécutives, les responsabilités civiles et environnementales, les risques relatifs à la construction de nouveaux locaux induite par le fort développement de Cerep, et les risques liés à certaines activités spécifiques.

Principaux contrats

Responsabilité civile

Cerep a souscrit une police d'assurance "responsabilité civile" pour un montant de garantie maximal de 12 563 K€ (dommages corporels matériels/immatériels, intoxications alimentaires, maladies professionnelles, dommages aux biens des préposés, vol par préposés, défense recours).

Cerep a également souscrit des contrats responsabilité civile spécifiques pour couvrir certains risques :

. en matière d'environnement, Cerep a souscrit un contrat "responsabilité civile atteinte à l'environnement" pour un montant de garantie de 390 K€.

. Cerep a souscrit un contrat de responsabilité civile des "détenteurs et utilisateurs de sources de rayonnements ionisants" pour un montant de garantie de 3 049 K€.

. enfin, Cerep a souscrit un contrat "responsabilité civile personnelle des dirigeants et mandataires sociaux" pour un montant de garantie de 6 000 K€.

Dommages aux biens et continuité d'exploitation

Cerep a souscrit une police d'assurance "multirisque industrielle" pour ses locaux situés en France (sites de Villebon-sur-Yvette, Paris Haussmann et de Celle l'Evescault). Ce contrat couvre notamment les risques liés aux incendies et dommages divers (montants de garantie : 57 598 K€), aux catastrophes naturelles (montants de garantie variable selon la nature du dommage), au vol (montants de garantie : 500 K€), ainsi qu'aux pertes d'exploitation consécutives (montants de garantie : 10 000 K€ pour le site de Villebon-sur-Yvette et 33 000 K€ pour le site de Celle l'Evescault). Par ailleurs, Cerep a souscrit une police d'assurance spécifique "bris de machines" couvrant les dommages matériels (montants de garantie : 19 177 K€) et les pertes d'exploitation consécutives (montants de garantie : 25 000 K€). Enfin, Cerep a souscrit une police d'assurance couvrant le transport des marchandises achetées ou vendues (montants de garantie : 152 K€).

Autres

Cerep a souscrit différentes polices d'assurance dans le cadre de ses travaux de constructions (garantie "tous risques chantier" et "garantie décennale opération de construction"). D'autres contrats couvrent certains risques spécifiques tels que la responsabilité civile automobile ou les transports de marchandises.

Aucun contrat d'assurance n'est souscrit avec une société captive.

Aucun sinistre grave n'a été enregistré en 2006 et aucune société du Groupe n'est impliquée dans des litiges significatifs.

Cerep considère que les couvertures d'assurance mises en place correspondent aux standards du marché et sont en ligne avec les pratiques de ce domaine d'activité.

Cerep ne peut cependant pas écarter totalement la probabilité qu'un événement majeur aux conséquences imprévisibles ou inassurables n'affecte significativement le patrimoine, la situation financière ou les résultats de la Société.

4.5. RISQUES INTERNATIONAUX ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES OU RISQUES PAYS

La Société est exposée à des risques internationaux classiques s'agissant d'une société offrant ses services à l'échelle mondiale.

Cependant Cerep et ses filiales ont établi leurs bureaux et laboratoires dans des pays stables où le risque politique est considéré très modéré à l'exception de la filiale israélienne de Hesperion. Israël reste cependant attractif pour Hesperion malgré le risque politique en raison du haut niveau de qualité de ses activités, de la rapidité de recrutement des patients, et de la rentabilité de ses opérations. Le CEO (directeur général) de Hesperion a travaillé avec Israël depuis plus de 10 ans avec succès et ce, en dépit des changements dans la situation politique. Pour minimiser son exposition, Hesperion maintient cependant le bureau israélien à une taille limitée.

Chapitre 5

INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

5.1. HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

5.1.1. Raison sociale et nom commercial de la Société

La dénomination sociale de la Société est Cerep (article 2 des statuts de la Société).

5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de la Société

Cerep est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 353 189 848.

Son code APE est le 244 D (secteur : fabrication d'autres produits pharmaceutiques).

5.1.3. Date de constitution et durée de vie de la Société

Cerep a été constituée le 20 décembre 1989 (et immatriculée le 24 janvier 1990). La durée de la Société est de 99 ans et expirera le 23 janvier 2089 (article 5 des statuts de la Société).

5.1.4. Siège social, forme juridique et législation, objet social et exercice social

Cerep a son siège social (article 4 des statuts de la Société) :

155 boulevard Haussmann – 75008 Paris
Tél. : +33 (0)1 45 64 44 60

Cerep est une société anonyme de droit français, à conseil d'administration soumise au Livre II du Code de commerce et au décret n°67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales (article 1 des statuts de la Société).

Cerep a pour objet la production et la vente à différents stades de développements de molécules biologiques et toutes activités, de quelque nature que ce soit, liées à l'industrie pharmaceutique (humaine et vétérinaire), agro-alimentaire, phytopharmaceutique, cosmétique, chimique et aux activités médicales, paramédicales et vétérinaires (article 3 des statuts de la Société).

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre (article 7 des statuts de la Société).

5.1.5. Événements importants dans le développement des activités de la Société

Fondée fin 1989 par Thierry Jean, docteur en biochimie, chargé de recherche au CNRS, Cerep a développé une activité de service pour l'industrie pharmaceutique consistant en la réalisation de tests *in vitro* de criblage de molécules. La fiabilité de ces tests, dont le nombre est passé de 150 en 1993 (année de la première publication du catalogue Cerep) à plus

de 750 aujourd'hui, a été assurée dès le début par un programme d'assurance qualité s'inspirant des bonnes pratiques de laboratoire.

Dès 1995, Cerep complétait cette offre par le profilage pharmacologique à haut débit, c'est-à-dire l'analyse d'un grand nombre de composés chimiques au travers d'un certain nombre de tests selon des protocoles automatisés et robotisés.

En octobre 1996, Cerep a acquis un laboratoire de chimie combinatoire de l'Institut Pasteur de Lille (IPL), sous forme d'apport en nature rémunéré en actions Cerep. L'IPL devenait ainsi le premier actionnaire de Cerep en détenant 36,86% du capital de la Société [1].

En décembre 1997, la création d'une filiale américaine, Cerep, Inc., implantée à Redmond près de Seattle aux Etats-Unis, a permis de développer une activité de prestations de services dans le domaine de l'ADME-Tox [2] *in vitro*.

En décembre 1998, Cerep initie ses premiers programmes de drug discovery et signe un accord majeur de collaboration avec Sanofi-Synthélabo (devenue Sanofi-aventis) aux termes duquel Cerep est en charge de découvrir des médicaments sur plusieurs cibles d'intérêt thérapeutique.

Un accord identique a été signé avec Bristol-Myers Squibb (BMS) en octobre 1999. Repris à cette occasion, le laboratoire de recherches d'UPSA, filiale de BMS, situé à Rueil-Malmaison, a apporté à Cerep une expertise de haut niveau dans les domaines de la chimie médicinale et de la pharmaco*logie in vivo*. L'ensemble des activités "chimie" ont alors été regroupées à Rueil-Malmaison, entraînant la fermeture du laboratoire de chimie combinatoire de Lille.

Parallèlement, Cerep a engagé dès 1998 un programme de recherche ambitieux portant sur le développement de BioPrint®. Cette base de données regroupe, pour 2 500 molécules incluant la presque totalité des médicaments existants et certains médicaments ayant échoué ou retirés du marché, les structures chimiques, les descripteurs pharmacophoriques déterminés par des outils de modélisation moléculaire développés par Cerep, les effets pharmacologiques, métaboliques et toxicologiques dans les laboratoires de Cerep sur un ensemble de 200 tests *in vitro*, ainsi que les effets cliniques recueillis dans la littérature. Le programme BioPrint® consiste également à développer les outils statistiques et informatiques permettant de prédire *in silico* les effets biologiques des molécules à partir de leurs structures chimiques et les effets cliniques à partir des données biologiques *in vitro*.

Cerep est aujourd'hui un acteur majeur et reconnu des entreprises du domaine de la drug discovery.

En 2004, le Groupe étend ses activités aux services cliniques avec l'acquisition d'Hesperion.

Hesperion a une compétence particulière reconnue dans les domaines du cancer, des maladies cardiovasculaires et des vaccins ; elle a plus récemment étendu ses compétences au domaine du système nerveux central. Hesperion est basée à Bâle (Suisse) et est également implantée, à fin 2006, en Israël, aux Pays-Bas, en France, au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, en Russie et en Pologne. Les services cliniques proposés par Hesperion comprennent la gestion et le suivi des essais cliniques, la gestion des données, la planification et l'analyse statistique des essais cliniques, la pharmacologie clinique, le conseil médical et réglementaire et divers autres services de conseil en développement clinique. Les services offerts par Hesperion sont généralement ceux offerts par les organisations de recherche cliniques ("CROs") de dimension internationale.

En janvier 2005, Cerep a acquis une société spécialisée dans la recherche de nouvelles molécules et cibles dans le domaine du cancer, Anceris (dénommée MEL à la date de son acquisition), renforçant ainsi sa drug discovery en propre dans le domaine de l'oncologie.

Hesperion et Anceris sont des filiales détenues à 100% par Cerep.

Pour faire face à un taux de change de l'euro défavorable dans un contexte concurrentiel international dominé par le dollar, le Groupe a initié dès 2005 une politique d'industrialisation destinée à améliorer la rentabilité de ses activités de services. Parallèlement et dans le même but, ont été menées certaines étapes de restructuration du Groupe. Dans ce cadre, Cerep a décidé, en juin 2005, l'arrêt des activités de pharmacologie *in vivo*, fortement déficitaires.

A la fin de l'année 2006, le Groupe a annoncé sa décision de se recentrer uniquement sur les activités de services rentables et en conséquence, son projet de cesser ses activités de chimie ainsi que les efforts entrepris pour la recherche de nouveaux médicaments, qui comprennent les activités d'Anceris. Le site de Villebon-sur-Yvette, sur lequel étaient menées les activités dont la cessation est envisagée, sera fermé et des repreneurs, pour les activités ou pour les actifs correspondants, seront recherchés. Ces mesures devraient permettre d'améliorer la compétitivité et la rentabilité du Groupe. Ces décisions s'accompagnent du développement des activités à fort potentiel, telles que le profilage, BioPrint® et les services cliniques.

En septembre 2006, dans le cadre de son développement, Hesperion a fait l'acquisition de TouchStone Research, Inc., une société de services cliniques américaine, spécialisée dans le domaine cardiovasculaire et employant environ 30 personnes. A cette période, Hesperion ouvrait également une filiale en Pologne et en Russie. Hesperion compte aujourd'hui plus de 210 salariés dans le monde.

Fin 2006, Cerep a annoncé son intention de licencier ses programmes de drug discovery, incluant ceux menés par Anceris, à des partenaires industriels.

En ligne avec cette stratégie, Cerep a signé un accord avec LS Pharma, une société créée par Mark Crawford et Vincent Charlon, auparavant respectivement Executive Vice President Business Development de Cerep et Chief Executive Officer d'Hesperion. Aux termes de cet accord, Cerep a accordé à LS Pharma une licence d'utilisation de BioPrint® pour la

[1] *Aujourd'hui, l'IPL détient un peu moins de 7% du capital.*
[2] *ADME/Tox : Absorption, Distribution, Métabolisme, Excrétion, Toxicité*

réorientation de médicaments existants dans de nouvelles indications thérapeutiques et une licence pour le développement des produits pour lesquels Cerep avait déjà identifié de nouvelles propriétés. En considération de la licence concédée à LS Pharma, Cerep recevra des redevances sur les revenus de LS Pharma.

Cerep est également en discussion avec d'autres sociétés, pour la plupart des industriels pharmaceutiques, pour la concession de licences sur ses autres programmes de drug discovery, incluant son programme oncologie.

Le nombre des clients pharmaceutiques du Groupe est passé de 12 en 1990, à plus de 450 en 2006.

Pour financer sa croissance, Cerep a levé des fonds lors de son introduction en bourse en février 1998 (Euronext Paris - Eurolist - Valeurs locales) et lors d'un placement privé en septembre 2001 (environ 26 millions d'euros au total).

5.2. INVESTISSEMENTS

Le détail des immobilisations corporelles est présenté dans l'annexe aux comptes consolidés, au chapitre 20.3.2., note D.1.3, page 82 du présent document de référence.

Se reporter également à la note D.1.3 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2005 figurant aux pages 91 et 92 du document de référence de l'exercice 2005, ainsi qu'à la note D.1.3 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2004 figurant aux pages 71 et 72 du document de référence de l'exercice 2004.

5.2.1. Principaux investissements réalisés au cours des périodes couvertes par les informations historiques

Par le Groupe

Investissements (K€)	2006	2005
Investissements Industriels bruts	**4 360**	16 267
Sorties d'immobilisations corporelles	**1 517**	2 005
Amortissements et dépréciations	**3 472**	2 808

Les investissements ont été essentiellement le fait de Cerep SA en France.

Les principaux d'entre eux correspondent :

. à l'achèvement des dernières phases de travaux d'aménagement de laboratoires et de bureaux du site de Villebon-sur-Yvette, pour un montant de 2 270 K€ financé par le crédit-bail immobilier (tranche B) contracté le 3 août 2005 et son avenant contracté le 27 novembre 2006 ;

. à des acquisitions et mises en service de matériel, outillages et autres immobilisations corporelles, principalement des appareils robotiques et autres équipements de laboratoire à Celle l'Evescault utilisés dans le cadre de larges programmes de profil, du matériel informatique et du mobilier. Ceux-ci sont financés par emprunts à moyen terme, crédit-bail mobilier ou sur fonds propres.

Sorties d'immobilisations corporelles

Le déménagement d'Anceris à Villebon-sur-Yvette a conduit à constater la fin d'utilité des agencements et d'une partie des matériels et outillages pour un montant de 860 K€.

Par Cerep SA

Au cours de l'exercice 2006, Cerep a procédé à l'acquisition et à la mise en service de matériel et outillage consistant essentiellement en appareils robotiques et autres équipements de laboratoire à Celle l'Evescault ainsi qu'en matériel informatique et mobilier.

5.2.2. Principaux investissements en cours (en France, à l'étranger et méthode de financement)

Les investissements industriels engagés mais non encore réalisés au 31 décembre 2006 portaient essentiellement sur la fin de l'aménagement des locaux de Villebon-sur-Yvette pour un montant prévisionnel d'environ 278 K€, dont le financement sera assuré par l'avenant du crédit-bail immobilier contracté le 27 novembre 2006.

5.2.3. Principaux investissements à venir (pour lesquels des engagements fermes ont été pris)

En 2007, le Groupe poursuivra ses investissements industriels et les investissements dans le domaine des systèmes d'information seront renforcés. Ceux-ci seront financés par crédit-bail en fonction des enveloppes en cours et fonds propres.

Dans le domaine financier, le Groupe pourrait envisager des acquisitions, dans le cadre de sa politique très sélective, quoique aucun engagement ferme n'ait été pris à la date du présent document de référence. Une telle opération ferait l'objet d'un financement spécifique, le cas échéant.

Chapitre 6

APERÇU DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

6.1. PRINCIPALES ACTIVITÉS

6.1.1. Opérations et activités

6.1.1.1. L'offre de Cerep

Les sociétés pharmaceutiques reconnaissent que dans le but de soutenir leur croissance future, elles vont devoir mettre davantage de produits sur le marché, plus rapidement et à un prix moins élevé. En outre, l'expiration dans les années à venir de brevets sur des médicaments qui génèrent jusque là des revenus significatifs va également augmenter le besoin pour de nouvelles entités chimiques.

Le processus de découverte et le développement de nouveaux médicaments peut être long, coûteux et se révèle parfois inefficace. En utilisant les méthodes conventionnelles de drug discovery, il faut en moyenne de 12 à 15 ans pour mettre un médicament sur le marché [1]. Contraints d'innover tout en contrôlant leurs dépenses de R&D, en croissance significative [2] depuis quelques années, les industriels pharmaceutiques se tournent préférentiellement vers les nouvelles technologies pour réduire les échecs des composés développés qui représentent à eux seuls 70% du coût du développement d'un médicament estimé aujourd'hui à plus de 800 millions de dollars [3]. Bien que les groupes pharmaceutiques aient développé certaines de ces technologies dans leurs propres laboratoires, ils continuent de faire appel de façon croissante à des sociétés spécialisées, comme Cerep, pour les aider dans leur effort d'innovation.

Cerep réalise la part la plus importante de ses revenus par la vente de services en drug discovery. Ces prestations mettent en œuvre différentes technologies destinées à concevoir et tester des molécules chimiques pour identifier et optimiser les meilleurs candidats-médicaments. Cette catégorie de revenus inclut aussi la commercialisation de souscriptions partielles ou totales à BioPrint®, un ensemble de données et d'outils informatiques destinés d'une part à prédire les effets biologiques cliniques de molécules nouvellement synthétisées de façon à concentrer les efforts de recherche sur les molécules les plus prometteuses, et ainsi à réduire le taux d'échecs des médicaments en développement et d'autre part à identifier de nouvelles indications pour des médicaments avancés.

Une étude récente [4] chiffre le marché total de la sous-traitance en drug discovery à 4,1 milliards de dollars en 2005, en croissance de 15% par an. Pour les seuls secteurs de la drug discovery sélectionnés aujourd'hui par Cerep (criblage et profilage de candidats-médicaments) le marché était estimé à 375 millions de dollars en 2005.

Depuis 2004, une part importante des revenus de Cerep provient aussi de la vente de services en développement clinique par sa filiale Hesperion, acquise en janvier 2004. L'industrie pharmaceutique sous-traite aujourd'hui environ 40% de ses

1 *CMR International, 1999 – Lehman Brothers, Inc., 1995*
2 *10,1% par an, source PhRMAAnnual Survey, 2000*
3 *J.A. DiMasi, Journal of health economics 22, 2003*
4 *Outsourcing in Drug Discovery, Kalorama Information, janvier 2005*

essais cliniques contre environ 4% au début des années 90 [1]. Le marché de la sous-traitance des essais cliniques est estimé à environ 10 milliards de dollars en 2006, en croissance d'environ 15% par an [2].

Enfin, Cerep a généré un portefeuille de candidats-médicaments destinés à être licenciés à l'industrie pharmaceutique avant la fin des essais cliniques.

6.1.1.2. Les collaborations et services en drug discovery

LES SERVICES EN DRUG DISCOVERY

Les services en drug discovery de Cerep ont bénéficié à plus de 450 sociétés pharmaceutiques ou biotechnologiques en 2006.

Un programme de drug discovery débute généralement par l'identification d'une cible biologique impliquée dans le développement de la pathologie visée. On cherchera alors à développer un composé chimique pour bloquer (ou au contraire, dans certains cas, stimuler) l'activité de la cible. Un modèle d'étude *in vitro* est donc développé pour pouvoir mesurer l'interaction de composés chimiques avec cette cible. Une série de composés (chimiothèque), d'origine synthétique ou naturelle, est alors testée pour identifier d'éventuels bloqueurs ou activateurs de la cible considérée (criblage).

Les composés une fois sélectionnés pour leur activité à l'issue du criblage doivent être optimisés chimiquement avant d'entrer dans les phases de développement qui verront bon nombre d'entre eux échouer pour manque de sélectivité, pour manque de biodisponibilité ou encore pour des problèmes de toxicité.

Ainsi, la drug discovery procède d'une logique séquentielle mettant en jeu successivement l'identification d'une cible d'intérêt, la conception et la synthèse des chimiothèques, l'évaluation de l'activité (criblage) d'un grand nombre de composés sur la cible puis l'optimisation chimique des composés les plus actifs jusqu'à l'obtention d'un candidat-médicament actif et spécifique pour la cible recherchée, non toxique et présentant une bonne biodisponibilité. L'évaluation de la spécificité des composés pendant cette phase d'optimisation chimique est réalisée par profilage pharmacologique en testant les produits dans un grand nombre de cibles différentes de la cible primaire et dont l'activation pourrait conférer des effets indésirables au futur médicament. De la même façon, la biodisponibilité et la non-toxicité des molécules sont réalisées par profilage pharmaceutique en testant leurs effets dans un ensemble de tests *in vitro* prédictifs du comportement des produits dans l'organisme.

Une fois ces paramètres obtenus, le ou les candidats-médicaments sont testés chez l'homme dans des essais cliniques rigoureusement contrôlés.

La conception et la synthèse des chimiothèques

Les programmes de découverte de nouveaux médicaments s'appuient sur l'exploitation d'une collection de produits chimiques (une chimiothèque dite "exploratoire") à l'intérieur de laquelle on cherche à identifier des molécules susceptibles de devenir un médicament pour une indication donnée. La conception théorique des chimiothèques est devenue une étape essentielle de tout processus de drug discovery. Des outils informatiques de modélisation moléculaire sont développés pour aider à cette conception de chimiothèques. L'équipe de modélisation moléculaire de Cerep a développé ses propres outils de modélisation moléculaire et met en œuvre son savoir-faire dans le cadre des programmes de drug discovery du Groupe ou dans le cadre de prestations de services pour des sociétés pharmaceutiques.

L'arrivée de la chimie combinatoire, à l'aube des années 90, a permis la synthèse rapide et à faible coût des chimiothèques dont la taille varie selon les laboratoires de quelques milliers à quelques millions de molécules. Le principe de la chimie combinatoire est d'assembler séquentiellement différents monomères entre eux. Cerep possède une collection unique de plus de 7000 monomères dont un quart environ sont originaux et propres à Cerep. La Société a aussi développé et validé de nombreux types de réactions chimiques permettant d'assembler ces monomères. L'ensemble de toutes les combinaisons possibles représente un total d'environ 80 millions de molécules synthétisables par Cerep (chimiothèque "virtuelle").

La synthèse des produits est réalisée sur une plate-forme robotique. Cette plate-forme se caractérise par sa flexibilité et son haut débit. Elle permet en effet de synthétiser plusieurs milliers de produits par jour.

Cerep possède une chimiothèque qui lui est propre, dite "corporate", et commercialise des chimiothèques sous forme non exclusive et des chimiothèques "sur mesure" (synthèses à façon).

A la fin de l'exercice 2006, en raison des pertes générées par le département de chimie du Groupe, de la concurrence accrue dans ce domaine – spécialement des pays asiatiques – et de l'absence de visibilité sur ce marché, Cerep a annoncé sa décision de cesser son activité de chimie. Cette décision devrait être mise en œuvre au premier semestre 2007.

Le criblage des molécules

Le concept de criblage à haut débit, c'est-à-dire la capacité de tester *in vitro* ces chimiothèques de grande taille dans un temps réduit, s'est imposé dans le milieu des années 1990. Les progrès technologiques ont permis la miniaturisation et la robotisation des tests biologiques *in vitro*. Il est aujourd'hui commun de cribler 10 000 à 100 000 composés par jour sur certaines cibles.

Cerep a été parmi les pionniers de cette approche, en proposant des services de criblage à haut débit dès 1993. En 2006, Cerep a renforcé son expertise du criblage à haut débit par le développement de nouvelles technologies de fluorescence et la mise en œuvre de nouveaux matériels robotiques spécifiquement conçus par les ingénieurs de Cerep.

1 *Outsourcing in Drug Development, Kalorama Information, janvier 2004*
2 *Visiongain, 10 février 2006*

Selon les besoins, la Société peut cribler jusqu'à 30 000 composés par jour. Les technologies utilisées par Cerep pour mesurer l'interaction des composés avec les cibles biologiques (radioactivité, fluorescence ou encore luminescence) sont robustes en ce sens qu'elles sont rapides à mettre en œuvre et n'utilisent pas de techniques brevetées par des tiers.

Les robots conçus par Cerep ont aussi été prévus pour fonctionner tant en mode criblage à haut débit qu'en mode profilage à haut débit (voir ci-dessous), permettant une grande flexibilité d'intervention et une utilisation optimale des ressources.

La caractérisation des produits actifs par le profilage pharmacologique

L'utilisation de chimiothèques de grande taille conduit à l'identification de nombreux composés actifs ou "hits" (en moyenne un hit pour 1000 composés testés). La génération des hits n'est donc généralement plus le facteur limitant. En revanche, la sélection parmi ces hits des meilleurs candidats au développement (ou "leads") devient la clé de la réussite d'un programme de recherche. Le futur médicament ne doit en effet pas seulement être actif sur la cible choisie, il doit aussi être spécifique pour celle-ci, ses effets sur d'autres cibles pouvant conduire à des effets secondaires ou toxiques. Afin d'évaluer leur spécificité, les hits sont généralement soumis à un profilage pharmacologique, consistant à les tester sur un grand nombre de cibles (50 ou plus) en parallèle.

Cerep a très tôt compris l'intérêt du profilage pharmacologique et elle fut pionnière dans le développement d'une technologie répondant aux besoins de l'industrie pharmaceutique dans ce domaine.

En 1997, la Société a par ailleurs déposé un brevet portant sur l'utilisation du profilage pharmacologique dans l'identification et la sélection des leads. A ce jour, ce brevet est accordé en Europe et en Australie.

Cerep estime qu'elle est à ce jour la seule société à disposer des technologies de profil à très haut débit (ultra HTP) permettant de réaliser en parallèle le profilage de plusieurs centaines de hits par jour, testés sur une centaine de cibles retenues pour leur prédictibilité d'effets secondaires et pense ainsi pouvoir répondre au mieux aux besoins de l'industrie pharmaceutique.

Le design de plusieurs robots de profilage à haut débit a été réalisé par les ingénieurs de Cerep. Ces robots, ainsi que les systèmes robotiques spécialisés dans le formatage des produits à cribler et dans certaines étapes du processus de criblage, ont été fabriqués en exclusivité pour Cerep.

La Société considère avoir dans ce domaine une avance technologique certaine, étant donné le temps raisonnable qu'il faudrait à un tiers pour sélectionner, développer puis valider les modèles utilisés et les systèmes robotiques nécessaires.

La technologie d'ultraHTP est spécialement utilisée par Cerep pour la génération rapide de bases de données pharmacologiques, aussi bien pour son propre compte, dans le cadre du projet BioPrint® (voir page 24), que sous contrat pour l'industrie pharmaceutique.

La caractérisation des hits ou des candidats-médicaments nécessite leur profilage dans des modèles parfois plus complexes que les cibles utilisées dans le profilage à haut débit. Cerep a à ce jour développé un catalogue de plus de 645 tests *in vitro* qui lui donne une position concurrentielle avantageuse dans ce domaine. Les modèles sont sélectionnés sur la base de leur intérêt physiologique et les tests effectués donnent des indications fiables sur les effets thérapeutiques et sur les effets indésirables des composés. Le catalogue de Cerep inclut des tests moléculaires pour toutes les familles de cibles pharmacologiques connues (récepteurs membranaires et nucléaires, canaux ioniques, transporteurs d'amines, kinases, enzymes) et de nombreux tests cellulaires. La Société offre à ses clients de tester leurs produits sur les cibles de leur choix, dans un respect constant des normes de qualité industrielle et dans des délais qui renforcent encore sa position concurrentielle. L'expérience de Cerep en profilage pharmacologique la conduit à jouer un rôle de conseil auprès des laboratoires pharmaceutiques dans la sélection des cibles devant constituer le profil des hits à étudier.

Les modèles *in vitro* utilisés pour tester les molécules sont tous parfaitement validés, constants et reproductibles ; leur sélection bénéficie de près de 20 ans d'expérience de Cerep. De plus, le programme BioPrint® initié par Cerep en 1998 (voir page 24) donne à la Société un avantage compétitif dans la sélection des cibles d'intérêt pour la prévision des effets secondaires des candidats-médicaments.

Les technologies sont robustes et rapides à mettre en œuvre. Chaque nouveau test ne nécessite que 2 à 4 semaines de mise au point et de validation avant d'être utilisable pour le criblage à haut débit ou pour le profilage pharmacologique.

La flexibilité des technologies utilisées par Cerep est en adéquation avec les besoins actuels de l'industrie pharmaceutique et l'utilisation de techniques radioactives, fluorescentes ou luminescentes permet de répondre aux demandes diversifiées des partenaires commerciaux de Cerep.

Toutes les études sont réalisées selon les normes strictes de l'assurance qualité et tous les résultats sont validés par le Groupe de contrôle qualité de Cerep.

Le profilage pharmaceutique

Outre le profilage destiné à déterminer la sélectivité et la spécificité des cibles (profilage pharmacologique), les composés doivent être caractérisés en termes de biodisponibilité et de toxicité potentielle (profilage pharmaceutique). Ces facteurs sont liés aux propriétés physico-chimiques des composés, à leur absorption intestinale, à leur métabolisme hépatique ou à leur interaction avec les mécanismes de régulation cellulaire.

L'interprétation des données pré cliniques *in vitro* ou *in vivo* est souvent rendue difficile par le manque de connaissance des propriétés physico-chimiques des candidats-médicaments. La faible solubilité d'un composé, par exemple, peut conduire à une mauvaise analyse des résultats obtenus dans les tests *in vitro*. La biodisponibilité des médicaments est un facteur primordial. Il est très souhaitable, pour la plupart des maladies, de disposer de médicaments à administration orale. Pour que

ces médicaments atteignent leur tissu cible, ils doivent être absorbés à travers l'épithélium intestinal et passer dans le sang. Une fois un médicament passé de l'intestin dans le sang, il est immédiatement transporté jusqu'au foie. Cet organe contient des concentrations élevées d'enzymes capables de modifier ou de dégrader les médicaments, les cytochromes P450. Si un nouveau médicament potentiel est trop susceptible à ce métabolisme enzymatique, il ne survivra pas suffisamment longtemps dans le courant sanguin pour atteindre le tissu cible. En revanche, si un médicament est métabolisé trop lentement par le foie, il risque d'atteindre des niveaux toxiques dans l'organisme.

Afin d'évaluer leurs possibles effets toxiques et leur biodisponibilité chez l'homme, les hits issus des campagnes de criblage sont soumis à un profilage pharmaceutique constitué d'un ensemble de tests d'ADME/tox (Absorption, Distribution, Métabolisme, Excrétion et toxicité) *in vitro* ou chez l'animal.

Cerep a mis au point un ensemble de tests permettant l'évaluation précise et rapide des propriétés pharmaceutiques (paramètres physico-chimiques, perméabilité intestinale, métabolisme, toxicité) des candidats-médicaments. Des processus conduits en parallèle permettent de tester plusieurs milliers de composés par an. En 2007, Cerep propose plus de 100 tests de profilage pharmaceutique parfaitement validés.

Ainsi, Cerep a mis au point des modèles qui permettent de mesurer précisément et rapidement la solubilité, la lipophilicité et la fixation aux protéines des composés chimiques donnant une évaluation précoce de leurs paramètres physico-chimiques qui pourraient influencer les résultats des tests biologiques. Ces tests sont réalisés dès la synthèse des composés et avant la détermination de leurs effets biologiques, rendant leur interprétation plus exacte.

Pour évaluer la perméabilité intestinale, Cerep a développé un test *in vitro* très performant utilisant le sous clone TC-7 de la lignée cellulaire Caco-2 originellement dérivée de l'intestin humain, qui fournit des données prédictives sur l'absorption des médicaments dans le tractus gastro-intestinal. Les cellules TC-7 sont cultivées sur un support perméable et le passage des composés à travers la couche de cellules est mesuré. Ce test joue un rôle clé dans l'identification précoce des composés présentant une bonne perméabilité intestinale. Le même test est proposé en utilisant des cellules d'épithélium rénal (MDCK).

Le métabolisme des molécules est évalué par Cerep grâce à un certain nombre de tests *in vitro* qui permettent de mesurer rapidement la stabilité des médicaments au niveau du foie. Ces tests utilisent des échantillons de foie de toutes les espèces habituellement utilisées dans le cadre des études de développement de médicaments - homme, rat, souris, chien et singe.

Cerep a aussi développé un ensemble de tests qui permettent d'évaluer la capacité d'un médicament à inhiber les enzymes clés impliquées dans le métabolisme des médicaments, les cytochromes P450. La Société dispose des principaux cytochromes P450 d'origine humaine représentant les enzymes majoritairement responsables du métabolisme des médicaments par le foie. Il est ainsi possible de déterminer la susceptibilité des composés à résister au métabolisme hépatique. Ces tests permettent également la détection rapide des possibles interactions médicament-médicament avant qu'un composé soit testé sur l'Homme.

Pour évaluer le potentiel toxique des composés le plus tôt possible, Cerep a mis au point un ensemble de tests *in vitro* qui portent plus particulièrement sur les mécanismes spécifiques liés à la toxicité. Ces tests utilisent des cellules vivantes essentiellement d'origine humaine. Les mécanismes étudiés sont l'inhibition des fonctions cellulaires fondamentales, la rupture de l'intégrité cellulaire et la mutagénicité. Depuis 2006 Cerep propose aussi un modèle d'imagerie cellulaire très informatif sur la génotoxicité potentielle des produits. Ces tests constituent un outil efficace pour l'identification précoce des composés susceptibles d'avoir des effets toxiques *in vivo*.

De nombreux candidats-médicaments échouent en développement par leurs effets néfastes sur le système cardiovasculaire. Un syndrome bien connu est celui de la torsade de pointe, résultant d'un allongement de l'intervalle entre les phases Q et T de l'électrocardiogramme, qui, à présent bien caractérisé, résulte d'un effet des molécules sur des canaux ioniques cardiaques. Cerep a mis au point un modèle d'électrophysiologie *in vitro* permettant de déterminer l'effet d'une molécule sur les canaux impliqués dans ce syndrome. Un de ces modèles, reconnu par les autorités réglementaires est maintenant proposé en condition BPL (Bonnes Pratiques de Laboratoire).

La complémentarité des tests décrits ci-dessus permet d'optimiser le caractère prédictif du profil pharmaceutique de Cerep. Comme le profilage pharmacologique, le profilage pharmaceutique est réalisé sous le contrôle strict des normes de qualité de Cerep. Il est important de noter que tous les tests constituant le profilage pharmaceutique de Cerep sont miniaturisés de telle sorte qu'un profil complet ne consomme que quelques milligrammes de chaque composé testé, ce qui les rend compatibles avec leur utilisation précoce dans le processus de drug discovery, c'est à dire à un stade où l'on ne dispose que rarement de plus de 10 à 20 mg de chaque composé.

BioPrint®

La Société pense qu'une approche basée sur l'exploitation rationnelle de l'information est la meilleure stratégie pour atteindre une grande efficacité de la découverte et de sélection de candidats aux essais cliniques.

Cette conviction a été confirmée à l'occasion du développement de BioPrint® par Cerep. L'approche BioPrint® est basée sur l'exploitation de données de grande qualité fournies par la plate-forme technologique de Cerep. Les modèles et relations prédictives qui en découlent sont utilisés pour aider à la conception, à la sélection et à l'optimisation de candidats-médicaments.

BioPrint® : le principe

Les concepts et techniques sous-jacents à l'approche BioPrint® s'appuient sur l'expérience de la Société en profilage *in vitro*

de composés, sur ses avancées en chimio-informatique et sur le développement de compétences en pharmacologie clinique, renforcé par l'expertise développée au sein d'Hesperion pour l'analyse des effets cliniques des médicaments existants.

BioPrint® se compose de quatre ensembles de données propriétaires, cohérents et de haute qualité, représentant chacun un de ces domaines :

. la structure chimique des composés,

. les descripteurs numériques de la structure chimique,

. les propriétés biologiques *in vitro* des composés,

. les propriétés *in vivo* des produits.

Le domaine de la structure chimique concerne les composés actuellement utilisés comme médicaments, les composés ayant échoué en développement et ceux qui sont représentatifs des chimiothèques exploratoires utilisées pour le criblage à haut débit. La Société a acquis les composants actifs (ceux de faible masse moléculaire, à l'exclusion des protéines thérapeutiques et des produits naturels de structure trop complexe) de presque tous les produits pharmaceutiques commercialisés ou ayant été commercialisés. BioPrint® intègre, à la date du présent document, les informations d'environ 2 500 médicaments ou candidats-médicaments.

Le domaine des descripteurs numériques contient la représentation de chacun des composés en termes de forme tridimensionnelle, de distance, de caractéristiques pharmacophoriques et de propriétés de surface. La "bibliothèque" de descripteurs de BioPrint® est composée d'éléments propres à Cerep, d'éléments sous licence et d'éléments du domaine public. Les chimio-informaticiens utilisent les logiciels de Cerep pour en dériver des représentations tridimensionnelles qui, intégrées dans BioPrint®, permettent dans un premier temps d'identifier chacun des atomes de la molécule impliqués dans les interactions biologiques. Ces atomes sont cartographiés dans l'espace. Cette cartographie fournit une description informatique de la structure chimique d'origine. Les positions dans l'espace des atomes constituent les descripteurs pharmacophoriques des molécules, technologie originale développée et brevetée par Cerep.

Le domaine des propriétés *in vitro* contient quant à lui les résultats d'un large ensemble de tests biologiques *in vitro* pratiqués sur chacun des composés. Ces résultats de tests sont tous obtenus au sein des laboratoires de Cerep, selon des normes strictes d'assurance qualité. A la fin de l'année 2006, les produits intégrés dans BioPrint® étaient testés dans plus de 200 modèles *in vitro*. Chaque protocole est soigneusement caractérisé et contrôlé. L'infrastructure de profilage à haut débit de la Société est utilisée pour la création de cet ensemble de données. Tous les composés sont d'abord testés à une seule concentration et chaque activité, même très faible, est quantifiée précisément à l'aide d'une courbe dose-réponse ce qui permet une mesure très précise de l'effet de chaque produit dans chacun des tests biologiques considérés.

Le domaine des propriétés *in vivo* regroupe des données cliniques extraites et classées à partir de documents du domaine public. L'ensemble des données *in vivo* est obtenu par une étude approfondie des résultats des tests cliniques effectués sur l'homme et publiquement disponibles. Ces données sont générées à l'occasion de l'essai clinique original précédant l'autorisation de mise sur le marché, ou dans le cadre d'une étude universitaire conduite après la mise sur le marché. Les données cliniques sont recueillies par Cerep. La Société met son expérience en pharmacologie *in vivo* au service de l'interprétation, de l'extraction et de classification des données cliniques.

Par une approche statistique, des modèles informatiques sont élaborés pour établir les corrélations successives entre ces quatre ensembles de données.

Dès lors que les relations entre ces ensembles de données sont parfaitement comprises, les informations deviennent exploitables. Les modèles qui sont établis peuvent être raisonnablement appliqués à la conception de chimiothèques contenant des composés répondant à ces règles. Il est alors possible de prédire certaines activités biologiques intéressantes des composés.

L'utilisation et la commercialisation de BioPrint®

Les données de BioPrint® et toutes les connaissances que Cerep extrait de leur analyse restent la propriété de la Société. L'accès à la base et aux informations qui en découlent est proposé de manière sélective et strictement délimitée à des laboratoires pharmaceutiques dans le cadre de souscriptions, d'accès à des sous-ensemble de BioPrint®, d'accords de consultance (voir ci-dessous) ou d'accords de découverte de médicaments.

Les informations dérivées de BioPrint® sont utilisées par Cerep comme éléments clés d'accords de drug discovery. Dans ces cas, aucun droit d'accès à la base de données ou aux technologies dérivées n'est accordé aux partenaires, mais Cerep les utilise pour leur compte. Ces informations sont également utilisées de manière sélective pour apporter de la valeur aux différentes technologies de la Société. On peut citer par exemple la conception de chimiothèques plus intelligentes, de profils *in vitro* permettant de prédire des résultats *in vivo* spécifiques et l'interprétation, basée sur l'information rationalisée par Cerep et son savoir-faire, des résultats du profilage *in vitro*.

La Société commercialise BioPrint® sous forme de souscriptions et de collaborations stratégiques. Par ailleurs, la Société commercialise indépendamment des sous-ensembles de BioPrint®, c'est-à-dire des ensembles de données issues de la base.

Une collaboration stratégique de deux ans a été signée avec Pfizer en décembre 2002, renouvelée en décembre 2004 pour deux nouvelles années et renouvelé en janvier 2007 pour trois ans. Aux termes de cet accord pluriannuel, Pfizer a accès à l'ensemble des données de BioPrint® et aux outils pharmaco-informatiques associés. Cerep produit également, à l'usage exclusif de Pfizer, de nouvelles données BioPrint® sur la base de composés propres à Pfizer. En outre, Pfizer et Cerep collaborent au développement de BioPrint® et aux outils pharmaco-informatiques associés.

En 2006, Cerep a aussi conclu un accord de licence avec Astra-Zeneca, aux termes duquel l'industriel pharmaceutique a accès à la base de données BioPrint® et aux outils informatiques associés.

Au cours de l'exercice, Cerep a par ailleurs initié une nouvelle politique commerciale consistant à fournir aux industries pharmaceutiques et cosmétiques des services de consultance utilisant BioPrint®. Les clients de Cerep peuvent ainsi demander à Cerep de prédire les effets cliniques de leurs candidats-médicaments afin de sélectionner ceux qui auront le plus de chances de succès en développement.

LE PORTEFEUILLE DE NOUVEAUX MÉDICAMENTS DE CEREP

Projets de recherche en partenariat

Cerep a conclu depuis 1997 plusieurs accords de recherche de nouveaux médicaments (ou de drug discovery) portant sur des programmes de recherche menés en partenariat avec Sanofi-Synthélabo (devenue Sanofi-aventis) et Bristol-Myers Squibb. Les détails concernant ces projets sont confidentiels, mais les principales caractéristiques des deux alliances sont exposées ci-après.

. Bristol-Myers Squibb (BMS)

L'objectif de cette collaboration conclue fin 1999 était de mener des programmes de drug discovery depuis l'identification des hits jusqu'à l'optimisation des candidats prêts à entrer en phases de développement clinique. Pour cela, Cerep a mis en œuvre l'ensemble de sa plate-forme, incluant la chimie combinatoire et médicinale, la chimio et pharmaco-informatique, la pharmacologie *in vitro* et *in vivo*.

Les projets ont été initiés en novembre 1999, et les premières demandes de brevets autour de leads identifiés dans ces programmes ont été déposées au second semestre 2000, suivies de plusieurs autres en 2001, 2002 et 2003 (Cerep et BMS détiennent conjointement les brevets).

Aux termes de l'accord de recherche, BMS était responsable du développement clinique des composés issus de la collaboration, Cerep recevant des paiements forfaitaires lorsque les composés franchissent certaines étapes prédéterminées (milestone) et des redevances sur les produits commercialisés.

La phase de découverte et d'optimisation par Cerep des candidats-médicaments a pris fin en octobre 2002, date à laquelle BMS a repris les programmes en interne. Le premier produit issu de la collaboration, développé dans le domaine de l'inflammation, est entré en développement clinique à la fin de l'année 2003, entraînant le paiement du premier milestone. Le produit a réussi sa phase I clinique en 2004 et est entré en phase II dans le courant du premier semestre 2005. Cette nouvelle étape n'a pas généré de paiement de milestones. Un deuxième produit, issu de la collaboration, est entré en phase I en 2005, entraînant le paiement d'un milestone.

En 2006, BMS a décidé l'arrêt du développement des produits issus de la collaboration. Selon les termes du contrat, Cerep a exercé son droit à reprendre les produits. La Société mène actuellement l'analyse du dossier clinique des produits afin de les licencier éventuellement à un autre partenaire dans une autre indication et/ou avec un mode d'administration différent.

. Sanofi-aventis

De janvier 1998 à décembre 2005 Cerep a mené avec Sanofi-aventis deux programmes de recherche de médicament, autour de cibles sélectionnées par Sanofi-aventis. L'objectif de la collaboration était d'aller de la conception de chimiothèques primaires à des candidats à l'entrée en phase I des essais cliniques (ou "IND"). Cerep a engagé dans cette collaboration l'ensemble de sa plate-forme, incluant la chimie combinatoire et médicinale, la chimio et pharmaco-informatique, la pharmacologie *in vitro* et *in vivo*. Ces projets ont été initiés en janvier 1998 pour une durée de quatre ans. La collaboration a été renouvelée annuellement jusqu'en 2005. Ainsi, Sanofi-aventis a financé jusqu'en décembre 2005 une partie des frais de recherche de Cerep et s'est engagée à verser des milestones à certaines étapes clé du développement. L'accord prévoit également le versement à Cerep de redevances sur les ventes de ces médicaments.

Dans le cadre du contrat de collaboration liant Cerep et Sanofi-aventis, Cerep a aussi fourni à son partenaire une chimiothèque exploratoire de grande taille que Sanofi-aventis utilise dans ses propres programmes de drug discovery. Cerep percevra également des milestones et des redevances sur les ventes des médicaments découverts à partir de cette chimiothèque.

En décembre 2005, Cerep a transféré les candidats-médicaments issus de ses laboratoires à Sanofi-aventis qui prévoit en 2006 de faire les études complémentaires du développement pré-clinique nécessaires au dossier de demande d'expérimenter chez l'homme.

Projets de recherche propres

Cerep a initié en 2001 la construction d'un portefeuille de produits pour son propre compte dans le but de générer des revenus long terme potentiels (milestones et/ou redevances) plus élevés que ceux issus des collaborations stratégiques en licenciant les produits découverts à la fin des étapes précliniques.

Pour développer ces programmes, la Société s'appuie notamment sur l'exploitation des données dérivées de BioPrint® pour identifier de nouvelles indications pour des médicaments existants. L'analyse des résultats a ainsi permis de mettre en évidence des propriétés originales pour un médicament actuellement commercialisé. Ce produit (Cer5586) pourrait être réorienté dans le traitement de la dépression ou dans d'autres indications.

Ce projet a été licencié à la société LS Pharma, Inc., dans le cadre de l'accord de licence d'utilisation de BioPrint® pour la réorientation de médicaments existants conclu en janvier 2007 (voir chapitre 5.1.5. page 18).

. Les programmes de recherche dans le domaine de l'oncologie

La Société focalise l'essentiel de ses efforts de recherche de nouveaux médicaments dans le domaine de l'oncologie par les travaux menés en collaboration avec sa filiale Anceris (ex-MEL), société spécialisée dans l'identification de cibles et de produits dans le domaine du cancer, dont Cerep a finalisé l'acquisition en janvier 2005. Anceris a développé une approche originale dans le traitement du cancer appelée réversion tumorale. La réversion tumorale est un évènement naturel très rare qui conduit les cellules cancéreuses à retrouver spontanément un phénotype non tumoral. Les scientifiques de Anceris ont été les premiers à décrypter les mécanismes moléculaires de la réversion tumorale et en ont décrit les principales étapes. En particulier les chercheurs d'Anceris ont identifiés la protéine TCTP (Translationally Controlled Tumour Protein) comme une cible moléculaire majeure dans la réversion tumorale et ont montré qu'une diminution des niveaux cellulaires de TCTP peut stimuler la réversion tumorale.

A la recherche d'inhibiteurs de TCTP, Anceris a concentré ses efforts sur l'exploration de médicaments actuellement sur le marché dans des indications thérapeutiques autres que le cancer et a ainsi identifié Cer227185 comme un inhibiteur de TCTP. Au cours de ces travaux, Anceris a pu démontrer que Cer227185 exerce un effet anti-tumoral sur des lignées cellulaires cancéreuses humaines issues de différents organes de même que sur des cellules primaires directement prélevées chez des patients.

L'évaluation de Cer227185 dans un essai de phase I/II multicentrique a été poursuivie en 2006 pour déterminer l'efficacité et la tolérance de Cer227185 dans le traitement de patients atteints de leucémie myéloblastique aiguë (AML) réfractaires ou en rechute. A ce jour, 16 patients ont participé à l'étude. Les résultats obtenus sur ces patients ont permis de déterminer la dose maximale tolérée et ont montré que Cer227185 provoque une baisse du taux de TCTP dans les cellules circulantes des patients traités. De manière remarquable les résultats obtenus chez les patients traités avec Cer227185 ont montré que la durée de vie de 5 patients (de 250 jours à presqu'un an) étaient sensiblement au-dessus des médianes de survie des patients atteint d'AML réfractaire, qui est de l'ordre de 3 mois.

Considérant le profil des patients enrôlés dans cette étude, ces résultats très encourageants ouvrent la voie au traitement de cancers par la réversion tumorale. Il est à noter toutefois que Cer227185 présente différents inconvénients : plusieurs effets secondaires probablement liés à l'effet sur la cible principale responsable de son indication thérapeutique originale et une fenêtre thérapeutique étroite. Il a donc été décidé d'arrêter le développement de Cer227185 à l'issue de l'essai clinique en cours et de focaliser les efforts sur des analogues de ce premier produit, qui aura ainsi permis de valider le concept du traitement du cancer par des promoteurs de la réversion tumorale.

Anceris et Cerep ont déjà identifié de nouveaux inhibiteurs de TCTP avec un meilleur profil que celui de Cer227185. Le plus avancé de ces composés est Cer233790, un métabolite du premier produit, qui présente des propriétés intéressantes, telles qu'une bonne biodisponibilité orale, des effets comparables à ceux de Cer227185 sur TCTP et sur des cellules cancéreuses, une faible affinité pour la cible probablement responsable des effets secondaires de Cer227185, une interaction réduite avec les cytochromes 2D6 suggérant une faible interaction potentielle avec d'autres médicaments, et un allongement du temps de demi-vie chez l'homme.

En 2006, Anceris a initié la préparation du dossier de demande d'autorisation d'essais cliniques pour Cer233790.

Anceris a également initié un programme d'optimisation d'une série de "back up" de Cer233790 qui pourraient se substituer au produit initial en cas de problème inattendu intervenant durant le développement clinique. Ces produits de troisième génération sont 50 à 100 fois plus puissants que Cer227185 et Cer233790.

Cerep a annoncé la cessation de ses efforts de recherche dans ce domaine en décembre 2006 et la recherche de partenaires industriels qui pourront poursuivre le développement de ce programme dans le cadre d'un accord qui prévoirait le versement à Cerep de milestones au franchissement de certaines étapes clefs du développement d'un produit et de redevances, si le produit était commercialisé.

6.1.1.3. Les services cliniques

Les services cliniques sont réalisés par Hesperion, filiale dont Cerep a fait l'acquisition au début de l'année 2004 [1]. Ils comprennent la gestion et le suivi des essais cliniques, la gestion des données, la planification et l'analyse statistique des essais cliniques, la pharmacologie clinique, le conseil médical et réglementaire et divers autres services de conseil en développement clinique. Les services offerts par Hesperion sont généralement ceux offerts par les prestataires de service de recherche clinique ("CROs") de dimension internationale.

Outre la qualité de ses services, son expérience démontrée de partenariat à long terme ainsi que son expérience globale de développement de nouveaux médicaments, Hesperion se démarque également grâce à :

. une offre d'expertise spécifique dans des domaines thérapeutiques d'élection (en particulier en cardiologie et en oncologie),

. une philosophie, des outils et des méthodes originales de partenariat avec ses clients,

. des systèmes validés de gestion de projets et de données informatisés ("H System"), ainsi qu' un accès sécurisé pour ses clients, à des rapports d'avancement standards et personnalisés.

[1] *Hesperion était auparavant une filiale de la société Actelion (Suisse) pour laquelle elle a réalisé les essais cliniques du Tracleer, actuellement sur le marché pour le traitement de l'hypertension artérielle pulmonaire.*

Hesperion est basée à Bâle (Suisse) et compte aujourd'hui environ 220 professionnels de recherche clinique, sur huit lieux d'implantation, en Suisse, Israël, Pays-Bas, France, Royaume-Uni, Etats-Unis, Pologne et Russie. Hesperion a fait l'acquisition, en 2006, de la société Touchstone Research, Inc. aux Etats-Unis, une CRO américaine d'environ 30 personnes et spécialisée dans le domaine cardiovasculaire. Avec cette acquisition, Hesperion a franchi une étape décisive de son développement, lui permettant de gagner sensiblement en visibilité en Amérique du Nord et de répondre aux appels d'offres pour la réalisation d'études cliniques de taille internationale.

Au cours de l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires de Hesperion provenait de plus de 60 clients différents. Les revenus de la filiale clinique proviennent principalement de clients Européens (63,2%) et Nord-américains (32,7%) et se compose pour l'essentiel de projets de recherche en cardiologie et en oncologie ; les autres domaines thérapeutiques constituent environ un tiers des projets.

6.1.2. Nouveaux produits et/ou services

Nouvelles offres en chimie en 2006

En 2006, 15 nouvelles chimiothèques – 10 focalisées et 5 thématiques – ont été conçues, synthétisées et mises sur le marché.

Les chimiothèques focalisées proposées par Cerep sont centrées autour de structures privilégiées et conçues pour permettre au chimiste médicinal d'explorer rapidement une famille chimique d'intérêt et établir des relations structure-activité préliminaires. Les principales orientations de 2006 ont été les GPCRs. Les chimiothèques thématiques sont des collections de produits de grande diversité autour d'un thème chimique ou pharmacologique. En 2006, les espaces de diversité des pipéridines et spiropipéridines (canaux ioniques), des imidazoles (canaux ioniques), des quinolines carboxamides (GPCRs) et des peptidomimétiques de seconde génération ont été explorés.

A la fin de l'exercice 2006, en raison des pertes générées par le département de chimie du Groupe, de la concurrence accrue dans ce domaine, et de l'absence de visibilité sur ce marché, Cerep a annoncé sa décision de cesser son activité de chimie. Cette décision devrait être mise en œuvre au premier semestre 2007.

Nouveaux services en profilage pharmacologique

Le catalogue des modèles d'étude *in vitro* pour le profilage pharmacologique propose 645 tests. Il s'est étoffé en 2006 de 124 nouveaux tests essentiellement destinés à l'analyse des effets des molécules sur des kinases et dans des modèles fonctionnels de récepteurs membranaires. Depuis la publication du catalogue 2007 en début d'exercice, 34 nouveaux tests ont été développés et sont commercialisés.

Nouveaux services en profilage pharmaceutique

La liste des modèles ADME-Tox s'est enrichie de 11 nouveaux tests en 2006. Sur les 100 tests actuellement proposés, 15 permettent l'évaluation des interactions médicamenteuses lors du développement de candidats-médicaments. Ces tests sont réalisés en conformité avec les nouvelles réglementations de la FDA (Food & Drug Administration – USA) publiées en septembre 2006 sur la conception des études d'interactions médicamenteuses *in vitro* ; leurs résultats peuvent être directement insérés par les clients de Cerep dans leurs dossiers d'enregistrement de médicaments.

Nouveaux services BioPrint®

Au cours de l'exercice, Cerep a initié une nouvelle politique commerciale consistant à fournir des services de consultance utilisant BioPrint® aux industries pharmaceutiques et cosmétiques. Celles-ci peuvent ainsi demander à Cerep de prédire les effets cliniques de leurs candidats-médicaments afin de sélectionner ceux qui auront le plus de chances de succès en développement.

6.2. PRINCIPAUX MARCHÉS

Ventilation du chiffre d'affaires du Groupe selon ses deux activités principales

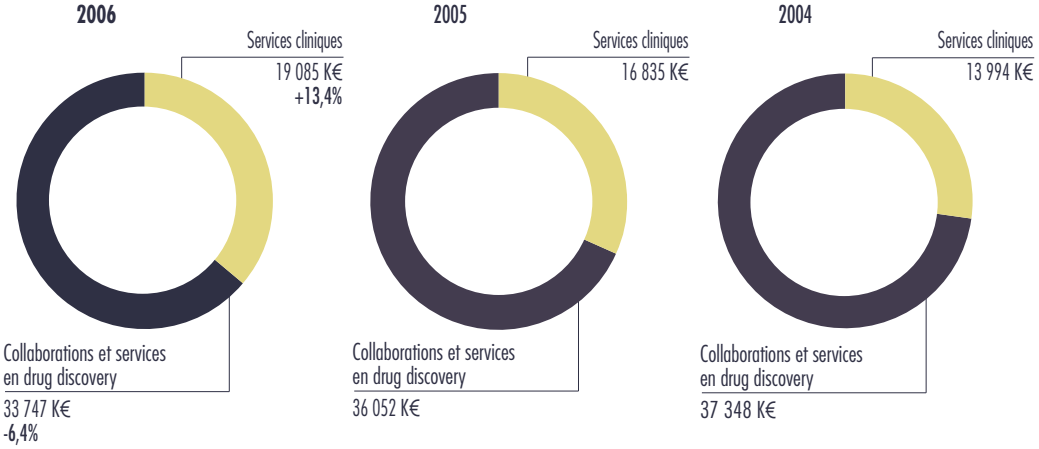

Le secteur d'activité "Collaborations et services en drug discovery" représente les activités de recherche préclinique qui participent à l'élaboration de candidats-médicaments de Cerep SA, Anceris, Cerep, Inc. et Cerep Japan Corp. Le secteur d'activité "Services cliniques" représente les activités de service en développement clinique d'Hesperion et de ses filiales.

NB : à compter de 2007, et compte tenu des décisions de restructuration annoncées par le Groupe en décembre 2006, le segment "Collaborations et services en drug discovery" devient "Services pré-cliniques".

A la date du présent document de référence, les services pré-cliniques regroupent :

. les activités de criblage et profilage pharmacologiques et pharmaceutiques ;

. les activités de chimie et de recherches dans le domaine de l'oncologie jusqu'à l'arrêt de ces dernières courant 2007.

Si des paiements forfaitaires (ou milestones) devaient être versés à Cerep en application des contrats de collaboration en drug discovery conclus au cours des exercices précédents, ils seront intégrés dans le segment "Services pré-cliniques".

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon la zone géographique du client

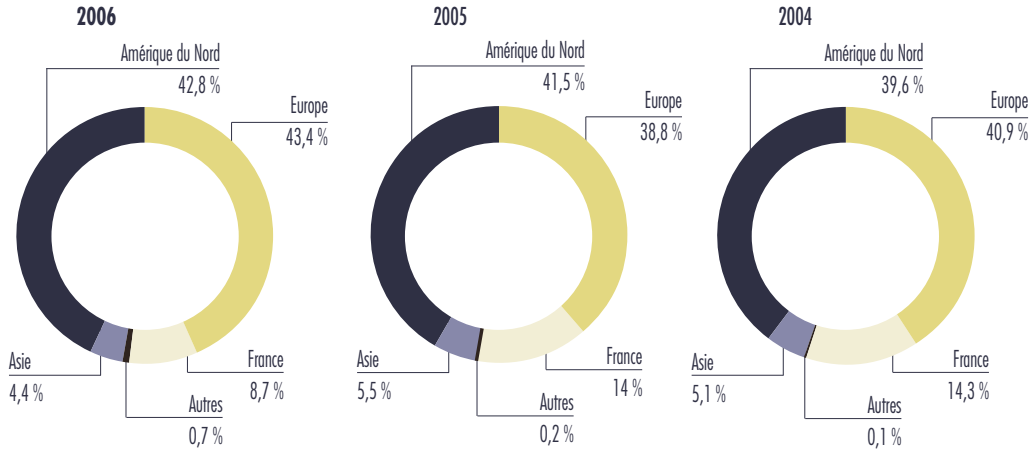

Se reporter également aux éléments de chiffre d'affaires par segment d'activité et par zone géographique présentés au chapitre 6.2, page 32 du document de référence de l'exercice 2005.

6.3. ÉVÉNEMENTS EXCEPTIONNELS

Le 28 août 2006, le Groupe a annoncé l'acquisition par Hesperion de la totalité des titres et des droits de vote de TouchStone Research Incorporated, une société américaine de services cliniques basée à Gaithersburg (Maryland).

L'acquisition a été effectuée en numéraire par des paiements s'étalant jusqu'au second semestre 2008 : un premier paiement de 3 millions de dollar US à la date d'acquisition et des versements additionnels, payables en fonction de l'achèvement de certaines étapes prédéterminées, telles la réalisation d'objectifs financiers et le maintien au sein de l'entreprise du personnel clef. Les éléments constitutifs (essentiellement le carnet de commandes sur le territoire américain) du principal paiement additionnel seront évalués en date du 31 janvier 2007, définitivement validés le 30 avril 2007 et versés à la fin du 1er semestre 2007. Le dernier paiement lié à cette acquisition devrait intervenir au second semestre 2008 dans l'hypothèse du maintien au sein du Groupe de certains collaborateurs clefs. Ces versements additionnels, évalués à 2,2 millions de dollar US au 31 décembre 2006, sur la base des éléments disponibles à cette date, ne pourront excéder un montant total de 7 millions de dollar US.

Renommée Hesperion US, Inc., la Société compte une trentaine de collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires moyen entre 5 et 6 millions de dollar US au cours des trois exercices précédant l'acquisition. Pour les quatre mois suivant l'acquisition, la contribution de Hesperion US, Inc. au résultat net du Groupe est une perte de 46 K€.

Le 18 décembre 2006, le Groupe a annoncé son recentrage sur le développement de ses activités rentables : les services de criblage et profilage pharmacologique et pharmaceutique, la base de données BioPrint® et les services cliniques – pour lesquelles le Groupe a une position concurrentielle forte.

Le Groupe a également annoncé son projet de cesser son activité de chimie et ses activités de recherche dans le cadre de nouveaux programmes de drug discovery ; parallèlement Cerep recherche des partenaires pour la poursuite du développement de ses programmes de recherche les plus avancés et préserver la valeur de son portefeuille de candidats-médicaments. Cerep vise ainsi un retour rapide à la rentabilité des opérations du Groupe.

Dans le cadre du projet d'arrêt de ses activités de chimie et de drug discovery, Cerep a confié à une société spécialisée un mandat de cession et de recherche de repreneurs pour ces activités situées à Villebon-sur-Yvette, en région parisienne et a initié une procédure de plan de sauvegarde de l'emploi concernant environ 60 postes au sein du Groupe. En l'absence de conclusion des négociations de reprise en cours à la date d'établissement des états financiers consolidés, le Groupe a comptabilisé une perte de valeur de ces actifs de 10,02 millions d'euros au 31 décembre 2006 et comptabilisé une provision pour restructuration de 2,98 millions d'euros au titre du plan de sauvegarde de l'emploi.

Ces charges sont comptabilisées en "autres produits et charges opérationnels" au compte de résultat. (cf. annexe aux comptes consolidés, chapitre 20.3.2., note E.4., page 93 du présent document de référence).

6.4. DÉPENDANCE A L'ÉGARD DES BREVETS, LICENCES, CONTRATS ET PROCÉDÉS DE FABRICATION

La Société a déposé de nombreux brevets, considérant son secteur d'activité.

Elle a également conclu de nombreuses licences ou accords pour l'utilisation, notamment, de certaines des cibles pharmacologiques qu'elle exploite dans le cadre de ses prestations de services.

Cependant la Société estime ne pas dépendre d'un ou plusieurs brevets, d'une ou plusieurs licences en particulier. Elle n'a par ailleurs pas de dépendance à l'égard de contrats particuliers ou procédés de fabrication.

6.5. CONCURRENCE ET POSITION CONCURRENTIELLE

6.5.1. Concurrence

La concurrence entre les sociétés des domaines pharmaceutique et biotechnologique qui tentent d'identifier des composés appelés à être développés est intense. En 2006, compte tenu du fait que la plate-forme de découverte de médicaments de Cerep est destinée à intégrer des technologies différentes, Cerep se trouve en concurrence dans plusieurs domaines, y compris le criblage à haut débit, la découverte de médicaments à partir d'outils informatiques d'aide à la décision et la chimie. Les concurrents de Cerep sont les départements internes de recherche et de développement des sociétés pharmaceutiques et biotechnologiques, ainsi que certains instituts de recherche et certaines universités.

En 2006, Cerep doit principalement faire face à une concurrence sur deux fronts : de la part de sociétés proposant des prestations de services et de la part de sociétés engagées dans des activités de drug discovery pour le compte de laboratoires pharmaceutiques, de sociétés de biotechnologies et d'organismes de recherche.

A la fin de l'exercice 2006, Cerep a annoncé son recentrage sur ses activités de service rentables et l'arrêt corrélatif des activités de chimie et de recherche de nouveaux médicaments. En conséquence de cette décision, la concurrence de Cerep à compter de 2007, sera principalement celle des activités de profilage et criblage ainsi que celle des activités de services cliniques.

6.5.1.1. Activités de services

Dans le domaine des activités de profilage, le principal concurrent de Cerep est MDS Pharma. D'autres sociétés fournissent des services concurrents de ceux de Cerep, notamment Caliper qui conduit des activités de profilage pharmacologique. Ces deux sociétés ne disposent pas, à la connaissance de Cerep, de la technologie de profilage à haut débit. Certaines sociétés proposent des services de profilage sur certaines classes de cibles seulement, telles que les kinases (Millipore, Proqinase, Invitrogen…).

Evotec propose des services de criblage à haut et très haut débit qui sont en concurrence avec les activités de criblage à haut débit proposées par Cerep.

Dans le domaine de la chimie, les principaux concurrents de Cerep étaient jusqu'en 2006, Galapagos, Evotec, Albany Molecular Research et Pharmacopeia qui ont étendu leurs activités à la pharmaco-informatique. Plus récemment et particulièrement depuis 2006, quelques sociétés, localisées en Europe de l'Est, en Chine ou en Inde, dans des pays à faible coût de main d'œuvre et soumises à des contraintes moindres en termes de développement durable, proposent des services de synthèses à façon. Ces sociétés pratiquent une politique de prix bas qui a déjà contraint certains groupes occidentaux de chimie à cesser leur activité. Face à cette concurrence accrue, qui ne lui permet pas d'anticiper de retour possible aux bénéfices dans ce secteur à une échéance raisonnable, la Société a annoncé en décembre 2006 sa décision de cesser ses activités de chimie dans le courant de l'année 2007.

En revanche, la Société estime ne pas avoir à faire face à la même concurrence pour son activité principale de service de profilage *in vitro*. En effet, la part des charges salariales et des aménagements techniques dans les charges de fonctionnement de ces activités est beaucoup plus faible qu'en chimie. Les dépenses de consommables, qui rendent compte de près de 30% des charges totales, et les amortissements liés aux investissements dans le matériel robotique, représentent une part importante des charges. Ces dépenses sont sensiblement identiques pour toutes les sociétés opérant dans ce domaine d'activité quelque soit le pays considéré.

Dans le domaine des services cliniques, de nombreuses sociétés offrent des services de niveau, de compétences et de capacités variés. Hesperion est principalement en concurrence avec les départements internes des groupes pharmaceutiques, d'autres sociétés de services biopharmaceutiques et des petites CROs spécialisées.

Si Hesperion est en concurrence avec des sociétés de services biopharmaceutiques et autres organisations offrant un ou des services identiques, avec son éventail complet de services, Hesperion est cependant principalement en compétition avec les grandes sociétés internationales offrant un service global (par exemple Parexel, Quintiles, Covance, PPD ou Icon) et avec des sociétés européennes de taille moyenne, à vocation internationale (telles que : Chiltern ou Premier Research). Avec l'acquisition en 2006 de Touchstone Research, Inc., aux Etats-Unis, Hesperion est également en compétition avec de nombreuses CROs américaines de taille moyenne, pour la part des études à réaliser en Amérique du Nord.

Hesperion considère que, outre son expertise spécifique dans certains domaines thérapeutiques et son système de gestion de projets très performant, son approche partenariale de son métier, associée à un service global de qualité la différencie

de ses concurrents. Bien que sans assurance pour l'avenir, Hesperion estime qu'elle est en situation concurrentielle favorable dans les domaines d'activité où elle opère. Une concurrence accrue pourrait néanmoins affecter négativement les résultats de cette filiale de Cerep.

6.5.1.2. Découverte de médicaments

Certaines sociétés telles que Neurogen, Pharmacopeia, ArQule, Array Biopharma, Vertex et Tularik ont développé des plates-formes plus ou moins complètes et intégrées pour la découverte de médicaments qui viennent concurrencer la plate-forme intégrée de Cerep.

A compter de 2007, Cerep a décidé de ne pas poursuivre ses programmes de drug discovery et de licencier les produits découverts dans le cadre des projets qu'elle a menés jusqu'en décembre 2006.

6.5.2. Position concurrentielle

La Société ne dispose pas de données ou statistiques suffisamment précises lui permettant de donner des informations sur sa position concurrentielle.

Chapitre 7

ORGANIGRAMME

7.1. DESCRIPTION DU GROUPE

La société mère du groupe Cerep est Cerep SA, cotée à Paris (Euronext Paris - Eurolist - Valeurs locales).

L'ensemble des filiales françaises et étrangères est directement détenu par Cerep SA, à l'exception des filiales d'Hesperion Ltd.

Cerep SA regroupe à la fois :

. les activités de la holding, dont notamment l'orientation des choix stratégiques des entités du Groupe, le financement à court et moyen terme des filiales, lorsque nécessaire, par le biais de prêts remboursables et de conventions de trésorerie (en place avec Cerep, Inc. et Anceris), un support général et administratif et la définition des orientations de recherche et de développement du Groupe.

. des activités de production et vente de services des activités de collaborations et services en drug discovery, ainsi que des activités de recherche en France, notamment dans le cadre du programme oncologie.

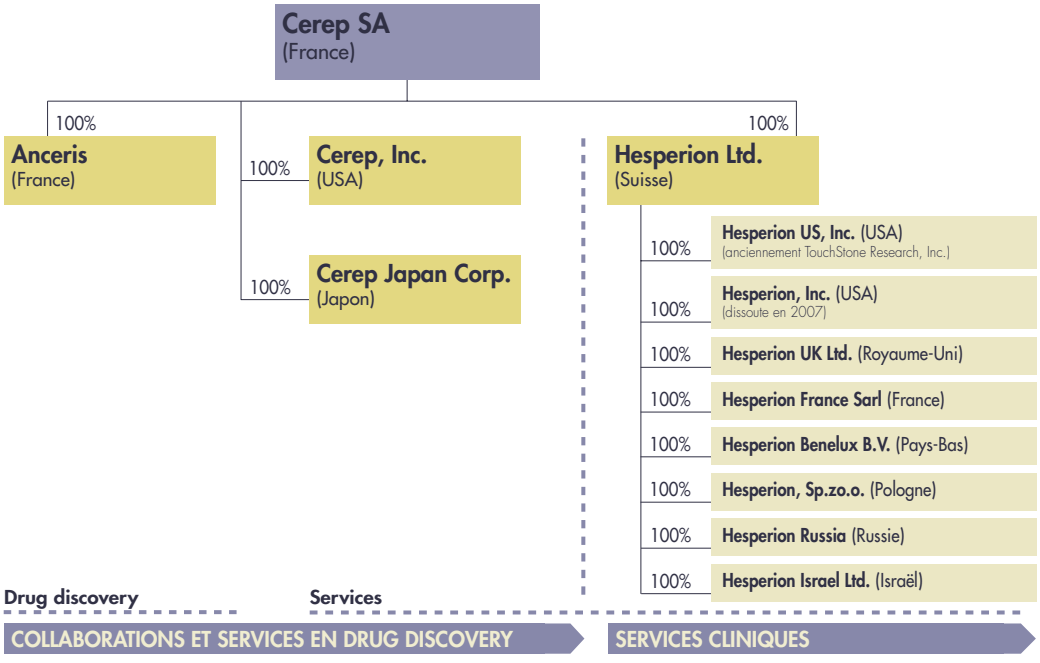

Suite à l'acquisition de Touchstone Research Inc., l'organisation de l'activité de services cliniques a été réorganisée aux Etats-Unis : trois collaborateurs de Hesperion, Inc. ont été transférés de Redmond, près de Seattle, à Gaithersburg, dans le Maryland, ; un bureau a été ouvert à Irvine, en Californie, et, après transfert des équipements, Hesperion Inc. sera dissoute courant 2007.

Se reporter au chapitre 25, "Informations sur les participations", page 145 du présent document de référence pour une description des activités des sociétés du Groupe.

7.2. FILIALES DE LA SOCIÉTÉ

La liste des filiales figure dans l'annexe aux comptes consolidés au chapitre 20.3.2., note C.3, page 74 du présent document de référence.

Se reporter également au chapitre 25 "Informations sur les participations", page 145 du présent document de référence.

Thierry Jean, Président-directeur général de Cerep SA, est également Chairman & Chief executive officer de Cerep, Inc., Président de Cerep Japan Corp., Président de Hesperion et Président de Anceris SA.

Chapitre 8

PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES

Cerep conduit ses activités de profil pharmacologique à Celle l'Evescault, à proximité de Poitiers, où la Société occupe 5 160 m^2 au 31 décembre 2006 d'espace de laboratoires et de bureaux. Ces locaux et le terrain font l'objet de crédit-bails immobiliers qui expirent en 2014, date à partir de laquelle Cerep sera entièrement propriétaire.

Cerep est locataire – bail commercial – de bureaux d'une surface de 480 m^2 situés au 155, boulevard Haussmann, à Paris (8ème) qui abritent son siège social.

Les activités de chimie sont réalisées dans des laboratoires situés à Villebon-sur-Yvette – zone d'activité de Courtabœuf – dans l'Essonne. Le terrain, la structure initiale, ainsi que les travaux de construction et d'aménagement de laboratoires et bureaux d'une surface de 3 466 m^2 ont été financés par un crédit-bail immobilier. Des travaux complémentaires d'aménagements ont été entrepris en 2006 et financés par un avenant au crédit-bail immobilier dont le montant prévu de 1 130 K€ a été mis en loyer le 1er février 2007.

Anceris a transféré ses activités et son siège social de Paris dans les locaux de Cerep à Villebon-sur-Yvette, mis à sa disposition sous forme de bail commercial. Anceris occupe 535 m^2 de laboratoires de biologie, dans un bâtiment partagé avec les équipes de drug discovery de Cerep.

A Redmond, près de Seattle aux Etats-Unis, Cerep, Inc., filiale de Cerep SA, occupe approximativement 1 200 m^2 pour son siège américain et ses laboratoires de profilage pharmacologique (ADME/toxicité). Le bail expire en 2011.

Au Japon, Cerep Japan Corp. est locataire d'un bureau commercial. Le bail est renouvelable chaque année.

A Allschwill, près de Bâle (Suisse), Hesperion Ltd, filiale de Cerep SA, occupe approximativement 3 300 m^2 de bureaux, dont elle est locataire. Le bail expire en 2013. Les filiales de Hesperion Ltd sont locataires de locaux de tailles plus réduites, constitués également de bureaux.

8.2. QUESTIONS ENVIRONNEMENTALES INFLUANT SUR L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les informations environnementales sont insérées annexe II, page 163 du présent document de référence.

La nature des activités de Cerep a des effets limités sur l'environnement. Le Groupe place les questions environnementales au cœur de ses préoccupations et applique avec exigence les mesures de prévention des risques, même légers.

Chapitre 9

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1. SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2006, la trésorerie du Groupe (y compris les placements de valeurs mobilières) s'élève à 7,49 millions d'euros contre 15,75 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Cette variation de trésorerie s'explique par une capacité d'autofinancement hors intérêts et impôts de -1,77 millions d'euros, une variation du besoin en fonds de roulement de 0,26 millions d'euros, des flux nets de trésorerie consacrés aux opérations d'investissement de 3,71 millions d'euros (dont 2,3 millions d'euros de décaissements nets liés à l'acquisition de TouchStone Research Incorporated) et des flux nets de trésorerie utilisés dans les opérations de financement de -3,52 million d'euros.

Après autres charges opérationnelles de 13,24 millions d'euros, le fonds de roulement s'établit à -1,5 million d'euros contre 8,16 millions d'euros un an plus tôt.

L'endettement financier brut consolidé était de 168,1% des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2006, comparé à 71,4% au 31 décembre 2005.

A la fin de l'exercice 2006, les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit totalisent 22,56 millions d'euros dont 17,48 millions d'euros de crédit baux immobiliers relatifs aux locaux du site de Poitiers et aux locaux du site de Villebon-sur-Yvette.

Du 31 décembre 2005 au 31 décembre 2006 les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont passés d'un montant de 2,90 millions d'euros à 2,54 millions d'euros. Sur la même période le crédit bail immobilier a évolué de 15,79 millions d'euros à 17,48 millions d'euros en raison de la signature d'un avenant et de tirages complémentaires sur le contrat de financement du site de Villebon dont les montants s'élèvent 2,5 millions d'euros. Les montants en crédit bail mobilier ont évolué sur cette période de 2,32 millions d'euros à 2,55 millions d'euros et les aides et avances remboursables de 1,2 million d'euros à 1,18 million d'euros.

Se reporter également aux éléments relatifs à la situation financière de l'exercice 2004 au chapitre 4.1.4. en page 51 du document de référence de l'exercice 2004.

9.2. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Se reporter également aux commentaires sur les résultats consolidés de l'exercice 2004 au chapitre 4.1.2.1. en pages 47 et 48 du document de référence de l'exercice 2004.

9.2.1. Facteurs importants influant sur le revenu d'exploitation

L'exercice 2006 s'est déroulé dans un contexte particulièrement difficile lié à la faiblesse du dollar et au développement de la concurrence.

L'activité de "Collaborations et services en drug discovery" évolue dans un contexte concurrentiel dominé par des sociétés de la zone dollar. Cerep a continué ses efforts de gain de productivité pour maîtriser ses coûts de production et a ainsi pu poursuivre sa politique commerciale agressive de réduction des prix de ventes sans affecter ses marges. Ainsi, au cours de l'exercice, l'activité de profil a enregistré une augmentation du nombre de résultats vendus de 24% (hors contrats spéciaux) pour un chiffre d'affaires stable par rapport à 2005.

Les ventes des activités de chimie (chimio-informatique, chimie combinatoire et chimie médicinale) ont brusquement chuté en 2006. Le chiffre d'affaires des activités de chimie a diminué de plus de 50% par rapport à 2005, s'établissant à moins de 3 millions d'euros pour l'exercice. En conséquence, les pertes imputables directement à l'activité de chimie sont estimées à 3,5 millions d'euros. Les raisons de cette contre-performance sont liées au fort développement de la concurrence asiatique, essentiellement indienne et chinoise, favorisée par un faible coût salarial et des contraintes moindre en termes de développement durable. Ne prévoyant pas de retour possible aux bénéfices dans ce secteur à une échéance raisonnable, la Société a annoncé en décembre 2006 sa décision de cesser ses activités de chimie dans le courant de l'année 2007.

Cerep estime ne pas avoir à faire face à la même concurrence pour son activité principale de service de profilage *in vitro*. En effet, la part des charges salariales et des aménagements techniques dans les charges de fonctionnement de ces activités est beaucoup plus faible qu'en chimie. Les dépenses de consommable, qui rendent compte de près de 30% des charges totales, et les amortissements liés aux investissements dans le matériel robotique représentent une part importante des charges. Ces dépenses sont sensiblement identiques dans tous les pays.

Toutefois, le contexte économique difficile dans lequel évolue aujourd'hui l'industrie pharmaceutique et ses sous-traitants, et la difficulté qu'aurait Cerep à continuer à chercher à financer ses efforts de drug discovery par les seuls profits de ses services ont conduit la Société à recentrer ses efforts sur le seul développement de ses activités rentables. En conséquence, Cerep ne poursuivra pas ses investissements dans la recherche de nouveaux médicaments dont les retours financiers les plus significatifs (redevances sur la vente de médicaments potentiels) ne sont pas attendus à court terme.

Le Groupe cherche donc en 2007 à licencier ses programmes actuels de drug discovery à des partenaires industriels qui financeront la suite du développement des candidats-médicaments découverts par Cerep, en contrepartie de paiements de droits d'accès, de paiement d'étapes et de royalties sur les ventes futures de ces médicaments.

L'activité de services cliniques a poursuivi son développement en 2006, particulièrement aux Etats-Unis, où une société de services cliniques aux performances professionnelles reconnues, notamment dans le domaine cardio-vasculaire, comptant une trentaine de collaborateurs a été acquise le 28 août 2006, ainsi qu'en Europe de l'est avec l'ouverture d'une filiale en Russie.

Malgré l'arrêt prématuré de deux études cliniques internationales à l'initiative de leurs sponsors, le chiffre d'affaires de l'activité de services cliniques a progressé de 13% en 2006, dont une part minoritaire est liée aux quatre mois de contribution de la société acquise. Le résultat net du secteur d'activité est en augmentation de 19% en 2006 par rapport à 2005.

Hesperion compte à la fin de l'exercice plus de 200 collaborateurs dans huit pays en Europe et aux Etats-Unis au travers de neuf entités. La taille critique atteinte par le Groupe, l'intégration de l'expérience américaine et la complémentarité des compétences ainsi que l'extension en Europe de l'est permet la réalisation d'essais cliniques internationaux et crée de nouvelles opportunités sur la base d'une offre de services convaincante, en particulier dans les domaines cardiovasculaire, du cancer et des partenariats long terme.

9.2.2. Changement de chiffres d'affaires net ou des produits nets

Évolution comparée du chiffre d'affaires

(K€)	31.12.06	Variations	31.12.05
Collaborations et services en drug discovery	**33 747**	-6,4%	36 052
Services cliniques	**19 085**	13,4%	16 835
Total	**52 832**	**-0,1%**	**52 887**
dont contributions nettes après éliminations intercompagnies			
Cerep SA	**30 078**	-7,4%	32 468
Cerep, Inc.	**3 669**	2,4%	3 584
Hesperion (sous-groupe)	**19 085**	13,4%	16 835

Le Groupe retient la ventilation par activités comme segmentation principale de son information sectorielle. Le secteur d'activité "Collaborations et services en drug discovery" représente les activités de services et recherche pré-cliniques qui participent à l'élaboration de candidats médicaments de Cerep SA, Cerep, Inc. et Cerep Japan Corp. Le secteur d'activité "Services cliniques" représente les activités de service en développement clinique d'Hesperion et de ses filiales.

NB : à compter de 2007, et compte tenu des décisions de restructuration annoncées par le Groupe en décembre 2006, le segment "Collaborations et services en drug discovery" devient "Services pré-cliniques".

A la date du présent document de référence, les services pré-cliniques regroupent :

. les activités de criblage et profilage pharmacologiques et pharmaceutiques ;

. les activités de chimie et de recherches dans le domaine de l'oncologie jusqu'à l'arrêt de ces dernières courant 2007.

Si des paiements forfaitaires (ou milestones) devaient être versés à Cerep en application des contrats de collaboration en drug discovery conclus au cours des exercices précédents, ils seront intégrés dans le segment "Services pré-cliniques".

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2006 de 52,83 millions d'euros est stable par rapport à 52,89 millions d'euros pour l'exercice 2005. Retraité des revenus liés à la pharmacologie *in vivo* et des paiements de la phase recherche de la collaboration avec Sanofi-aventis, le chiffre d'affaires de l'exercice aurait été en augmentation de 6,2% en 2006, en ligne avec les perspectives de croissance annoncées par le Groupe.

Au cours de l'année, on note une évolution haussière du cours de l'euro par rapport au dollar américain et au franc suisse. A cours de changes constants, le chiffre d'affaires aurait été de 53,40 millions d'euros contre 52,89 millions d'euros en 2005.

Cerep a constaté un chiffre d'affaires des activités de collaborations et services en drug discovery de 33,75 millions d'euros (34,00 millions d'euros à cours de changes constants), contre 36,05 millions d'euros en 2005, soit une diminution de 6,4% (5,7% à cours de changes constants). Retraitées des revenus liés à la pharmacologie *in vivo* et des paiements de la phase recherche de la collaboration avec Sanofi-aventis, ces activités auraient été en croissance d'environ 2,5%.

Les activités de profilage *in vitro* connaissent une croissance sur l'ensemble de l'exercice qui compense la baisse des revenus liés à l'arrêt de l'activité de pharmacologie *in vivo* et au ralentissement des activités de chimie, en net retrait par rapport à 2005.

Pour la même période, les activités de services cliniques totalisent un chiffre d'affaires de19,09 millions d'euros (19,39 millions d'euros à cours de changes constants) et poursuivent leur croissance à un rythme soutenu de 13,4% (15,2% à cours de changes constants).

Chiffre d'affaires par zone géographique

Le tableau ci-après présente la ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon la zone géographique du client.

	31.12.06		31.12.05		Variations	
(K€)	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Europe	*27 530*	*52,1%*	27 924	52,8%	-394	-1,4%
dont France	**4 592**	**8,7%**	*7 378*	*14,0%*	*-2 786*	*-37,8%*
Amérique du Nord	**22 603**	**42,8%**	21 972	41,5%	631	2,9%
Asie	**2 331**	**4,4%**	2 901	5,5%	-570	-19,6%
Autres	**368**	**0,7%**	90	0,2%	278	308,9%
Total	**52 832**	**100%**	**52 887**	**100%**	**-55**	**-0,1%**

Le chiffre d'affaires réalisé par le Groupe sur ces zones géographiques traduit une réduction de la part de chiffres d'affaires réalisée en Europe dans les deux secteurs d'activité du Groupe et la croissance de l'activité de services cliniques en Amérique du Nord. En France notamment, la baisse d'activité est principalement due à l'arrêt des paiements liés à la phase recherche du contrat de collaboration avec Sanofi-aventis. La croissance du chiffre d'affaires en Amérique du Nord provient principalement du développement des activités de services cliniques dans cette zone, ainsi que des quatre mois de contribution au chiffre d'affaires du Groupe de TouchStone Research Incorporated (devenue Hesperion US, Inc.).

9.2.3. Stratégie et facteurs influant sur les opérations

Charges nettes courantes

Les charges courantes consolidées se sont élevées en 2006 à 56,23 millions d'euros contre 57,54 millions d'euros en 2005.

. Secteur d'activité "Collaborations et services en drug discovery"

Les charges courantes se sont élevées à 38,08 millions d'euros en 2006 contre 41,05 millions d'euros en 2005 soit une diminution de 7,2 % due aux importants efforts engagés pour réduire les dépenses de fonctionnement : La consommation de matières premières et les charges externes pour les services pré-cliniques ont diminué de 16,5%, soit nettement plus que la baisse constatée du chiffre d'affaires.

. Secteur d'activité "Services cliniques"

Les charges courantes de ce secteur sont constituées principalement de charges de personnel et de prestations de services des chargés d'études, coordonnateurs et investigateurs salariés et contractuels réalisant les études cliniques. Ces charges d'exploitation ont progressé de 8,8% alors que le chiffre d'affaires augmentait sur la même période de 13,4%.

Résultat avant éléments financiers et impôts, hors restructuration

Le résultat avant éléments financiers et impôts consolidé au 31 décembre 2006 est une perte hors restructuration de 3,05 millions d'euros contre une perte de 4,18 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels tels que définis par le Conseil national de la comptabilité concernent les opérations ayant un caractère inhabituel et de montants significatifs. Ce qui fut le cas en 2005 de l'arrêt de l'activité de la

pharmacologie *in vivo* et en 2006 de l'arrêt des activités de chimie et de recherche de nouveaux médicaments pour compte propre de Cerep.

Dans ce contexte, les informations comparatives sur les années précédentes ont été retraitées. En 2005, les charges pour restructuration et déménagement d'un montant de 1,73 million d'euros ont été reclassées en "Autres charges opérationnelles".

Fin 2006, en accompagnement de sa décision d'arrêter ses activités de chimie et de recherche de nouveaux médicaments et en l'absence de signature, à la date d'arrêté des comptes, d'un accord de reprise de tout ou partie des actifs liés à ces activités, le Groupe a passé en "Autres charges opérationnelles" un montant de 13,24 millions d'euros.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel consolidé avant résultat financier et impôts se solde par une perte de 16,29 millions d'euros en 2006 contre 5,9 millions d'euros en 2005.

Résultat financier et impôts

Le résultat financier 2006 est négatif de 0,92 million d'euros contre une perte de 0,51 million d'euros en 2005. Les pertes nettes réalisées sur opérations et couvertures de change se sont élevées à 0,24 million d'euros en 2006 contre un gain net de 0,08 million d'euros en 2005 en raison du profil de fluctuation du dollar contre euro constaté en 2006.

L'accroissement des charges d'intérêt sur emprunts de 1 million d'euros en 2006 comparé à 0,65 million d'euro en 2005 est lié aux opérations de financement par crédit-bail des implantations immobilières à Villebon-sur-Yvette.

Ainsi que détaillé dans l'annexe aux comptes consolidés, au chapitre 20.3.2., note C.20, page 80 du présent document de référence, le Groupe comptabilise des impôts différés pour l'ensemble des différences temporaires entre valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé. Le montant concerné en 2006 s'élève 0,01 million d'euro.

Dépenses de recherche et développement

Les frais de recherche et développement du Groupe engagés au cours de l'exercice 2006 se sont élevés à 12,80 millions d'euros contre 15,08 millions d'euros pour l'année 2005.

Chapitre 10

TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1. CAPITAUX DE L'ÉMETTEUR

Le détail des capitaux propres de la Société est présenté dans l'annexe aux comptes consolidés, au chapitre 20.3.2., note D.3.1. page 85 du présent document de référence. Le tableau de variation des capitaux propres consolidés est présenté dans les états financiers consolidés au chapitre 20.3.2.4, page 72 du présent document de référence.

Le tableau suivant présente les principaux composants des capitaux permanents :

(K€)	31.12.04	31.12.05	**31.12.06**
Capitaux propres			
Capital social	3 591	3 753	**3 768**
Primes d'émission	26 401	31 835	**32 068**
Actions propres	-120	-120	**-120**
Réserves légale, réglementées et autres réserves	741	765	**765**
Ecarts de conversion Groupe	5	39	**-525**
Produits et charges constatés directement en capitaux propres	-50	-61	**183**
Réserves et report à nouveau consolidés	-1 284	1 612	**-5 080**
Résultat - part du Groupe	2 764	-6 692	**-16 936**
Total capitaux propres	**32 048**	**31 131**	**14 123**
Part à plus d'un an des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 288	18 885	**19 628**
Capitaux permanents	**39 336**	**50 016**	**33 751**

10.2. FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau des flux de trésorerie consolidé est présenté dans les états financiers consolidés au chapitre 20.3.2.3, page 71 du présent document de référence.

10.3. EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2006, l'endettement financier net du Groupe était de 16,26 millions d'euros, comparé à endettement financier net de 6,46 millions d'euros au 31 décembre 2005 et à un excédent net de trésorerie de 6,83 million d'euros au 31 décembre 2004.

Le tableau suivant présente les principaux composants de l'endettement financier net :

(K€)	31.12.04	31.12.05	**31.12.06**
Trésorerie brute	16 620	15 754	**7 488**
Soldes débiteurs et concours bancaires courants	6	45	**7**
Mobilisation de créances	-	-	**601**
Trésorerie	**16 614**	**15 709**	**6 880**
Endettement financier brut	9 785	22 170	**23 138**
dont :			
. emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	*2 440*	*2 856*	***1 927***
. dettes auprès d'organismes de crédit-bail	*6 733*	*18 114*	***20 028***
. aides remboursables à l'innovation et avances remboursables	*612*	*1 200*	***1 183***
Endettement financier net	**-6 829**	**6 461**	**16 258**

Le détail des emprunts et dettes financières du Groupe est présenté dans l'annexe aux comptes consolidés, au chapitre 20.3.2., note D.3.4., page 88 du présent document de référence.

Au 31 décembre 2006, le financement des entités du Groupe est centralisé au sein de la direction financière de Cerep SA, avec délégation et autonomie octroyée à Hesperion pour ses besoins et ceux de ses filiales. Dans le cadre de financements spécifiques de ses filiales, Cerep a et pourra contracter des financements en devise directement auprès des institutions financières pour le compte de ses filiales.

Les contrats de financement et de crédit bail du Groupe en place au 31 décembre 2006 ne sont pas assortis de covenants liés à un ratio financier portant sur des éléments du bilan ou du compte de résultat ou liés à une notation d'agence financière. Ils contiennent des clauses d'exigibilité immédiate en cas de liquidation judiciaire ou de cessation d'activité. Enfin, ces contrats prévoient l'exigibilité "si bon semble au preneur" en cas d'évènement tels que non paiement à l'échéance, incident signalé auprès de la Banque de France, insolvabilité, fusion, scission, dissolution, ou cession.

Le prêt de 6 millions d'euros contracté le 22 janvier 2007 est destiné au financement ou au refinancement d'investissements corporels ou incorporels ainsi qu'au financement de la réorganisation de Cerep SA. Il comporte des sûretés consistant principalement en nantissements du fonds de commerce et d'actions de la filiale Hesperion au profit de l'organisme bancaire prêteur. Il comporte également des clauses dites de "covenants". Celles-ci fixent principalement des ratios et minima financiers dont le non-respect par Cerep pourrait entraîner le remboursement anticipé du prêt. Ces ratios et minima financiers seront appréciés sur la base des comptes annuels consolidés à chaque fin d'exercice et seront les suivants au 31 décembre 2007 :

. minimum de 18 millions d'euros de fonds propres consolidés,
. ratio d'endettement : endettement net consolidé/EBE inférieur à 5,
. ratio de couverture du service de la dette : cash-flow libre consolidé/service de la dette consolidé supérieur ou égal à 0,5,
. ratio d'endettement sur fonds propres : endettement financier net consolidé/fonds propres consolidés inférieur ou égal à 1,3.

10.4. RESTRICTION A L'UTILISATION DES CAPITAUX

Il n'existe pas de limitation contractuelle à l'utilisation des différents financements mentionnés ci-dessus.

10.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES

Le Groupe considère que les financements actuellement en place sont suffisants et adaptés aux investissements prévus à court et moyen terme.

10.6. INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIÈRES

Le tableau suivant présente l'inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille par Cerep SA au 31 décembre 2006.

Intitulé	Code ISIN	Quantité	Valeur
Sicav et FCP			
Etoile Var Spread	FR 001 010 6583	900	91 044
Kheops	FR 001 018 7641	94	94 493
Sous-total Sicav et FCP			**185 537**
Actions sociétés cotées			
Cerep	FR 000 404 2232	8 661	68 249
Actions sociétés non cotées (valorisées selon l'actif net)			
Cerep Japan Corp.	–	200	79 783
Cerep, Inc.	–	1 000	1 000 598
Anceris	–	3 000 000	4 014 400
Hesperion Ltd	–	140 000	10 334 424
Sous-total actions sociétés non cotées			**15 429 205**
Total du portefeuille			**15 682 991**

Chapitre 11

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT BREVETS ET LICENCES

11.1. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Cerep consacre un budget important à la recherche et au développement, puisque son métier est au cœur de l'innovation.

Les frais de R&D du Groupe engagés au cours de l'exercice 2006 sont évalués à 12,80 millions d'euros, comparé à 15,08 millions d'euros pour l'année 2005. Ceux-ci reflétaient l'investissement en R&D du Groupe dans le programme oncologie ainsi que les dépenses de R&D engagées le cadre de la collaboration avec Sanofi-aventis dont la phase recherche s'est achevée fin 2005. Les frais de R&D du Groupe en 2004 se sont élevés à 11,91 millions d'euros.

Ils représentent en 2006 environ 24,2% du chiffre d'affaires consolidé.

Les efforts de R&D de Cerep ont essentiellement porté sur trois axes en 2006 :

. Améliorer les technologies existantes notamment par le développement de nouveaux tests (nouvelles cibles) et de nouvelles technologies de mesure pour le profilage pharmacologique et pharmaceutique. Ainsi, la plateforme "kinases", initiée en 2005, a été enrichie de plus de 30 nouvelles enzymes, portant le nombre total de tests kinases à 130. Un effort particulier a également été porté sur le développement d'une plate-forme "tests fonctionnels", destinée à qualifier les effets agonistes ou antagonistes des ligands des récepteurs membranaires, particulièrement ceux liés aux protéines G. Une technologie de mesure des interactions avec les récepteurs liés aux protéines de type Gi, difficiles à caractériser, a été validée et brevetée.

. Développer BioPrint® par la production de nouvelles données et de nouveaux outils d'analyse des résultats et de nouveaux modèles prédictifs. L'accent a été mis sur la prédiction des effets cliniques à partir des données *in vitro*, spécialement par l'utilisation du logiciel Decision Forest, également employé par la FDA (Food and Drug Administration, Etats-Unis).

. Développer le portefeuille de produits détenus en propre ; en 2006, ces développements ont essentiellement concerné le programme mené dans le domaine de l'oncologie. Les essais cliniques du Cer227185 ont été poursuivis avec succès et la caractérisation *in vitro* et chez l'animal des effets anticancéreux du Cer233790 a été achevée. Des efforts importants ont aussi été consentis pour l'optimisation chimique d'inhibiteurs de TCTP de troisième génération. Ces molécules ont une activité anticancéreuse *in vitro* 50 à 100 fois plus importante que Cer227185 et 233790.

A ce jour, Cerep SA a déposé des demandes de brevets concernant 17 familles d'invention et détient un portefeuille de plus de 20 brevets obtenus en France et à l'étranger. S'y ajoute le portefeuille d'Anceris qui détient plus de 20 familles de brevet pour la plupart en vigueur en Europe et aux Etats-Unis.

11.2. BREVETS ET LICENCES

Cerep a déposé et continue de déposer, de nombreuses demandes de brevet pour couvrir différents aspects de ses activités (technologies de criblage, de profilage et de chimio-informatique).

A ce jour, Cerep SA a déposé des demandes de brevets concernant 17 familles d'invention et détient un portefeuille de plus de 20 brevets obtenus en France et à l'étranger.

Deux demandes de brevet internationales publiées respectivement sous les numéros WO99/23587 et WO99/15894) ont fait l'objet d'extensions dans les principaux marchés du monde (Europe, Etats-Unis, Canada, Japon, Australie, etc.). A ce jour, des brevets ont été délivrés en Australie (brevets AU746833 et AU751416), en Europe (brevets EP1029297 et EP1018008) et à Taiwan (brevet NI-186247). Des procédures d'examen des demandes publiées sous les numéros JP 2001-521943 et JP2003-524144 se poursuivent devant l'office japonais des brevets.

Cerep a également déposé plusieurs demandes de brevets concernant des familles de composés ayant des propriétés pharmacologiques avantageuses.

Les brevets déposés par la Société concernant des composés actifs sur certaines cibles pharmacologiques feront l'objet de licences à des tiers lorsque des partenaires auront été identifiés.

En particulier, deux demandes de brevets décrivent des composés sélectifs du récepteur $5HT_4$ et sont, à ce titre, potentiellement intéressants pour traiter des pathologies impliquant ce récepteur telles que les troubles gastro-intestinaux, les troubles du système nerveux central, les affections cardiaques ou encore les affections génito-urinaires. Des brevets ont été obtenus en France (publications sous les numéros FR2821356 et FR2843750). Deux demandes de brevet internationales publiées respectivement sous les numéros WO02/068399 et WO04/018436) ont fait l'objet d'une extension notamment en Europe (demande EP1362041) et aux Etats-Unis (demande US20040058933). Les procédures d'examen se poursuivent devant les différents offices de brevets.

Cerep a par ailleurs déposé, conjointement avec Bristol-Myers Squibb, plusieurs demandes de brevets, concernant des composés anti-inflammatoires.

Deux demandes de brevet internationales publiées respectivement sous les numéros WO02/094186 et WO02/44181) ont fait l'objet d'extension notamment en Europe (demandes EP1395259 et EP1339718) et aux Etats-Unis où les brevets correspondants ont été délivrés sous les numéros US6673825 et US6710064.

Des procédures d'examen se poursuivent au Japon et au Canada.

Deux autres brevets ont été délivrés aux Etats-Unis. Ils ont été publiés respectivement sous les numéros US6977267 et US6974815 et concernent des composés spiro-hydantoine utiles en tant qu'inhibiteurs des cibles LFA-1/ICAM et des composés hexahydro-benzimidazolone utiles en tant qu'antagonistes des cibles leukointégrines/ICAM.

Deux demandes de brevet internationales ont été déposées sous priorité des demandes de brevets américains précédemment citées et ont été publiées respectivement sous les numéros WO03/029245 et WO04/032861. La première demande a déjà fait l'objet d'extensions sur un large territoire géographique.

Cerep a également déposé plusieurs demandes de brevets dans le cadre de sa collaboration de recherche avec Sanofi-aventis, conclue en décembre 1997.

Cerep a en outre déposé différentes demandes de brevets concernant l'utilisation dans le domaine de la dépression d'un médicament aujourd'hui utilisé dans une indication différente. Cette réorientation a été identifiée grâce à BioPrint®. Ces demandes ont été publiées en France sous le numéro FR2855970 et aux Etats-Unis sous le numéro US20030065218. Une demande de brevet internationale publiée sous le numéro WO05/002560 a également été déposée.

L'utilisation de BioPrint® pour identifier de nouvelles propriétés à des médicaments existants a fait l'objet d'une licence à LS Pharma, Inc., société américaine spécialisée dans la réorientation de médicaments. Certains brevets, déposés par Cerep dans ce domaine, ont été licenciés conjointement à LS Pharma, Inc.

Cerep continue ainsi de développer et de consolider sa propriété industrielle, tant sur ses outils et plate-forme technologiques que sur les molécules chimiques innovantes. Dans ce sens, Cerep a déposé plusieurs demandes de brevet qui n'ont pas encore, à ce jour, été publiées.

En particulier, une application de l'utilisation de la base de données BioPrint® a fait l'objet d'une demande de brevet.

Avec l'acquisition d'Anceris en janvier 2005 (anciennement Molecular engines laboratories – MEL – puis Cerenis), le groupe Cerep a renforcé son portefeuille de brevets. Anceris détient plus de 20 familles de brevets dont la plupart sont en vigueur en Europe et aux Etats-Unis.

L'activité d'Anceris est centrée sur les produits et technologies liés au cancer. Anceris a développé plusieurs modèles de réversion tumorale et identifié de nombreux gènes impliqués dans ce phénomène. La Société a identifié plusieurs séries chimiques actives sur les cibles d'intérêt impliquées dans la réversion tumorale. La Société estime que, parmi les demandes de brevet ou brevets d'Anceris publiés à ce jour, les plus importants concernent principalement :

. les séquences nucléotidiques correspondant aux gènes TSAP 1 à TSAP 8 impliqués dans les voies moléculaires de la suppression tumorale (EP0868512 et US6503502 délivrés),

. la séquence nucléotidique correspondant au gène p21Wan (WO03087372),

. la séquence nucléotidique correspondant au gène de la protéine KNOX-25 (WO03087153),

. les séquences nucléotidiques correspondant aux éléments promoteurs de siah-lb (WO2005073404),

. un procédé de criblage de composés inhibant la liaison de Siah à Numb (EP1346226 délivré),

. un procédé destiné à mettre en évidence l'état d'une cellule maligne (EP0941364 et US6277575 délivrés),

. l'utilisation d'un modèle animal présentant une déficience de la mémoire et/ou des troubles du comportement tels que l'anxiété (EP1102530 et US6921845 délivrés),

. des dérivés de pipérazines et de phénothiazines inhibant l'expression du gène TPT1 et destinés au traitement du cancer.

Chapitre 12

INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. PRINCIPALES TENDANCES ET ÉVOLUTION RÉCENTE

A l'exception de la dépréciation du dollar et, dans une moindre mesure, celle du franc suisse constatées depuis le début de l'exercice qui affectent le chiffre d'affaires du Groupe [1], la Société n'a pas connaissance de tendances ayant eu une influence sensible sur la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente de la Société depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du présent document de référence.

12.2. TENDANCES POUR L'EXERCICE EN COURS ET PERSPECTIVES

A l'exception de ce qui figure au présent chapitre 12, la Société n'a pas connaissance de tendances, incertitudes, demandes ou autres engagements ou évènements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société.

12.3. ÉLÉMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

12.3.1. Chiffre d'affaires du premier trimestre 2007 [2]

Le chiffre d'affaires consolidé de Cerep au premier trimestre 2007 a atteint 12,63 millions d'euros contre 13,19 millions d'euros au premier trimestre 2006. A cours de change constants, le chiffre d'affaires aurait été en croissance, à 13,30 millions d'euros.

Au premier trimestre, les activités de services pré-cliniques ont généré un chiffre d'affaires de 8,06 millions d'euros (8,57 millions d'euros à cours de change constants), contre 8,93 millions d'euros enregistrés pour la même période en 2006. Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2006 incluait un paiement non récurrent versé par AstraZeneca dans le cadre de l'accord de licence BioPrint® conclu à cette période. Retraité de ce versement exceptionnel et des revenus de l'activité de chimie, le chiffre d'affaires du premier trimestre aurait progressé d'environ 30% par rapport à 2006.

Pour la même période, les activités de services cliniques totalisent 4,57 millions d'euros (4,73 millions d'euros à cours de change constants) contre 4,26 millions d'euros en 2006. Ces chiffres traduisent une continuité dans la croissance d'Hesperion, la filiale dédiée aux services cliniques de Cerep.

La position de trésorerie du Groupe (intégrant Hesperion et hors actions propres) s'élève à 10,49 millions d'euros au 31 mars 2007 contre 7,49 millions d'euros au 31 décembre 2006.

En l'absence d'offre satisfaisante de reprise globale de l'activité, Cerep poursuit la mise en œuvre du plan de sauvegarde de l'emploi. L'activité de chimie sera arrêtée à la fin du premier semestre et la Société s'emploie à céder les actifs liés au site.

[1] Au premier trimestre 2007, le Groupe réalise environ 44% de son chiffre d'affaires en dollars et 27% en franc suisse.
[2] Les informations trimestrielles sont non-auditées.

NB : à compter de 2007, et compte tenu des décisions de restructuration annoncées par le Groupe en décembre 2006, le segment "Collaborations et services en drug discovery" devient "Services pré-cliniques".

A la date du présent document de référence, les services pré-cliniques regroupent :

. les activités de criblage et profilage pharmacologiques et pharmaceutiques ;

. les activités de chimie et de recherches dans le domaine de l'oncologie jusqu'à l'arrêt de ces dernières courant 2007.

Si des paiements forfaitaires (ou milestones) devaient être versés à Cerep en application des contrats de collaboration en drug discovery conclus au cours des exercices précédents, ils seront intégrés dans le segment "Services pré-cliniques".

12.3.2. Renouvellement des accords majeurs conclus avec Eli Lilly & Co. et Pfizer – Conclusion d'un accord avec LS Pharma.

L'accord de collaboration scientifique majeur signé avec Eli Lilly & Company a été renouvelé pour l'année 2007.

Cette collaboration avec Lilly a débuté en 2003. En application de l'accord récemment conclu, Lilly continuera à utiliser l'expérience unique de Cerep dans le domaine du profil à haut débit dans le but de mieux appréhender les mécanismes fondamentaux entre la structure chimique d'un composé et son activité biologique.

La collaboration stratégique pharmaco-informatique conclue par Cerep avec Pfizer en 2002 a été étendue pour une période additionnelle pouvant aller jusqu'à trois ans (fin 2009).

Au titre de la collaboration, Pfizer a accès aux données BioPrint® et aux méthodologies pharmaco-informatiques associées. Les termes de la collaboration prévoient notamment que Pfizer et Cerep collaboreront au développement de BioPrint® et des modèles dérivés de la base de données incluant les composés de Pfizer. L'objectif de l'alliance stratégique est de fournir des outils prédictifs pour évaluer *in vitro* le profil de sécurité des candidat-médicaments.

En janvier 2007, Cerep a conclu un accord de licence avec la société LS Pharma, Inc. (USA) qui permet à LS Pharma d'utiliser la base de données BioPrint® développée par Cerep, en vue de réorienter certains médicaments. LS Pharma est une société de développement international de médicaments fondée et dirigée par Mark Crawford et Vincent Charlon, qui, jusqu'en 2006, occupaient des fonctions de management au sein du Groupe.

12.4. PERSPECTIVES 2007

Les gains de productivité importants réalisés depuis 2002 suite à la mise en place d'une forte industrialisation des activités de profilage ont permis non seulement de compenser pour partie la baisse du dollar par rapport à l'euro mais aussi de développer une politique commerciale agressive. Cerep attend en 2007 un retour sur ces investissements.

L'acquisition de TouchStone Research, Inc. aux Etats-Unis devrait permettre à Hesperion d'augmenter sa part de marché sur le continent américain tout en poursuivant son développement européen notamment par sa filiale russe ouverte en 2006.

Ainsi, sur la base d'un environnement économique inchangé, Cerep envisage pour 2007 une croissance du chiffre d'affaires des activités restructurées de 10 à 20% avec une progression des marges de ces activités.

En fin d'année 2006, le Groupe a annoncé son recentrage sur ses activités de service rentables. En conséquence, Cerep a décidé l'arrêt de ses activités de chimie et de recherche de nouveaux médicaments au cours de l'exercice 2007 et s'emploiera à céder les actifs liés au site de Villebon-sur-Yvette, où se situaient ces activités.

En 2007, le Groupe poursuivra l'industrialisation des services pré-cliniques en pharmacologie et restera prêt à saisir toute opportunité de croissance externe qu'il jugerait appropriée.

La Société recherchera également des partenaires industriels pour ses programmes internes de drug discovery, notamment pour son programme oncologie, et n'initiera pas de nouveaux programmes.

[1] *excédent brut d'exploitation*

Chapitre 13

PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

La Société a choisi de ne pas inclure de prévisions ou d'estimations du bénéfice dans le présent document de référence. La Société n'a par ailleurs pas communiqué sur de telles prévisions ou estimations.

Chapitre 14

ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1. MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION OU DE SURVEILLANCE

Se reporter également à l'annexe I "Rapport spécial du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne", page 147 du présent document de référence.

14.1.1. Composition du conseil d'administration

Le conseil a examiné la situation de chacun des administrateurs afin d'évaluer leur indépendance. Il en ressort que l'ensemble des administrateurs de Cerep sont des administrateurs indépendants (au sens du rapport Bouton de septembre 2002 et du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003) à l'exception de Monsieur Jean-Paul Boulan, administrateur de la Société depuis plus de 12 ans.

Sont notamment retenus pour qualifier un administrateur d'indépendant :

"Extrait du rapport Bouton de septembre 2002 – section II

Par souci de clarification, les critères que devraient examiner le comité et le conseil afin de qualifier un administrateur d'indépendant et de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre l'administrateur et la direction, la société ou son groupe, devraient être les suivants :

- *Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.*
- *Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.*
- *Ne pas être (ou être lié directement ou indirectement) client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement : significatif de la société ou de son groupe, ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.*
- *Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.*
- *Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes (article L 225-225 du Code de commerce).*
- *Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans. A titre de règle pratique, la perte de la qualité d'administrateur indépendant au titre de ce critère ne devrait intervenir qu'à l'expiration du mandat au cours duquel il aurait dépassé la durée de 12 ans.*

S'agissant des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou de sa société mère, le groupe de travail propose de les considérer comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la société. Au delà d'un seuil de 10% en capital ou en droits de vote, il convient que le conseil, sur rapport du comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel".

Le conseil d'administration s'est réuni six fois en 2006, avec un taux de présence de l'ensemble des administrateurs de 72%.

Le conseil d'administration a adopté un règlement intérieur qui régit son fonctionnement (voir Rapport spécial du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne en annexe I, page 147 du présent document de référence).

Par ailleurs, un document décrivant les obligations des détenteurs d'informations privilégiées a été remis aux administrateurs et commenté avec eux afin de les sensibiliser au traitement de telles informations. Les administrateurs s'abstiennent d'effectuer des opérations sur les titres de la Société s'ils disposent d'informations privilégiées.

Les administrateurs s'abstiennent également de procéder à de telles opérations dans les 21 jours qui précèdent les publications sur les résultats annuels, semestriels ou trimestriels.

De plus, conformément aux dispositions de l'article 621-18-2 du Code monétaire et financier, chaque administrateur doit déclarer immédiatement à la Société (direction juridique) toute opération sur titres ou instruments financiers de l'émetteur, effectuée par lui-même ou toute personne lui étant étroitement liée et ce, afin de permettre à la Société émettrice de communiquer individuellement dans le cadre des dispositions réglementaires applicables. Une déclaration des opérations sur titres doit également être adressée par chaque administrateur à l'Autorité des marchés financiers.

Chaque administrateur doit détenir au moins une action.

Ne siègent pas au conseil d'administration de la Société d'administrateurs élus par les salariés ou de censeurs.

Les mandats d'administrateur de Monsieur Georges Hibon et de Monsieur Thierry Jean ont été renouvelés à l'issue de l'assemblée générale du 21 Juin 2006 pour une nouvelle période de six exercices.

Par ailleurs, la nomination d'un nouvel administrateur, Madame Monique Capron, a été proposée lors de l'assemblée générale tenue le 21 Juin 2006, pour une période de six exercices.

Président

. Thierry Jean est Président-directeur général de Cerep.

Thierry Jean est administrateur et Président du conseil d'administration depuis la création de Cerep SA, qu'il a fondée en 1989. Son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Avant de créer Cerep SA, Thierry Jean était chercheur au CNRS. Docteur en biochimie, diplômé de l'Université de Paris en 1983, Thierry Jean a accompli une spécialité de trois ans d'études post-doctorales au National Cancer Institute de Bethesda, Maryland (Etats-Unis).

Adresse professionnelle : Cerep SA – 155 boulevard Haussmann, 75008 Paris

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 869 733.

Autres membres du conseil d'administration

. Éric Belot

Éric Belot est administrateur depuis 1999 ; son mandat d'administrateur a pris fin le 21 mars 2007 par suite de sa démission.

Eric Belot est un spécialiste de la santé tant dans ses aspects sociaux qu'économiques. Après des études d'ingénieur et de médecine, il a travaillé successivement dans l'industrie pharmaceutique puis dans de grands cabinets de conseil en stratégie (Sandoz, Coopers & Lybrand, Arthur D. Little International, Inc.).

Adresse professionnelle : High Tech Consult SAS – 18 rue Marboeuf – 75008 Paris

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 1

. Jean-Paul Boulan

Jean-Paul Boulan est administrateur depuis 1989 ; son mandat d'administrateur vient à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Jean-Paul Boulan a une expérience de plus de vingt ans comme chargé d'affaires puis directeur des participations dans plusieurs structures de capital risque (Sofinnova, Opportune finance, OTC Asset management, ...).

Adresse professionnelle : sans objet

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 14 360

. Monique Capron

Monique Capron est administrateur depuis 2006. son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Docteur en pharmacie et docteur ès sciences pharmaceutiques, Monique Capron a consacré sa carrière scientifique à l'immunologie des maladies transmissibles. Ses travaux ont conduit à une série de découvertes fondamentales concernant les mécanismes de cytotoxicité, l'identification des classes d'anticorps et l'intervention de récepteurs de membrane pour l'IgE et pour l'IgA dans les interactions entre les éosinophiles et les anticorps. Monique Capron est actuellement professeur de l'Institut Pasteur, professeur d'immunologie à la Faculté de pharmacie de Lille, directeur de l'unité Inserm U457 et présidente du conseil d'administration de l'Inserm. Auteur de plus de 250 publications scientifiques, elle a obtenu de prestigieuses distinctions au cours de sa carrière et est membre de plusieurs sociétés savantes.

Adresse professionnelle : Inserm U457 – Institut Pasteur de Lille, BP 245, 59019 Lille Cedex

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 100

. David Edwards

David Edwards est administrateur depuis 2003 ; son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

David Edwards est cofondateur de Advanced Inhalation Research (AIR) désormais intégrée à la société cotée en bourse Alkermes, de Pulmatrix, créée en 2002 pour le développement d'une nouvelle thérapie contre les infections pulmonaires et

de Mend (ou Medicine in need) dédiée au développement d'une nouvelle thérapie contre la tuberculose. Il est également à l'origine du Laboratoire de Paris, une organisation culturelle consacrée à l'expérimentation entre les arts et la science et a créé The Cloud Foundation (à Boston) et l'Association Nuage (à Paris), deux organisations philanthropiques de soutien à des programmes basés sur l'art pour les jeunes en difficulté. David Edwards est professeur de biotechnologie à Harvard.

Adresse professionnelle : Harvard University – 322 Piersce Hall, Cambridge, MA 02138, Etats-Unis

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 4 500

. Georges Hibon

Georges Hibon est administrateur depuis 2000 ; son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
Georges Hibon est actuellement conseiller de plusieurs entreprises et organismes en Europe et en Amérique du Nord. Il a plus de 35 ans d'expérience dans l'industrie pharmaceutique, les biotechnologies et le secteur des vaccins. Après 18 ans passés chez Merck où il a occupé divers postes aux affaires européennes et à l'international, il rejoint en 1990 Pasteur Mérieux Connaught (aujourd'hui Aventis Pasteur) qu'il quitte en 1998 en qualité de PDG de PMC North America. Georges Hibon est diplômé de HEC.

Adresse professionnelle : sans objet

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 5

. Pierre Simon

Pierre Simon est administrateur depuis 1997 ; son mandat d'administrateur viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.
Pierre Simon a été professeur de pharmacologie à la Faculté de médecine de la Pitié-Salpêtrière et directeur du département de pharmacologie clinique de l'hôpital de la Salpêtrière de 1967 à 1986, date à laquelle il rejoint le groupe Sanofi comme directeur de la Recherche & Développement et membre du comité exécutif. Ses principaux travaux ont porté sur la psychopharmacologie expérimentale et clinique et sur la méthodologie des essais thérapeutiques.

Adresse professionnelle : sans objet

Nombre d'actions détenues dans le capital de Cerep : 12 255

14.1.2. Mandats et fonctions des administrateurs

Nom	Autres mandats et fonctions	Mandats expirés exercés au cours des 5 dernières années	Autres fonctions principales exercées
Éric Belot 47 ans, né le 30 novembre 1959	. High Tech Consult SAS, président . SCI e-mob et SCI Gétasor: co-gérant . Laboratoires Europhta SAM: président administrateur délégué . Ophtalmis Monaco SAM: administrateur délégué	–	–
Jean-Paul Boulan 69 ans, né le 18 novembre 1938	. JPB Gestion SARL : Gérant . Modelabs SA : membre du conseil de surveillance . Abcys SA : administrateur . Malbec SA : administrateur . OTC AM : membre du comité consultatif	. Jouan SA: administrateur . Digiplug SA : président du conseil de surveillance . OTC AM SA : administrateur . Bionisis SA : membre du conseil de surveillance	–
Monique Capron 59 ans, née le 26 octobre 1947	. Inserm : présidente du conseil d'administration	. IFR 17 (Institut fédératif de recherche): directeur	. professeur d'Immunologie/Faculté de pharmacie de Lille . professeur de l'Institut Pasteur . directeur de l'Unité Inserm U457 . directeur de l'IFR (Institut fédératif de recherche) N°17 . praticien des hôpitaux/CHRU de Lille
David Edwards 46 ans, né le 6 avril 1961	. Pulmatrix,Inc.: administrateur	. Advanced Inhalation Research (AIR) : président	. professeur de biotechnologie à Harvard
Georges Hibon 69 ans, né le 3 novembre 1937	. Aphton, Inc. : administrateur . Biomérieux.SA : administrateur . Shantha Biotechnics Limited, Hyderabad : chairman . Advanced Bioscience Laboratories Inc, Washington DC. : chairman	. Epimmune,Inc. : administrateur	–

Nom	Autres mandats et fonctions	Mandats expirés exercés au cours des 5 dernières années	Autres fonctions principales exercées
Thierry Jean 51 ans, né le 11 juin 1956	. SpinX, Inc : administrateur . LEEM Recherche : administrateur . Anceris SA : président du conseil d'administration . Hesperion AG : président du conseil d'administration . Cerep, Inc : President & Chief Executive Officer	. Z-Cube : membre du Business advisory board . Nautilus SA : administrateur . Capintech : administrateur . e-Medsecurities, Inc. : membre du European advisory board	–
Pierre Simon 72 ans, né le 16 décembre 1934	–	. IDM SA : administrateur . Sanofi-Synthélabo Recherche SA : administrateur	–

14.1.3. Expertise et expérience

Le conseil d'administration de Cerep est composé de personnes qui apportent leur expérience ou leur expertise dans le domaine d'activité sur lequel intervient Cerep ou dans le domaine de la gestion d'entreprise et des stratégies de croissance externe.

14.1.4. Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite, d'incrimination et/ou de sanction publique officielle au cours des cinq dernières années

A la connaissance de la Société :

. aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du conseil d'administration [1] ;

. aucun membre du conseil d'administration n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que directeur général; et

. aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du conseil d'administration de la Société par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).

14.2. ABSENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL

A la connaissance de la Société il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, et les intérêts privés et/ou autres devoirs à l'égard de tiers, de l'un des membres du conseil d'administration de la Société.

14.3. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Se reporter au "Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés", page 126 du présent document de référence .

[1] *Il est précisé que la direction générale de la Société est exercée par Thierry Jean, Président-directeur général.*

Chapitre 15

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

15.1 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

15.1.1 Rémunération et avantages de toute nature versés en 2006 par Cerep SA aux mandataires sociaux (article L-225-102-1 du Code de commerce) – montants bruts (€)

	Partie fixe		Partie variable		Rémunération exceptionnelle		Avantages en nature		Jetons de présence [1]	
Mandataire social concerné	2006	2005	2006	2005 [2]	2006	2005	2006	2005	2006	2005
Thierry Jean, P-Dg	312 163 [3 et 4]	268 572 [3]	Néant	50 000	Néant	Néant	3 433	3 825	Néant	Néant
Eric Belot, administrateur	–	–	–	–	–	–	–	–	15 750	14 000
Jean-Paul Boulan, administrateur	–	–	–	–	–	–	–	–	15 750	14 750
Georges Hibon, administrateur	–	–	–	–	–	–	–	–	11 500	9 750
Pierre Simon, administrateur	–	–	–	–	–	–	–	–	6 750	9 000
André Capron, administrateur	–	–	–	–	–	–	–	–	Néant	7 250
David Edwards, administrateur	–	–	–	–	–	–	–	–	8 250	5 750
Monique Capron, administratrice	–	–	–	–	–	–	–	–	7 500	–

[1] Les jetons de présence au titre de l'exercice 2006 sont versés en 2007. Les jetons de présence au titre de l'exercice 2005 ont été versés en 2006.
[2] versée en 2006
[3] dont 36 000 € en prime d'expatriation
[4] En raison d'une erreur dans les versements effectués en 2006, Thierry Jean a effectivement perçu au cours de l'exercice écoulé la somme de 312 163 euros. 32 163 euros seront remboursés en 2007 par Thierry Jean à la Société, portant la partie fixe de la rémunération au titre de 2006 à 280 000 euros.

Rémunération du Président-directeur général

La rémunération de Thierry Jean, Président-directeur général, ne comprend pas de jetons de présence à l'attribution desquels il n'est pas éligible. Elle est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable (bonus).

La règle de variabilité du bonus applicable en 2007 pour les performances de l'exercice 2006 sont résumées comme suit :

. 40% du bonus est attribué en fonction de la performance globale du Groupe,

. 60 % du bonus est attribué en fonction de la performance individuelle dans la réalisation d'objectifs fixés en début d'exercice et devant concourir à la performance long terme du Groupe,

. Il n'y a pas de complément de bonus dans l'hypothèse d'un dépassement des objectifs, quelque soit ce dépassement.

Considérant les difficultés rencontrées par le Groupe en 2006, Thierry Jean a recommandé au comité de rémunération de ne pas lui attribuer de bonus au titre de l'exercice 2006. Cette recommandation a été suivie.

Rémunération des administrateurs

A l'exception du Président, la rémunération des administrateurs est constituée exclusivement des jetons de présence.

Les jetons de présence sont d'une part constitués d'une partie fixe de 4 000 euros par administrateur (pour les jetons versés depuis le 1er janvier 2006) et d'autre part fonction de l'assiduité de chaque administrateur aux séances du conseil d'administration et des comités auxquels ils appartiennent.

Les jetons de présence versés aux administrateurs au titre de 2006 se sont élevés à 64 500 euros (montant brut avant impôt et retenue à la source s'il y a lieu) et se répartissent comme suit : Jean-Paul Boulan, 15 750 euros ; Eric Belot, 15 750 euros ; Monique Capron, 7 500 euros ; David Edwards, 8 250 euros ; Georges Hibon, 10 500 euros ; Pierre Simon, 6 750 euros.

Les jetons de présence pour l'exercice 2006 sont versés en 2007. Les personnes morales et le Président ne sont pas éligibles aux jetons de présence.

Autres engagements

Il n'existe pas d'engagement pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à un tel évènement.

15.1.2. Rémunération et avantages de toute nature versés en 2005 par les filiales de Cerep SA aux mandataires sociaux de la Société (sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce)

Aucune rémunération ni aucun avantage n'a été versé aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées.

15.2 PENSIONS, RETRAITES OU AUTRES AVANTAGES

Sans objet.

Chapitre 16

FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. DURÉE ET DATE D'EXPIRATION DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Se reporter au chapitre 14.1.1. "Composition du conseil d'administration", page 49 du présent document de référence .

16.2. CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MANDATAIRES SOCIAUX A L'ÉMETTEUR OU A SES FILIALES

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

16.3. COMITÉS D'AUDIT ET DE RÉMUNÉRATION ET AUTRES COMITÉS

16.3.1. Comité d'audit

Le comité d'audit est composé de deux administrateurs et d'un professionnel indépendant choisi pour ses compétences et sa connaissance de la Société (Jean-Paul Moinard, expert-comptable, commissaire aux comptes,).

Aux termes de son règlement intérieur, le comité d'audit, chargé d'évaluer en permanence l'existence et l'efficacité des procédures de contrôle financier et de contrôle des risques de la Société, a notamment pour mission d'examiner :

. le périmètre de consolidation,
. les comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels,
. les procédures de contrôle,
. les programmes et travaux d'audit interne,
. la pertinence des options comptables,
. les risques et engagements hors bilan significatifs,
. tout sujet susceptible d'avoir une incidence significative, financière et comptable,
. l'état annuel des contentieux, litiges ou arbitrages importants.

Le comité peut procéder à des visites et auditions de responsables opérationnels ou de personnes qui participent à l'élaboration des comptes. Il peut entendre les commissaires aux comptes même en l'absence des dirigeants. Il peut recourir à des experts extérieurs.

Au cours de l'exercice écoulé, le comité d'audit a auditionné le directeur financier, ses principaux collaborateurs et les commissaires aux comptes de la Société, dans l'exercice de sa mission.

Dans ce cadre, le comité d'audit s'est fait présenter les états financiers consolidés du Groupe. Il a également orienté ses travaux sur les modalités de financement de la croissance du Groupe, et le plan de trésorerie 2006. A cette occasion, lui a été présentée la procédure d'établissement des prévisions de trésorerie. Il a en outre débuté l'examen des systèmes d'informations et des sécurités y afférentes.

Il intervient lors de la sélection des commissaires aux comptes et avant chaque renouvellement de ceux-ci. Il se tient informé des honoraires qui leur sont versés et veille au respect des règles garantissant leur indépendance.

Au cours de l'année 2006, le comité d'audit s'est réuni deux fois, avec un taux de présence de 93 %.

Membres

. Eric Belot

. Jean-Paul Boulan

. Jean-Paul Moinard

Le mandat de membre du comité d'audit de Monsieur Eric Belot a pris fin le 21 mars 2007 par suite de sa démission.

A la date du présent document de référence, il n'a pas été remplacé.

16.3.2. Comité de rémunération

Le comité de rémunération a pour rôle principal de soumettre au conseil d'administration des propositions sur la rémunération des dirigeants et l'attribution d'options de souscription d'actions aux salariés de l'entreprise et de sa filiale. Il se prononce également sur la rémunération de certains membres de l'équipe de direction, lorsqu'il est saisi de cette demande par le Président. Il se réunit sur convocation du Président, invité permanent, qui présente au comité ses propositions de rémunération et d'attribution d'options de souscription d'actions ou d'attribution d'actions gratuites s'il y a lieu.

Au cours de l'année 2006, le comité de rémunération s'est réuni une fois, avec un taux de présence de 100%.

Membres

. Eric Belot

. Jean-Paul Boulan

. Georges Hibon

Le mandat de membre du comité de rémunération de Monsieur Eric Belot a pris fin le 21 mars 2007 par suite de sa démission.

A la date du présent document de référence, il n'a pas été remplacé.

16.3.3. Comité stratégique

En 2006, le comité stratégique, organe créé par la direction générale, s'est réuni de manière hebdomadaire pour définir l'orientation générale de la Société en matière de stratégie, budget, ressources humaines, communication institutionnelle, plus généralement pour traiter de toutes les questions d'importance relatives à la vie de l'entreprise, ses salariés et son environnement.

Ses décisions majeures sont soumises à l'approbation du conseil d'administration.

Membres

. Thierry Jean, Président directeur général

. Mark S. Crawford, Executive Vice-President Business development.

. Frédéric Revah, Directeur scientifique

. Jean-Yves Latombe, Directeur administratif et financier

. Sophie Macault, General counsel & Corporate secretary

A la fin de l'année 2006, compte tenu de la restructuration annoncée par le Groupe et la réorganisation de la Société qui en a découlé, le comité stratégique a été dissout.

Parallèlement, un comité de direction (voir ci-dessous) a été créé.

16.3.4. Autres comités

La Société comporte également trois autres comités :

. Le **comité social et environnement** qui n'est à ce jour composé que d'un seul administrateur indépendant, Georges Hibon, nommé en raison de sa forte expérience industrielle, qui participe lorsque des problèmes particuliers sont soulevés, à la réflexion de la Société dans les domaines sociaux et environnementaux. Ce comité se réunit en fonction des besoins (pas de réunion en 2006).

. Le **comité scientifique** composé de deux administrateurs indépendant (David Edwards et Pierre Simon) et de André Capron, anciennement administrateur de la Société. Tous trois ont été nommés en raison de leurs compétences scientifiques dans des domaines divers. Ce comité se réunit en fonction des besoins, principalement pour la revue du portefeuille de produits de la Société ou à l'occasion d'acquisition nécessitant leur expertise. Ce comité ne s'est pas réuni au cours de l'exercice écoulé.

. Le **comité de direction** est composé des principaux directeurs ayant des missions stratégiques au sein de la Société. Le comité de direction est un organe créé par la direction générale de la Société ; il a pour but de partager des informations, de fédérer les différentes fonctions de Cerep, de faire participer les responsables de ces fonctions aux décisions d'entreprise. Il se réunit au moins deux fois par mois.

A la date du présent document de référence, le comité de direction se compose comme suit :

. Thierry Jean, Président-directeur général
. Sophie Macault, General Counsel et Corporate secretary
. Jacques Madinier, Directeur financier
. Olivier Gozé, Directeur des opérations pré-cliniques
. Michèle Arnoe, Directeur Ventes & Marketing
. Fabien Paganelli, Directeur des Systèmes d'information
. Marc Bijaoui, Directeur des Ressources humaines

16.4. CONFORMITÉ DE L'ÉMETTEUR AU RÉGIME DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE EN VIGUEUR DANS SON PAYS D'ORIGINE

D'une manière générale, la Société se conforme au régime de gouvernement d'entreprise tel que préconisé et décrit dans le rapport "Bouton".

Chapitre 17

SALARIÉS

17.1. NOMBRE DE SALARIÉS – RÉPARTITION

17.1.1. Effectif moyen

L'effectif moyen de l'exercice 2006 est de 524 salariés.

17.1.2. Répartition des effectifs par zone géographique et par fonction

Catégories	Europe	*dont France*	Etats-Unis	Asie	Total au 31.12.06
Cadres	122	*96*	16	1	**139**
Techniciens	162	*162*	13	-	**175**
Employés	184	*59*	31	12	**227**
Total	**468**	***317***	**60**	**13**	**541**

Segment	Salariés au 31.12.06
Collaborations et services en drug discovery	**335**
Services cliniques	**206**

17.2. PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS

La Société n'a pas mis en place de plans d'options d'achat d'actions, seules des options de souscription d'actions ont été autorisées et attribuées.

Il n'existe pas d'autres instruments optionnels attribués à l'occasion d'opérations réservées aux mandataires sociaux et aux 10 principaux attributaires salariés de la Société.

17.2.1. Participations et options détenues par les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

Le nombre d'actions de l'émetteur détenues par chacun des administrateurs de la Société est mentionné au chapitre 14.1.1. "Composition du conseil d'administration", page 50 du présent document de référence.

Parmi les membres des organes d'administration, seul Thierry Jean est attributaire d'options de souscription d'actions.

au 31 décembre 2006	Actions détenues	Options de souscriptions d'actions détenues/non levées		
Nom du mandataire		Conseil du 13.06.00	Conseil du 07.12.01	Conseil du 29.11.04
Thierry Jean, Président-directeur général	869 733	1 640 [1]	6 640 [1]	110 000

[1] chaque option attribuée en 2000 et 2001 permet de souscrire 5 actions

17.2.2. Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions

17.2.2.1. Attribution et levée d'options de souscription ou d'achat d'actions au cours de l'exercice écoulé

Options de souscription d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	Nombre d'actions attribuées/ nombre d'actions levées	Prix	Dates d'échéance	Plan
Options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social [1] par l'émetteur et toute société du Groupe [2]	néant	–	–	–
Options levées durant l'exercice par chaque mandataire social [1]	néant	–	–	–

[1] Thierry Jean, Président-directeur général est le seul mandataire social de la Société attributaire d'options de souscription d'actions
[2] Cerep SA est la seule société du Groupe à avoir mis en place et attribué des options de souscription ou d'achat d'actions

Options de souscription d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux et options levées par ces derniers [1]	Nombre d'actions attribuées/ nombre d'actions levées	Prix moyen pondéré	Plan
Options consenties durant l'exercice aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux	néant	–	–
Options levées durant l'exercice par les 10 premiers salariés non mandataires sociaux	42 800 actions souscrites par levée de 8 560 options	22,95 € pour 5 actions	Plan 1998 et Plan 2000

[1] Salariés de la Société et du Groupe

17.2.2.2. Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Au 31 décembre 2006, il existe trois plans d'options de souscription d'actions qui ont été mis en place respectivement par les assemblées des 26 juin 1998, 10 mai 2000 et 5 juin 2002 au profit de certains salariés et cadres dirigeants du Groupe.

Plan d'options 1998

L'assemblée générale du 26 juin 1998 a autorisé l'attribution de 100 900 options de souscription d'actions donnant droit à la souscription de 504 500 actions nouvelles. Ces options ont été intégralement attribuées par le conseil d'administration lors de ses réunions des 7 septembre 1998, 21 janvier 1999, 7 juillet 1999, 24 septembre 1999, 19 janvier 2000 et 13 juin 2000. Au cours de l'exercice écoulé, 45 050 actions ont été souscrites au titre de ce plan d'options.

Le tableau suivant résume certaines informations concernant les options de souscription d'actions au 30 avril 2007.

Date de l'assemblée						26 juin 1998
Nombre d'options autorisées						100 900
Date du conseil d'administration	07.09.98	21.01.99	07.07.99	24.09.99	19.01.00	13.06.00
Nombre d'options attribuées	43 300	2 000	17 990	320	30 610	6 680
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	216 500	10 000	89 950	1 600	153 050	33 400
Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites par les dirigeants [1]	72 750	7 500	37 275	0	70 000	26 200
Nombre d'options annulées	21 500 [2]	1 500 [3]	6 445 [4]	0	2 920 [4]	0
Point de départ d'exercice des options [5]	07.09.00	21.01.01	07.07.01	24.09.01	19.01.02	13.06.02
Date d'expiration [6]	06.09.05	20.01.06	06.07.06	23.09.06	18.01.07	12.06.07
Prix de souscription par action	40,02 € [7] 42,15 € [8]	23,543 € [7] 24,782 € [8]	15,185 € [7] 15,985 € [8]	15,789 € [7]	20,553 € [7] 21,635 € [8]	73,578 € [7] 77,450 € [8]
Nombre d'actions souscrites au 30.04.07	109 000	2 500	57 725	1 600	138 450	0
Solde d'actions à souscrire (après annulation) au 30.04.07	0	0	0	0	0	33 400
Nombre d'options restant à attribuer	57 600	55 600	37 610	37 290	6 680	0

[1] On entend par dirigeants les membres du comité stratégique (cf. chapitre 16.3.3, page 56)
[2] Nombre d'options annulées par les conseils d'administration du 18 juillet 2002 et du 9 janvier 2007
[3] Nombre d'options annulées par le conseil d'administration du 9 janvier 2007
[4] Nombre d'options annulées par le conseil d'administration du 21 mars 2007
[5] Seule une partie des options lors de certaines attributions est exerçable à cette date. Dans chaque cas, la date indiquée est celle de la première date de départ d'exercice des options attribuées
[6] Dans chaque cas, la date indiquée est celle de la date d'expiration ultime des options attribuées concernées.
[7] Bénéficiaires salariés ou dirigeants de Cerep SA pour 5 actions
[8] Bénéficiaires salariés ou dirigeants de Cerep, Inc. pour 5 actions

Plan d'options 2000

L'assemblée générale du 10 mai 2000 a autorisé l'attribution de 100 000 options de souscription d'actions donnant droit à la souscription de 500 000 actions nouvelles. L'assemblée générale a donné tous pouvoirs au conseil d'administration pour consentir lesdites options, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans. Le 20 décembre 2000, le conseil d'administration a consenti 9 900 options à 65 salariés, le 7 décembre 2001, 80 530 options à 197 salariés, le 18 juillet 2002, 18 500 options à 4 salariés. Le conseil d'administration lors de sa réunion du 19 mars 2003 a annulé 5 870 options de souscription d'actions donnant droit à la souscription de 29 350 actions. Au cours de l'exercice écoulé, 5 000 actions ont été souscrites au titre de ce plan.

Le tableau suivant résume certaines informations concernant les options de souscription d'actions au 30 avril 2007.

Date de l'assemblée				**10 mai 2000**
Nombre d'options autorisées				**100 000**
Date du conseil d'administration	**20.12.00**	**07.12.01**	**18.07.02**	**19.03.03**
Nombre d'options attribuées	9 900	80 530	3 700	0
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	49 500	402 650	18 500	0
Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites par les dirigeants [1]	*0*	*103 700*	*10 000*	
Nombre d'options annulées [2]	567	120	0	5 870
Point de départ d'exercice des options [3]	20.12.02	07.12.03	18.07.04	–
Date d'expiration [4]	19.12.07	06.12.08	17.07.09	–
Prix de souscription par action	78,753 € [5] 82,898 € [6]	16,731 € [7] 17,612 € [8]	12,694 € [7]	néant
Nombre d'actions souscrites au 30.04.07	0	5 000	0	0
Solde d'actions à souscrire (après annulation) au 30.04.07	46 665	397 650	18 500	0
Nombre d'options restant à attribuer	90 100	9 570	5 870	0

[1] On entend par dirigeants les membres du comité stratégique (cf. chapitre 16.3.3, page 56)
[2] Nombre d'options annulées par les conseils d'administration du 18 juillet 2002 et du 19 mars 2003
[3] Seule une partie des options lors de certaines attributions est exerçable à cette date. Dans chaque cas, la date indiquée est celle de la première date de départ d'exercice des options attribuées
[4] Dans chaque cas, la date indiquée est celle de la date d'expiration ultime des options attribuées concernées.
[5] Bénéficiaires salariés ou dirigeants de Cerep SA pour 5 actions
[6] Bénéficiaires salariés ou dirigeants de Cerep, Inc. pour 5 actions
[7] Bénéficiaires salariés ou dirigeants de Cerep SA pour 1 action
[8] Bénéficiaires salariés ou dirigeants de Cerep, Inc. pour 1 action

Plan d'options 2002

L'assemblée générale du 5 juin 2002 a autorisé l'attribution de 500 000 options de souscription d'actions donnant droit à la souscription de 500 000 actions nouvelles. L'assemblée générale a donné tous pouvoirs au conseil d'administration pour consentir lesdites options, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de 3 ans. Le 29 novembre 2004, la totalité des options, soit 500 000 actions ont été attribuées par le conseil d'administration à 22 salariés. Au cours de l'exercice écoulé, aucune action n'a été souscrite au titre de ce plan.

Le tableau suivant résume certaines informations concernant les options de souscription au 30 avril 2007.

Date de l'assemblée	**5 juin 2002**
Nombre d'options autorisées	**500 000**
Date du conseil d'administration	**29.11.04**
Nombre d'options attribuées	500 000
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	500 000
Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites par les dirigeants [1]	445 000
Nombre d'options annulées	0
Point de départ d'exercice des options [2]	29.11.05
Date d'expiration [3]	28.11.11
Prix de souscription par action	9,534 € [4] 10,036 € [5]
Solde d'actions à souscrire au 30.04.07	0
Solde d'actions à souscrire	500 000
Nombre d'options restant à attribuer	0

[1] On entend par dirigeants les membres du comité stratégique (cf. chapitre 16.3.3., page 56), dont 110 000 attribuées à Thierry Jean, Président-directeur général.
[2] Seule une partie des options lors de certaines attributions est exerçable à cette date. Dans chaque cas, la date indiquée est celle de la première date de départ d'exercice des options attribuées
[3] Dans chaque cas, la date indiquée est celle de la date d'expiration ultime des options attribuées concernées.
[4] Bénéficiaires salariés ou dirigeants de Cerep SA
[5] Bénéficiaires salariés ou dirigeants des filiales

En cas d'exercice de la totalité des options attribuées, le capital de la Société se répartirait de la manière suivante :

Actionnaires au 30 avril 2007	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote
Institut Pasteur de Lille	865 100	6,36%
Thierry Jean	1 021 133	7,50%
Odyssée Venture	1 103 418	8,11%
Détenteurs d'options de souscriptions d'actions	844 815	6,21%
Autres/Public	9 773 624	71,82%
Total	**13 608 090**	**100%**

17.3. ACCORD D'INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATIONS DES SALARIÉS

17.3.1. Intéressement et participation au sein de la Société

A la date du présent document de référence, il existe un accord de participation en vigueur. L'accord d'intéressement a pris fin le 31 décembre 2000 et n'a pas été renouvelé à ce jour.

17.3.2. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société

Les salariés du Groupe peuvent devenir actionnaires par levée d'options de souscription d'actions. Il n'existe pas d'autres accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société.

Chapitre 18

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

18.1.1. Actionnaires au 30 avril 2007

Au 30 avril 2007, le nombre total d'actions de Cerep s'élevait à 12 611 875, avec 12 603 214 droits de vote.

Actionnaires au 30 avril 2007, à la connaissance de la Société	Nombre d'actions	%	Nombre de droits de vote	%
Thierry Jean	869 733	6,90%	869 733	6,90%
Institut Pasteur de Lille	865 100	6,86%	865 100	6,86%
Odyssée Venture [1]	1 103 418	8,75%	1 103 418	8,76%
Actions auto détenues - actions propres [2]	8 661	0,07%	néant	0,00%
Autres/Public	9 764 963	77,42%	9 764 963	77,48%
Total	**12 611 875**	**100%**	**12 603 214**	**100%**

[1] *Le 18 mai 2007, Odyssée Venture a informé la Société avoir franchi à la baisse le seuil de 8%. A la date du présent document de référence et à la connaissance de la Société, Odyssée Venture détient 1 008 950 actions (dans l'ensemble de ses fonds).*

[2] *A la date du présent document de référence, il n'existe pas d'autorisation accordée à la Société de racheter ses propres actions, le programme de rachat de ses propres actions par la Société ayant pris fin à l'issue de l'assemblée générale du 21 juin 2005. En conséquence, le contrat de liquidité conclu par la Société a pris fin le 21 juin 2005.*

Identification des actionnaires

Les actions entièrement libérées sont au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

A la connaissance de la Société, le nombre d'actionnaires de Cerep s'élève à environ 10 000 (rapport 2004 de la dernière enquête Euroclear diligentée par la Société). En 2005 et 2006, la Société n'a pas diligenté d'enquête Euroclear.

La Société n'a pas mis en place de plan d'épargne salariale en actions de Cerep. L'information dont dispose ou peut disposer la Société ne lui permet pas de connaître le nombre d'actions détenues par les salariés de Cerep, ni d'avoir connaissance de la répartition des actions de la Société entre résidents et non résidents français.

A la connaissance de la Société, à la date du présent document de référence, il n'existe pas d'actionnaires, autres que ceux visés dans le tableau ci-dessus, détenant plus de 5% du capital et des droits de vote de la Société.

18.1.2. Évolution de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

	31.12.06			31.12.05			31.12.04		
Actionnariat	**Nombre d'actions**	**% du capital**	**% des droits de vote**	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Thierry Jean	**869 733**	**6,92%**	**6,93%**	869 733	6,95%	6,96%	859 733	7,18%	7,19%
Institut Pasteur de Lille	**865 100**	**6,89%**	**6,90%**	865 100	6,91%	6,92%	865 100	7,23%	7,23%
Odyssee Venture	**1 406 247**	**11,20%**	**11,20%**	1 272 237	10,17%	10,18%	823 944	6,88%	6,89%
Actions auto-détenues	**8 661**	**0,07%**	–	8 661	0,07%	–	8 661	0,07%	–
Capital détenu par le public [1] (y compris les salariés de Cerep)	**9 409 934**	**74,92%**	**74,97%**	9 493 894	75,90%	75,94%	9 412 837	78,64%	78,69%
Total	**12 559 675**	**100%**	**100%**	**12 509 625**	**100%**	**100%**	**11 970 275**	**100%**	**100%**

[1] *titres au porteur et titres au nominatif*

Seul Thierry Jean est actionnaire dirigeant.

La Société n'a pas connaissance de la répartition du capital entre actionnaires résidents et actionnaires non-résidents français.

Il n'existe pas de groupe d'actionnaires partenaires, ni, à la connaissance de la Société, d'action de concert.

18.2. DROITS DE VOTE

Il n'existe pas de limitation de droits de vote ou de droit de vote multiple.

Tous les actionnaires disposent des mêmes droits de vote. Seules les actions auto-détenues sont privées de droit de vote.

18.3. DÉTENTION OU CONTRÔLE, DIRECT OU INDIRECT

A la connaissance de la Société, cette dernière n'est ni détenue, ni contrôlée, directement ou indirectement par une autre personne physique ou morale.

18.4. ACCORD ENTRAÎNANT UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE DE L'ÉMETTEUR

A la connaissance de la Société, il n'existe ni pacte d'actionnaires, ni pacte de préférence ou autres accords dont la mise en œuvre entraînerait à l'avenir un changement de contrôle de la Société.

Chapitre 19

OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

19.1. NATURE ET MONTANT DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Il n'existe pas d'opérations avec des sociétés apparentées en 2006.

19.2. MONTANT ET POURCENTAGE DES OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Il n'existe pas d'opérations avec des sociétés apparentées.

Chapitre 20

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

Les informations financières ont fait l'objet d'une mise en page pour les besoins du document de référence.

Se reporter au chapitre 24, page 143 du présent document de référence, pour les modalités de consultation des documents accessibles au public.

20.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

. les comptes consolidés figurant aux pages 77 à 110 et le rapport des commissaires aux comptes correspondant figurant à la page 132 du document de référence de l'exercice 2005 enregistré auprès de l'AMF en date du 31 mai 2006 sous le n° D.06-00512, ainsi que les comptes consolidés et le rapport des commissaires aux comptes correspondant figurant aux pages 60 à 87 du document de référence de l'exercice 2004 enregistré auprès de l'AMF en date du 6 juin 2005 sous le n° D.05-0838.

. les comptes annuels (comptes sociaux) figurant aux pages 111 à 131 et le rapport général des commissaires aux comptes correspondant figurant à la page 133 du document de référence de l'exercice 2005 enregistré auprès de l'AMF en date du 31 mai 2006 sous le n° D.06-00512, ainsi que les comptes annuels et le rapport général des commissaires aux comptes correspondant figurant aux pages 88 à 107 du document de référence de l'exercice 2004 enregistré auprès de l'AMF en date du 6 juin 2005 sous le n° D.05-0838.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence.

Se reporter au chapitre 20.3., page suivante.

20.2. INFORMATIONS FINANCIÈRES PRO FORMA

Sans objet.

20.3. ÉTATS FINANCIERS

20.3.1. Résultats et chiffres significatifs consolidés des cinq derniers exercices

au 31 décembre	2002	2003	2004	2004	2005	**2006**
	normes françaises	normes françaises	normes françaises	IFRS	IFRS	**IFRS**
Capital en fin d'exercice						
Capital social (K€)	3 586	3 590	3591	3591	3 753	**3 768**
Nombre d'actions ordinaires existantes	11 952 975	11 965 550	11 970 275	11 970 275	12 509 625	**12 559 675**
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	**N/A**
Nombre moyen pondéré d'actions	11 903 575	11 957 023	11 967 335	11 967 335	12 373 581	**12 541 258**
Nombre maximal d'actions futures à créer :						
. par conversion d'obligations	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	**N/A**
. par exercice de droits de souscription	922 940	910 365	1 405 640	1 405 640	1 174 040	**1 084 265**
Nombre moyen pondéré d'actions potentielles dilutives :						
. actions nouvelles potentielles dilutives par exercice d'options de souscription	259 089	128 979	160 063	160 063	170 929	**52 608**
. nombre moyen pondéré d'actions potentielles dilutives retenu dans le calcul du résultat dilué par actions	12 162 664	12 086 002	12 127 398	12 127 398	12 373 581	**12 541 258**
Opérations et résultats de l'exercice (K€)						
Chiffre d'affaires hors taxes	34 503	34 121	51 342	51 342	52 887	**52 832**
Résultat opérationnel courant	3 574	-988	1 708	1 781	-4 175	**-3 053**
Résultat opérationnel	3 574	-988	1 708	794	-5 908	**-16 288**
Résultat opérationnel avant impôt et charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)	5 755	2 983	6 254	6 254	-1 172	**1 140**
Impôt sur les bénéfices (nombre négatif indique un produit d'impôt)	-2	-95	-1 223	-1 223	274	**-268**
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)	3 196	461	2 345	2 764	-6 692	**-16 936**
Personnel						
Effectif moyen de l'exercice	315	342	465	465	518	**541**
Montant de la masse salariale (K€)	11 213	11 934	18 419	18 419	22 184	**23 040**
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (K€)	4 436	4 866	6 512	6 512	7 899	**7 909**
Résultat de base par action (€)						
Résultat opérationnel courant	0,30	-0,08	0,14	0,15	-0,34	**-0,24**
Résultat opérationnel	0,30	-0,08	0,14	0,07	-0,48	**-1,30**
Résultat après impôt, mais avant charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)	0,48	0,26	0,62	0,62	-0,12	**0,11**
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)	0,27	0,04	0,20	0,24	-0,54	**-1,35**
Résultat dilué par action (€)						
Résultat opérationnel courant	0,29	-0,08	0,14	0,15	-0,34	**-0,24**
Résultat opérationnel	0,29	-0,08	0,14	0,07	-0,48	**-1,30**
Résultat après impôt, mais avant charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)	0,47	0,25	0,62	0,62	-0,12	**0,11**
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)	0,26	0,04	0,19	0,23	-0,54	**-1,35**

20.3.2. États financiers consolidés

20.3.2.1. Compte de résultat

(K€)	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Chiffre d'affaires net	52 832	52 887	51 342
Autres produits	342	473	579
Total produits courants	**53 174**	**53 360**	**51 921**
Achats matières premières,approvisionnements et variation des stocks matières et produits	6 412	7 105	7 452
Autres achats, charges et services externes	13 151	16 077	13 324
Impôts et taxes et versements assimilés	1 032	935	735
Salaires	23 040	21 489	18 419
Charges sociales	7 909	7 834	6 512
Dotations et reprises aux provisions nettes engagements retraite	-169	131	128
Dotations aux amortissements sur immobilisations	4 094	3 410	2 869
Perte de valeurs des actifs	11	-18	20
Autres charges courantes	747	572	681
Total charges nettes courantes	**56 227**	**57 535**	**50 140**
Résultat opérationnel courant	**-3 053**	**-4 175**	**1 781**
Autres produits et charges opérationnels	-13 235	-1 733	-987
Résultat opérationnel	**-16 288**	**-5 908**	**794**
Frais liés aux dettes financières porteuses d'intérêt	-1 004	-652	-496
Résultat net des placements	168	154	224
Résultat net des effets de change	-238	84	957
Autres charges ou produits financiers	158	-96	65
Résultat financier	**-916**	**-510**	**750**
Résultat avant impôts des entreprises intégrées	-17 204	-6 418	1 544
Impôts sur les bénéfices	-278	-286	-714
Impôts différés sur les bénéfices	10	560	-506
Résultat net des entreprises intégrées	**-16 936**	**-6 692**	**2 764**
Résultat net part du Groupe	-16 936	-6 692	2 764
Résultat par action (€)	-1,35	-0,54	0,24
Résultat dilué par action (€)	-1,35	-0,54	0,23

20.3.2.2. Bilan

(K€)	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Immobilisations incorporelles	478	903	301
Ecart d'acquisition	17 239	14 014	9 189
Immobilisations corporelles	15 789	24 963	11 185
Immobilisations financières (à plus d'un an)	1 678	1 762	1 598
Impôts différés actifs	85	216	921
Actif non courant	**35 269**	**41 858**	**23 194**
Immobilisations financières (à moins d'un an)	126	114	486
Stocks et en-cours matières et produits	4 570	3 861	3 467
Créances clients et comptes rattachés	24 317	17 664	16 486
Charges constatées d'avance	775	572	1 128
Autres créances	3 350	3 758	2 493
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	195	8 171	10 748
Instruments financiers dérivés	476	65	
Disponibilités	7 293	7 583	5 872
Actif courant	**41 102**	**41 788**	**40 680**
Total Actif	**76 371**	**83 646**	**63 874**
Capital social	3 768	3 753	3 591
Primes d'émission	32 068	31 835	26 401
Actions propres	-120	-120	-120
Réserves légale, réglementées et autres réserves	765	765	741
Ecarts de conversion Groupe	-525	39	5
Produits et charges constatés directement en capitaux propres	183	-61	-50
Réserves et report à nouveau consolidés	-5 080	1 612	-1 284
Résultat - part du Groupe	**-16 936**	**-6 692**	**2 764**
Capitaux propres	**14 123**	**31 131**	**32 048**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (partie à plus d'un an)	19 628	18 885	7 288
Provisions pour retraites et obligations similaires	693	858	925
Passif non courant	**20 321**	**19 743**	**8 213**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (partie à moins d'un an)	4 118	3 330	2 504
Provisions pour risques exigibles à moins d'un an	4 178	1 890	246
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	17 249	13 694	9 885
Produits constatés d'avance	4 043	2 723	2 471
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 165	4 672	3 795
Dettes fiscales et sociales	5 024	4 950	4 312
Autres dettes	3 138	1 447	400
Instruments financiers dérivés	12	66	
Passif courant	**41 927**	**32 772**	**23 613**
Total Passif	**76 371**	**83 646**	**63 874**

20.3.2.3. Flux de trésorerie

(K€)	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Résultat net	**-16 936**	**-6 692**	**2 764**
Ajustements			
Dotations aux amortissements	4 094	3 410	2 869
Dépréciation de juste valeur	10 283	173	1 007
Charge d'intérêt	1 004	652	496
Charge d'impôts	-268	274	-1 217
Variation de juste valeur des instruments financiers	92	-186	
Variation des provisions pour engagement de retraite	-169	-179	128
Impôts payés	-117	-78	-40
Moins values de cession	243	160	-2
Capacité d'autofinancement hors intérêts et impôts	**-1 774**	**-2 466**	**6 005**
Variation nette des actifs et passifs			
Variation des stocks	-709	-394	83
Variation des créances	-5 888	-1 471	-1 586
Variation des dettes	3 834	4 709	5 562
Variation des provisions à moins d'un an (dont restructuration)	2 211	1 348	174
Variation des instruments financiers	-465	1	
Charges et produits constatés d'avance	1 275	852	-346
Variation du besoin en fonds de roulement	**258**	**5 045**	**3 887**
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	**-1 516**	**2 579**	**9 892**
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-1 486	-2 579	-2 999
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	–	45	4
Variation des immobilisations financières	92	-40	-385
Trésorerie nette sur acquisitions des filiales	-2 313	456	-8 195
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	**-3 707**	**-2 118**	**-11 575**
Augmentation de capital	178	896	16
Variation des actions propres	–	4	45
Encaissements provenant d'emprunts	145	1 542	474
Remboursements d'emprunts	-2 868	-2 767	-2 307
Intérêts payés	-973	-694	-513
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	**-3 518**	**-1 019**	**-2 285**
Variation de trésorerie	-8 741	-558	-3 968
Incidence sur la trésorerie de la première application de la norme IAS 39	–	-164	
Incidences des variations de change	-88	-183	181
Trésorerie à l'ouverture	**15 709**	**16 614**	**20 401**
Trésorerie à la clôture	**6 880**	**15 709**	**16 614**

20.3.2.4. Variation des capitaux propres

(K€)	Capital social	Primes d'émission	Réserve légale	Réserves réglementées	Autres réserves	Actions propres	Ecarts de conversion Groupe	Réserves et report à nouveau	Produits et charges constatés directement en capitaux propres	Résultat - part du Groupe	**Capitaux propres**
01.01.04	**3 590**	**26 387**	**217**	**74**	**450**	**-165**	**-**	**-1 284**	**-**	**-**	**29 269**
Variation des écarts actuariels sur engagements de retraite									-50		-50
Variation des écarts de conversion							5				5
Variation des produits et charges constatés directement en capitaux propres							5		-50		-45
Résultat de l'exercice										2 764	**2 764**
Variation des produits et charges de l'exercice							5		-50	2 764	**2 719**
Augmentation de capital	1	14									15
Variation des actions propres						45					45
31.12.04	**3 591**	**26 401**	**217**	**74**	**450**	**-120**	**5**	**-1 284**	**-50**	**2 764**	**32 048**
Variation des écarts actuariels sur engagements de retraite									-23		-23
Variation de valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie									-99		-99
Variation des écarts de conversion							34				34
Variation des produits et charges constatés directement en capitaux propres							34		-122		-88
Résultat de l'exercice										-6 692	**-6 692**
Variation des produits et charges de l'exercice							34		-122	-6 692	**-6 780**
Impact de 1ère adoption de la norme IAS 39								156	111		**267**
Affectation du résultat			24					2 740		-2 764	-
Augmentation de capital	162	5 434									**5 596**
31.12.05	**3 753**	**31 835**	**241**	**74**	**450**	**-120**	**39**	**1 612**	**-61**	**-6 692**	**31 131**
Variation des écarts actuariels sur engagements de retraite									-4		-4
Variation de valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie									248		**248**
Variation des écarts de conversion							-564				-564
Variation des produits et charges constatés directement en capitaux propres							-564		244		-320
Résultat de l'exercice										-16 936	**-16 936**
Variation des produits et charges de l'exercice							-564		244	-16 936	**-17 256**
Affectation du résultat								-6 692		6 692	-
Augmentation de capital	15	233									**248**
31.12.06	**3 768**	**32 068**	**241**	**74**	**450**	**-120**	**-525**	**-5 080**	**183**	**-16 936**	**14 123**

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Le 21 mars 2007, le Conseil d'administration de Cerep a arrêté les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

A. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le 28 août 2006, le Groupe a annoncé l'acquisition par Hesperion de la totalité des titres et des droits de vote de TouchStone Research Incorporated, une société américaine de services cliniques basée à Gaithersburg (Maryland).

L'acquisition a été effectuée en numéraire par des paiements s'étalant jusqu'au second semestre 2008 : un premier paiement de 3 millions de dollar US à la date d'acquisition et des versements additionnels, payables en fonction de l'achèvement de certaines étapes prédéterminées, telles la réalisation d'objectifs financiers et le maintien au sein de l'entreprise du personnel clef. Les éléments constitutifs (essentiellement le carnet de commandes sur le territoire américain) du principal paiement additionnel seront évalués en date du 31 janvier 2007, définitivement validés le 30 avril 2007 et versés à la fin du 1er semestre 2007. Le dernier paiement lié à cette acquisition devrait intervenir au second semestre 2008 dans l'hypothèse du maintien au sein du Groupe de certains collaborateurs clefs. Ces versements additionnels, évalués à 2,2 millions de dollar US au 31 décembre 2006, sur la base des éléments disponibles à cette date, ne pourront excéder un montant total de 7 millions de dollar US.

Renommée Hesperion US, Inc., la Société compte une trentaine de collaborateurs et a réalisé un chiffre d'affaires moyen entre 5 et 6 millions de dollar US au cours des trois exercices précédant l'acquisition. Pour les quatre mois suivant l'acquisition, la contribution de Hesperion US, Inc. au résultat net du Groupe est une perte de 46 K€.

Le 18 décembre 2006, le Groupe a annoncé son recentrage sur le développement de ses activités rentables : les services de criblage et profilage pharmacologique et pharmaceutique, la base de données BioPrint® et les services cliniques – pour lesquelles le Groupe a une position concurrentielle forte.

Le Groupe a également annoncé son projet de cesser son activité de chimie et ses activités de recherche dans le cadre de nouveaux programmes de drug discovery ; parallèlement Cerep recherche des partenaires pour la poursuite du développement de ses programmes de recherche les plus avancés et préserver la valeur de son portefeuille de candidats-médicaments. Cerep vise ainsi un retour rapide à la rentabilité des opérations du Groupe.

Dans le cadre du projet d'arrêt de ses activités de chimie et de drug discovery, Cerep a confié à une société spécialisée un mandat de cession et de recherche de repreneurs pour ces activités situés à Villebon-sur-Yvette, en région parisienne et a initié une procédure de plan de sauvegarde de l'emploi concernant environ 60 postes au sein du Groupe. En l'absence de conclusion des négociations de reprise en cours à la date d'établissement des états financiers consolidés, le Groupe a comptabilisé une perte de valeur de ces actifs de 10,02 millions d'euros au 31 décembre 2006 et comptabilisé une provision pour restructuration de 2,98 millions d'euros au titre du plan de sauvegarde de l'emploi.

Ces charges sont comptabilisées en "autres produits et charges opérationnelles" au compte de résultat. (voir note E.4., page 93).

B. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE

Le 22 janvier 2007, Cerep a conclu un contrat de prêt de 6 millions d'euros remboursable sur une durée de trois ans, destiné à lui donner les moyens de mener sa restructuration et d'améliorer la rentabilité de ses activités de service rentables. Versé pour moitié à la signature et le reste au 22 avril 2007, ce prêt est à remboursements trimestriels fixes de 500 K€ commençant le 22 juillet 2007. Il porte intérêt à taux variable Euribor 3 mois +150 points de base payable trimestriellement ; ce qui, après prise en compte de la commission d'arrangement et des frais, représente un taux effectif global annuel évalué à 6,51% au 31 décembre 2006. Il a été swappé à taux fixe à sa mise en place. (voir note F.2., page 99).

C. PRINCIPES ET MÉTHODES APPLIQUÉS

C.1. RÉFÉRENTIEL ET PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés de l'exercice 2006 sont établis conformément aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées au niveau européen, en application du règlement 1606/2002 du Conseil européen du 19 juillet 2002.

La base de préparation des informations financières consolidées au 31 décembre 2006 et comparatives résulte en conséquence:

. des normes et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire telles qu'elles sont connues à ce jour,

. des options retenues et des exemptions utilisées par le Groupe.

Le Groupe a appliqué les règles spécifiques à la première adoption prévues par la norme IFRS 1 "Première adoption des IFRS" ainsi qu'indiqué en paragraphe G. – 'Première adoption des IFRS' des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, en pages 107 à 110 du document de référence 2005 déposé à l'AMF le 31 mai 2006. Ce paragraphe inclut :

. le bilan à la date de transition, soit le 1er janvier 2004, date à laquelle les impacts définitifs de la transition ont été enregistrés en capitaux propres lors de la publication des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005,

. le compte de résultat consolidé du Groupe de l'exercice 2004, présentant les principaux retraitements liés à l'application des normes IFRS,

. le bilan consolidé du Groupe au 31 décembre 2004, en application des normes IFRS.

C.2. PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT

Au 31 décembre 2006, le Groupe a retenu l'option de la recommandation n°2004-R02 du Conseil national de la comptabilité de présenter le "résultat opérationnel" (également définie par le Groupe en "résultat avant éléments financiers et impôts") en deux composantes : le "résultat opérationnel courant" et les "autres produits et charges opérationnels".

Les "autres produits et charges opérationnels" sont des produits et des charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat consolidé pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Le "résultat opérationnel courant" est défini par la différence entre le "résultat opérationnel" total et les "autres produits et charges opérationnels".

Le Groupe considère que le projet de cession de son activité de chimie et de ses activités de recherche en 2006 ainsi que l'arrêt de l'activité de pharmacologie *in vivo* en 2005 sont des éléments peu fréquents, anormaux, inhabituels et de montants significatifs. Le Groupe comptabilise les charges de perte de valeur et de provision pour restructuration correspondant à ces deux évènements en "autres produits et charges opérationnels".

L'information comparative 2005 et 2004 a été retraitée conformément à cette présentation des comptes consolidés comparatifs au 31 décembre 2006. Le montant des charges pour restructuration et déménagement de l'exercice 2005 de 1 733 K€, ainsi que la perte de valeur des actifs non-déménagés du site de Rueil-Malmaison constatée durant l'exercice 2004 pour 987 K€ ont été reclassés.

C.3. MÉTHODE ET PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

La méthode de consolidation utilisée est l'intégration globale (IG). Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2006 inclut Hesperion US, Inc. à compter du 1er septembre 2006, date du bilan suivant immédiatement l'acquisition au 28 août 2006 ainsi que LLC Hesperion Russia (créée le 1er septembre 2006). Le périmètre de consolidation des informations comparatives inclut Anceris (anciennement Molecular engines laboratories) à compter du 1er janvier 2005, date du bilan précédant immédiatement l'acquisition au 7 janvier 2005, Hesperion et ses filiales à compter du 1er janvier 2004, date de la prise de contrôle effectif, ainsi que les filiales d'Hesperion à compter du 1er octobre 2004 : Hesperion France Sarl (créée le 4 octobre 2004), Hesperion UK Ltd. (anciennement ChapelPharma Ltd., société britannique acquise le 8 octobre 2004), Hesperion, Inc. à compter du 1er janvier 2005 (créée en décembre 2004) et Hesperion Sp. z o.o. à compter du 1er août 2005.

Entreprises	Siège	N° Siren	Contrôle	Méthode
Cerep SA	155 boulevard Haussmann 75008 Paris - France	353189848	100%	Société mère
Cerep, Inc.	NE 95th Street Redmond, WA 98052 - USA	Etrangère	100%	IG
Cerep Japan Corporation	Ebisu Prime Square Tower 16th Floor 1-1-39n Hiroo Shibuya-ku – Tokyo - Japon	Etrangère	100%	IG
Anceris (anciennement Cerenis)	19 avenue du Québec 91951 Courtabœuf Cedex - France	422400226	100%	IG

Entreprises	Siège	N° Siren	Contrôle	Méthode
Hesperion A.G.	Gewerbestrasse 24 CH-4123 Allschwil - Suisse	Etrangère	100%	IG
Filiales de Hesperion A.G.	**Siège**	**N° Siren**	**Contrôle**	**Méthode**
Hesperion Benelux B.V.	Smederijstraat 2 Postbus 3196 4814 DB Breda - Pays-Bas	Etrangère	100%	IG
Hesperion Israël Ltd.	48 Solokov St. Ramat Hasharon, 47235 - Israël	Etrangère	100%	IG
Hesperion France Sarl	Le Platon Rue Jean Sapidus Parc d'innovation d'Illkirch 67400 Illkirch Graffenstaden - France	478619950	100%	IG
Hesperion UK Ltd. (anciennement ChapelPharma Ltd.)	3 Tealgate, Charnham Park Hungerford Berkshire RG17OYT - Grande-Bretagne	Etrangère	100%	IG
Hesperion, Inc. Etats-Unis Ouest	NE 95th Street Redmond, WA 98052 - USA	Etrangère	100%	IG
Hesperion, Inc. Etats-Unis Est (anciennement TouchStone Research, Inc.)	18310 Montgomery Village Avenue Suite 620 Gaithersburg, MD 20879 - USA	Etrangère	100%	IG
Hesperion Sp. z o.o.	ul Al. Jerozolimskie 176 02-486 Varsovie - Pologne	Etrangère	100%	IG
LLC Hesperion Russia	Orbita Technopark Business Center 20, Kulakova Str. Moscou, 123592 - Russie	Etrangère	100%	IG

Les comptes sont établis en milliers d'euros (notés K€).

C.4. DATE DE CLÔTURE

Les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

C.5. RECOURS À DES ESTIMATIONS

La préparation des états financiers nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ceci concerne notamment les évaluations retenues pour les tests de perte de valeur, l'évaluation des décaissements probables sans contrepartie pour le Groupe constituant les provisions pour restructuration, l'évaluation des compléments de prix d'acquisition, l'évaluation des engagements de retraite, l'évaluation des provisions pour risques, les durées d'utilisation des immobilisations, les impôts différés et les engagements.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation du Groupe et sont établies en fonction des informations disponibles lors de la préparation des comptes. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les éléments réels peuvent différer des estimés comptabilisés.

C.6. CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS

Les comptes des filiales étrangères, établis en franc suisse, en dollar US et en yen japonais, ont été convertis en euro selon la méthode du cours de clôture. Les comptes de bilan sont convertis au cours du 31 décembre, clôture de l'exercice, à l'exception des capitaux propres qui sont convertis au cours historique. Les charges et les produits ainsi que le résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les comptes des filiales d'Hesperion aux Pays-Bas, en Israël, au Royaume-Uni, en France, aux Etats-Unis, en Pologne et en Russie ont été préalablement convertis en franc suisse selon la même méthode. Les écarts de conversion résultant de la transformation des comptes des filiales, établis dans leurs monnaies respectives, sont affectés en capitaux propres. Les différences de change relatives aux avances à Cerep, Inc., non encore converties en capital, dont le règlement n'est ni planifié ni susceptible d'intervenir dans un avenir prévisible, sont portées en capitaux propres.

Cerep a retenu l'option offerte par la norme IFRS 1 de ne pas appliquer rétrospectivement les dispositions de l'IAS 21 "Effets des variations des cours des monnaies étrangères" pour les montants cumulés des différences de conversion qui existaient à la date de transition aux IFRS. Ainsi les écarts de conversion cumulés résultant des transformations des comptes des filiales de leurs monnaies de fonctionnement en euro sont réputés nuls au 1er janvier 2004. Les écarts relatifs aux avances aux filiales dont le règlement n'est ni planifié ni susceptible d'intervenir dans un avenir prévisible et que le Groupe comptabilise en capitaux propres sont également annulés. Cette opération a eu pour contrepartie les réserves consolidées.

Les écarts d'acquisitions et leurs ajustements de valeur relatifs aux entités étrangères sont considérés comme des actifs de ces entités et sont donc exprimés dans leurs monnaies fonctionnelles. Ils sont convertis au cours de clôture de l'exercice et les écarts de conversion résultant sont affectés en capitaux propres.

C.7. OPÉRATIONS EN DEVISES

Les dettes et actifs circulants en monnaies autres que les monnaies de fonctionnement des sociétés du Groupe sont convertis au cours de clôture de l'exercice. Les écarts résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat financier.

C.8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon le mode linéaire sur leurs durées de vie usuelles :

. brevets, concessions, licences	1 à 10 ans
. logiciels	1 à 3 ans
. terrains	pas d'amortissement
. bâtiments, constructions	15 à 30 ans
. agencements des constructions	7 à 15 ans
. matériel et outillage	3 à 7 ans
. agencements divers	10 ans
. matériel de transport	3 ans
. matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
. mobilier	5 à 10 ans

Les biens financés par location financière sont portés en immobilisations à l'actif du bilan comme s'ils avaient été financés par emprunt lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. En application de la norme IAS 17, les critères d'évaluation des contrats sont :

. le rapport entre la durée d'utilité des biens loués et la durée du contrat,
. le total des paiements futurs comparé à la juste valeur du bien,
. l'existence d'une clause de transfert de propriété ou d'option d'achat favorable,
. le caractère spécifique de l'actif.

Depuis 2003, Cerep acquiert et produit des lignées cellulaires. Celles-ci constituent le matériel biologique destiné à produire les protéines utilisées dans la réalisation de tests de profilage pharmacologique.

Ce matériel biologique reproductible indéfiniment est comptabilisé en bien corporel à l'actif du bilan. Il est évalué au coût d'acquisition ou au coût de production lorsqu'il est créé par Cerep. Les dispositions actuelles de la norme IAS 16 précisent que tous les actifs corporels immobilisés, à l'exception des terrains doivent être amortis à compter de leur mise en service. Le Groupe considère qu'étant incapable d'établir une durée d'utilité pour ce matériel biologique, aucun amortissement ne peut être pratiqué.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa mise au rebut ou sa cession, ou lorsque qu'il est établi qu'aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation, représentant la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de l'actif à la date de cession, est enregistré au compte de résultat.

C.9. COÛTS D'EMPRUNTS

Cerep a retenu la méthode préférentielle de la norme IAS 23 "Coûts d'emprunt", par laquelle les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Ainsi, aucun coût d'emprunt n'est incorporé dans le coût des actifs.

C.10. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉCARTS D'ACQUISITION

Cerep comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition. Celle-ci implique l'identification des actifs et des passifs acquis et leur valorisation à leur juste valeur, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3. Le coût d'acquisition des titres acquis est égal au montant de la rémunération remise au vendeur, majoré du montant des coûts externes directement imputables à l'acquisition. La différence entre le coût d'acquisition des titres et cette valorisation des actifs et des passifs identifiés constitue un écart d'acquisition.

A compter de la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie identifiées. Cerep considère que les acquisitions d'Hesperion, par Cerep SA, et d'Hesperion UK Ltd., par Hesperion, ont donné lieu à des unités génératrices de trésorerie distinctes, ce qui donne lieu à l'évaluation, la comptabilisation et la valorisation de deux écarts d'acquisition distincts.

Au 31 décembre 2004 Cerep avait finalisé l'évaluation de la valorisation des actifs et des passifs d'Hesperion et la détermination de l'écart d'acquisition afférent est donc devenue définitive. Hesperion a finalisé celle d'Hesperion UK Ltd. le 30 septembre 2005. Cerep a finalisé l'évaluation d'Anceris le 31 décembre 2005 et déterminé l'écart d'acquisition de façon définitive.

Au 31 décembre 2006, l'évaluation de la valorisation des actifs et des passifs d'Hesperion US, Inc. est provisoire. Le Groupe finalisera l'évaluation le 28 août 2007 au plus tard et déterminera un écart d'acquisition définitif à cette date.

C.11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, DONT FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Groupe comptabilise ses actifs incorporels, constitués de frais de prise de brevets, de logiciels et de contrats de licence d'outils informatiques en immobilisations incorporelles, dans le cadre des définitions et principes de comptabilisation définis par la norme IAS 38.

Frais de recherche et développement

Les dépenses des phases de recherche des projets internes sont systématiquement comptabilisées en charges. De plus, lorsque la phase de recherche et la phase de développement d'un projet interne ne peuvent être distinguées, les dépenses encourues au titre du projet sont traitées comme s'il ne comportait qu'une phase de recherche.

Par ailleurs, l'examen des projets internes de développement de candidats médicaments, des projets de développement de chimiothèques, de nouveaux tests et de nouveaux procédés, ainsi que le développement de BioPrint® a révélé que Cerep n'est pas en mesure de démontrer que les six critères de comptabilisation des dépenses de développement en immobilisation stipulés par la norme sont satisfaits. Ainsi par exemple, Cerep considère que compte tenu de la probabilité d'échec en phases futures de développement de ses projets de candidats médicaments et de l'incertitude d'être en mesure de commercialiser un éventuel candidat en phase avancée, ni leur faisabilité technique ni la capacité du Groupe d'utiliser ou de vendre l'actif ne sont démontrées. Aussi le Groupe comptabilise-t-il ces dépenses en charges.

C.12. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Lorsque des évènements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable des immobilisations corporelles ou incorporelles est susceptible de perdre de la valeur, le Groupe compare cette valeur comptable à la valeur recouvrable, estimée sur la base du plus élevé de la valeur d'utilité ou du prix de vente net. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, le Groupe constate une dépréciation pour perte de valeur de l'actif.

Le prix de vente net d'une lignée cellulaire est estimé en fonction de la valeur de marché de lignées similaires, le cas échéant. La valeur d'utilité d'une lignée cellulaire tient compte des flux de trésorerie générés, de son intérêt scientifique, de la présence au catalogue de tests pharmacologiques l'utilisant et de la réalisation récente de ces tests. Un test de dépréciation de chaque lignée cellulaire est réalisé à chaque clôture.

Un test de dépréciation des écarts d'acquisition est réalisé au moins annuellement. Les valeurs recouvrables des unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition ont été affectés sont appréciées sur la base de l'estimation actualisée des flux de trésorerie estimés futurs en fonction de scénarii de développement, en retenant des taux d'actualisation de 6% à 15%.

C.13. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de matières, fournitures et produits achetés sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute représente le prix d'achat à l'exclusion de toute valeur ajoutée.

Les stocks de produits finis et les en-cours de production sont valorisés au coût de production. Ce coût est constitué du coût des matières, des fournitures, de la main-d'œuvre directe ainsi que de toutes les autres charges directes et indirectes afférentes.

. Les matières premières sont des produits chimiques, comprenant les monomères achetés, et des produits biologiques.
. Les fournitures sont les consommables utilisés lors des tests.
. Les en-cours de production sont constitués de monomères en cours de fabrication.
. Les produits intermédiaires sont des préparations biologiques prêtes à être utilisées lors de tests.
. Les produits finis sont des monomères fabriqués et des bibliothèques de molécules chimiques.

Une dépréciation des stocks est constituée si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur brute déterminée selon les modalités indiquées ci-dessus.

C.14. ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe applique les normes IAS 32 "Instruments financiers : information à fournir et présentation" et IAS 39 "Instruments financiers: comptabilisation et évaluation" depuis l'exercice ouvert au 1er janvier 2005. Pour cette première application, le Groupe a utilisé l'exemption prévue par l'IFRS 1 qui permet à l'entité qui adopte les IFRS pour la première fois en 2005 de ne pas retraiter l'information comparative 2004 selon les dispositions des normes IAS 32 et IAS 39. Ainsi pour l'établissement de l'information comparative 2004 en IFRS, les principes comptables français ont été appliqués aux instruments financiers relevant des normes IAS 32 et IAS 39.

A la première application au 1er janvier 2005 des normes IAS 32 et IAS 39, relative aux instruments financiers, la décomptabilisation des couvertures de changes existant en principes comptables français et la comptabilisation des instruments financiers ainsi que des couvertures de change éligibles en IFRS ont été prélevés, nets d'impôts différés, sur les capitaux propres, à hauteur de 267 K€, par imputation de 156 K€ sur le report à nouveau débiteur et de 111 K€ en "produits et charges constatés directement en capitaux propres". L'impact théorique de l'application de ces normes sur l'exercice 2004 n'a pas été évalué.

Le Groupe constate à son bilan les actifs ou les passifs financiers dès qu'il devient partie au contrat à l'origine de l'actif ou du passif financier, selon les quatre catégories définies par la norme IAS 39 :

. "actif ou passif financier à la juste valeur, par le biais du compte de résultat", correspondant aux actifs ou passifs financiers "détenus à des fins de transaction" ou désignés lors de leur comptabilisation initiale comme "étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat" ;
. "placements détenus jusqu'à l'échéance"
. "prêts et créances" ou
. "actifs financiers disponibles à la vente".

Créances

Les créances clients et autres créances sont des instruments financiers définis comme "prêts et créances", comptabilisés initialement à leur valeur nominale, les échéances étant généralement comprises entre 30 et 90 jours. A la clôture de l'exercice, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques de non recouvrement. Les créances irrécouvrables sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont des instruments financiers définis comme "placements détenus jusqu'à l'échéance", initialement comptabilisées pour leur valeur nominale, nette d'éventuels coûts d'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, elles sont évaluées au coût amorti.

Les pertes de valeur sont constatées au résultat financier, lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur à l'inventaire.

Placements

Les valeurs mobilières de placement du Groupe, sont désignées comme détenues à des fins de transaction en "actif ou passif financier à la juste valeur, par le biais du compte de résultat", et comptabilisées en juste valeur. Enregistrées initialement pour leur coût d'achat, elles sont réévaluées à leurs valeurs de marché (cours de bourse ou valeur liquidative, lorsque disponible). Les pertes et les gains latents sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges financiers.

Les justes valeurs des instruments financiers utilisés sont déterminées comme suit :
. SICAV monétaires et obligataires : valeur liquidative à la clôture,
. actions : cours de marché à la clôture.

Trésorerie et disponibilités

Les disponibilités comprennent les actifs financiers (trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois). Les concours bancaires courants sont des passifs financiers et comptabilisés en emprunts et dettes au passif du bilan.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités définies ci-dessus, nets des concours bancaires courants, et les instruments financiers détenus à des fins de transaction au titre des placements de trésorerie.

Les justes valeurs des instruments de trésorerie utilisés sont déterminées comme suit :
. disponibilités et dépôts à terme en euro : au coût d'acquisition, proche de la valeur de marché en raison de leur échéance à court terme,
. disponibilités et dépôts à terme en devises : au coût d'acquisition (proche de la valeur de marché en raison de leur échéance à court terme), converti au cours de change de clôture.

Actions propres

Le Groupe comptabilise les rachats de ses propres actions au coût d'achat, net de frais d'acquisition en accord avec la norme IAS 32 et les présente en déduction des capitaux propres.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont constitués d'instruments de change et de taux, destinés à réduire l'exposition du Groupe au risque de change sur ses probables flux futurs en devises ainsi que son exposition au risque de taux d'intérêts sur les flux de ses emprunts.

Les instruments dérivés sont, conformément aux dispositions des normes IAS 32 et IAS 39, comptabilisés à l'actif ou au passif du bilan en juste valeur. Le Groupe désigne ses instruments dérivés conformément aux critères établis par la norme IAS 39. La comptabilisation des variations de juste valeur d'un instrument dépend de l'intention d'utilisation de l'instrument.

Change

Les justes valeurs des instruments de change utilisés par le Groupe sont déterminées comme suit :
. ventes à terme : valeur liquidative, qui correspond à l'actualisation du flux en fonction du taux à l'échéance,
. options d'achats de call et de vente de put, ainsi que vente de call : valeur liquidative, qui correspond à un modèle mathématique tenant compte du cours des devises et des taux d'intérêts respectifs.

Les instruments dérivés de change sont dissociés entre :
. la valeur intrinsèque, dont la variation est désignable comme instrument de couverture,
. la valeur temps (déport/report et valeur temps des options), évaluée à la juste valeur et comptabilisée comme instrument financier.

Taux

Cerep utilise des swaps de taux variable à taux fixe dont la juste valeur est la valeur liquidative, qui correspond à la différence entre le montant notionnel et la valeur actuelle des flux fixes prévus.

Comptabilisation des instruments dérivés

La part efficace des instruments dérivés de change que Cerep est en mesure de désigner comme instrument de couverture sont comptabilisés comme suit :
. les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres,
. le montant enregistré en capitaux propres est reclassé en résultat lorsque le flux couvert futur se réalise, à l'émission de la facture nette correspondant à la prévision.

La part inefficace des instruments dérivés et les instruments dérivés non éligibles aux conditions de comptabilisation de couverture sont comptabilisés pour leur juste valeur dès leur origine au compte de résultat.

C.15. PAIEMENTS EN ACTION

Le Groupe a retenu l'exemption facultative de ne pas comptabiliser selon les dispositions de l'IFRS 2 "Paiements en actions" les plans d'options de souscription d'actions dont les droits sont acquis au 31 décembre 2004.

Cerep ne dispose que de plans d'options de souscription d'actions pour lesquels l'acquisition des droits est antérieure au 31 décembre 2004. Les principes comptables français ont été appliqués : la différence entre le prix d'exercice payé par le bénéficiaire lors de l'exercice de l'option de souscription et la valeur nominale de l'action ainsi souscrite est enregistrée en prime d'émission.

Selon les termes des plans d'options de souscription d'actions, la cession d'actions obtenues par exercice d'options n'est pas autorisée avant la fin de la période d'indisponibilité fiscale. Il n'existe donc pas de risque de prise en compte par l'entreprise de charges sociales en cas de levées d'options avant la fin de cette période.

C.16. PROVISIONS

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation contractuelle, légale ou implicite résultant d'évènements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources.

Provision pour restructuration

Les coûts des restructurations constituent un passif s'ils résultent d'une obligation du Groupe vis-à-vis des tiers, ayant pour origine une décision prise par le Groupe, annoncée avant la date de clôture de l'exercice et à condition que le Groupe n'attende plus de contrepartie des tiers concernés. Le projet d'arrêt de l'activité de chimie et des activités de recherche ainsi que la fermeture de l'activité de pharmacologie *in vivo* ont fait l'objet d'une provision à ce titre représentant le coût des activités non poursuivies. N'en font pas partie les dépenses relatives aux personnes qui restent salariées du Groupe.

C.17. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES

Cerep applique à compter du 1er janvier 2004 la norme IAS 19 "Avantages au personnel" telle qu'amendée le 16 décembre 2004 qui détermine les règles comptables applicables aux entreprises concernant :

. les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres engagements de retraite ainsi que les régimes de congés de fin de carrière,
. les autres engagements à long terme comme l'intéressement, les primes et autres rémunérations différées ;
. les modalités de comptabilisation et d'évaluation de ces engagements,
. les indemnités de fin de contrat de travail,
. les informations à porter en annexe.

Cerep applique de façon anticipée au 1er janvier 2004 l'option de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels en capitaux propres, sans amortir ceux-ci par un mécanisme de corridor.

Cerep comptabilise ainsi au passif la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, nette de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture, le cas échéant. Les écarts actuariels, résultant du changement d'hypothèses qui affectent l'évaluation de l'obligation sont également enregistrés au passif, nets d'impôts différés, en contrepartie des "produits et charges constatés directement en capitaux propres". Enfin, le coût des services passés, résultant de changements réglementaires ou contractuels du régime, est étalé sur la durée d'acquisition de ces changements.

L'obligation au titre des indemnités de fin de carrière spécifiques à la France est évaluée linéairement en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode considère que chaque période de service du salarié donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune de ces unités pour déterminer l'obligation finale. Elle prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation de l'effectif.

L'impact de première adoption au 1er janvier 2004 a été prélevé, net d'impôts différés sur les capitaux propres à cette date pour un montant de 275 K€. L'impact sur l'exercice de l'application anticipée de l'option de comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels en capitaux propres nets d'impôts différés, est de 25 K€ en 2004 et de 9 K€ en 2005.

C.18. CHIFFRES D'AFFAIRES

Cerep applique la méthode dite "à l'avancement", pour la valorisation des contrats de prestations de services en cours à la clôture de l'exercice.

L'ajustement du chiffre d'affaires (constitué par les produits facturés aux clients selon les modalités contractuelles) sur les produits réellement acquis, compte tenu de l'avancement des travaux réalisés, est constaté selon le cas en facture à établir ou en produit constaté d'avance.

Pour les prestations continues, notamment les contrats de collaboration à long terme, les produits sont comptabilisés *prorata temporis* dès lors qu'ils correspondent à une contribution contractuellement acquise au titre de la période considérée.

C.19. SUBVENTIONS, AIDES ET AVANCES REMBOURSABLES

Le Groupe bénéficie de subventions, d'aides à l'innovation ou d'avances remboursables en relation avec son activité de recherche et ses investissements et les comptabilise en application de la norme IAS 20.

Les subventions d'investissements obtenues dans le cadre d'acquisition d'immobilisations sont soit versées à Cerep lorsque l'équipement est acquis en propre, soit versées à l'organisme de financement lorsque le bien est acquis en crédit-bail. Cerep comptabilise les subventions d'investissements en produits constatés d'avance au passif du bilan consolidé à la date d'octroi et procède à la reprise de ces subventions en autres produits au compte de résultat consolidé selon le rythme de l'amortissement de l'immobilisation concernée.

Les aides remboursables et avances obtenues dans le cadre de programmes de recherche de Cerep sont constituées principalement d'avances à taux nul remboursables en cas de succès. Pendant la durée du programme et en l'absence de perspective d'échec, Cerep comptabilise l'intégralité du montant attribué en dettes financières diverses au passif du bilan. Au dénouement, en cas d'échec, la partie restant acquise est comptabilisée en subventions d'exploitation au compte de résultat consolidé.

Les subventions d'exploitation dont bénéficie Cerep sont comptabilisées au compte de résultat consolidé dès leur obtention.

Les montants des subventions, aides et avances octroyés mais non encore versés sont comptabilisés en montants à recevoir au poste "autres créances" de l'actif du bilan consolidé.

C.20. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Le Groupe comptabilise des impôts différés pour l'ensemble des différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé.

Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à l'exercice de renversement des différences temporaires.

Les actifs d'impôt différé sur différences temporaires ou sur déficits et les crédits d'impôt reportables ne sont comptabilisés que lorsque leur réalisation est jugée probable. Le caractère récupérable des actifs d'impôt différé constatés est réexaminé en fin d'exercice afin d'apprécier s'il y a lieu ou non de modifier le montant des impôts différés comptabilisés.

C.21. INFORMATION SECTORIELLE

Le Groupe retient la ventilation par activités comme segmentation principale de son information sectorielle. Le secteur d'activité "collaborations et services en drug discovery" représente les activités de recherche pré-clinique qui participent à l'élaboration de candidats médicaments de Cerep SA, Anceris, Cerep, Inc. et Cerep Japan Corp. Le secteur d'activité "services cliniques" représente les activités de service en développement clinique d'Hesperion et de ses filiales.

C.22. RÉSULTAT PAR ACTIONS

Le calcul est réalisé conformément à la norme IAS 33.

Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat de base est le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en ajoutant au nombre moyen pondéré d'actions ci-dessus le nombre net potentiel d'actions nouvelles à créer par la conversion des instruments dilutifs que sont les options de souscription d'actions. Le nombre net d'actions nouvelles créées est déterminé selon la méthode du "rachat d'actions". Dans ce calcul, les fonds recueillis par l'exercice de bons ou d'options de souscription sont supposés être affectés au rachat d'actions au cours moyen au titre de l'exercice.

C.23. TEXTES OU PROJETS DE NORMES EN COURS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE APPLICATION ANTICIPÉE

Les états financiers de Cerep au 31 décembre 2006 n'intègrent pas les éventuels impacts des normes et interprétations publiées au 31 décembre 2006 mais dont l'application n'est obligatoire qu'à compter des exercices ouverts à partir du 1er janvier 2007. Ainsi Cerep n'a pas appliqué par anticipation la norme IFRS 7 "Informations à fournir sur les instruments financiers" qui entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2007.

D. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

D.1. BILAN ACTIF

D.1.1. Immobilisations incorporelles

(K€)	31.12.04	31.12.05	Entrées filiales	Incidence de change	Augmentation	Diminution		Transferts	31.12.06
Valeurs brutes									
Brevets, Licences		573			1				574
Autres immobilisations incorporelles	1 782	1 739	6	-12	661	210		98	2 282
Immobilisations en-cours, avances	82	220			4	14		-98	112
Total	**1 864**	**2 532**	**6**	**-12**	**666**	**224**		**–**	**2 968**

(K€)	31.12.04	31.12.05	Entrées filiales	Incidence de change	Augmentation	Diminution	Dépréciations augmentation	Transferts	31.12.06
Amortissements									
Brevets, Licences		111			112		351		574
Autres immobilisations incorporelles	1 563	1 518		-13	509	197	99		1 916
Total	**1 563**	**1 629**	**–**	**-13**	**621**	**197**	**450**	**–**	**2 490**

(K€)	31.12.04	31.12.05	Entrées filiales	Incidence de change	Augmentation	Diminution	Dépréciations	Transferts	31.12.06
Valeurs nettes									
Brevets, Licences	–	462	–	–	-111	–	-351	–	–
Autres immobilisations incorporelles	219	221	6	1	152	13	-99	98	366
Immobilisations en-cours, avances	82	220	–	–	4	14	–	-98	112
Total	**301**	**903**	**6**	**1**	**45**	**27**	**-450**	**–**	**478**

L'augmentation des autres immobilisations incorporelles au cours de l'exercice concerne principalement des logiciels de chimie combinatoire et de recherche sur molécules, ainsi qu'un contrat de licence d'outils informatiques et bureautiques. Les immobilisations en cours au 31 décembre 2006 représentent principalement des contrats de renouvellement de licences informatiques.

Les sorties d'immobilisations incorporelles de l'exercice sont principalement constituées de licences informatiques arrivées à échéances et complètement amorties.

Consécutivement au projet de cesser son activité de chimie et ses activités de recherche, le Groupe considère que les brevets et les licences des logiciels de chimie et de recherche sur molécules du site de Villebon-sur-Yvette n'ont pas de valeur d'utilité ni de valeur de réalisation. Une perte de valeur de 450 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2006 pour la totalité de ces actifs.

D.1.2. Ecarts d'acquisition

Hesperion

L'écart d'acquisition déterminé sur l'acquisition d'Hesperion est exprimé en franc suisse, monnaie fonctionnelle du sous-groupe. Sa conversion au cours de clôture de l'exercice entraîne un écart de conversion affecté en capitaux propres.

Les actifs et les passifs identifiés ainsi que l'écart d'acquisition déterminé ont été affectés à l'activité de services cliniques.

Le Groupe a effectué un test de dépréciation des écarts d'acquisition comptabilisés sur Hesperion sur la base des hypothèses fixées dans son plan de développement à cinq ans. La valeur recouvrable déterminée au 31 décembre 2006 est supérieure à la valeur au bilan. Aucune dépréciation n'a été constatée à cette date.

Hesperion UK Ltd

L'écart d'acquisition déterminé par le sous-groupe Hesperion lors de l'acquisition d'Hesperion UK Ltd et ajusté au 1er octobre 2005 est exprimé en livre sterling, monnaie fonctionnelle de la filiale. Sa conversion au cours de clôture de l'exercice entraîne un écart de conversion affecté en capitaux propres.

Les actifs et les passifs identifiés ainsi que l'écart d'acquisition déterminé ont été affectés à l'activité de services cliniques.

Le Groupe a effectué un test de dépréciation des écarts d'acquisition comptabilisés sur Hesperion UK Ltd sur la base des hypothèses fixées dans son plan de développement. La valeur recouvrable déterminée au 31 décembre 2006 est supérieure à la valeur au bilan. Aucune dépréciation n'a été constatée à cette date.

Anceris

L'écart d'acquisition, ajusté au 31 décembre 2005 de 77 K€ de passif supplémentaire constaté au titre des engagements de retraite est définitif depuis cette date.

Les actifs et les passifs identifiés ainsi que l'écart d'acquisition déterminé ont été affectés à l'activité de collaborations et services en drug discovery.

Le test de dépréciation de l'écart d'acquisition comptabilisé sur Anceris a été établi sur la base d'une valeur recouvrable déterminée selon des scenarii de cession d'un composé issu du développement d'Anceris à une phase avancée de développement clinique. Etablis initialement au 31 décembre 2005, ces scenarii ont été réévalués au 31 décembre 2006, notamment en fonction des réalisations de l'exercice sur le composé et de l'avancement de la recherche de partenaires. Le composé est en état achevé ; la restructuration envisagée n'a pas d'incidence significative sur les étapes des scenarii.

L'estimation des flux financiers futurs tient compte des probabilités d'échec et de succès observés sur ce type de projet de développement de médicament selon un calendrier indicatif des principales étapes. La valeur recouvrable ainsi déterminée au 31 décembre 2006 est supérieure à la valeur au bilan. Aucune dépréciation n'a été constatée à cette date.

Hesperion US, Inc.

Lors de la première consolidation de TouchStone Research Incorporated (renommée Hesperion US, Inc.) au 1er septembre 2006, le Groupe a identifié et valorisé les actifs et les passifs acquis à leurs justes valeurs. L'évaluation, provisoirement établie à la date de première consolidation a été affinée par des analyses complémentaires au 31 décembre 2006, qui n'ont pas donné lieu à ajustement complémentaire à cette date. L'évaluation sera arrêtée définitivement au 28 août 2007.

L'écart d'acquisition déterminé par le sous-groupe Hesperion lors de l'acquisition d'Hesperion US Inc. a été ajusté au 31 décembre 2006 du montant estimé des versements additionnels en fonction des éléments constitutifs (dont principalement le carnet de commande sur le territoire américain). L'écart d'acquisition est exprimé en dollar US, monnaie fonctionnelle de la filiale. Sa conversion au cours de clôture de l'exercice entraîne un écart de conversion affecté en capitaux propres.

Les actifs et les passifs identifiés ainsi que l'écart d'acquisition déterminé ont été affectés à l'activité de services cliniques.

Le tableau suivant présente les déterminations des écarts d'acquisition.

Déterminations des écarts d'acquisition	Hesperion	Hesperion UK Ltd.	Anceris	Hesperion US, Inc. (provisoire)
	(KCHF)	(KGBP)	(K€)	(KUS$)
Prix d'acquisition	16 100	400	4 700	3 277
Compléments de prix d'acquisition (estimés)				2 200
Frais d'acquisition, ajustés	305	52	–	86
Coût d'acquisition des titres en devises	**16 405**	**452**	**4 700**	**5 563**
Actifs identifiés				
Immobilisations incorporelles et corporelles	538	4	983	190
Impôts différés actifs	34			
Autres actifs non-courants	552		21	
Clients et rattachés	6 291	64		494
Autres actifs courants	120		412	
Charges constatées d'avance	363	4	13	217
Instruments financiers à la juste valeur	83			
Disponibilités	4 363	62	456	397
Dettes financières			-907	
Avances et acomptes reçus sur commandes	-6 979			-104
Produits constatés d'avance				
Fournisseurs et rattachés	-1 379	-6	-250	-170
Provisions pour retraites			-77	
Provisions pour risques			-307	
Autres dettes	-945	-54	-514	-57
Total actifs nets identifiés	**3 041**	**74**	**-170**	**967**
Ecarts d'acquisitions en devise au 31.12.06	**13 364**	**378**	**4 870**	**4 596**
Solde en euro des écarts d'acquisitions au 31.12.04	**8 662**	**527**	**N/A**	**N/A**
Ajustements (frais d'acquisition / écarts d'évaluation)	–	7	–	
Ecarts de conversion	-68	16	N/A	
Solde en euro des écarts d'acquisitions au 31.12.05	**8 594**	**550**	**4 870**	**N/A**
Ecarts de conversion	-277	12		-73
Solde en euro des écarts d'acquisitions au 31.12.06	**8 317**	**562**	**4 870**	**3 490**
Dépréciation des écarts d'acquisition	–	–	–	–
Net au 31.12.06	**8 317**	**562**	**4 870**	**3 490**

D.1.3. Immobilisations corporelles

(K€)	31.12.04	31.12.05	Entrées filiales	Incidence de change	Augmentation	Diminution	Transferts	31.12.06
Valeurs brutes								
Terrains		1 019						1 019
dont location financière		*1 019*						*1 019*
Lignées cellulaires	673	997			18		67	1 082
Constructions et agencements	7 301	16 860			2 485	725	1 896	20 516
dont location financière	*5 443*	*15 443*			*2 320*		*1 869*	***19 632***
Matériel et outillage	10 764	12 280		-227	998	480	500	13 071
dont location financière	*3 332*	*4 294*			*660*			***4 954***
Autres immobilisations corporelles	3 462	4 219	127	-128	544	174	29	4 617
dont location financière	*950*	*1 109*			*159*			***1 268***
Immobilisations en cours	1 130	2 809			312	59	-2 323	739
dont lignées en cours	*303*	*146*			*296*	*55*	*-67*	***320***
Avances et acomptes	39	245			3	79	-169	–
Total	**23 369**	**38 429**	**127**	**-355**	**4 360**	**1 517**	**–**	**41 044**

(K€)	31.12.04	31.12.05		Incidence de change	Amortissements augmentation	Amortissements diminution	Dépréciations augmentation	31.12.06
Amortissements/dépréciations								
Lignées cellulaires							9	**9**
Constructions et agencements	2 566	1 930			1 163	1	8 655	**11 747**
dont location financière	*1 118*	*1 662*			*1 098*		*8 622*	***11 382***
Matériel et outillage	7 091	7 987		-159	1 739	453	943	**10 057**
dont location financière	*1 687*	*2 298*			*836*		*156*	***3 290***
Autres immobilisations corporelles	2 527	3 549		-98	570	735	156	**3 442**
dont location financière	*553*	*751*			*191*		*31*	***973***
Total	**12 184**	**13 466**		**-257**	**3 472**	**1 189**	**9 763**	**25 255**

(K€)	31.12.04	31.12.05	Entrées filiales	Incidence de change	Augmentation	Diminution	Transferts	31.12.06
Valeurs nettes								
Terrains		1 019						**1 019**
dont location financière		*1 019*						***1 019***
Lignées cellulaires	673	997			9		67	**1 073**
Constructions et agencements	4 735	14 930			-7 333	724	1 896	**8 769**
dont location financière	*4 325*	*13 781*			*- 7 400*		*1 869*	***8 250***
Matériel et outillage	3 673	4 293		-68	-1 684	27	500	**3 014**
dont location financière	*1 645*	*1 996*			*-332*			**1 664**
Autres immobilisations corporelles	935	670	127	-30	-182	-561	29	**1 175**
dont location financière	*397*	*358*			*-63*			**295**
Immobilisations en cours	1 130	2 809			312	59	-2 323	**739**
dont lignées en cours	*303*	*146*			*296*	*55*	*-67*	**320**
Avances et acomptes	39	245			3	79	-169	–
Total	**11 185**	**24 963**	**127**	**-98**	**-8 875**	**328**	**–**	**15 789**

Depuis la mise en œuvre du programme d'acquisition et de production de lignées cellulaires, Cerep a comptabilisé 1 402 K€ de lignées à l'actif immobilisé :

. 271 K€ ont été acquises auprès de ses fournisseurs et 261 K€ sont en service au 31 décembre 2006 ;

. 1 131 K€ ont été produites par les équipes de Cerep, 821 K€ sont en service à la date de clôture et 310 K€ sont inscrites en immobilisations en-cours.

Sur ce programme, 49 K€ n'ont pas été portés à l'actif durant l'exercice 2006 au titre des lignées non réalisables ou pour lesquelles des étapes d'élaboration ont échoué.

L'examen des lignées au 31 décembre 2006 n'a pas identifié de nouvel indice de perte de valeur.

L'achèvement des dernières phases des travaux d'aménagement de laboratoires et de bureaux du site de Villebon-sur-Yvette et le déménagement de l'activité d'Anceris sur le site ont entraîné leurs mises en service au cours de l'exercice pour un montant de 4 301 K€, dont 2 031 K€ étaient comptabilisés en immobilisations en cours au 31 décembre 2005. Au 31 décembre 2006, le total mis en service sur ces travaux est de 7 931 K€ et 278 K€ restent en immobilisations en cours.

Les acquisitions et les mises en service de matériel, outillage et autres immobilisations de la période représentent principalement des appareils robotiques et autres équipements de laboratoire à Celle l'Evescault utilisés dans le cadre de larges programmes de profil, du matériel informatique et du mobilier.

Sorties d'immobilisations corporelles

Le déménagement d'Anceris du site de la rue Bouvier a déterminé la fin d'utilité des agencements et d'une partie des matériels et outillages. 860 K€ d'agencements, matériels, outillages et mobilier, desquels ont été déduits un cumul d'amortissement de 702 K€ et 102 K€ de dépréciation constatée à l'acquisition alors qu'il avait été décidé de transférer le site, ont été décomptabilisés. La mise au rebut de ces équipements a entraîné une perte de 56 K€ enregistrée au compte de résultat.

Dépréciation d'immobilisations corporelles

Le projet de cesser son activité de chimie et ses activités de recherche a conduit le Groupe à évaluer la valeur recouvrable des bâtiments et des équipements du site de Villebon-sur-Yvette, c'est-à-dire la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La juste valeur des bâtiments et des équipements techniques du site a été déterminée selon deux hypothèses considérant la poursuite du crédit bail sur le site : la continuité d'activité du site consécutif à une reprise et la reconversion en bâtiment d'activité tertiaire. En l'absence de conclusion des négociations de reprise en cours à la date d'établissement des états financiers consolidés, le Groupe a retenu les justes valeurs évaluées selon une hypothèse de reconversion du site. Une perte de valeur de 9 572 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2006.

Les autres dépréciations pour perte de valeur de l'exercice sont relatives à des aménagements de terrain de Celle l'Evescault et à certains équipements de pharmacologie *in vivo*.

D.1.4. Stocks et en-cours

Principales composantes des stocks et en-cours (K€)	Brut	Provision	Net au 31.12.06	Net au 31.12.05	Net au 31.12.04
Matières premières	2 977	583	**2 394**	2 224	1 788
Fournitures	417		**417**	321	335
En-cours de production	65		**65**	28	18
Produits intermédiaires	934	8	**926**	499	433
Produits finis	1 138	370	**768**	789	893
Total	**5 531**	**961**	4 570	**3 861**	**3 467**

Au 31 décembre 2006, Cerep a constaté une perte de valeur d'utilité de certains stocks de monomères achetés et une perte de la valeur probable de réalisation de produits finis. Une dépréciation de ces stocks a été comptabilisée à cette date pour un montant de 247 K€.

D.1.5. Actifs financiers

(K€)	Brut	Dépréciation	Net au 31.12.06	Net au 31.12.05	Net au 31.12.04
Immobilisations financières					
Avance preneur :					
- 1er avenant au crédit-bail immobilier	958		**958**	1 019	1 077
- 2ème avenant	374		**374**	400	420
Dépôts de garantie des locations immobilières	630	191	**439**	453	563
Autres dépôts et cautionnement	33		**33**	4	24
Total immobilisations financières	**1 995**	**191**	**1 804**	**1 876**	**2 084**
Dont immobilisations financières courantes	**317**	**191**	**126**	**114**	**486**
Clients et assimilés [1]	**24 427**	**110**	**24 317**	**17 664**	**16 486**
Autres créances					
Avances et acomptes versés	20		**20**	10	7
Créances sociales	56		**56**	34	32
Créances fiscales - TVA	670		**670**	1 289	594
Autres créances fiscales	2 179		**2 179**	2 197	1 530
Débiteurs divers	521	96	**425**	228	330
Total autres créances	**3 446**	**96**	**3 350**	**3 758**	**2 493**
Total créances courantes	**28 190**	**397**	**27 793**	**21 536**	**19 465**

[1] *dont factures à établir : 12 401 K€ au 31.12.06, 10 778 K€ au 31.12.05 et 7 420 K€ au 31.12.04*

En raison d'un litige, le dépôt de garantie sur les locaux de Rueil-Malmaison a été déprécié en totalité au 31 décembre 2005.

Echéances des actifs financiers avant dépréciation

(K€)	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Avance preneur				
- 1er avenant au crédit-bail immobilier	958	64	294	600
- 2nd avenant	374	28	120	226
Dépôts de garantie des locations immobilières	630	216	14	400
Autres dépôts et cautionnement	33	9		24
Immobilisations financières	**1 995**	**317**	**428**	**1 250**
Clients et assimilés	**24 427**	**24 203**	**224**	
Avances et acomptes versés	20	20		
Créances sociales	56	56		
Créances fiscales - TVA	670	670		
Autres créances fiscales	2 179	553	1 626	
Débiteurs divers	521	521		
Total autres créances	**3 446**	**1 820**	**1 626**	

D.1.6. Charges constatées d'avance

Loyers et charges locatives	77 K€
Maintenance	131 K€
Honoraires – personnel intérimaire	32 K€
Assurances	62 K€
Autres charges	473 K€
Total	**775 K€**

D.1.7. Dépréciation des autres actifs

	31.12.04	31.12.05				Diminution		31.12.06
(K€)	Valeur nette	Valeur nette	Entrées périmètre	Incidence de change	Augmentation	Perte de valeur	utilisée	Valeur nette
Immobilisations financières	–	191						191
Clients	198	175		-5	4	60	4	110
Autres créances	15	26			70			96
Charges constatées d'avance	29							–
Total	**242**	**392**	**–**	**-5**	**74**	**60**	**4**	**397**

D.2. VARIATION DES FLUX DE TRÉSORERIE

Tableau de variation de l'endettement financier net

(K€)	31.12.04	31.12.05	Entrées filiales	Variation	31.12.06
Trésorerie brute	16 620	15 754	309	-8 575	**7 488**
Banque créditrice	6	45	–	-38	**7**
Mobilisation de créances				601	**601**
Trésorerie	16 614	15 709	309	-9 138	**6 880**
Endettement financier brut	9 785	22 170		968	**23 138**
Endettement financier net	-6 829	6 461	-309	10 106	**16 258**

D.3. BILAN PASSIF

D.3.1. Capitaux propres

Le tableau suivant présente le nombre d'actions autorisées à la clôture de l'exercice :

(en milliers)	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Autorisées :			
Actions ordinaires de 0,30 € chacune	**13 776**	13 776	13 376

L'assemblée générale extraordinaire du 7 janvier 2005 a autorisé la création et l'émission de 400 000 actions nouvelles en paiement de 100% du capital de Molecular engines laboratories (renommée Anceris).

Le tableau suivant présente la variation du nombre et montants d'actions émises et des primes d'émission afférentes :

	nombre d'actions (milliers)	Capital social (K€)	Primes d'émission (K€)
Emises et entièrement libérées:			
01.01.04	11 966	3 590	26 387
Exercice d'option de souscription d'actions	4	1	14
31.12.04	**11 970**	**3 591**	**26 401**
Emission le 7 janvier 2005 en contrepartie des actions de Molecular engines laboratories	400	120	4 580
Imputation des frais de l'augmentation de capital du 7 janvier 2005 sur les primes d'émission			-98
Exercice d'option de souscription d'actions	139	42	952
31.12.05	**12 509**	**3 753**	**31 835**
Exercice d'option de souscription d'actions	50	15	233
31.12.06	**12 559**	**3 768**	**32 068**

8 661 actions propres sont inscrites au nom de Cerep au 31 décembre 2006, 2005 et 2004, comptabilisées en réduction des capitaux propres au coût d'acquisition de 120 K€. Au 1er janvier 2004, Cerep détenait 13 752 actions propres pour un coût d'acquisition de 165 K€.

Nature et objectif des réserves

. **Réserve légale** : correspond au cumul des prélèvements, à l'affectation du résultat, d'un vingtième des bénéfices des exercices antérieurs, diminués le cas échéant des pertes antérieures. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque la réserve atteint le dixième du capital social.

. **Réserves réglementées** : correspond à la réserve indisponible constituée lors de l'attribution de bons de souscription d'actions et figée à leur expiration en 2002 pour un montant de 53 K€, ainsi qu'à la réserve spéciale des plus-values à long-terme de 21 K€.

. **Autres réserves** : correspond à des réserves facultatives constituées lors de l'affectation des résultats de la société mère.

. **Ecarts de conversion Groupe** : correspond au cumul des écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères ainsi que de la conversion des écarts d'acquisition des filiales étrangères.

. **Produits et charges constatés directement en capitaux propres** : représente la contrepartie de la variation de juste valeur des instruments financiers de change et de taux dérivés éligibles à la comptabilisation de couverture de flux de trésorerie, ainsi que la contrepartie de la variation des écarts actuariels sur engagements de retraite. Ces contreparties sont enregistrées nettes d'impôts différés.

. **Réserves et report à nouveau** : les cumuls des bénéfices et des pertes de la société mère et des entités du Groupe.

D.3.2. Avantages au personnel

Le Groupe a en place des plans d'intéressement des salariés au capital prévoyant l'attribution, à certains salariés et dirigeants du Groupe, d'options de souscription d'actions. Selon les termes des plans, les attributions sont réservées aux salariés et aux dirigeants des sociétés du Groupe. Les droits de souscription attribués au titre de ces plans sont acquis soit immédiatement, soit par fractions après un à trois ans sous condition d'être toujours salarié à l'échéance. Les droits restent acquis jusqu'à l'expiration de l'option au terme de 7 ans après la date d'attribution. La cession d'actions obtenues par exercice d'options n'est pas autorisée avant la fin de la période d'indisponibilité fiscale française. Les options sont payées en actions de Cerep SA lorsqu'elles sont exercées.

Le Groupe ayant retenu l'exemption facultative de ne pas comptabiliser selon les dispositions de l'IFRS 2 "Paiements en actions" les plans de souscription d'option dont les droits sont acquis au 31 décembre 2004, les acquisitions de droits des plans en vigueur étant antérieure au 31 décembre 2004 et aucune attribution n'ayant eu lieu en 2006 ou en 2005, aucune charge n'a été comptabilisée au compte de résultat.

Le tableau suivant illustre le nombre et les prix moyens pondérés (PMP) de souscription des options (pour une action) des plans du Groupe:

	Nombre	PMP
En circulation au début de la période	1 174 040	11,59 €
Attribuées durant l'exercice	–	–
Annulées durant l'exercice	–	–
Exercées durant l'exercice	50 050	4,79 €
Expirées durant l'exercice	39 725	3,35 €
En circulation à la fin de l'exercice	**1 084 265**	**12,21 €**

Les options en circulation au 31 décembre ont les prix d'exercice suivants :

Date d'expiration	Prix d'exercice	Nombre
18 janvier 2007	4,11 €	88 650
12 juin 2007	14,72 €	33 400
19 décembre 2007	15,75 €	46 665
6 décembre 2008	16,73 €	397 050
17 juillet 2009	12,69 €	18 500
28 novembre 2011	9,53 €	500 000
Total		**1 084 265**

D.3.3. Les provisions

					Reprises			
(K€)	31.12.04	31.12.05	Entrées périmètre	Dotations	(provision utilisée)	(provision non utilisée)	Ecart de change	31.12.06
Engagement de retraite	**925**	**858**		**86**		**251**		**693**
Provisions pour risques								
Restructuration et déménagement	–	1 072		3 015	562			3 525
Litiges salariés	181	757		275	397	31		604
Litiges sous-traitants Hesperion	65	33					-2	31
Reboisement de Celle l'Evescault		28			10			18
Total provisions pour risques	**246**	**1 890**	**–**	**3 290**	**969**	**31**	**-2**	**4 178**

Impact sur le résultat

(K€)	31.12.04	31.12.05	Entrées périmètre	Dotations	Reprises (provision non utilisée)	31.12.06
Dotations et reprises des provisions engagements de retraite	-136	169		-86	251	165
Autres charges courantes	-199	-1 368		-275	31	-244
Autres produits et charges opérationnels				-3 015		-3 015
Total	**-335**	**-1 199**	**–**	**-3 376**	**–** **282**	**–** **-3 094**

Provision pour restructuration – Projet d'arrêt des activités de chimie et de drug discovery

Au 31 décembre 2006, Cerep a procédé à une évaluation des possibles indemnités de licenciement et de préavis, contributions additionnelles, des autres indemnités prévues et coûts des mesures d'accompagnement composant le plan de sauvegarde de l'emploi résultant du projet d'arrêt des activités de chimie et de drug discovery qui concerne environ 60 postes au sein du Groupe. Une provision pour restructuration de 2 975 K€ a été comptabilisée en "autres produits et charges opérationnelles" au compte de résultat.

Provision pour déménagement et restructuration de l'année 2005 – fin de l'activité de pharmacologie *in vivo* et transfert des sites à Villebon-sur-Yvette

Au 31 décembre 2006, Cerep a procédé à une réévaluation du solde des indemnités de licenciement et de préavis, contributions additionnelles, des autres indemnités prévues et coûts des mesures d'accompagnement composant le plan de sauvegarde de l'emploi résultant de la décision de mettre fin à l'activité de pharmacologie *in vivo* ou consécutives au licenciement des salariés de l'activité de chimie et des salariés d'Anceris ayant refusé le transfert à Villebon-sur-Yvette. Cette évaluation inclut l'estimation, établie par Cerep après consultation de ses conseils, des actions en justice engagées auprès du tribunal de prud'hommes par plusieurs salariés concernés par le plan de sauvegarde de l'emploi.

Au cours de l'exercice, Cerep a versé 562 K€ au titre des licenciements prononcés en 2005. Le Groupe conserve une provision de 510 K€ qui représente l'évaluation du solde des indemnités de licenciement, transactionnelles et de préavis, des contributions additionnelles et des éventuelles conséquences des actions en justice.

Provision pour litige

Au 31 décembre 2006, le Groupe a plusieurs litiges en cours avec des anciens salariés et des contractants, pour lesquels le Groupe a, après consultation de ses conseils, estimé les sorties de ressources probables des actions engagées et constitué ou révisé une provision.

Une procédure civile en demande de dommages et intérêts d'un montant de 9 millions d'euros a été entamée en 2006 par deux anciens salariés d'Anceris. Par ailleurs, Anceris a assigné en prud'hommes ces deux anciens collaborateurs en demande de dommages et intérêts. Par la suite, ceux-ci ont également assigné la Société devant les Prud'hommes. Le Groupe juge ces deux demandes sans fondement et, en conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers.

Enfin, le Groupe fait l'objet d'une demande de paiement pour réfection de locaux par l'ancien bailleur du site de Rueil-Malmaison. A ce jour, aucune procédure n'a été engagée par l'une ou l'autre des parties. La demande présentée fait l'objet d'une évaluation dans le détail par la Société et ses conseils. Le Groupe juge cette demande mal fondée et, en conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers.

Engagements de retraite

L'évaluation des engagements est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées selon les hypothèses actuarielles suivantes :

	31.12.06		31.12.05		31.12.04	
Taux d'actualisation	**3,81%**		3,75%		4,35%	
Taux de progression des salaires	**2,25%**		2,25%		2,25%	
Taux moyen des charges sociales	**40,00%**		40,00%		40,10%	
Age de départ en retraite	**63 ans**		63 ans		63 ans	
Taux de turn-over annuel par tranche d'ages et collège	**non-cadres**	**cadres**	non-cadres	cadres	non-cadres	cadres
20 - 29 ans	**11%**	**11%**	14%	5%	14%	5%
30 - 39 ans	**15%**	**11%**	10%	5%	10%	5%
40 - 49 ans	**7%**	**2%**	2%	4%	2%	4%
50 - 65 ans	**1%**	**1%**	0%	1%	0%	1%
Durée moyenne résiduelle d'activité (en années)	**28**	**21**	28	21	28	21

(K€)	**31.12.06**	31.12.05	31.12.04
Dette actuarielle (valeur actualisée de l'obligation)	**693**	858	925
dont, écarts actuariels comptabilisés directement en capitaux propres	***114***	*110*	*75*

Entre l'ouverture et la clôture de la période, le solde net ci-dessus a varié comme suit :

(K€)	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Provision à l'ouverture de la période	858	**925**	**722**
Ecart actuariel comptabilisé directement en capitaux propres	4	35	75
Entrée de filiale	–	77	
Charges de la période	102	131	128
Reprise de provision (sortie avant droits à retraite)	-271	-300	
Paiement des indemnités de fin de carrière	–	-10	
Provision à la clôture de la période	**693**	**858**	**925**

La charge de la période est composée des éléments suivants :

(K€)	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Coût des services rendus au cours de la période par les bénéficiaires en activité	73	98	82
Coût financier	29	33	46
Charge nette	**102**	**131**	**128**

En cas de départ en retraite, l'indemnité due aux salariés de Cerep SA et d'Anceris SA selon la convention collective des entreprises de l'industrie pharmaceutique est de 3/10èmes de mois de salaire par année de présence avec un maximum de 9 mois. Les salariés d'Hesperion France Sarl bénéficient du régime de la convention collective des bureaux d'études techniques qui offre une indemnité égale à un mois de salaire à compter de la 5ème année de présence augmentée d'1/8ème de mois de salaire à partir de la 6ème année avec un maximum de 4 mois.

Le taux d'actualisation retenu dans le calcul de la provision est obtenu sur la base du taux de rendement moyen des obligations assimilables du Trésor de plus de 15 ans du mois d'octobre 2004 pour les calculs établis au 31 décembre 2004, du mois de janvier 2006 pour les calculs au 31 décembre 2005 et du mois de décembre 2006 pour les calculs au 31 décembre 2006.

Hesperion Ltd. dispose d'un plan de retraite, conforme aux dispositions suisses. Ce régime à prestations définies capitalisées auprès d'un fonds de pension interentreprise est géré par un organisme d'assurance. Selon le régime de retraite suisse, les prestations définies qui seront versées à cet organisme sont garanties par fonds d'Etat. Tout salarié d'Hesperion Ltd bénéficie du plan du premier au dernier jour de son contrat de travail. Les cotisations au plan sont de 15% du salaire brut, partagées à part égale entre le salarié et l'employeur. Hesperion Ltd. considère que son obligation se limite aux cotisations versées au plan, comptabilise la part patronale des cotisations périodiques en charges au compte de résultat et ne constitue pas de provision pour engagement de retraite. Les filiales d'Hesperion en Israël, Pays-bas et Grande-Bretagne disposent de plan de retraites à prestations définies capitalisées auprès de fonds de pension gérés par des organismes d'assurance. Considérant que leurs obligations se limitent aux cotisations versées au plan, elles comptabilisent la part patronale des cotisations périodiques en charges au compte de résultat et ne constitue pas de provision pour engagement de retraite.

Cerep, Inc., Hesperion US, Inc. et Hesperion, Inc. disposent de plans de retraite gérés par des organismes tiers selon un régime à cotisations définies, auxquels les salariés peuvent adhérer sous certaines conditions. Les entreprises peuvent compléter les versements des adhérents, et ne sont soumises à aucun engagement nécessitant la constitution d'une provision pour engagement de retraite. Cerep, Inc. a effectué des versements complémentaires en 2006 et 2005 et a comptabilisé respectivement 102 K€ et 55 K€ de charge correspondante au compte de résultat.

Le Groupe a comptabilisé en charges de personnel 967 K€ en 2006, 890 K€ en 2005 et 617 K€ en 2004 au titre des cotisations patronales versées aux plans à prestations définies capitalisées auprès d'organismes d'assurance ou de fonds de pension.

D.3.4. État des dettes

Emprunts et dettes financières

(K€)	Nominal	Solde au 31.12.06	31.12.05	31.12.04	Taux d'interêt moyen pondéré	Particularités
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
- euro taux fixe	4 951	1 813	2 644	2 093	3,48%	
- euro taux variable				218		
- mobilisation de créances	601	601			4,66%	Euribor + 1,20%
- banque créditrice	–	7	51	14		
- dollar US taux fixe	486	114	206	122	3,83%	
Dettes auprès d'organismes de crédit-bail						
- immobilier taux variable	12 630	11 601	9 625		4,86%	Euribor 3 mois + 1,15% et sur avenant Tranche B : TMM + 1%
- immobilier taux fixe	7 456	5 881	6 169	4 703	5,19%	
- mobilier taux fixe	5 057	2 546	2 320	2 030	4,45%	

(K€)	Nominal	Solde au 31.12.06	31.12.05	31.12.04	Taux d'interêt moyen pondéré	Particularités
Emprunts et dettes financières diverses						
- aides remboursables à l'innovation	1 736	1 072	1 089	501	nul	Remboursable en cas de succès
- avances remboursables	111	111	111	111	nul	
Total	**33 028**	**23 746**	**22 215**	**9 792**		

Au cours de l'exercice Cerep a souscrit un emprunt à taux fixe (3,67%) auprès d'un établissement de crédit pour un montant total de 145 K€. Cet emprunt est destiné à financer des acquisitions d'équipements des laboratoires de Celle l'Evescault et de Villebon-sur-Yvette ainsi que des matériels de bureau. Il prendra fin en avril 2011.

A la fin du mois d'octobre 2006, Cerep a mis en place des financements à court terme par mobilisation des créances clients au taux Euribor + 0,9 à +1,2% pour la part en euro et Libor +1,2% pour la part en dollar US. Au 31 décembre 2006, 601 K€ ont été utilisés sur le total disponible de 2 750 K€.

L'acquisition du site de Villebon-sur-Yvette par crédit-bail immobilier finalisée le 3 août 2005 comprend une tranche A correspondant au terrain et aux bâtiments acquis, mise en loyer le 3 août 2005 pour un montant de 4 530 K€ ainsi qu'une tranche B de travaux d'un montant de 6 970 K€, mise en loyer le 1er juillet 2006. Le financement, fixé à 15 ans à compter du 3 août 2005 est à taux variable Euribor 3 mois +115 points de base, fixé pour les deux tranches au 3 août 2005 sur la base du taux en vigueur au 1er juillet 2005. La totalité de la tranche A a été utilisée au 3 août 2005. La tranche B a été utilisée en totalité en 2006. Un avenant au contrat de crédit-bail a été signé le 28 novembre 2006 et sera mis en loyer le 1er février 2007. D'un montant complémentaire de 1 130 K€, il a été utilisé à hauteur de 622 K€ au 31 décembre 2006 et Cerep verse sur l'en-cours des pré-loyers au taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) + 100 points de base (environ 4,52% au 31 décembre 2006). Les pré-loyers sont comptabilisés en charges d'intérêts au compte de résultat.

Les deux tranches A et B du financement ont été swappées de taux variable à taux fixe pour l'intégralité de leurs montants, mis en place le 3 août 2005 pour une durée de 7 ans à compter de la mise en loyers et aux taux fixes totaux respectifs de 4,23% pour la tranche A et de 4,36% pour la tranche B. L'avenant signé le 28 novembre 2006 n'a pas été swappé.

Enfin, Cerep a souscrit plusieurs dettes à taux fixes auprès d'organismes de crédit-bail pour un montant total de 1 195 K€. Ils sont constitués de financements d'équipements et matériels de laboratoire de Celle l'Evescault aux taux de 3,04% à 3,65% et à échéance août 2010 à août 2011 ; de cession-bail d'équipements de laboratoire de Celle l'Evescault au taux de 4,96% et d'échéance décembre 2012 ; et de location financière de matériels et logiciels informatiques d'échéance juin 2009 à décembre 2009 aux taux de 6,14% à 6,75%.

Echéancier des dettes au 31 décembre 2006

(K€)	Montant brut	- 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	+ 5 ans
Etablissement de crédit	22 563	3 355	2 442	2 128	1 806	1 415	11 417
dont emprunts	*1 934*	*668*	*561*	*386*	*289*	*30*	
dont location financière	*20 028*	*2 086*	*1 881*	*1 742*	*1 517*	*1 385*	*11 417*
dont mobilisations de créances	*601*	*601*					
Dettes financières diverses	1 183	763	200	220			
Acomptes reçus sur commandes	17 249	17 249					
Produits constatés d'avance	4 043	3 952	9	9	9	9	55
Fournisseurs et rattachés	4 165	4 165					
Dettes fiscales et sociales	5 024	5 006					18
Autres dettes	3 138	2 769	323	21	18	7	
Total	**57 365**	**37 259**	**2 974**	**2 378**	**1 833**	**1 431**	**11 490**

Au 31 décembre 2006, les subventions d'investissements comptabilisées en produits constatés d'avance représentent 103 K€.

Charges à payer au 31 décembre 2006

(K€)	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Intérêts courus sur emprunts	7	7	7
Fournisseurs - factures non parvenues	1 660	1 281	1 414
Dettes fiscales et sociales	3 213	3 461	3 144
Autres dettes	2 133	683	167
dont fournisseurs d'immobilisations	*298*	*620*	*85*
dont compléments de prix d'acquisition Hesperion US, Inc. (estimés)	*1 670*		
Total	**7 013**	**5 432**	**4 732**

E. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

E.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Evolution comparée du chiffre d'affaires

(K€)	31.12.06	Variations	31.12.05	31.12.04
Collaborations et services en drug discovery	33 747	-6,4%	36 052	37 348
Services cliniques	19 085	13,4%	16 835	13 994
Total	**52 832**	**-0,1%**	**52 887**	**51 342**
dont contributions nettes après éliminations intercompagnies				
. Cerep SA	30 078	-7,4%	32 468	35 159
. Cerep, Inc.	3 669	2,4%	3 584	2 225
. Hesperion (sous-groupe)	19 085	13,4%	16 835	13 958

Le Groupe retient la ventilation par activités comme segmentation principale de son information sectorielle. Le secteur d'activité "Collaborations et services en drug discovery" représente les activités de recherche pré-clinique qui participent à l'élaboration de candidats-médicaments de Cerep SA, Cerep, Inc., Cerep Japan Corp. et Anceris. Le secteur d'activité "Services cliniques" représente les activités de service en développement clinique d'Hesperion et de ses filiales.

Au 31 décembre 2006, le chiffre d'affaires valorisé à l'avancement représente 5 886 K€.

Chiffre d'affaires par zones géographiques

Le tableau ci-après fournit la ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon la zone géographique du client.

	31.12.06		31.12.05		Variations 2006/2005		31.12.04	
(K€)	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%	Valeurs	%
Europe	27 530	52,1%	27 924	52,8%	-394	-1,4%	28 346	55,2%
dont France	*4 592*	*8,7%*	*7 378*	*14,0%*	*-2 786*	*-37,8%*	*7 317*	*14,3%*
Amérique du Nord	22 603	42,8%	21 972	41,5%	631	2,9%	20 333	39,6%
Asie	2 331	4,4%	2 901	5,5%	-570	-19,6%	2 618	5,1%
Autres	368	0,7%	90	0,2%	278	308,9%	45	0,1%
Total	**52 832**	**100%**	**52 887**	**100%**	**-55**	**-0,1%**	**51 342**	**100%**

E.2. SUBVENTIONS

Les subventions d'exploitation sont principalement liées à la reprise au compte de résultat des subventions d'investissement.

E.3. INFORMATIONS SECTORIELLES

Cerep retient le secteur d'activité comme segment principal de son information sectorielle. L'organisation du Groupe est divisée entre les activités de collaborations et services en drug discovery et les activités de services cliniques.

Les tableaux ci-après fournissent la décomposition du résultat consolidé par secteur d'activité :

(K€)	Collaborations et services en drug discovery	Services cliniques	Eliminations	31.12.06
Chiffre d'affaires net	33 747	19 085	–	–
Chiffre d'affaires inter-secteurs	28	426	-454	–
Chiffre d'affaires brut	33 775	19 511	-454	52 832
Autres produits	91	251		342
Total produits courants	**33 866**	**19 762**	**-454**	**53 174**
Achats de matières premières, approvisionnements et variation des stocks	6 412			6 412
Autres achats et charges externes	7 907	5 702	-458	13 151
Impôts, taxes et versements assimilés	964	68		1 032
Salaires, traitements et charges sociales	18 442	12 507		30 949
Dotations et reprises engagements retraite	-169			-169
Dotations et reprises aux amortissements sur immobilisations	3 823	271		4 094
Perte de valeur des actifs	69	-58		11
Autres charges courantes	633	114		747
Total charges nettes courantes	**38 081**	**18 604**	**-458**	**56 227**

(K€)	Collaborations et services en drug discovery	Services cliniques	Eliminations	31.12.06
Résultat opérationnel courant	**-4 215**	**1 158**	**4**	-3 053
Autres produits et charges opérationnelles	-13 193	-42		-13 235
Résultat opérationnel	**-17 408**	**1 116**	**4**	**-16 288**
Frais liés aux dettes financières porteuses d'intérêt	-996	-8		-1 004
Résultat net des placements	171	-3		168
Résultat net des effets de change	-145	-89	-4	-238
Autres charges ou produits financiers	92	66		158
Résultat financier	**-878**	**-34**	**-4**	**-916**
Charge d'impôts de l'exercice et différés	-413	145		-268
Résultat net des entreprises intégrées	**-17 873**	**937**	**–**	**-16 936**

(K€)	Collaborations et services en drug discovery	Services cliniques	Eliminations	31.12.05
Chiffre d'affaires net	36 052	16 835	–	–
Chiffre d'affaires inter-secteurs	70	422	-492	–
Chiffre d'affaires brut	36 122	17 257	-492	52 887
Autres produits	17	456	–	473
Total produits courants	**36 139**	**17 713**	**-492**	**53 360**
Achats de matières premières, approvisionnements et variation des stocks	7 105	–	–	7 105
Autres achats et charges externes	10 048	6 521	-492	16 077
Impôts, taxes et versements assimilés	883	52	–	935
Salaires, traitements et charges sociales	19 103	10 220	–	29 323
Dotations et reprises engagements retraite	131	–	–	131
Dotations et reprises aux amortissements sur immobilisations	3 182	228	–	3 410
Perte de valeur des actifs	14	-32	–	-18
Autres charges courantes	585	-13	–	572
Total charges nettes courantes	**41 051**	**16 976**	**-492**	**57 535**
Résultat opérationnel courant	**-4 912**	**737**	**–**	-4 175
Autres produits et charges opérationnelles	-1 733			-1 733
Résultat opérationnel	**-6 645**	**737**	**–**	**-5 908**
Frais liés aux dettes financières porteuses d'intérêt	-651	-1	–	-652
Résultat net des placements	184	-30	–	154
Résultat net des effets de change	-27	111	–	84
Autres charges ou produits financiers	-108	12	–	-96
Résultat financier	**-602**	**92**	**–**	**-510**
Charge d'impôts de l'exercice et différés	232	42	–	274
Résultat net des entreprises intégrées	**-7 479**	**787**	**–**	**-6 692**

(K€)	Collaborations et services en drug discovery	Services cliniques	Eliminations	31.12.04
Chiffre d'affaires net	37 348	13 994		
Chiffre d'affaires inter-secteurs		73	-73	–
Chiffre d'affaires brut	37 348	14 067	-73	51 342
Autres produits	187	392		579
Total produits courants	**37 535**	**14 459**	**-73**	**51 921**
Achats de matières premières, approvisionnements et variation des stocks	7 452	–		7 452
Autres achats et charges externes	7 392	6 005	-73	13 324
Impôts, taxes et versements assimilés	781	-46		735
Salaires, traitements et charges sociales	17 292	7 639		24 931
Dotations et reprises engagements retraite	128			128
Dotations et reprises aux amortissements sur immobilisations	2 643	226		2 869
Perte de valeur des actifs	20			20
Autres charges courantes	393	288		681
Total charges nettes courantes	**36 101**	**14 112**	**-73**	**50 140**

(K€)	Collaborations et services en drug discovery	Services cliniques	Eliminations	31.12.04
Résultat opérationnel courant	**1 434**	**347**	**–**	**1 781**
Autres produits et charges opérationnelles	-987			-987
Résultat opérationnel	**447**	**347**	**–**	**794**
Frais liés aux dettes financières porteuses d'intérêt	-503	7		-496
Résultat net des placements	234	-10		224
Résultat net des effets de change	1 027	-70		957
Autres charges ou produits financiers	65			65
Résultat financier	**823**	**-73**	**–**	**750**
Charge d'impôts de l'exercice et différés	-1 257	37		-1 220
Résultat net des entreprises intégrées	**2 527**	**237**	**–**	**2 764**

Le tableau ci-après fournit la décomposition des bilans consolidés par secteurs d'activités :

	Collaborations et services en drug discovery			Services cliniques			Groupe consolidé		
(K€)	**31.12.06**	31.12.05	31.12.04	**31.12.06**	31.12.05	31.12.04	**31.12.06**	31.12.05	31.12.04
Actif sectoriel									
Immobilisations incorporelles	**470**	903	301	**8**			**478**	903	301
Ecarts d'acquisition	**4 870**	4 870		**12 369**	9 144	9 189	**17 239**	14 014	9 189
Immobilisations corporelles	**15 046**	24 369	10 825	**743**	594	360	**15 789**	24 963	11 185
Immobilisations financières (à plus d'un an)	**1 313**	1 407	1 270	**365**	355	328	**1 678**	1 762	1 598
Impôts différés actifs	**179**	216	921	**-94**			**85**	216	921
Immobilisations financières (à moins d'un an)	**115**	113	483	**11**	1	3	**126**	114	486
Stocks et en-cours matières et produits	**4 570**	3 861	3 474				**4 570**	3 861	3 474
Créances clients et assimilés	**11 083**	8 093	8 123	**13 234**	9 571	8 363	**24 317**	17 664	16 486
Charges constatées d'avance	**425**	370	978	**350**	202	150	**775**	572	1 128
Autres créances	**3 184**	3 663	2 416	**166**	95	70	**3 350**	3 758	2 486
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	**185**	8 157	10 704	**10**	14	44	**195**	8 171	10 748
Instruments financiers dérivés	**476**	65					**476**	65	
Disponibilités	**1 876**	1 608	1 217	**5 417**	5 975	4 655	**7 293**	7 583	5 872
Total actif sectoriel	**43 792**	**57 695**	**40 712**	**32 579**	**25 951**	**23 162**	**76 371**	**83 646**	**63 874**
Passif sectoriel									
Emprunts et crédit-bail (à plus d'un an)	**19 628**	18 884	7 288		1		**19 628**	18 885	7 288
Provisions pour retraites et obligations similaires	**693**	858	925				**693**	858	925
Emprunts et crédit-bail (à moins d'un an)	**4 118**	3 325	2 504		5		**4 118**	3 330	2 504
Provisions pour risques (à moins d'un an)	**4 068**	1 858	246	**110**	32		**4 178**	1 890	246
Avances et acomptes	**1 385**	2 031	294	**15 864**	11 663	9 591	**17 249**	13 694	9 885
Produits constatés d'avance	**4 011**	2 722	2 420	**32**	1	51	**4 043**	2 723	2 471
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**2 854**	3 417	2 277	**1 311**	1 255	1 518	**4 165**	4 672	3 795
Dettes fiscales et sociales	**3 432**	3 385	3 104	**1 592**	1 565	1 208	**5 024**	4 950	4 312
Autres dettes	**1 438**	1 394	372	**1 700**	53	28	**3 138**	1 447	400
Instruments financiers dérivés	**12**	66					**12**	66	
Total passif sectoriel	**41 639**	**37 940**	**19 430**	**20 609**	**14 575**	**12 396**	**62 248**	**52 515**	**31 826**
Coûts d'acquisition d'actifs	**4 459**	13 516	2 076	**318**	714	359	**4 777**	14 230	2 435
Amortissements	**3 829**	3 183	2 643	**265**	228	226	**4 094**	3 411	2 869
Dépréciations	**10 283**	230	1 379		-32	75	**10 283**	198	1 454
Autres charges calculées	**3 131**	1595	-937	**188**	42	112	**3 319**	1 637	-825

L'activité du Groupe est principalement localisée dans trois zones géographiques dans lesquelles se trouvent ses entités : Europe, Amérique du Nord et Asie. Les tableaux ci-après fournissent la décomposition des immobilisations nettes par zones géographiques selon la localisation des entités du Groupe.

(K€)	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Ecarts d'acquisition, nets			
Europe	13 749	14 014	9 189
dont France	*4 870*	4 870	–
Etats-Unis	3 490	–	–
Asie	–	–	–
Total	**17 239**	**14 014**	**9 189**
Autres Immobilisations incorporelles, nettes			
Europe	470	903	294
dont France	*470*	903	*294*
Etats-Unis	8	–	7
Asie	–	–	–
Total	**478**	**903**	**301**
Immobilisations corporelles, nettes			
Europe	15 056	24 025	10 454
dont France	*14 542*	*23 551*	*10 152*
Etats-Unis	720	919	712
Asie	13	19	19
Total	**15 789**	**24 963**	**11 185**
Total immobilisations nettes			
Europe	29 275	38 942	19 937
dont France	*20 882*	*29 324*	*10 446*
Etats-Unis	4 218	919	719
Asie	13	19	19
Total	**33 506**	**39 880**	**20 675**

E.4. AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Le tableau ci-après fournit la décomposition des autres produits et charges opérationnels.

(K€)	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Actifs immobilisés			
Perte de valeur des actifs	10 213		987
Sorties d'immobilisations	5	161	
Provision pour restructuration et déménagement			
Salaires et indemnités versés et charges sociales afférentes		760	
Provision pour indemnités, contributions et mesures d'accompagnement	2 975	1 072	
Reprise de provision pour indemnités de fin de carrière		-301	
Honoraires et charges de reclassement		41	
Autres charges			
Loyers restant dus suite au déménagement de Hesperion, Inc.	42		
Total autres (produits) et charges opérationnels	**13 235**	**1 733**	**987**

Les montants relatifs à l'exercice 2006 sont principalement liés au projet d'arrêt de l'activité de chimie et des activités de recherche.

E.5. EFFECTIF

L'effectif moyen de l'exercice 2006 est de 524 salariés.

Personnel salarié au 31 décembre 2006	Europe	*dont France*	Etats-Unis	Asie	Total 31.12.06
Cadres	122	*96*	16	1	**139**
Techniciens	162	*162*	13		**175**
Employés	184	*59*	31	12	**227**
Total	**468**	***317***	**60**	**13**	**541**

E.6. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement engagés au cours de l'exercice et intégralement comptabilisés en charges sont évalués à 12 803 K€ en 2006, 15 083 K€ en 2005 et à 11 907 K€ en 2004.

Ces frais sont valorisés selon la méthode du coût complet, les charges indirectes (incluant l'amortissement des équipements scientifiques) et les charges de structure étant réparties au prorata du temps passé sur les programmes de recherche.

E.7. RÉSULTAT FINANCIER

Eléments constitutifs du résultat financier (K€)	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Change			
Gains/pertes nets :			
- réalisés sur comptes bancaires	-104	177	-130
- réalisés sur créances/dettes	-237	37	38
- latents sur créances/dettes	-31	376	-90
- réalisés sur options de changes et vente de devises	42	-37	1 086
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés	92	-469	
Gains latents des instruments adossés à des actifs en USD			53
Sous-total change	**-238**	**84**	**957**
Revenus des valeurs mobilières de placement	163	184	212
Dépréciation pour perte de valeur des actifs financiers		-191	
Variation de juste valeur des instruments financiers	5	-30	
Produits d'intérêts sur disponibilités et escomptes obtenus	87	26	12
Produits d'intérêts sur avance preneur	71	69	65
Charges d'intérêts sur emprunts et swaps	-1 004	-652	-496
Résultat financier	**-916**	**-510**	**750**

E.8. IMPÔT

Preuve d'impôt

(K€)		31.12.06		31.12.05		31.12.04 (IFRS)
Résultat net de l'ensemble consolidé		**-16 936**		**-6 692**		**2 764**
Produit d'impôt courant	-278		-286		-714	
Charge d'impôts différés	10		560		-506	
Charges/produit d'impôt total		268		-274		1 220
Résultat comptable avant impôt		-17 204		-6 418		1 544
Taux d'impôt de la société mère		33,33%		33,83%		34,33%
Charge d'impôt théorique		5 734		2 171		-530
Crédit d'impôt recherche		538		394		797
Impôt forfaitaire annuel		-19		-19		-19
Différences permanentes		-26		-32		-11
Utilisation des déficits fiscaux		180		38		961
Augmentation des déficits reportables non activés		-6 265				
Différences temporaires n'ayant pas donné lieu à impôt différé actif		78		-2 695		-7
Variation des écarts de conversion sur les avances aux filiales réintégrée dans le résultat fiscal mais imputée sur les capitaux propres en consolidé		-51		-85		-28
Ecarts de taux des filiales		86		-102		7
Autres		13		24		28
Effet des futures baisses d'impôts				32		22
Charge/produit d'impôt effectif		**268**		**-274**		**1 220**

Détail des impôts différés actifs

(K€)	31.12.04	31.12.05	IAS 19 amendé	Application IAS 39	Entrées périmètre	Variation Taux	Variation Période	Change	Autres	31.12.06
France										
Provision pour indemnités de départ à la retraite	308	252					-27		1	**226**
Retraitement des locations financières	124	149					141			**290**
Organic	20	19					–			**19**
Primes au personnel	168	47					12			**59**
Provision pour dépréciation d'immobilisation	334	–								**–**
Autres différences temporaires	11	-4								**-4**
Taxation des plus-values latentes sur VMP	21	28					-25			**3**
Frais d'acquisition d'Hesperion	-65	-65								**-65**
Frais d'acquisition des immobilisations		-199					5			**-194**
Variation de juste valeur des instruments financiers	–	–					-31		-124	**-155**

(K€)	31.12.04	31.12.05	IAS 19 amendé	Application IAS 39	Entrées périmètre	Variation Taux	Variation Période	Change	Autres	31.12.06
Suisse										
Déficits fiscaux reportables	–	–					24	-1		23
Contrats à long terme	–	–					-49	1		-48
Provision pour dépréciation des comptes clients	–	–					-73	2		-71
Etats-Unis										
Déficits fiscaux reportables	33	–								–
Amortissements fiscaux dérogatoires	-98	-97					19	9		-69
Provision pour dépréciation des comptes clients	14	16						-1		15
Provision pour congés payés	39	51					-6	-5		40
Loyers différés	12	19						-3		16
Total	**921**	**216**	**–**	**–**	**–**	**–**	**-10**	**2**	**-123**	**85**

En l'absence d'historique de bénéfices taxables suffisamment significatif, il a été considéré à la clôture de l'exercice que les conditions de probabilité de récupération des déficits fiscaux reportables de Cerep SA et d'Anceris n'étaient pas réunies. En conséquence, aucun impôt différé n'a été constaté sur ceux-ci. Cerep, Inc. a réalisé un bénéfice fiscal en 2006 et 2005, utilisé l'intégralité de ses déficits fiscaux reportables en 2005, et payé de l'impôt en 2006. Cerep, Inc. présentant un impôt différé net passif au 31 décembre 2006, les impôts différés sont constatés sur l'intégralité de ses différences temporaires.

Hesperion a utilisé la plus grande partie de ses déficits fiscaux reportables en 2006 et présente un impôt différé net passif au 31 décembre 2006. A compter du 31 décembre 2006, le Groupe considère qu'Hesperion est en mesure d'utiliser ses déficits fiscaux reportables et les impôts différés sont constatés sur l'intégralité de ses différences temporaires.

Les actifs nets d'impôt différé dont la réalisation n'a pas été jugée probable et non comptabilisés au 31 décembre 2006 sont les suivants :

Impôts par nature (K€)	31.12.04	31.12.05	Entrées périmètre	Incidence de change	Variation Taux	Variation Base	31.12.06
France							
Déficits fiscaux reportables et amortissements réputés différés	330	10 394				6 265	16 659
Suisse							
Déficits fiscaux	381	182		-2		-180	–
Etats-Unis							
Déficits fiscaux	95	–					–
Total	**806**	**10 576**	**–**	**-2**	**–**	**6 085**	**16 659**

Depuis la Loi de Finance pour 2004 le report en avant des déficits fiscaux créés en France n'est plus limité dans le temps. Les déficits fiscaux et amortissements réputés différés des sociétés françaises sont reportables indéfiniment. Les déficits fiscaux créés aux Etats-Unis ont été intégralement utilisés. Les déficits fiscaux créés en Suisse au taux d'impôt sur les sociétés suisses de 25% expirent en 2009.

E.9. RÉSULTAT PAR ACTION

Cerep ne dispose que de plans d'options de souscription d'actions. Le résultat dilué par action ne reflète donc que l'éventuel nombre net d'actions nouvelles créées déterminé selon la méthode du "rachat d'actions". Ce calcul n'a un impact que sur le nombre d'actions retenu au dénominateur du résultat par action. Au numérateur, le résultat net de l'exercice est identique pour le résultat de base par action ainsi que pour le résultat dilué par action.

Le tableau suivant présente les informations sur le nombre d'actions ayant servi aux dénominateurs des calculs des résultats de base et dilué par action :

(en milliers d'actions)	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Nombre d'actions émises en circulation à l'ouverture	**12 509**	11 970	11 966
Nombre moyen pondéré d'actions émises durant l'exercice	**–**	386	–
Nombre moyen pondéré d'actions émises suite à l'exercice d'options de souscription d'action	**32**	18	1
Variation moyenne pondérée des actions propres	**–**	–	–
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation à la clôture pour le résultat de base par action	**12 541**	12 374	11 967
Effet de la dilution [1]			
Nombre net potentiel d'actions nouvelles à créer	**N/A**	N/A	160
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation à la clôture pour le résultat dilué par action	**12 541**	12 374	12 127
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	**1 084**	1 174	1 406

[1] seuls les instruments potentiellement dilutifs sont retenus dans ce calcul. Ceux-ci étant uniquement constitués de droits de souscription d'action, lorsque le résultat net est négatif les actions nouvelles potentielles sont antidilutives. Le résultat dilué alors est égal au résultat de base par action.

F. INSTRUMENTS FINANCIERS ET ENGAGEMENTS HORS-BILAN

F.1. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principaux instruments financiers du Groupe sont constitués de financements par crédit-bail auprès d'organismes financiers, d'emprunts bancaires, des valeurs mobilières de placement et de trésorerie. L'objectif de ces instruments financiers est de permettre le financement des opérations du Groupe. Le Groupe détient également des créances clients, des dettes fournisseurs, des avances et acomptes reçus sur commandes qui sont générés par ses activités.

Le Groupe est également engagé dans des transactions intégrant des instruments financiers dérivés, principalement des ventes à terme de dollar US et options (put et call) de change sur dollar US et des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion du risque de change et de taux d'intérêt liés aux activités et au financement du Groupe. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de change, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêts et le risque de marché.

Risque de change

Suite au développement du Groupe aux Etats-Unis, l'acquisition d'Hesperion en Suisse, et le déploiement de ce dernier principalement en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, le bilan du Groupe est sensible aux variations du dollar US, du franc Suisse et de la livre Sterling contre l'euro. Le Groupe ne couvre pas cette exposition structurelle mais cherche à limiter ses effets en visant l'équilibre dans la devise de fonctionnement des actifs et des passifs et des flux de trésorerie des filiales concernées.

Le Groupe est également exposé à un risque de change concernant la partie du chiffre d'affaires et des charges réalisés en devises autres que l'euro. Ce risque existe principalement concernant le dollar US et le franc suisse et dans une moindre mesure le yen japonais quant aux produits et charges et flux de trésorerie liés ainsi qu'aux éléments correspondant des comptes de créances clients, des comptes fournisseurs et de trésorerie libellés dans ces devises.

Le Groupe a mis en place en 2002 une politique de couverture visant à réduire son exposition aux risques de fluctuation du dollar US et à préserver ainsi les revenus dégagés par son activité. Celle-ci, limitée à Cerep SA, vise à fixer le cours en dollar US des créances nettes et de la totalité de la facturation prévisionnelle nette libellée dans cette devise. Cette stratégie concerne également depuis 2003 les transactions en yen japonais, pour lesquelles le Groupe a la capacité de mettre en place des instruments de couverture à la réalisation des opérations commerciales. Concernant le franc suisse et la facturation en devises d'Hesperion, le Groupe n'a pas mis en place de stratégie visant à couvrir ses créances ou sa facturation dans cette devise mais a la capacité de mettre en place des instruments de couverture à la réalisation d'opérations spécifiques.

Les instruments dérivés utilisés par Cerep pour atteindre ses objectifs en matière de couverture comprennent des contrats de change à terme et des options sur le dollar US (vente de call ou achat de put) ayant une maturité initiale généralement inférieure à un an. Ces instruments portent sur des actifs et des passifs existant à la clôture de l'exercice, ainsi que sur la facturation prévisionnelle nette libellée en dollar US. Dans certains cas, le Groupe est amené à compléter les instruments de couverture pris soit par des prorogations de ventes à terme soit en inversant des positions sur options par des achats de call. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Au 31 décembre 2006, environ 50% de la facturation prévisionnelle en dollar US de l'exercice 2007 est couverte.

Risque de taux

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt est liée à l'endettement financier à long terme.

La politique du Groupe consiste à gérer la charge d'intérêt en contractant majoritairement des financements à taux fixes. Ainsi au 31 décembre 2006, environ 60% de la dette du Groupe est contractée à taux fixe. Le financement par crédit bail immobilier de l'acquisition et des travaux de Villebon-sur-Yvette a été souscrit à taux variable. Afin d'optimiser le coût financier global, le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange à intervalles prévus, la différence entre le montant des intérêts à taux fixes et le montant des intérêts à taux variables calculé sur un montant nominal d'emprunt fixé à la souscription des swaps.

Ces swaps ont été contractés simultanément le 3 août 2005 à la signature des financements auxquels ils sont affectés, pour les mêmes montants nominaux, et selon les mêmes conditions de date de début, date de révision du taux d'intérêt, intervalles de règlement et taux de base d'intérêts retenu. Les swaps ont une durée de 7 ans à compter du 3 août 2005 et seront décomptabilisés à leur terme alors que les financements ont une durée de 15 ans.

Ces swaps satisfont aux critères de la comptabilité de couverture d'instrument de couverture de flux de trésorerie. Les variations de valeur de l'instrument dérivé sont enregistrées en capitaux propres.

Risque de marché

Cerep utilise différents instruments financiers dans le cadre de sa gestion de trésorerie. Ils sont constitués de SICAV monétaires et obligataires, de dépôts bancaires principalement en franc suisse, en euro et en dollar US et d'actions.

La politique du Groupe vise à limiter les risques de perte sur ses placements en privilégiant les instruments monétaires ou obligataires sélectionnés sur la base d'historiques de volatilité et de performance par rapport aux indices de référence et de notations d'agences et en procédant à un suivi régulier des valeurs de marché.

Risque de liquidité

Le modèle de croissance de Cerep repose sur le financement de programmes de recherche et développement de médicaments par la rentabilité des activités de services. Ceci nécessite des ressources croissantes pour mener à bien les programmes de recherche (dont principalement le programme oncologie), les opérations de croissance externe des activités de services cliniques ainsi que les investissements consacrés aux activités de services en drug discovery en vue d'accroître leurs rentabilités.

La trésorerie du Groupe était de 7,07 millions d'euros au 31 décembre 2006, à comparer à 11,79 millions d'euros au 30 juin 2006, et 15,71 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Les principaux facteurs expliquant la diminution de la trésorerie du Groupe en 2006 sont :

. l'effet de l'arrêt des paiements associés à la phase recherche de la collaboration conclue avec Sanofi-aventis en 1997 ;
. le coût du programme de recherche et développement dans le domaine de l'oncologie (3,5 millions d'euros sur les neuf premiers mois de l'année) ;
. le paiement en numéraire effectué dans le cadre de l'acquisition de Touchstone Research, Inc. (3 millions de dollar US) ;
. la diminution brutale, significative et contraire aux prévisions du chiffre d'affaires de l'activité chimie en 2006, sans baisse proportionnelle des charges.

Les rentabilités des activités de services pharmacologiques et des services cliniques ne sont pas suffisantes pour compenser ces effets. Cerep a donc mis en place à la fin du mois d'octobre 2006 des financements à court terme par mobilisation des créances clients et a signé le 22 janvier 2007 un prêt de 6 millions d'euros remboursable en 3 ans destiné à mener la restructuration et à améliorer la rentabilité de ses activités de service rentables.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie découle de l'éventualité qu'une partie au contrat n'honore pas ses obligations causant ainsi une perte à l'autre partie. Cerep considère qu'il existe un risque de contrepartie sur certains postes du bilan, le plus significatif portant sur les créances clients, ainsi que sur des engagements figurant en hors-bilan (achats de matières premières et travaux), couvert par des mesures appropriées.

Une proportion significative du chiffre d'affaires est réalisée avec quelques clients. Les études de l'activité de services cliniques portent généralement sur des durées longues (plus d'un an). Les contrats de prestation de service de l'activité collaborations et services en drug discovery (en chimie, en criblage, en profilage ou en expérimentation pharmacologique) couvrent quelques mois et constituent une proportion importante du chiffre d'affaires. Au cours de l'exercice 2006, le chiffre d'affaires consolidé réalisé avec les plus importants partenaires commerciaux du Groupe se décompose comme suit :

. trois plus importants partenaires commerciaux :	26%
. cinq plus importants partenaires commerciaux :	35%
. dix plus importants partenaires commerciaux :	52%

Cette concentration du risque de crédit sur quelques clients et l'incidence d'une défaillance éventuelle d'un tiers sur le compte de résultat du Groupe sont atténués par la taille et la solvabilité financière des grands groupes de l'industrie pharmaceutique qui constituent les principaux partenaires de Cerep. Toutefois, Cerep compte parmi ses clients plusieurs entreprises de recherche pharmaceutique qui réalisent des pertes récurrentes et pour lesquelles les fonds levés auprès d'investisseurs constituent la principale source de financement. Le Groupe a constaté au cours de l'exercice 2006 plusieurs défaillances. L'irrécouvrabilité reste cependant limitée au regard de la base de clientèle de Cerep de plus de 350 partenaires, ce qui limite dans une certaine mesure cette exposition.

Cerep intègre dans sa démarche commerciale un processus d'évaluation de la solvabilité du prospect et inclut, si nécessaire ou selon les particularités de la prestation, l'obligation de versement d'acomptes ou d'avances par le client. Hesperion pour sa part obtient avant le démarrage d'une étude clinique un dépôt de garantie représentant au moins un mois de facturation et/ou de refacturation de frais estimés au titre du contrat. Pour chaque contrat, la couverture de la facturation à établir par ce dépôt fait l'objet d'une revue régulière et peut entraîner des interventions en cas d'insuffisance.

Le Groupe est également dépendant de la solvabilité de plusieurs fournisseurs ou prestataires, certains étant stratégiques dans la fourniture de technologies ou de matières premières, ou dans la conduite d'études cliniques. Les procédures d'achats de Cerep intègrent l'établissement et la mise à jour d'une liste de fournisseurs approuvés. Le processus d'approbation, qui implique par ailleurs le service de contrôle qualité, inclut un examen de solvabilité qui peut faire appel à des évaluations d'agences de notation de risque crédit.

Enfin, Cerep gère son risque de contrepartie sur ses instruments financiers en sélectionnant rigoureusement les institutions financières tierces, en diversifiant les contreparties par type de contrat et en procédant à un suivi régulier des engagements.

Justes valeurs des instruments financiers du Groupe

	Valeur au bilan			Juste valeur
(K€)	Brut	Dépréciation	Net	au 31.12.06
Actifs financiers				
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance :				
Avances preneur	1 332		1 332	1 412
Dépôts de garantie des locations immobilières	628	191	437	437
Autres dépôts et cautionnements	35		35	35
Créances clients et assimilés	24 427	110	24 317	24 317
Autres créances	3 446	96	3 350	3 350
Total actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	**29 868**	**397**	**29 471**	**29 551**
Actifs financiers à la juste valeur, par le biais du compte de résultat :				
Valeurs mobilières de placement	195		195	195
Instruments financiers dérivés	476		476	476
Disponibilités	7 293		7 293	7 293
Total actifs financiers à la juste valeur, par le biais du compte de résultat	**7 964**		**7 964**	**7 964**
Total actifs financiers	**37 832**	**397**	**37 435**	**37 515**

(K€)	Valeur au bilan Brut	Dépréciation	Net	Juste valeur au 31.12.06
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus jusqu'à l'échéance :				
Emprunts à taux fixe	1 927		1 927	**1 880**
Mobilisation de créances	601		601	**601**
Banque créditrice	7		7	**7**
Dettes auprès d'organismes de crédit-bail à taux fixe	8 427		8 427	**8 349**
Dettes auprès d'organismes de crédit-bail à taux variable	11 601		11 601	**11 601**
Aides et avances remboursables	1 183		1 183	**1 137**
Avances et acomptes reçus sur commandes	17 249		17 249	**17 249**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 165		4 165	**4 165**
Dettes fiscales et sociales	5 024		5 024	**5 024**
Autres dettes	3 138		3 138	**3 138**
Total passifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	**53 322**		**53 322**	**53 151**
Passifs financiers à la juste valeur, par le biais du compte de résultat :				
Instruments financiers dérivés	12		12	**12**
Total passifs financiers à la juste valeur, par le biais du compte de résultat	**12**		**12**	**12**
Total passifs financiers	**53 334**		**53 334**	**53 163**

Variation des instruments financiers dérivés

(K€)	Produits et charges constatés directement en capitaux propres	Impôts différés passifs	Résultat financier
Impact d'application de la norme IAS 39			
Comptabilisation des instruments financiers dérivés			
Couvertures éligibles :			
- sur flux couverts réalisés		8	
- sur flux couverts futurs	111	68	
Instruments inéligibles		130	
Total 01.01.05	**111**	**206**	
Instruments exercés durant l'exercice	-111	-206	-451
Instruments en place et éligibles au 31.12.05			
- Réalisation des flux couverts			-1
- Variation de juste valeur	12	5	
- Variation de la valeur temps		-3	-10
Instruments inéligibles en place au 31.12.05		-2	-7
Total 31.12.05	**12**	**–**	**-469**
Instruments exercés durant l'exercice 2006	-8	2	6
Instruments en place et éligibles au 31.12.06			
- Réalisation des flux couverts		25	75
- Variation de juste valeur	256	128	
- Variation de la valeur temps		2	6
Instruments inéligibles en place au 31.12.06		-2	-6
Total 31.12.06	**260**	**155**	**81**

Au 31 décembre 2006, les valeurs nominales des instruments financiers sont les suivantes :

(K€)	Instruments financiers dérivés éligibles : Couverture de juste valeur	éligibles : Couverture de flux de trésorerie	inéligibles	Particularités
Instruments de change				
Vente à terme	4 037	567		Cours à terme EUR/USD moyen 1,3004 échéances de janvier à mars 2007
Options :				
- Achat call EUR/put USD	770	1 479		Cours à terme EUR/USD moyen 1,3343 échéances de février à juin 2007
- Vente put EUR/call USD		2 356	1 963	Cours à terme EUR/USD moyen 1,2735 échéances de février à juin 2007
- Achat put EUR/call USD			–	
Instruments de taux				
Swaps de taux variable à taux fixe		10 970		4 192 K€ à 3,08% et 6 778 K€ à 3,21% d'échéances identiques juillet 2012

F.2. ENGAGEMENTS DONNÉS

			Total	Paiements dus par période		
Obligations contractuelles (K€)	31.12.04	31.12.05	**31.12.06**	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Engagements liés aux dettes à long terme figurant au passif du bilan (capital + intérêts)						
- Dettes à long terme (capital + intérêts)	4 359	4 235	**3 218**	1 339	1 879	
- Obligations en matière de crédit-bail	10 112	24 681	**25 280**	2 685	8 820	13 775
- Obligations en matière de location-financement	440	377	**652**	286	366	
Contrats de location simple	7 869	8 826	**8 076**	1 423	4 864	1 789
Obligations d'achats irrévocables	1 748	1 397	**2 170**	1 881	214	75
Achats et ventes de devises à terme non couverts	1 730	5 000	**4 037**	4 037		
Autres obligations à long terme	68	–	**71**	11	42	18
Total	**26 325**	**44 516**	**43 504**	**11 662**	**16 185**	**15 657**

			Dettes garanties		VNC des biens donnés en garantie
				Montant	
Dettes garanties par des sûretés réelles (K€)	31.12.04	31.12.05	**31.12.06**	des sûretés	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 019	1 168	**683**	1 142	475
Total	**2 019**	**1 168**	**683**	**1 142**	**475**

			Total	Montant des engagements par période		
Autres engagements commerciaux (K€)	31.12.04	31.12.05	**31.12.06**	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Lettres de crédit		–	–			
Garanties sur contrats de crédit-bail mobiliers		–	–			
Garanties sur contrats de crédit-bail immobiliers	1 497	1 420	**1 332**	92	414	826
Obligations de rachat		–	–			
Autres engagements commerciaux	1 357	–	–			
Total	**2 854**	**1 420**	**1 332**	**92**	**414**	**826**

Les garanties données aux établissements de crédit et aux organismes de crédit-bail mobilier sont constituées respectivement de nantissements sur des instruments de trésorerie et sur du matériel de laboratoire.

Les avenants aux contrats de crédit-bail immobilier contractés en 2002 et en 2004 sont garantis par nantissement des avances preneur.

Engagements postérieurs à la clôture

Le prêt de 6 millions d'euros contracté le 22 janvier 2007 comporte des sûretés consistant principalement en nantissements du fonds de commerce et des actions de la filiale Hesperion au profit de l'organisme bancaire prêteur. Il comporte également des clauses dites de "covenants". Celles-ci fixent principalement des ratios et minima financiers dont le non-respect par Cerep pourrait entraîner le remboursement anticipé du prêt. Ces ratios et minima financiers seront appréciés sur la base des comptes annuels consolidés à chaque fin d'exercice et seront les suivants au 31 décembre 2007:

. minimum de 18 millions d'euros de fonds propres consolidés,
. ratio d'endettement : endettement net consolidé / EBE inférieur à 5,
. ratio de couverture du service de la dette : cash-flow libre consolidé / service de la dette consolidé supérieur ou égal à 0,5,
. ratio d'endettement sur fonds propres : endettement financier net consolidé / fonds propres consolidés inférieur ou égal à 1,3.

F.3. ENGAGEMENTS REÇUS

			Total	Montant des engagements par période		
Obligations contractuelles (K€)	31.12.04	31.12.05	**31.12.06**	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Lignes de crédit non utilisées [1]	3 362	6 479	**2 856**	2 856	–	–
Lettres de crédit			–	–	–	–
Garanties			–	–	–	–
Obligations de rachat			–	–	–	–
Autres engagements commerciaux			–	–	–	–
Total	**3 362**	**6 479**	**2 856**	**2 856**	**–**	**–**

[1] *dont 508 K€ non libérés sur l'avenant de la tranche B du financement par crédit-bail immobilier.*

G. AUTRES INFORMATIONS

G.1. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DIRIGEANT DU GROUPE

(K€)	31.12.06	31.12.05	31.12.04
Avantages à court terme	1 723	1 932	2 042
Avantages postérieurs à l'emploi	64	52	62
Indemnités de fin de contrat de travail		–	–
Paiements en actions		–	–
Total des rémunérations payées au personnel dirigeant	**1 787**	**1 984**	**2 104**

G.2. CONTRIBUTIONS AU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(K€)	Cerep SA	Cerep, Inc.	Cerep Japan Corp.	Anceris	Sous-groupe Hesperion	Total
Résultats nets sociaux de la période	**-13 477**	**395**	**7**	**-4 036**	**1 090**	**-16 021**
Retraitements et éliminations						
Locations financières	-430					-430
Complément de provision pour perte de valeur des actifs	-335			18		-317
Cessions internes d'actifs	3					3
Complément de provision pour restructuration					-42	-42
Provision pour engagement de retraite	99					99
Provision pour risque de change	49					49
Impact des écarts de changes sur éliminations des transactions intragroupe	-14	20			-12	-6
Impôts différés	75	12			-98	-11
Annulation de la reprise de provision sur les titres et avances Cerep, Inc.	-380					-380
Annulation des provisions sur actions propres	20					20
Variation de juste valeur des instruments financiers dérivés	92					92
Variation de juste valeur des instruments financiers détenus à la juste valeur	8					8
Résultat du Groupe	**-14 290**	**427**	**7**	**-4 018**	**938**	**-16 936**

20.3.3. Comptes sociaux

20.3.3.1. Tableau des résultats et chiffres significatifs des cinq derniers exercices

au 31 décembre	2002	2003	2004	2005	**2006**
Capital en fin d'exercice					
Capital social (€)	3 585 893	3 589 665	3 591 083	3 752 888	**3 767 903**
Nombre des actions ordinaires existantes	11 952 975	11 965 550	11 970 275	12 509 625	**12 559 677**
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	N/A	N/A	N/A	N/A	**N/A**
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
. par conversion d'obligations	N/A	N/A	N/A	N/A	**N/A**
. par exercice de droits de souscription	922 940	910 365	1 405 640	1 178 765	**1 103 015**
Opérations et résultats de l'exercice (€)					
Chiffre d'affaires hors taxes	32 782 342	32 825 881	35 899 108	33 764 985	**31 965 479**
Résultat avant impôt, participation et charges calculées (amortissements et provisions)	622 016	1 716 830	3 982 158	-2 817 601	**-1 141 383**
Impôt sur les bénéfices (nombre négatif indique un produit d'impôt)	-17 676	-119 469	-778 535	-256 698	**-342 544**
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	4 169 421	404 988	1 962 744	-3 709 820	**-13 476 806**
Résultat distribué					
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	283	309	316	317	**296**
Montant de la masse salariale	8 656 400	9 393 489	9 946 931	10 916 777	**10 495 759**
Sommes versées au titre des avantages sociaux	3 924 182	4 307 008	4 777 739	5 040 814	**4 922 310**

20.3.3.2. Bilan

Actif

(€)	Montant brut	Amortissements Dépréciations	**Net 31.12.06**	Net 31.12.05
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles	1 842 400	1 712 427	**129 973**	439 915
Avances, acomptes immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Constructions	884 091	365 841	**518 250**	413 916
Installations techniques, outillage	6 373 502	5 486 152	**887 350**	1 450 826
Autres immobilisations corporelles	2 438 084	1 184 158	**1 253 926**	1 129 380
Immobilisations en cours	460 448	124 989	**335 459**	662 535
Avances et acomptes				169 479
Immobilisations financières				
Participations par M.E.				
Autres participations	15 429 205		**15 429 205**	15 049 365
Créances rattachées à des participations	6 478 106		**6 478 106**	3 282 486
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières	1 699 067	243 003	**1 456 064**	1 566 049
Actif immobilisé	**35 604 903**	**9 116 570**	**26 488 333**	**24 163 951**
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements	3 393 754	583 429	**2 810 325**	2 545 203
En-cours de production de biens	64 856		**64 856**	28 474
Produits intermédiaires et finis	2 072 636	377 548	**1 695 088**	1 287 870
Avances, acomptes versés sur commandes	12 261		**12 261**	450 000
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	10 963 206	109 254	**10 853 952**	8 502 818
Autres créances	2 762 933	70 448	**2 692 485**	3 902 854
Trésorerie et assimilés				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 0)	176 921		**176 921**	8 156 722
Disponibilités	1 005 391		**1 005 391**	1 367 043
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	432 697		**432 697**	368 101
Actif circulant	**20 884 655**	**1 140 679**	**19 743 976**	**26 609 085**
Ecarts de conversion actif	315 361		**315 361**	364 902
Total général	**56 804 919**	**10 257 249**	**46 547 670**	**51 137 938**

Passif

(€)	31.12.06	31.12.05
Capital social ou individuel (dont versé : 3 767 903)	**3 767 903**	3 752 888
Primes d'émission, de fusion, d'apport	**31 383 728**	31 150 138
Réserve légale	**241 136**	241 136
Réserves réglementées	**74 252**	74 252
Autres réserves	**450 417**	450 417
Report à nouveau	**-3 246 322**	463 498
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	**-13 476 806**	-3 709 820
Capitaux propres	**19 194 308**	**32 422 509**
Provisions pour risques	**269 101**	332 489
Provisions pour charges	**12 861 357**	2 244 717
Provisions pour risques et charges	**13 130 458**	**2 577 206**
Dettes financières		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	**2 099 406**	2 895 436
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs : 0)	**412 836**	412 836
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	**1 355 083**	2 004 403
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**3 058 355**	4 556 350
Dettes fiscales et sociales	**2 999 017**	2 951 136
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	**284 817**	515 840
Autres dettes	**89 800**	98 603
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance	**3 910 460**	2 612 043
Dettes	**14 209 774**	**16 046 646**
Ecarts de conversion passif	**13 130**	91 577
Total général	**46 547 670**	**51 137 938**

20.3.3.3. Compte de résultat

Première partie

(€)	France	Exportation	31.12.06	31.12.05
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	56 516	1 362 697	**1 419 213**	2 788 412
Production vendue de services	4 378 592	26 167 674	**30 546 266**	30 976 573
Chiffre d'affaires net	**4 435 108**	**27 530 371**	**31 965 479**	**33 764 985**
Production stockée			**600 828**	64 688
Production immobilisée			**355 672**	270 803
Subventions d'exploitation			**26 375**	5 427
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges			**994 699**	601 857
Autres produits			**385**	2 452
Produits d'exploitation			**33 943 438**	**34 710 212**
Achats matières premières et autres approvisionnements			**6 970 648**	7 091 261
Variation stocks (matières premières, approvisionnements)			**-355 019**	-545 096
Autres achats, charges externes			**11 122 566**	12 657 164
Impôts et taxes et versements assimilés			**938 312**	1 124 923
Salaires et traitements			**10 495 759**	10 916 777
Charges sociales			**4 922 311**	5 040 814
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			**1 214 816**	1 304 076
Sur immobilisations : dotations aux provisions			**124 989**	
Sur actif circulant : dotations aux provisions			**347 908**	280 764
Pour risques et charges : dotations aux provisions			**484 943**	1 574 002
Autres charges			**126 884**	222 834
Charges d'exploitation			**36 394 117**	**39 667 519**
Résultat d'exploitation			**- 2450 679**	**-4 957 307**

Deuxième partie

(€)	31.12.06	31.12.05
Produits financiers de participations	164 302	53 318
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	8 355	9 294
Autres intérêts et produits assimilés	279 591	229 183
Reprises sur provisions et transferts de charges	490 549	1 004 444
Différences positives de change	570 609	886 067
Produits nets cessions valeurs mobilières de placement	162 944	184 937
Produits financiers	**1 676 350**	**2 367 243**
Dotations financières amortissements, provisions	85 818	518 245
Intérêts et charges assimilées	117 782	112 213
Différences négatives de change	875 705	748 298
Charges nettes cessions valeurs mobilières de placement		900
Charges financières	**1 079 305**	**1 379 656**
Résultat financier	**597 045**	**987 587**
Résultat courant avant impôts	**-1 853 634**	**-3 969 721**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	445 655	44 316
Reprises sur provisions et transferts de charges	18 750	1 005 793
Produits exceptionnels	**464 405**	**1 050 109**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	10 864	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	530 783	1 028 156
Dotations exceptionnelles amortissements, provisions	11 888 474	18 750
Charges exceptionnelles	**12 430 121**	**1 046 906**
Résultat exceptionnel	**-11 965 716**	**3 203**
Impôts sur les bénéfices	-342 544	-256 698
Total des produits	**36 084 193**	**38 107 025**
Total des charges	**49 560 999**	**41 816 845**
Bénéfice ou perte	**-13 476 806**	**-3 709 820**

20.3.3.4. Tableau des flux de trésorerie

(€)	31.12.06	31.12.05
Résultat net	**-13 476 806**	**-3 709 820**
Amortissements et provisions	12 677 967	914 705
Plus ou moins values de cession	115 353	983 840
Marge brute d'autofinancement	**-683 486**	**-1 811 275**
Variation des stocks	-955 848	-394 103
Variation des créances d'exploitation	-2 008 889	-1 676 452
Variation des créances hors exploitation	1 166 011	-517 970
Variation des dettes d'exploitation	-1 450 114	3 901 404
Variation des dettes hors exploitation	-233 290	3 122
Charges et produits constatés d'avance	1 233 821	953 975
Pertes et gains de change	-28 906	421 640
Variation du besoin en fonds de roulement	**-2 277 215**	**2 691 616**
Flux nets de trésorerie liés à l'activité	**-2 960 701**	**880 341**
Acquisition d'immobilisations	-5 338 768	-4 431 453
Cession d'immobilisations	475 880	335 826
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	**-4 862 888**	**-4 095 627**
Augmentation de capital	178 157	896 201
Emission d'emprunts	145 016	1 541 736
Remboursements d'emprunts	-1 070 319	-1 398 744
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	**-747 146**	**1 039 193**
Variation de trésorerie	**-8 570 735**	**-2 176 093**
Trésorerie à l'ouverture	9 588 269	11 764 362
Trésorerie à la clôture	1 017 534	9 588 269

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

A. FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Le 18 décembre 2006, le groupe Cerep a annoncé son recentrage sur le développement de ses activités rentables : les services de criblage et profilage pharmacologique et pharmaceutique, la base de données BioPrint® et les services cliniques – pour lesquelles le Groupe a une position concurrentielle forte.

La Société a également annoncé son projet de cesser son activité de chimie et ses activités de recherche dans le cadre de nouveaux programmes de drug discovery ; parallèlement Cerep recherche des partenaires pour la poursuite du développement de ses programmes de recherche les plus avancés et préserver la valeur de son portefeuille de candidats-médicaments. Cerep vise ainsi un retour rapide à la rentabilité des opérations du Groupe.

Dans le cadre du projet d'arrêt de ses activités de chimie et de drug discovery, Cerep a confié à une société spécialisée un mandat de cession et de recherche de repreneurs pour les activités (principalement de chimie) situés à Villebon-sur-Yvette, en région parisienne et a initié une procédure de plan de sauvegarde de l'emploi concernant environ 60 postes au sein du Groupe.

En l'absence de conclusion des négociations de reprise en cours à la date d'établissement des états financiers, la Société a comptabilisé une perte de valeur de ces actifs de 0,828 million d'euros au 31 décembre 2006, une provision pour charge encourue sur les contrats de crédits-bails mobiliers et immobilier pour 8,460 millions d'euros et une provision pour restructuration de 2,6 millions d'euros au titre du plan de sauvegarde de l'emploi.

Ces charges sont comptabilisées en "charges exceptionnelles" au compte de résultat.

Dans le cadre de l'acquisition du site de Villebon-sur-Yvette par crédit-bail immobilier finalisée le 3 août 2005, un avenant au contrat de crédit-bail a été conclu le 28 novembre 2006. D'un montant complémentaire de 1 130 K€, il a été utilisé à hauteur de 622 K€ au 31 décembre 2006 et Cerep verse sur l'en-cours des pré-loyers au taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) +100 points de base (environ 4,52% au 31 décembre 2006). Les pré-loyers sont comptabilisés en redevances de crédit-bail immobilier au compte de résultat.

B. EVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA CLÔTURE

Le 22 janvier 2007, Cerep a conclu un contrat de prêt de 6 millions d'euros remboursable sur une durée de trois ans, destiné à lui donner les moyens de mener sa restructuration et d'améliorer la rentabilité de ses activités de service. Versé pour moitié à la signature et le reste au 22 avril 2007, ce prêt est à remboursements trimestriels fixes de 500 K€ commençant le 22 juillet 2007. Il porte intérêt à taux variable Euribor 3 mois +150 points de base payable trimestriellement ; ce qui, après prise en compte de la commission d'arrangement et des frais, représente un taux effectif global annuel évalué à 6,51% au 31 décembre 2006. Il a été swappé à taux fixe lors de sa mise en place.

C. RAPPEL DES PRINCIPES ET MÉTHODES SIGNIFICATIFS APPLIQUÉS

C.1. PRINCIPES DE BASE

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

. continuité de l'exploitation,
. permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
. indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales, définies par le plan comptable général, d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

C.2. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée de vie usuelle :

. brevet, concessions, licences	1 à 10 ans
. logiciels	1 à 3 ans
. installations et agencements des constructions	7 à 10 ans
. matériel et outillage	3 à 7 ans
. agencements divers	7 à 15 ans
. matériel de transport	3 ans
. matériel de bureau et informatique	3 ans
. mobilier	5 à 10 ans

Lorsque des évènements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable des immobilisations corporelles ou incorporelles est susceptible de diminuer, la Société compare cette valeur comptable à la valeur recouvrable, estimée sur la base de la valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la Société constate une dépréciation pour perte de valeur de l'actif.

Frais de recherche et développement

Les dépenses des phases de recherche des projets internes sont systématiquement comptabilisées en charges. De plus, lorsque la phase de recherche et la phase de développement d'un projet interne ne peuvent être distinguées, les dépenses encourues au titre du projet sont traitées comme s'il ne comportait qu'une phase de recherche.

Par ailleurs, l'examen des projets internes de développement de candidats-médicaments, des projets de développement de chimiothèques, de nouveaux tests et de nouveaux procédés, ainsi que le développement de BioPrint® a révélé que Cerep n'est pas en mesure de démontrer que les critères de comptabilisation des dépenses de développement en immobilisation stipulés par la norme sont satisfaits. Ainsi par exemple, Cerep considère que compte tenu de la probabilité d'échec en phases futures de développement de ses projets de candidats-médicaments et de l'incertitude d'être en mesure de commercialiser un éventuel candidat en phase avancée, ni leur faisabilité technique ni la capacité de la Société d'utiliser ou de vendre l'actif n'étaient démontrées. Aussi la Société comptabilise-t-elle ces dépenses en charges.

Lignées cellulaires

Depuis 2003, Cerep acquiert et produit ses lignées cellulaires. Celles-ci constituent le matériel biologique destiné à produire les protéines utilisées dans la réalisation des tests de profilage pharmacologique.

Ce matériel biologique reproductible indéfiniment est comptabilisé en bien corporel non amortissable à l'actif du bilan. Il est évalué au coût d'acquisition ou au coût de production lorsqu'il est créé par Cerep.

A l'arrêté des comptes, l'intérêt de chaque lignée est jugé en fonction de la valeur de marché de la lignée, de son intérêt scientifique, de la présence au catalogue de tests pharmacologiques l'utilisant et de la réalisation récente de ces tests ayant généré des flux de trésorerie positifs. Cet examen décide du maintien de la valeur comptable de la lignée ou de sa dépréciation.

La Société applique le règlement CRC 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs. A l'issue de l'examen effectué, la Société constate qu'il n'y a pas d'impact sur la valeur des lignées cellulaires inscrites à l'actif.

Comptabilisation des coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Aucun coût d'emprunt n'est incorporé dans le coût d'acquisition ou de production des actifs.

C.3. TITRES DE PARTICIPATION

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'utilité des titres de participation est appréciée sur la base des critères retenus lors de l'acquisition, notamment le chiffre d'affaires et les estimations des flux futurs actualisés de trésorerie. Pour les sociétés créées, est également pris en compte le niveau des capitaux propres.

C.4. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks de matières, fournitures et produits achetés sont valorisés selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute comprend le prix d'achat à l'exception de toute valeur ajoutée.

Les stocks de produits finis, les en-cours de production et les produits intermédiaires sont valorisés au coût de production. Ce coût est constitué du coût des matières, des fournitures, de la main-d'œuvre directe ainsi que de toutes les autres charges directes et indirectes afférentes.

Une provision pour dépréciation des stocks est constituée si la valeur de réalisation prévisionnelle est inférieure à la valeur brute déterminée selon les modalités indiquées ci-dessus.

C.5. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances libellées en monnaie étrangère sont converties au cours du jour de la clôture. Des écarts de conversion sont constatés dans les comptes, représentant la différence entre le cours historique de la créance (taux de change du mois de la comptabilisation) et l'évaluation selon les cours des devises au 31 décembre.

C.6. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des valeurs mobilières égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour de clôture, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

C.7. INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société applique une politique de couverture visant à réduire son exposition aux risques de fluctuation du dollar US et à préserver ainsi les revenus dégagés par son activité.

Les couvertures prises avant la réalisation des opérations commerciales sur la base d'un volume prévisionnel de facturation pour l'exercice constituent un engagement hors bilan. Aucune perte ni aucun profit n'est enregistré sur les opérations non encore réalisées. Ainsi les instruments de couverture de la facturation de l'exercice 2007, prises au 31 décembre 2006, ne donnent lieu à aucune constatation de perte ou profit latent à cette date. Seuls les éventuels montants des primes des instruments de couverture sont enregistrés en charges financières.

La Société utilise également des contrats de swap de taux dans le but de minimiser l'impact des changements de taux d'intérêts sur les flux de trésorerie. La différence entre les intérêts à payer et les intérêts à recevoir est enregistrée en charges ou en produits financiers.

C.8. SUBVENTIONS, AIDES ET AVANCES REMBOURSABLES

Cerep bénéficie de subventions, d'aides à l'innovation ou d'avances remboursables en relation avec son activité de recherche et ses investissements.

Les aides remboursables et avances obtenues dans le cadre de programmes de recherche de Cerep sont constituées principalement d'avances à taux nul remboursables en cas de succès. Pendant la durée du programme et en l'absence de perspective d'échec, Cerep comptabilise l'intégralité du montant attribué en dettes financières diverses au passif du bilan. Au dénouement, en cas d'échec, la partie restant acquise est comptabilisée en subventions d'exploitation au compte de résultat.

Les subventions d'exploitation dont bénéficie Cerep sont comptabilisées au compte de résultat dès leur obtention.

Les montants des subventions, aides et avances octroyés mais non encore versés sont comptabilisés en montants à recevoir au poste "autres créances" de l'actif du bilan.

C.9. PROVISIONS

La Société comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation contractuelle, légale ou implicite résultant d'évènements passés et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources.

Provision pour restructuration

Les coûts des restructurations constituent un passif s'ils résultent d'une obligation de la Société vis-à-vis des tiers, ayant pour origine une décision prise par la Société, annoncée avant la date de clôture de l'exercice et à condition que la Société n'attende plus de contrepartie des tiers concernés. Le projet de cession de l'activité de chimie et des activités de recherche a fait l'objet d'une provision à ce titre. N'en font pas partie les dépenses relatives aux personnes qui restent salariées de la Société.

C.10. CHIFFRE D'AFFAIRES

La Société applique la méthode dite "à l'avancement", pour la valorisation des contrats de prestations de services en cours à la clôture de l'exercice.

L'ajustement du chiffre d'affaires (constitué par les produits facturés aux clients selon les modalités contractuelles) sur les produits réellement acquis, compte tenu de l'avancement des travaux réalisés, est constaté selon le cas en facture à établir ou en produit constaté d'avance.

Pour les prestations continues, notamment les contrats de collaboration à long terme, les produits sont comptabilisés *prorata temporis* dès lors qu'ils correspondent à une contribution contractuellement acquise au titre de l'exercice considéré.

C.10. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES SIMILAIRES

Cerep applique la recommandation n°2003-R.01 du Conseil national de la comptabilité, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. Cette recommandation détermine les règles comptables applicables aux entreprises concernant :

. les avantages postérieurs à l'emploi comme les pensions et autres engagements de retraite ainsi que les régimes de congés de fin de carrière,
. les autres engagements à long terme comme l'intéressement, les primes et autres rémunérations différées,
. les modalités de comptabilisation et d'évaluation de ces engagements,
. les indemnités de fin de contrat de travail,
. les informations à porter en annexe.

Cerep comptabilise au passif la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, nette des éléments suivants :

. écarts actuariels, résultant du changement d'hypothèses qui affectent l'évaluation de l'obligation. Ceux-ci sont étalés sur plusieurs exercices,
. coût des services passés, résultant de changements réglementaires ou contractuels du régime, également étalés,
. juste valeur des actifs du régime à la date de clôture, le cas échéant.

L'obligation au titre des indemnités de fin de carrière spécifiques est évaluée linéairement en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode considère que chaque période de service du salarié donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune de ces unités pour déterminer l'obligation finale. Elle prend en compte, sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation de l'effectif.

Cerep retient une méthode systématique de comptabilisation en résultat des écarts actuariels qui aboutit à leur prise en compte plus rapide dans le résultat que la méthode du "corridor" définie par la recommandation : les écarts actuariels sont différés au bilan et amortis sans distinction de seuil sur une durée résiduelle fixée à 10 ans.

D. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN

D.1 BILAN ACTIF

D.1.1. Immobilisations incorporelles

Tableau de variation

(K€)	01.01.06	Augmentation	Diminution	Transferts	31.12.06
Valeurs brutes					
Brevets, licences					0
Autres immobilisations incorporelles	1 610	433	373	98	1 768
Immobilisations en-cours	220	192	240	-98	74
Total	**1 830**	**625**	**613**	**0**	**1 842**

(K€)	01.01.06	Augmentation	Diminution	Dépréciation, dotations ou reprise	31.12.06
Amortissements/Dépréciations					
Brevets, licences					0
Autres immobilisations incorporelles	1 390	478	255	99	1 712
Total	**1 390**	**478**	**255**	**99**	**1 712**

L'augmentation des autres immobilisations incorporelles au cours de l'exercice concerne principalement des logiciels de chimie combinatoire et de recherche sur molécules, ainsi qu'un contrat de licence d'outils informatiques et bureautiques. Les immobilisations en cours au 31 décembre 2006 représentent principalement des contrats de renouvellement de licences informatiques.

Les sorties d'immobilisations incorporelles de l'exercice sont principalement constituées de licences informatiques arrivées à échéances et complètement amorties.

Consécutivement au projet de cesser son activité de chimie et ses activités de recherche, la Société considère que les brevets et les licences des logiciels de chimie et de recherche sur molécules du site de Villebon-sur-Yvette n'ont pas de valeur d'utilité ni de valeur de réalisation. Une perte de valeur de 99 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2006 pour la totalité de ces actifs.

D.1.2. Immobilisations corporelles

(K€)	01.01.06	Augmentation	Diminution	Transferts	31.12.06
Valeurs brutes					
Agencements des constructions	681	183	7	27	884
Matériel et outillage	5 960	347	433	500	6 374
Autres immobilisations corporelles	2 261	81		96	2 438
Immobilisations en cours	662	349	96	-454	461
Avances et acomptes	169			-169	0
Total	**9 733**	**960**	**536**	**0**	**10 157**

(K€)	01.01.06	Augmentation	Diminution	Dépréciation, dotations ou reprise	31.12.06
Amortissements/Dépréciations					
Agencements des constructions	267	66	1	34	366
Matériel et outillage	4 509	628	337	686	5 486
Autres immobilisations corporelles	1 132	43		9	1 184
Immobilisations en cours				125	125
Total	**5 908**	**737**	**338**	**854**	**7 161**

Acquisitions d'immobilisations corporelles

Les acquisitions et les mises en service de matériel, outillage et autres immobilisations de la période représentent principalement des appareils robotiques et autres équipements de laboratoire à Celle l'Evescault utilisés dans le cadre de larges programmes de profil, du matériel informatique et du mobilier ainsi que des lignées cellulaires décrites ci-après.

Depuis la mise en œuvre du programme d'acquisition et de production de lignées cellulaires, Cerep a comptabilisé 1 402 K€ de lignées à l'actif immobilisé :

. 271 K€ ont été acquises auprès de ses fournisseurs, 261 K€ sont en service au 31 décembre 2006,

. 1 131 K€ ont été produites par les équipes de Cerep, 821 K€ sont en service à la date de clôture et 310 K€ sont inscrites en immobilisations en-cours.

Enfin, sur ce programme, 55 K€ n'ont pas été portés à l'actif en 2006 au titre des lignées non réalisables ou pour lesquelles des étapes d'élaboration ont échoué.

L'examen des lignées au 31 décembre 2006 n'a pas identifié de nouvel indice de perte de valeur.

Dépréciation d'immobilisations corporelles

Le projet de cesser son activité de chimie et ses activités de recherche a conduit la Société à évaluer la valeur recouvrable des bâtiments et des équipements du site de Villebon-sur-Yvette, c'est-à-dire la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. En l'absence de conclusion des négociations de reprise en cours à la date d'établissement des états financiers, la Société a retenu les justes valeurs évaluées selon une hypothèse de reconversion du site.

Au 31 décembre 2005, la Société avait maintenu en immobilisations en cours les fondations réalisées avant l'arrêt de la construction de bâtiments destinés à accueillir l'activité de pharmacologie *in vivo*. La probabilité d'utilisation de ces fondations dans le cadre d'une extension des bâtiments de Celle l'Evescault existante au 31 décembre 2005, est jugée faible au 31 décembre 2006. Aussi la Société comptabilise une perte de valeur sur la totalité de ces travaux, résultant en une charge au compte de résultat de 125 K€.

D.1.3. Immobilisations financières brutes

Elles sont constituées par :

(K€)	31.12.05	31.12.06
Titres de la filiale Cerep, Inc.	1 001	1 001
Titres de la filiale Cerep Japan Corp.	80	80
Titres de la filiale Hesperion AG	10 334	10 334
Titres de la filiale Anceris SA	4 014	4 014
Avances faites à Cerep, Inc.	1 061	564
Avances faites à Anceris SA	2 221	5 914
Dépôts et cautionnements	250	247
Actions propres	120	120
Avance preneur crédit-bail immobilier	1 419	1 332
Total	**20 500**	**23 606**

La variation des avances faites à Cerep, Inc. est due :

. au remboursement de Cerep, Inc. d'une partie de l'avance	-292 K€
. au versement par Cerep, Inc. des intérêts 2005	-34 K€
. à la perte de change constatée lors de ce remboursement	-190 K€
. aux remboursements sur l'exercice du prêt effectué en 2003	-72 K€
. aux remboursements sur l'exercice du prêt effectué en 2005	-48 K€
. à la variation de l'écart de change latent constaté à la clôture	+138 K€
. aux intérêts courus sur le prêt effectué en 2005	+1 K€

Les avances faites à Anceris SA entrent dans le cadre d'une convention de prêt conclue le 21 mars 2005. Cette convention formalise le financement de l'activité de recherche d'Anceris.

Echéances de remboursement des créances liées aux immobilisations financières

(K€)	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Avances faites à Cerep, Inc.	**546**	**178**	**386**	
Avances faites à Anceris SA	**5 914**	**5914**		
Autres immobilisations financières	**1 579**	**285**	**468**	**826**
Total	**8 039**	**6 377**	**854**	**826**

Liste des filiales et participations

(K€)				Informations financières (1)	
Filiales et participations	Capital (2)	Capitaux propres autres que le capital (3)	Quote-part du capital détenue (4)	CA HT de l'exercice 2006 (8)	Résultats de l'exercice 2006 (9)
Cerep, Inc, 15318 NE 95th Street Redmond, WA 98052 - USA	890	-334	100%	4 475	394
Cerep Japan Corporation Ebisu Prime Square Tower 16 th floor - 1-1-39n Hiroo Shibuya-ku - Tokyo - Japon	64	20	100%	193	7
Hesperion AG Gewerbestrasse 24 CH-4123 Allschwill - Suisse	1 375	1 490	100%	24 060	949
Anceris SA 19 av. du Quebec 91140 Courtaboeuf Cedex - France	2 353	-5 757	100%	Néant	-4 036

(K€)	Filiales		Participations	
	Françaises (12)	Etrangères (12)	Françaises (12)	Etrangères (12)
Valeur comptable des titres détenus (5)				
- brute :	4 014	11 415		
- nette :	4 014	11 415		
Montant des prêts et avances accordés (6)	5 914	564		
Montant des cautions et avals donnés (7)				
Montant des dividendes encaissés (10)				

D.1.4. Stocks et en-cours

Principales composantes des stocks et en-cours

(K€)	Brut	Provision	Net
Matières premières & fournitures	3 394	583	2 811
En-cours de production	65		65
Produits intermédiaires	934	8	926
Produits finis	1 138	370	768
Total	**5 531**	**961**	**4 570**

. Les matières premières sont des produits chimiques, comprenant les monomères achetés, et des produits biologiques.
. Les fournitures sont les consommables utilisés lors des tests.
. Les en-cours de production sont constitués de composés chimiques.
. Les produits intermédiaires sont des préparations biologiques prêtes à être utilisées lors de tests.
. Les produits finis sont des monomères fabriqués et des bibliothèques de molécules chimiques.

D.1.5. Créances

Echéances des créances avant provisions

(K€)	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Clients et comptes rattachés	10 963	10 841	122	
Créances fiscales et sociales	2 037	593	1 444	
Autres créances	738	738		
Charges constatées d'avance	433	433		
Total	**14 171**	**12 605**	**1 566**	

Le montant des factures clients à établir est de 2 932 K€ au 31 décembre 2006.
Les créances fiscales et sociales comprennent notamment 1 211 K€ de crédit impôt recherche.

Autres informations

Détail des autres créances au 31 décembre 2006	
Avances liées au contrat de crédit-bail immobilier	339 K€
Fournisseurs débiteurs	62 K€
Créances sur rétrocessions de frais	86 K€
Subventions à recevoir	7 K€
Application de la clause de retour à meilleure fortune Cerep, Inc.	192 K€
Débiteurs divers	52 K€
Total à la clôture	**738 K€**

D.1.6. Inventaire du portefeuille

Titres de participation (K€)	% de participation directe	Valeur nette comptable
1 000 actions de valeur nominale 0,01 € de Cerep, Inc.	100,00	1 001
200 actions de valeur nominale 398,91 € de Cerep Japan Corp.	100,00	80
140 000 actions de valeur nominale 0,64 € de Hesperion AG	100,00	10 334
3 000 000 actions sans valeur nominale de Anceris SA	100,00	4 014
Total		**15 429**

Autres titres immobilisés (K€)	Valeur nette comptable	Valeur de marché
8 661 actions propres de valeur nominale 0.30 € [1]	68	63
Total	**68**	**63**

Valeurs mobilières de placement (K€)	Valeur nette comptable	Valeur de marché
SICAV monétaires et obligataires	177	186
Total	**177**	**186**

[1] *Solde de liquidités associées aux actions propres : 108 K€*

D.1.7. Provisions pour dépréciation d'actif

(K€)	01.01.06	Augmentation	Diminution	**31.12.06**
Immobilisations financières	603	20	380	**243**
Stocks matières & produits finis	714	247		**961**
Autres débiteurs	26	70	26	**70**
Clients	84	30	5	**109**
Total	**1 427**	**367**	**411**	**1 383**

Dépréciation des immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les avances faites à la filiale Cerep, Inc. font l'objet d'une reprise totale de la provision pour dépréciation d'un montant de 380 K€. Elle correspond à l'ajustement par rapport à la situation nette de la filiale au 31 décembre 2006.

Dépréciation des stocks de matières et produits finis

Au 31 décembre 2006, Cerep a constaté une perte de valeur d'utilité de certains stocks de monomères achetés et de perte de la valeur de réalisation des produits finis et a comptabilisé un complément de provision pour dépréciation à cette date pour un montant de 247 K€.

D.2. BILAN PASSIF

D.2.1. Tableau de variation des capitaux propres

(K€)	Situation au 31.12.05	Affectation du résultat	Conversion d'O.S.A.	Augmentation de capital	Autres	Résultat de l'exercice	**Situation au 31.12.06**
Capital social	3 753		15				**3 768**
Prime d'émission	31 151		233				**31 384**
Réserve légale	241						**241**
Réserves indisponibles	53						**53**
Réserve spéciale PVLT	21						**21**
Autres réserves	450						**450**
Report à nouveau	464	-3 710					**-3 246**
Résultat	-3 710	3 710				-13 477	**-13 477**
Total	**32 423**		**248**			**-13 477**	**19 194**

Au 31 décembre 2006, Cerep ne dispose que de plans d'options de souscription d'actions. La différence entre le prix d'exercice payé par le bénéficiaire lors de l'exercice de l'option de souscription et la valeur nominale de l'action ainsi souscrite est enregistrée en prime d'émission.

Le tableau ci-après récapitule les options de souscription d'actions qui restent à convertir en actions au 31 décembre 2006 :

				Prix de souscription		
Assemblée générale	Conseil d'administration	Nombre de bons ou options	Nombre d'actions potentielles	pour 5 actions	pour 1 action	Date limite d'exercice
Options de souscription d'actions						
26 juin 1998	19 janvier 2000	17 730	88 650	20,55 € [1] 21,64 € [2]		18 janvier 2007
26 juin 1998	13 juin 2000	6 680	33 400	73,58 € [1] 77,45 € [2]		12 juin 2007
10 mai 2000	20 décembre 2000	9 333	46 665	78,75 € [1] 82,90 € [2]		19 décembre 2007
10 mai 2000	7 décembre 2001	79 410	397 050		16,73 € [1] 17,61 € [2]	6 décembre 2008
10 mai 2000	18 juillet 2002	3 700	18 500		12,69 € [1]	17 juillet 2009
5 juin 2002	29 novembre 2004	500 000	500 000		9,534 € [1] 10,036 € [2]	28 novembre 2011
Total nombre potentiel d'actions nouvelles			**1 084 265**			

[1] *Pour les bénéficiaires résidant en France*
[2] *Pour les bénéficiaires résidant aux Etats-Unis*

Selon les termes des plans d'options de souscription d'actions, la cession d'actions obtenues par exercice d'options n'est pas autorisée avant la fin de la période d'indisponibilité fiscale. Il n'existe donc pas de risque de prise en compte par l'entreprise de charges sociales en cas de levées d'options avant la fin de cette période.

D.2.2. Les provisions

(K€)	01.01.06	Dotations	Reprises (provision utilisée)	Reprises (provision non utilisée)	Changement de méthode	31.12.06
Ecart de change	295	66		111		250
IFA	38		19			19
Provisions pour risques	**333**	**66**	**19**	**111**		**269**
Enlèvement de déchets	99	137	99			137
Obligation de reboisement	28		10			18
Engagement de retraite	593	112		94		611
Litiges salariés et indemnités licenciement	452	236	163			525
Restructuration pharmacol*ogie in vivo*	1 072		562			510
Restructuration chimie et drug discovery		2 600				2 600
Perte sur crédit-bail immobilier		8 110				8 110
Perte sur crédit-bail mobilier et locations		350				350
Provisions pour charges	**2 244**	**11 545**	**834**	**94**		**12 861**
Total	**2 577**	**11 611**	**853**	**205**		**13 130**

Impact (net des charges encourues)

(K€)	Dotations	Reprises (provision non utilisée)	Changement de méthode	31.12.06
Résultat d'exploitation	485	94		-391
Résultat financier	66	111		45
Résultat exceptionnel	11 060			-11 060
Total	**11 611**	**205**		**-11 406**

Provision pour restructuration – Projet d'arrêt des activités de chimie et de drug discovery

Au 31 décembre 2006, Cerep a procédé à une évaluation des possibles indemnités de licenciement et de préavis, contributions additionnelles, des autres indemnités prévues et coûts des mesures d'accompagnement composant le plan de sauvegarde de l'emploi résultant du projet d'arrêt des activités de chimie et de drug discovery qui concerne environ 50 postes. Une provision pour restructuration de 2 600 K€ a été comptabilisée à ce titre.

De même, la Société a comptabilisé une provision pour cessation d'utilisation des biens immobiliers et mobiliers pris en crédits-bails ou en locations sur le site de Villebon-sur-Yvette. Cette provision reflète la différence entre la somme des loyers et redevances actualisés et la valeur liquidative identifiée pour chacune des immobilisations concernées. Ainsi, une provision de 8 110 K€ a été constituée en ce qui concerne le contrat de crédit-bail immobilier et 350 K€ pour les contrats de crédits-bails mobiliers et autres locations-financement.

Provision pour déménagement et restructuration de l'année 2005 – fin de l'activité de pharmacologie *in vivo* et transfert des sites à Villebon-sur-Yvette

Au 31 décembre 2006, Cerep a procédé à une réévaluation du solde des indemnités de licenciement et de préavis, contributions additionnelles, des autres indemnités prévues et coûts des mesures d'accompagnement composant le plan de sauvegarde de l'emploi résultant de la décision de mettre fin à l'activité de pharmacologie *in vivo* ou consécutives au licenciement des salariés de l'activité de chimie ayant refusé le transfert à Villebon-sur-Yvette. Cette évaluation inclut l'estimation, établie par Cerep après consultation de ses conseils, des actions en justice engagées auprès du tribunal de Prud'hommes par plusieurs salariés concernés par le plan de sauvegarde de l'emploi.

Au cours de l'exercice, Cerep a versé 562 K€ au titre des licenciements prononcés en 2005. La Société conserve une provision de 510 K€ qui représente l'évaluation du solde des indemnités de licenciement, transactionnelles et de préavis, des contributions additionnelles et des éventuelles conséquences des actions en justice.

Provision pour litige

Au 31 décembre 2006, la Société a plusieurs litiges en cours avec des anciens salariés et des contractants, pour lesquels Cerep a, après consultation de ses conseils, estimé les sorties de ressources probables des actions engagées et constitué ou révisé une provision.

Une procédure civile en demande de dommages et intérêts d'un montant de 9 millions d'euros a été entamée en 2006 par deux anciens salariés d'Anceris contre la Société. Cerep juge ces deux demandes sans fondement et, en conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers.

Enfin, Cerep fait l'objet d'une demande de paiement pour réfection de locaux par l'ancien bailleur du site de Rueil-Malmaison. A ce jour, aucune procédure n'a été engagée par l'une ou l'autre des parties. La demande présentée fait l'objet d'une évaluation dans le détail par la Société et ses conseils. La Société juge cette demande sans fondement et, en conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers.

Engagements de retraite

Depuis le 1er janvier 2004, l'évaluation des engagements est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées selon les hypothèses actuarielles suivantes :

En cas de départ en retraite, l'indemnité due aux salariés de Cerep SA selon la convention collective des entreprises de l'industrie pharmaceutique est de 3/10èmes de mois de salaire par année de présence avec un maximum de 9 mois.

Le taux d'actualisation retenu dans le calcul de la provision est obtenu sur la base du taux de rendement moyen des obligations assimilables du Trésor de plus de 15 ans du mois de janvier 2006 pour les calculs au 31 décembre 2005, et du mois de décembre 2006 pour les calculs établis au 31 décembre 2006.

		31.12.05		**31.12.06**
Taux d'actualisation		3,75%		**3,81%**
Taux de progression des salaires		2,25%		**2,25%**
Taux moyen des charges sociales		40,00%		**40,00%**
Age de départ en retraite		63 ans		**63 ans**
Taux de turn-over annuel par tranche d'ages et collège	non-cadres	cadres	**non-cadres**	**cadres**
20 - 29 ans	14%	5%	**11%**	**11%**
30 - 39 ans	10%	5%	**15%**	**11%**
40 - 49 ans	2%	4%	**7%**	**2%**
50 - 65 ans	0%	1%	**1%**	**1%**
Durée moyenne résiduelle d'activité (en années)	28	21	**28**	**21**

(K€)	31.12.05	**31.12.06**
Dette actuarielle (valeur actualisée de l'obligation)	731	**682**
Ecarts actuariels différés non comptabilisés en résultat	-138	**-71**
Solde de provision pour indemnités de départ en retraite	**593**	**611**

Entre l'ouverture et la clôture de la période, le solde net ci-dessus a varié comme suit :

(K€)	31.12.05	**31.12.06**
Provision à l'ouverture de la période	**858**	**593**
Charges de la période	93	**113**
Ecart actuariel sur ouverture	-230	**–**
Reprise de provision (sortie avant droits à retraite)	-118	**-95**
Paiement des indemnités de fin de carrière	-10	**–**
Provision à la clôture de la période	**593**	**611**

La charge de la période est composée des éléments suivants :

(K€)	31.12.05	**31.12.06**
Coût des services rendus au cours de la période par les bénéficiaires en activité	46	**73**
Coût financier	23	**29**
Amortissement de l'écart actuariel différé	24	**11**
Charge nette	**93**	**113**

Autres provisions

La provision pour risques au 31 décembre 2006 correspond au risque de non-récupération de l'impôt forfaitaire annuel versé en 2005 pour 19 K€ et au risque de change encouru à la date de clôture à hauteur de 250 K€ sur les avances octroyées à Cerep, Inc. et les créances clients en devises.

La provision pour charges relative à l'enlèvement des déchets radioactifs correspond au montant constaté à la clôture de la période comptable. Ces déchets, qui ne présentent aucun danger pour l'environnement de par leur faible activité radioactive, sont temporairement stockés dans un local homologué en attente d'enlèvement par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA), ou, après une phase de décroissance, par une entreprise de traitement des déchets ordinaires.

D.2.3. État des dettes

Échéancier des dettes au 31 décembre 2006

(K€)	Nominal	Solde au 31.12.06	Solde au 31.12.05	Taux d'interêt moyen pondéré	Particularités
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
- euro taux fixe	4 050	1 813	2 644	3,49%	
- dollar US taux variable	543	114	206		Libor USD cappé à 3,50 % + 0.9%
Emprunts et dettes financières diverses					
- aides remboursables à l'innovation	1 064	301	301	nul	Remboursable en cas de succès
- avances remboursables	111	111	111	nul	
Total	**5 768**	**2 339**	**3 262**		

Au cours de la période, Cerep a souscrit un emprunt à taux fixe (3.67%) auprès d'un établissement de crédit pour un montant de 145 K€. Cet emprunt est destiné principalement à financer des acquisitions d'équipements de laboratoire. Il prendra fin en avril 2011.

(K€)	Montant brut	- 1 an	+ 1 à 5 ans	+ 5 ans
Etablissement de crédit	2 099	874	1 225	
Dettes financières diverses	413	413		
Acomptes reçus sur commandes	1 355	1 355		
Fournisseurs et rattachés	3 058	3 058		
Dettes fiscales et sociales	2 999	2 999		
Dettes sur immobilisations	285	285		
Autres dettes	90	90		
Produits constatés d'avance	3 910	3 910		
Total	**14 209**	**12 984**	**1 225**	

D.2.4. Charges à payer

Intérêts courus sur emprunts	4 K€
Agios et services bancaires à payer	3 K€
Fournisseurs – Factures non parvenues	555 K€
Dettes fiscales et sociales	2 023 K€
Autres	125 K€
Total	**2 710 K€**

Les postes les plus importants des dettes fiscales et sociales sont relatifs aux congés payés (1 421 K€) et aux primes et heures supplémentaires à payer (350 K€).

D.3. ACTIFS ET PASSIFS LIBELLÉS EN DEVISES

A la clôture de l'exercice, la situation des actifs et passifs libellés en devises est la suivante :

(K€)	Monnaies d'origine USD	Monnaies d'origine Autres	**Total au 31.12.06**
Actifs			
Immobilisations financières	546 [1]		**546**
Créances clients	8 061	104	**8 165**
Trésorerie	317	70	**387**
Sous- total	8 924	174	**9 098**
Passifs			
Emprunts auprès des établissements de crédit	114		**114**
Fournisseurs d'exploitation	302 [2]	50	**352**
Autres créditeurs			**0**
Sous-total	416	50	**466**

[1] *ce chiffre concerne exclusivement la filiale Cerep, Inc.*
[2] *dont filiale Cerep, Inc. pour 269 K€, Cerep Japan Corp. pour 7 K€ et Hesperion AG pour 47 K€. L'écart de conversion actif lié à la conversion au taux de clôture des dettes en devises s'élève à 7 K€.*

E. ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

E.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

E.1.1. Évolution comparée du chiffre d'affaires

			Variations	
(K€)	2005	**2006**	Valeurs	%
Services	30 237	**30 515**	278	0,9%
Recherche	2 575		-2 575	-100,0%
Autres	953	**1 450**	497	52,2%
Total	**33 765**	**31 965**	**-1 800**	**-5,3%**

Le chiffre d'affaires généré par les accords de collaborations stratégiques est comptabilisé en recherche.

Le chiffre d'affaires provenant des autres activités est comptabilisé en services. Sont notamment comptabilisés en services, les prestations de recherche effectuées par la Société pour le compte de tiers dans le domaine du profilage et du criblage *in vivo* et *in vitro*, les ventes de chimiothèques (production vendue de biens) ainsi que les droits de souscription et l'accès aux résultats issus de la base de données BioPrint®.

Les prestations de management facturées aux filiales ainsi que les loyers immobiliers et charges locatives facturés à Anceris sont comptabilisés dans la rubrique "Autres".

Au 31 décembre 2006, le chiffre d'affaires valorisé à l'avancement représente 2 775 K€.

E.1.2. Chiffre d'affaires par zones géographiques

		2005		**2006**	Variations	
(K€)	Valeurs	%	**Valeurs**	**%**	Valeurs	%
Europe	14 707	43,6%	**13 805**	**43,2%**	-902	-6,1%
dont France	*6 354*	*18,8%*	***4 435***	***13,9%***	*-1 919*	*-30,2%*
Amérique du Nord	17 049	50,5%	**16 828**	**52,6%**	-221	-1,3%
Asie	1 930	5,7%	**1 219**	**3,8%**	-711	-36,8%
Autres	79	0,2%	**113**	**0,4%**	34	43,0%
Total	**33 765**	**100,0%**	**31 965**	**100,0%**	**-1 800**	**-5,3%**

E.2. CHARGES D'EXPLOITATION

La diminution des charges d'exploitation est significative en 2006 (- 8%).

Les consommations sont stables (+ 1%) par rapport à 2005, confirmant l'effet des actions d'amélioration de la productivité initiées en 2003 ainsi que les l'effet de la production par Cerep d'une partie de son matériel biologique à partir des lignées cellulaires.

Les charges de personnels sont en baisse par rapport à 2005 (-3 %), reflétant notamment l'impact des départs dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi et du déménagement à Villebon-sur-Yvette.

Les "Autres achats et charges externes" sont en nette diminution sur l'exercice (-11 %) par rapport à 2005. Ces charges étaient particulièrement élevées en 2005 et reflétaient les frais de déménagements, les loyers et redevances de crédit-bail immobiliers alors que la Société supportait en parallèle les loyers et charges locatives du site de Rueil-Malmaison.

Ce poste correspond pour l'essentiel aux redevances de crédit-bail et aux frais de marketing, les frais de personnel intérimaire, honoraires, frais de déplacement, frais de maintenance et de fluides supportés par la Société.

La variation du poste "Impôts et taxes" (-17 %) est essentiellement due au fait que des droits d'enregistrements liés à la prise en crédit-bail des locaux de Villebon-sur-Yvette ont été supportés par Cerep au cours de l'exercice 2005.

La forte baisse (-50 %) des dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciations et risques et charges est liée au fait que des provisions significatives avaient été constituées durant l'exercice 2005. Les dotations comptabilisées sur l'exercice 2006 reflètent notamment la prise en compte des engagements de retraite, les risques liées à des litiges nés avec des salariés licenciés pour motif personnel, l'enlèvement des déchets radioactifs et la dépréciation des fondations qui n'ont pas encore été utilisées dans le cadre d'une extension du site de Celle l'Evescault.

Les frais de recherche et développement engagés au cours de l'année 2006 et intégralement comptabilisés en charges sont évalués à 10 669 K€ contre 12 659 K€ pour l'exercice 2005.

Ces frais sont valorisés selon la méthode du coût complet, les charges indirectes et les charges de structure étant réparties au prorata du temps passé sur les programmes de recherche.

Ils comprennent 8 594 K€ de main d'œuvre, de charges indirectes et de structure, 1 150 K€ de matières et fournitures, ainsi que 925 K€ de sous-traitance (dont 677 K€ auprès de Cerep, Inc. et 172 K€ auprès de Hesperion AG).

Les matières et fournitures, valorisées au prix de revient, sont celles consommées à l'occasion des travaux.

La rémunération totale versée aux dirigeants et administrateurs s'est élevée à 435 K€ en 2006.

E.3. RÉSULTAT FINANCIER

Eléments constitutifs du résultat financier

(K€)	2005	2006
Change		
Pertes/gains réalisés sur comptes bancaires (principalement USD)	182	-100
Perte nette de change réalisée sur créances/dettes	-7	-246
Pertes/gains réalisés sur couvertures de change	-37	41
Dotation/reprise provision pour risque de change	306	45
Sous-total change	444	-260
Retour à meilleure fortune/abandon créance filiale Cerep, Inc.	148	191
Dotation/reprise provision avance filiale	376	380
Résultats nets sur valeurs mobilières et placements	184	163
Dotation/reprise provision pour dépréciation VMP	-5	
Dotation/reprise provision pour dépréciation autres immobilisations financières	-191	-20
Intérêts facturés sur avances filiales	53	164
Intérêts sur emprunts	-93	-118
Autres intérêts, charges et produits assimilés	71	97
Résultat financier	**987**	**597**

E.4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(K€)	2005	2006
Produits de cession d'actif	44	446
Reprise sur provisions exceptionnelles	1 006	19
Total des produits exceptionnels	**1 050**	**465**
Valeur nette comptable des actifs cédés ou sortis	1 028	531
Dotations aux provisions pour risques exceptionnelles	19	
Dotations aux provisions exceptionnelles		11 889
Pénalités et amendes		11
Total des charges exceptionnelles	**1 047**	**12 431**
Résultat exceptionnel	**3**	**-11 966**

E.5. IMPÔTS

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(K€)	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	-1 854		-1 854
Résultat exceptionnel	-11 965	19	-11 984
Crédit Impôt Recherche		-361	361
Résultat net comptable	**-13 819**	**-342**	**-13 477**

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Non applicable

Accroissements et allégements de la dette future d'impôt

(K€)	Montant	Impôt
Accroissements		
Ecarts de conversion actifs à la clôture	315	105
Total des accroissements	**315**	**105**
Allègements		
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	11 955	3 985
Charges à payer non déductibles l'année de leur comptabilisation	232	77
Produits taxés d'avance	9	3
Ecarts de conversion passifs à la clôture	13	4
Déficit reportable	9 311	3 104
Total des allègements	**21 520**	**7 173**

E.6. EFFECTIF

L'effectif moyen de l'exercice 2006 est de 296 salariés.

Personnel salarié au 31 décembre 2006 (catégories)	Effectif
Cadres	87
Techniciens	160
Employés	46
Total	**293**

E.7. ENGAGEMENTS REÇUS

E.7.1. Crédit-bail

. Redevances de crédit-bail mobilier restant à payer : 1 905 K€

. Redevances de crédit-bail immobilier restant à payer : 23 211 K€

(K€)	Constructions & terrains	Matériel & outillage	Autres	Total
Valeur d'origine	**20 086**	**3 900**	**213**	**24 199**
Amortissements				
Cumuls antérieurs	1 599	1 444	56	3 099
Dotations de l'exercice	618	674	19	1 311
Total	**2 217**	**2 118**	**75**	**4 410**
Redevances payées				
Cumuls antérieurs	2 437	1 704	124	4 265
Exercice	1 604	759	38	2 401
Total	**4 041**	**2 463**	**162**	**6 666**
Redevances à payer				
à 1 an au plus	1 915	699	36	2 650
de 1 an à 5 ans	7 538	1 129	41	8 708
à plus de 5 ans	13 758			13 758
Total	**23 211**	**1 828**	**77**	**25 116**
Valeurs résiduelles				
à 1 an au plus	–	11	–	11
de 1 an à 5 ans	–	11	1	12
à plus de 5 ans	16	–	–	16
Total	**16**	**22**	**1**	**39**

Les contrats de crédit-bail sont souscrits à taux fixes et à taux variables :

. Crédit-bail immobiliers

5,34%, 5,25% et 4,75% à taux fixes pour les constructions du site de Celle l'Evescault d'une part, taux variable Euribor 3 mois majoré de 1,15 point pour les constructions de Villebon-sur-Yvette d'autre part.

. Crédit-bail mobiliers

2,61% à 5,50% à taux fixes pour le matériel et le mobilier.

E.7.2. Autres engagements

		Paiements dus par période		
Obligations contractuelles (K€)	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Engagements liés aux dettes à long terme figurant au passif du bilan (capital + intérêts)	2 449	1 170	1 279	–
Obligations en matière de location-financement	652	286	366	–
Contrats de location simple	1 172	326	846	–
Obligations d'achats irrévocables	1 718	1 718	–	–
Achats et ventes de devises à terme non couverts	4 037	4 037	–	–
Autres obligations à long terme [1]	71	11	42	18
Total	**10 099**	**7 548**	**2 533**	**18**

Dettes garanties par des sûretés réelles (K€)	Dettes garanties	Montant des sûretés	VNC des biens donnés en garantie
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	683	1 142	475
Total	**683**	**1 142**	**475**

		Montant des engagements par période		
Autres engagements commerciaux (K€)	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Lettres de crédit				
Garanties sur contrat de crédit-bail mobilier	–	–	–	–
Garanties sur contrat de crédit-bail immobilier [2]	1 332	92	414	826
Obligations de rachat	–	–	–	–
Autres engagements commerciaux	–	–	–	–
Total	**1 332**	**92**	**414**	**826**

[1] *Engagements de retraite : solde au 31 décembre 2006 de l'écart actuariel non comptabilisé, étalé sur plusieurs exercices*
[2] *Nantissement de l'avance preneur*

Les garanties données aux établissements de crédit et aux organismes de crédit-bail mobilier sont constituées respectivement de nantissements sur des instruments de trésorerie et sur des matériels de laboratoire.

Les salariés de la Société bénéficient du nouveau dispositif de droit individuel à la formation (DIF). A ce titre, ils ont acquis 9 985 heures au 31 décembre 2006 et 8 597 heures n'ont pas encore donné lieu à demande de formation.

La Société confirme que sur la base des éléments en sa connaissance au 31 décembre 2006, les engagements présentés dans les tableaux ci-dessus n'omettent pas l'existence d'un engagement significatif ou qui pourrait le devenir dans le futur.

E.8 ENGAGEMENTS RECUS

		Montant des engagements par période		
Obligations contractuelles (K€)	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Lignes de crédit et crédit-bail non utilisées	198	198	–	–
Lettres de crédit	2 150	2 150	–	–
Clauses de retour à meilleure fortune [1]	3 778	–	–	3 778
Garanties	–	–	–	–
Obligations de rachat	–	–	–	–
Autres engagements commerciaux	–	–	–	–
Total	**6 126**	**2 348**	**0**	**3 778**

[1] *Cette clause engage Cerep, Inc. à verser 25% de son résultat net à Cerep SA pendant 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2011, à concurrence de l'abandon de créance de 5 500 K$ réalisé en 2002. Au 31 décembre 2006, 253 K$ (soit 192 K€) ont été portés en produits à recevoir en application de cette clause.*

E.9 ENGAGEMENTS POST-CLÔTURE

Le prêt de 6 millions d'euros contracté le 22 janvier 2007 comporte des sûretés consistant principalement en nantissements du fonds de commerce et d'actions d'Hesperion au profit de l'organisme bancaire prêteur. Il comporte également des clauses dites de "covenants" fixant des minima et ratios financiers calculés sur les comptes annuels consolidés qui seront appréciés à compter du 31 décembre 2007.

F. INSTRUMENTS FINANCIERS ET RISQUES DE MARCHÉ

Instruments financiers

Les principaux instruments financiers de la Société sont constitués de financements par crédit-bail auprès d'organismes financiers, d'emprunts bancaires, des valeurs mobilières de placement et de trésorerie. L'objectif de ces instruments financiers est de permettre le financement des opérations de la Société. La Société détient également des créances clients, des dettes fournisseurs, des avances et acomptes reçus sur commandes qui sont générés par ses activités.

La Société est également engagée dans des transactions intégrant des instruments financiers dérivés, principalement des ventes à terme de dollar US et options (put et call) de change sur dollar US et des swaps de taux d'intérêt. Ces instruments ont pour objectif la gestion du risque de change et de taux d'intérêt liés aux activités et au financement de la Société. La Société n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Les principaux risques attachés aux instruments financiers de la Société sont le risque de change, le risque de crédit, le risque de taux d'intérêts et le risque de marché.

Risque de change

La Société est exposée à un risque de change concernant la partie du chiffre d'affaires et des charges réalisés en devises autres que l'euro. Ce risque existe principalement concernant le dollar US, le franc suisse et dans une moindre mesure le yen japonais quant aux produits et charges et flux de trésorerie liés ainsi qu'aux éléments correspondant des comptes de créances clients, des comptes fournisseurs et de trésorerie libellés dans ces devises.

La Société a mis en place en 2002 une politique de couverture visant à réduire son exposition aux risques de fluctuation du dollar US et à préserver ainsi les revenus dégagés par son activité. Celle-ci vise à fixer le cours en dollar US des créances nettes et de la totalité de la facturation prévisionnelle nette libellée dans cette devise.

Les instruments dérivés utilisés par Cerep pour atteindre ses objectifs en matière de couverture comprennent des contrats de change à terme et des options sur le dollar US (vente de call ou achat de put) ayant une maturité initiale généralement inférieure à un an. Ces instruments portent sur des actifs et des passifs existant à la clôture de l'exercice, ainsi que sur la facturation prévisionnelle nette libellée en dollar US. Dans certains cas, la Société est amenée à compléter les instruments de couverture pris soit par des prorogations de ventes à terme soit en inversant des positions sur options par des achats de call. La Société n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins spéculatives.

Au 31 décembre 2006, environ 50% de la facturation prévisionnelle en dollar US de l'exercice 2007 est couverte.

Risque de taux

L'exposition de la Société au risque de variation des taux d'intérêt est liée à l'endettement financier à long terme.

La politique de la Société consiste à gérer la charge d'intérêt en contractant majoritairement des financements à taux fixes. Ainsi au 31 décembre 2006, la plus grande partie de la dette de la Société est contractée à taux fixe. Le financement par crédit bail immobilier de l'acquisition et des travaux de Villebon-sur-Yvette a été souscrit à taux variable. Afin d'optimiser le coût financier global, la Société a mis en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels elle échange à intervalles prévus, la différence entre le montant des intérêts à taux fixes et le montant des intérêts à taux variables calculé sur un montant nominal d'emprunt fixé à la souscription des swaps.

Ces swaps ont été contractés simultanément le 3 août 2005 à la signature des financements auxquels ils sont affectés, pour les mêmes montants nominaux, et selon les mêmes conditions de date de début, date de révision du taux d'intérêt, intervalles de règlement et taux de base d'intérêts retenu. Les swaps ont une durée de 7 ans à compter du 3 août 2005.

Risque de marché

Cerep utilise différents instruments financiers dans le cadre de sa gestion de trésorerie. Ils sont constitués de SICAV monétaires et obligataires, de dépôts bancaires principalement en euro, en dollar US et d'actions.

La politique de la Société vise à limiter les risques de perte sur ses placements en privilégiant les instruments monétaires ou obligataires et sélectionnés sur la base d'historiques de volatilité et de performance par rapport aux indices de référence et de notations d'agences et en procédant à un suivi régulier des valeurs de marché.

Risque de liquidité

Le modèle de croissance de Cerep repose sur le financement de programmes de recherche et développement de médicaments par la rentabilité des activités de services. Ceci nécessite des ressources croissantes pour mener à bien les programmes de recherche (dont principalement le programme oncologie), ainsi que les investissements consacrés aux activités de services en drug discovery en vue d'accroître leurs rentabilités.

La trésorerie de la Société était de 1 018 K€ au 31 décembre 2006, à comparer à 9 588 K€ au 31 décembre 2005.

Les principaux facteurs expliquant la diminution de la trésorerie de la Société en 2006 sont :

. l'effet de l'arrêt des paiements associés à la phase recherche de la collaboration conclue avec Sanofi-aventis en 1997,
. le coût du programme de recherche et développement dans le domaine de l'oncologie,
. la diminution brutale, significative et contraire aux prévisions du chiffre d'affaires de l'activité chimie en 2006, sans baisse proportionnelle des charges.

La rentabilité des activités de services pharmacologiques n'est pas suffisante pour compenser ces effets. Cerep a donc mis en place à la fin du mois d'octobre 2006 des financements à court terme par mobilisation des créances clients et a signé

le 22 janvier 2007 un prêt de 6 millions d'euros remboursable en 3 ans destiné à mener la restructuration et à améliorer la rentabilité de ses activités de service rentables.

Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie découle de l'éventualité qu'une partie au contrat n'honore pas ses obligations causant ainsi une perte à l'autre partie. Cerep considère qu'il existe un risque de contrepartie sur certains postes du bilan, le plus significatif portant sur les créances clients, ainsi que sur des engagements figurant en hors-bilan (achats de matières premières et travaux), couvert par des mesures appropriées.

Une proportion significative du chiffre d'affaires est réalisée avec quelques clients. Les contrats de prestation de service de l'activité collaborations et services en drug discovery (en chimie, en criblage, en profilage ou en expérimentation pharmacologique) couvrent quelques mois et constituent une proportion importante du chiffre d'affaires. Au cours de l'exercice 2006, le chiffre d'affaires réalisé avec les plus importants partenaires commerciaux de la Société se décompose comme suit :

. trois plus importants partenaires commerciaux	42%
. cinq plus importants partenaires commerciaux	50%
. dix plus importants partenaires commerciaux	64%

Cette concentration du risque de crédit sur quelques clients et l'incidence d'une défaillance éventuelle d'un tiers sur le compte de résultat de Cerep sont atténués par la taille et la solvabilité financière des grands groupes de l'industrie pharmaceutique qui constituent les principaux partenaires de Cerep. Toutefois, Cerep compte parmi ses clients plusieurs entreprises de recherche pharmaceutique qui réalisent des pertes récurrentes et pour lesquelles les fonds levés auprès d'investisseurs constituent la principale source de financement. La Société a constaté au cours de l'exercice 2006 plusieurs défaillances. L'irrécouvrabilité reste cependant limitée au regard de la base de clientèle de Cerep de plus de 300 partenaires, ce qui limite dans une certaine mesure cette exposition.

Cerep intègre dans sa démarche commerciale un processus d'évaluation de la solvabilité du prospect et inclut, si nécessaire ou selon les particularités de la prestation, l'obligation de versement d'acomptes ou d'avances par le client.

La Société est également dépendante de la solvabilité de plusieurs fournisseurs ou prestataires, certains étant stratégiques dans la fourniture de technologies ou de matières premières. Les procédures d'achats de Cerep intègrent l'établissement et la mise à jour d'une liste de fournisseurs approuvés. Le processus d'approbation, qui implique par ailleurs le service de contrôle qualité, inclut un examen de solvabilité qui peut faire appel à des évaluations d'agences de notation de risque crédit.

Enfin, Cerep gère son risque de contrepartie sur ses instruments financiers en sélectionnant rigoureusement les institutions financières tierces, en diversifiant les contreparties par type de contrat et en procédant à un suivi régulier des engagements.

20.4 VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES ANNUELLES

20.4.1 Déclarations des contrôleurs légaux et honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

20.4.1.1. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Cerep relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

. La note C.2 "Présentation du compte de résultat" aux états financiers expose le changement de présentation comptable intervenu au cours de l'exercice suite à l'application de la recommandation n° 2004-R02 du CNC relative à la présentation du résultat opérationnel. Conformément à la norme IAS 8, l'information comparative relative aux exercices 2004 et 2005, présentée dans les comptes consolidés, a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective l'application de cette norme. En conséquence, l'information comparative diffère des comptes consolidés publiés de l'exercice 2005. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le correct retraitement des comptes des exercices 2004 et 2005 et l'information donnée à ce titre dans la note C.2 aux états financiers.

. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons été conduits à apprécier la régularité et la correcte application des principes de comptabilisation du chiffre d'affaires, présentés dans la note C.18 "Chiffre d'affaires" aux états financiers, eu égard à la nature des contrats signés avec les clients.

Estimations comptables

. Votre société procède systématiquement à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des autres immobilisations corporelles et incorporelles, selon les modalités décrites dans la note C.12 "Dépréciation d'actifs" aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note C.12 donne une information appropriée.

. Votre société a constitué des provisions pour restructuration, présentées dans la note D.3.3 "Les provisions" aux états financiers. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société en vue de la constitution de ces provisions. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Niort et Bordeaux, le 30 mai 2007

Les commissaires aux comptes

Groupe Y Audit, *Département de Groupe Y SA* *Michel Aimé*	*Ernst & Young Audit* *Serge Guérémy*

20.4.1.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

. le contrôle des comptes annuels de la société Cerep, tels qu'ils sont joints au présent rapport,

. la justification de nos appréciations,

. les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons été conduits à apprécier la régularité et la correcte application des principes de comptabilisation du chiffre d'affaires, présentés en annexe dans le paragraphe C.10 "Chiffre d'affaires", eu égard à la nature des contrats signés avec les clients.

Estimations comptables

. Le paragraphe C.3 "Titres de participation" de l'annexe expose que les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur comptable et mentionne les principes retenus par votre société pour déterminer cette valeur d'utilité. Nos travaux ont consisté à vérifier l'application de ces principes et à apprécier les données comptables utilisées par votre société pour procéder à cette estimation.

. Votre société a constitué des provisions pour restructuration, présentées au paragraphe D.2.2 "Les provisions" de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société en vue de la constitution de ces provisions. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par votre société.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

. la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,

. la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Niort et Bordeaux, le 30 mai 2007

Les commissaires aux comptes

Groupe Y Audit,	*Ernst & Young Audit*
Département de Groupe Y SA	*Serge Guérémy*
Michel Aimé	

20.4.1.3. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2006

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

1.1. Convention de prêt avec la société Anceris (ex Cerenis), filiale de Cerep SA

Autorisation du conseil d'administration du 22 mars 2006.

Nature et objet . *Convention de prêt : prêt d'un montant total maximum de 3,5 millions d'euros au titre de l'activité 2006. Ce prêt est remboursable in fine au plus tard le 31 décembre 2010.*

Modalités . *Le montant des avances consenties fin 2006 s'élève à 3 712 797 €. Ces avances sont rémunérées au taux de 3,2168 % sur 2006.*
Le total des intérêts facturés par Cerep SA à Anceris est de 70 427 €.
Un avenant régularisera sur 2007 le dépassement observé sur l'exercice 2006.

1.2. Convention de bail avec Anceris

Autorisation du conseil d'administration du 11 juillet 2006.

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Nature et objet . *Votre société a signé avec la société Anceris un contrat de bail commercial pour un local situé à Villebon-sur-Yvette.*
Ce contrat est conclu à compter du 15 mai 2006 jusqu'au 14 mai 2015.

Modalités . *La facturation par votre société à Anceris des loyers ainsi que des charges locatives au titre de l'exercice 2006 s'élève à 152 997 € pour les loyers et 58 598 € pour les charges locatives.*

2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application des dispositions du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1. Contrat d'assurance "responsabilité mandataires sociaux"

Personnes concernées : dirigeants et mandataires sociaux

Autorisation du conseil d'administration du 21 janvier 1999, modifiée par le conseil d'administration du 21 mars 2005.

Nature et objet . *Assurance visant à couvrir la responsabilité civile des mandataires sociaux et des dirigeants de la société.*

Modalités . *Convention applicable à compter du 1er février 1999 jusqu'au 31 décembre 1999, renouvelable ensuite par tacite reconduction par périodes annuelles.*

2.2. Conventions avec Cerep, Inc.

a - Prêts remboursables en actions de la société Cerep, Inc. ou in fine

Nature et objet . *Prêt du 20 mars 2001 de 375 701 $, remboursable en actions de la société Cerep, Inc., lors de la prochaine augmentation de capital ou remboursable in fine au plus tard le 31 décembre 2006.*

Modalités . *Ce prêt a été remboursé intégralement à l'échéance de décembre 2006.*
. *Les intérêts comptabilisés, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, s'élèvent à 9 146 €.*

b - Prêt remboursable en actions de la société Cerep, Inc. ou in fine

Nature et objet . *Prêt du 13 mars 2002 de 175 000 $, remboursable en actions de la société Cerep, Inc., lors de la prochaine augmentation de capital ou remboursable in fine au plus tard le 31 décembre 2007.*

Modalités . *Ce prêt n'a pas fait l'objet d'une conversion en actions de la société Cerep, Inc. au cours de l'exercice 2006.*

. *Les intérêts comptabilisés, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, s'élèvent à 4 119 €.*

c - Prêt remboursable in fine avec Cerep, Inc. ou partiellement en actions de la société Cerep, Inc.

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 19 mars 2003.

Nature et objet . *Le solde des avances en $ au 31 décembre 2002 par votre société à sa filiale a été transformé en prêt du 19 mars 2003 de 418 056 $ remboursable in fine au plus tard le 31 décembre 2008.*

Modalités . *Durant l'exercice 2002, le montant des avances consenties à Cerep, Inc.et des intérêts des prêts remboursables in fine représentaient un total de 748 021 $. Une partie de ces avances avait fait l'objet d'un abandon de créances au 31 décembre 2002. Le solde des avances et intérêts dus à la clôture de l'exercice 2002 de 418 056 $ a été transformé en prêt rémunéré à un taux d'intérêt correspondant à la moyenne des taux de rendement offerts à Cerep SA par les banques commerciales pour les placements à court terme, majorés de 0,50 %.*

. *187 005 $ pourront faire l'objet d'un remboursement en actions de la société Cerep au plus tard le 31 décembre 2008.*

. *Les intérêts comptabilisés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 s'élèvent à 9 840 €. Ce prêt n'a pas fait l'objet d'une conversion en actions de la société Cerep, Inc. sur 2006.*

d - "Research agreement"

Nature et objet . *Facturation par Cerep, Inc. de travaux de recherche et développement effectués pour le compte de Cerep SA.*

Modalités . *Convention applicable à compter du 1er juillet 1998 pour une durée indéterminée modifiée par les conseils d'administration du 19 mars 2003 et du 25 septembre 2003.*

. *Paiement par Cerep SA à Cerep, Inc. d'une quote-part des frais de recherche et développement supportés par cette dernière.*

. *Les modifications apportées au contrat initial sont les suivantes :*

. *les modifications sont rédigées en français,*

. *elles prévoient une faculté de résiliation à l'issue de chaque période de trente-six mois avec un préavis de six mois,*

. *le droit applicable est le droit français avec attribution de compétence aux Tribunaux de Nanterre,*

. *quelques modifications particulières portent sur le mode de rémunération des travaux réalisés ou services rendus au titre de ces conventions.*

. *"Research agreement" signé le 7 septembre 1998 devenu "Contrat de recherche", signé le 19 mars 2003.*

. *La facturation par Cerep, Inc. au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006 s'élève à 8 791 €.*

e - "Marketing agreement"

Nature et objet . *Rémunération de Cerep, Inc. au titre des prestations commerciales qu'elle réalise au profit de Cerep SA, sur le marché nord-américain.*

Modalités . *Convention applicable à compter du 1er juillet 1998 pour une durée indéterminée et modifiée par le conseil d'administration du 19 mars 2003.*

. *Les modifications apportées au contrat initial sont les suivantes :*

. *les modifications sont rédigées en français,*

. *elles prévoient une faculté de résiliation à l'issue de chaque période de trente-six mois avec un préavis de six mois,*

. *le droit applicable est le droit français avec attribution de compétence aux Tribunaux de Nanterre,*

. *quelques modifications particulières portent sur le mode de rémunération des travaux réalisés ou services rendus au titre de ces conventions.*

. *"Marketing agreement" signé le 7 septembre 1998 devenu "Contrat de marketing", signé le 19 mars 2003.*

. *La facturation par Cerep, Inc., au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, s'élève à 1 156 839 €.*

f - "Management agreement"

Nature et objet . *Rémunération de Cerep SA au titre des prestations de management qu'elle réalise au profit de sa filiale, en matière stratégique, financière, juridique et scientifique ainsi que pour la gestion des ressources humaines, l'informatique et les communications.*

Modalités
- *Convention applicable à compter du 1er juillet 1998 pour une durée indéterminée modifiée par le conseil d'administration du 19 mars 2003.*
- *Les modifications apportées au contrat initial sont les suivantes :*
  - *les modifications sont rédigées en français,*
  - *elles prévoient une faculté de résiliation à l'issue de chaque période de trente-six mois avec un préavis de six mois,*
  - *le droit applicable est le droit français avec attribution de compétence aux Tribunaux de Nanterre,*
  - *quelques modifications particulières portent sur le mode de rémunération des travaux réalisés ou services rendus au titre de ces conventions.*
- *"Management agreement" signé le 7 septembre 1998 devenu "Contrat de management", signé le 19 mars 2003.*
- *La facturation à Cerep, Inc., au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, s'élève à 451 890 €.*

g - Convention BioPrint agreement avec la société Cerep, Inc.

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 21 décembre 1999, modifiée par les conseils d'administration du 19 mars 2003 et du 25 septembre 2003.

Nature et objet . *Prestations réalisées par Cerep, Inc., dans le cadre de sa collaboration avec Cerep SA.*

Modalités
- *Convention applicable à compter du 1er novembre 1999 pour une durée indéterminée.*
- *Les modifications apportées au contrat initial sont les suivantes :*
  - *les modifications sont rédigées en français,*
  - *elles prévoient une faculté de résiliation à l'issue de chaque période de trente-six mois avec un préavis de six mois,*
  - *le droit applicable est le droit français avec attribution de compétence aux Tribunaux de Nanterre,*
  - *quelques modifications particulières portent sur le mode de rémunération des travaux réalisés ou services rendus au titre de ces conventions.*
- *BioPrint agreement signé le 21 décembre 1999 devenu "Contrat BioPrint", signé le 19 mars 2003.*
- *La charge comptabilisée, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006, s'élève à 668 172 €*

h - Abandon de créances Cerep, Inc.

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 16 décembre 2002.

Nature et objet . *Autorisation d'un abandon de créances en 2002 au profit de Cerep, Inc. de 5 500 000 $. Cet abandon incluait une clause de retour à meilleure fortune si Cerep, Inc. devenait bénéficiaire. Cette clause prévoit le reversement à hauteur de 25 % de son résultat net à Cerep SA pendant 10 ans soit jusqu'au 31 décembre 2011.*

Modalités . *A l'origine, cet abandon de créances a été consenti avec une clause de retour à meilleure fortune pour un montant de 5 500 000 $. Lors de l'exercice 2006, Cerep, Inc. a respecté l'engagement de reversement d'un montant équivalent à 25 % de son résultat net. Ainsi, au titre de 2006, Cerep, Inc. a reversé à Cerep SA la somme de 253 157 $, soit 191 304 €.*

i - Prêts à la société Cerep, Inc.

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.
Autorisation du conseil d'administration du 16 décembre 2002 avec effet de la convention au 4 février 2003.

Nature et objet . *Le prêt à la filiale Cerep, Inc. résulte d'un emprunt contracté par Cerep SA afin de permettre à Cerep, Inc. de bénéficier de conditions d'emprunt plus attractives sur le financement de matériels.*

Modalités . *Le montant du prêt est de 400 000 $; il était remboursable par amortissement constant jusqu'au 6 février 2006. Ce prêt a été intégralement remboursé.*

j - Prêts à la société Cerep, Inc.

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 11 juillet 2005 avec effet de la convention au 5 avril 2005.

Nature et objet . *Le prêt à la filiale Cerep, Inc. résulte d'un emprunt contracté par Cerep SA afin de permettre à Cerep, Inc. de bénéficier de conditions d'emprunt plus attractives sur le financement de matériels.*

Modalités . *Le montant du prêt est de 240 000 $. Il est remboursable par amortissement constant s'achevant le 5 avril 2009. Ce prêt est rémunéré au taux de 4,02 %. Sur l'exercice 2006, le total des intérêts facturés par Cerep SA à Cerep, Inc. est de 8 355 €.*

. *Le solde dû s'élevait à 150 000 $, soit 113 895 € au 31 décembre 2006.*

k - Convention de trésorerie

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 28 avril 2003.

Nature et objet . *Cette convention a pour objectif de mettre en place une gestion centralisée de trésorerie au sein du Groupe.*

Modalités . *Cerep SA assure la gestion et verse un intérêt aux filiales présentes équivalent à celui qu'elles ont pu obtenir des organismes financiers.*
La convention prévoit également le prêt de fonds aux filiales ainsi que la possibilité de garder les excédents auprès d'organismes financiers.
Cette convention n'a donné lieu à aucun mouvement sur 2006.

2.3. Conventions avec Cerep Japon Corporation

a - Convention de trésorerie

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 28 avril 2003.

Nature et objet . *Cette convention a pour objectif de mettre en place une gestion centralisée de trésorerie au sein du Groupe.*

Modalités . *Cerep SA assure la gestion et verse un intérêt aux filiales présentes équivalent à celui qu'elles ont pu obtenir des organismes financiers.*
La convention prévoit également le prêt de fonds aux filiales ainsi que la possibilité de garder les excédents auprès d'organismes financiers.
Cette convention n'a donné lieu à aucun mouvement sur 2006.

b - Conventions de Service agreement avec Cerep Japon Corporation

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 25 septembre 2003

Nature et objet . *Cette convention a pour objet de définir les conditions selon lesquelles les services rendus par la filiale Cerep Japon Corporation sont rémunérés. Ces services de commercialisation et de marketing sont rémunérés à la filiale sur les bases de leurs coûts majorés de 5 %.*

Modalités . *Sur l'exercice 2006, la filiale Cerep Japon Corporation a facturé au titre de ces services la somme de 196 372 € à Cerep SA.*

2.4. Conventions conclues avec la société Anceris, filiale de Cerep SA

Administrateur concerné : Thierry Jean, Président du conseil d'administration des deux sociétés.

Autorisation du conseil d'administration du 21 mars 2005.

a - Convention de prêt

Nature et objet . *Convention de prêt : prêt d'un montant total maximum de 3,5 millions d'euros au titre de l'activité 2005. Ce prêt est remboursable in fine au plus tard le 31 décembre 2009.*

Modalités . *Le montant des avances consenties fin 2005 s'élève à 2 200 000 €. Ces avances sont rémunérées au taux de 3,2168 % sur 2006.*

. *Le total des intérêts facturés par Cerep SA à Anceris est de 70 770 €.*

b - Convention de management

Nature et objet . *Contrat de management : rémunération des prestations de management de Cerep SA réalisées pour le compte de Anceris en matière financière, scientifique, juridique, de ressources humaines, et autres activités administratives telles que l'informatique et les communications.*

Modalités . *La facturation des frais de management à Anceris pour l'année 2006, s'élève à 786 688 €.*

c - Contrat de recherche

Nature et objet . *Contrat de recherche : Anceris et Cerep SA collaborent dans le cadre de certains programmes de recherche de Anceris qui nécessitent certaines compétences que Cerep SA a développées. La convention conclue a pour objet principal de définir globalement les compétences de chacune des parties, d'identifier le/les projets en cours de développement conjoint et enfin de prévoir la rémunération de chacune des parties dans le cadre de la valorisation des projets.*

Modalités . *L'application de cette convention en 2006 n'a concerné que la refacturation des prestations effectuées par Hesperion dans le cadre des programmes de recherche pour un montant de 257 369 €.*

2.5. Conventions conclues avec Hesperion

Administrateur concerné : Thierry Jean
Autorisation du conseil d'administration du 21 mars 2005.

Nature et objet . *Contrat de prestation : cette convention a pour objet la mise à disposition de Cerep SA de ressources et de compétences disponibles chez Hesperion et utiles aux programmes de drug discovery menés par Cerep (en ce y compris les programmes d'Anceris). Ces prestations sont facturées à des conditions normales à Cerep.*

Modalités . *Sur l'exercice 2006, la filiale Hesperion a facturé au titre de ces prestations la somme de 429 808 € à Cerep SA.*

Niort et Bordeaux, le 30 mai 2007

Les commissaires aux comptes

Groupe Y Audit,
Département de Groupe Y SA
Michel Aimé

Ernst & Young Audit
Serge Guérémy

20.4.1.4. Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe en 2006 (et rappel 2005)

	2006				2005			
Audit (€ ht)	Ernst & Young Audit		Groupe Y Audit		Ernst & Young Audit		Groupe Y Audit	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Cerep SA	71 757	49%	55 900	84%	59 953	59%	50 200	100%
Filiales intégrées globalement	38 904	27%	–		19 699	19%	–	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes [1]								
Cerep SA	34 539	24%	11 000	16%	18 000	18%	–	
Filiales intégrées globalement	–		–		4 521	4%		
Autres prestations (juridique, fiscal, social)	–		–		–		–	
Total (€ ht)	**145 200**		**66 900**		**102 173**		**50 200**	

[1] *les honoraires de commissaire aux comptes relatifs aux prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes incluent les consultations liées aux normes comptables et de reporting et les travaux relatifs à la transition aux normes IFRS.*

20.4.2 Périmètre des informations vérifiées

Se reporter au chapitre 20.4.1. "Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés", page 124 du présent document de référence.

20.4.3. Informations financières non vérifiées

Sans objet.

20.5 DATE DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les dernières informations financières vérifiées sont celles relatives aux exercices 2003, 2004 et 2005 (périodes du 1er janvier au 31 décembre 2003, du 1er janvier au 31 décembre 2004 et du 1er janvier au 31 décembre 2005).

20.6. INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES

20.6.1. Informations financières trimestrielles et semestrielles

Se reporter au chapitre 12.3. "Éléments survenus depuis la clôture de l'exercice", page 45 du présent document de référence.

Les informations trimestrielles publiées par la Société ne font pas l'objet d'une revue par les commissaires aux comptes, à l'exception d'un examen limité portant sur le chiffres d'affaires consolidé et le résultat consolidé avant éléments financiers et impôts. Aucun rapport n'est établi à l'issue de cet examen limité.

20.6.2. Informations financières intermédiaires couvrant les six premiers mois de l'exercice suivant

Sans objet.

20.7. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

La Société n'a jamais distribué de dividendes depuis sa constitution en 1989 et n'envisage pas une telle distribution dans les trois prochaines années.

20.8. PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Se reporter au chapitre 4.2 "Risques juridiques", page 13 du présent document de référence.

20.9. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2007 [1]

Le chiffre d'affaires consolidé de Cerep au premier trimestre 2007 a atteint 12,63 millions d'euros contre 13,19 millions d'euros au premier trimestre 2006. A cours de change constants, le chiffre d'affaires aurait été en croissance, à 13,30 millions d'euros.

Au premier trimestre, les activités de services pré-cliniques ont généré un chiffre d'affaires de 8,06 millions d'euros (8,57 millions d'euros à cours de change constants), contre 8,93 millions d'euros enregistrés pour la même période en 2006. Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2006 incluait un paiement non récurrent versé par AstraZeneca dans le cadre de l'accord de licence BioPrint® conclu à cette période. Retraité de ce versement exceptionnel et des revenus de l'activité de chimie, le chiffre d'affaires du premier trimestre aurait progressé d'environ 30% par rapport à 2006.

Pour la même période, les activités de services cliniques totalisent 4,57 millions d'euros (4,73 millions d'euros à cours de change constants) contre 4,26 millions d'euros en 2006. Ces chiffres traduisent une continuité dans la croissance d'Hesperion, la filiale dédiée aux services cliniques de Cerep.

La position de trésorerie du Groupe (intégrant Hesperion et hors actions propres) s'élève à 10,49 millions d'euros au 31 mars 2007 contre 7,49 millions d'euros au 31 décembre 2006.

En l'absence d'offre satisfaisante de reprise globale de l'activité, Cerep poursuit la mise en œuvre du plan de sauvegarde de l'emploi. L'activité de chimie sera arrêtée à la fin du premier semestre et la Société s'emploie à céder les actifs liés au site.

NB : à compter de 2007, et compte tenu des décisions de restructuration annoncées par le Groupe en décembre 2006, le segment "Collaborations et services en drug discovery" devient "Services pré-cliniques".

A la date du présent document de référence, les services pré-cliniques regroupent :

. les activités de criblage et profilage pharmacologiques et pharmaceutiques ;

. les activités de chimie et de recherches dans le domaine de l'oncologie jusqu'à l'arrêt de ces dernières courant 2007.

Si des paiements forfaitaires (ou milestones) devaient être versés à Cerep en application des contrats de collaboration en drug discovery conclus au cours des exercices précédents, ils seront intégrés dans le segment "Services pré-cliniques".

[1] *Les informations trimestrielles sont non-auditées.*

Chapitre 21

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. CAPITAL SOCIAL

21.1.1. Montant du capital souscrit et actions émises/autorisées

21.1.1.1. Actions autorisées

Se reporter au chapitre 21.1.4. ci-dessous.

21.1.1.2. Actions émises entièrement libérées et non libérées

Au 31 décembre 2006, le capital social de Cerep s'élevait à 3 767 902,50 euros divisé en 12 559 675 actions toutes entièrement libérées.

21.1.1.3. Valeur nominale des actions

0,30 euro.

21.1.1.4. Nombre d'actions à la date d'ouverture et à la date de clôture

Se reporter à l'annexe aux comptes consolidés, note E.9, page 95 du présent document de référence.

21.1.2. Actions non représentatives du capital

Sans objet.

21.1.3. Nombre et valeur des actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales

Au 31 décembre 2006 Cerep détient 8661 actions propres au nominal de 0,30 euro par action.

Ces actions sont comptabilisées en réduction des capitaux propres au coût d'acquisition soit 120 K€.

Programme de rachat d'actions

Le dernier programme de rachat d'actions mis en place par la Société a pris fin à l'issue de l'assemblée générale du 21 juin 2005. Depuis cette date, Cerep n'a pas mis en place de nouveau programme. Les actions détenues à cette date ont été reclassées en "Autres titres immobilisés". 8 661 actions propres sont inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2006.

L'autorisation à opérer en bourse sur les actions de la Société donnée au conseil d'administration fixe, à compter du 21 juin 2004, un prix maximum d'achat par action de 31,00 euros et un prix minimum de vente par action de 4,10 euros. Toutefois, la Société s'est engagée à ne pas procéder à des rachats à un prix supérieur à 20 euros par action. Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions a été fixé à 2 000 K€.

En novembre 2001, la Société a conclu un contrat de liquidité avec Oddo & Cie et Oddo Pinatton Corporate, aux termes

duquel Oddo Pinatton Corporate a reçu mandat pour intervenir sur le marché en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des actions Cerep. Cerep et Oddo Pinatton ont chacune versé sur un compte de liquidités 100 K€. Oddo Pinatton a exercé son mandat d'animation de marché en pleine indépendance.

Ce contrat a pris fin avec la fin du programme de rachat autorisé en 2004.

21.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription - options de souscription d'actions

Outre les plans d'options de souscription d'actions (se reporter au chapitre 17.2.2.2, page 60 du présent document de référence pour le détail de ces plans), les autorisations d'augmentation de capital en cours de validité sont résumées dans le tableau ci-après.

Tableau des délégations en cours de validité à l'effet d'augmenter le capital

(€)	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé (nominal)	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	21.06.06	20.08.08	3 000 000	Néant	Néant	3 000 000
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS au bénéfice d'une catégorie de bénéficiaires [1]	21.06.06	20.08.08	3 000 000	Néant	Néant	3 000 000
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	21.06.06	20.08.08	3 000 000	Néant	Néant	3 000 000

[1] *Sociétés ou fonds gestionnaires d'épargne collective de droit français ou de droit étranger investissant dans le secteur d'activité de la Société (pharmacie/ biotechnologie).*

A l'exception des options de souscription d'actions, Il n'existe pas de valeurs mobilières émises par la Société.

21.1.5. Information sur les droits d'acquisition et/ou obligations attaché(e)s au capital souscrit mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital

Sans objet.

21.1.6. Capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord

Sans objet.

21.1.7. Historique du capital

Évolution du capital au cours des cinq derniers exercices

Date	Opération	Nombre de titres émis	Augmentation de capital	Prime d'émission	Montant successif du capital	Nombre d'actions cumulé	Valeur nominale
CA 14.03.02	Levée d'options de souscription d'actions (AGE 31.01.97)	93 600	47 564,09 €	19 484,09 €	3 560 635,50 €	11 868 785	0,30 €
CA 14.03.02	Levée d'options de souscription d'actions (AGE 26.06.98)	4 925	15 387 €	13 909 €	3 562 113 €	11 873 710	0,30 €
CA 14.03.02	Exercice de BSA (AGE 31.01.97)	2 880	1 463,51 €	599,51 €	3 562 977 €	11 876 590	0,30 €
CA 26.09.02	Levée d'options de souscription d'actions (AGE 26.06.98)	16 625	67 453,01 €	62 465,51 €	3 567 796,50 €	11 893 215	0,30 €
CA 26.09.02	Levée d'options de souscription d'actions (AGE 31.01.97)	59 760	30 367,849 €	12 439,84 €	3 585 892,50 €	11 952 975	0,30 €
CA 28.04.03	Levée d'options de souscription d'actions (AGE 26.06.98)	4 500	18 497,70 €	17 147,70 €	3 587 242,50 €	11 957 475	0,30 €
CA 19.03.04	Levée d'options de souscription d'actions (AGE 26.06.98)	8 075	24 523,78 €	22 104,28 €	3 589 665 €	11 965 550	0,30 €

Date	Opération	Nombre de titres émis	Augmentation de capital	Prime d'émission	Montant successif du capital	Nombre d'actions cumulé	Valeur nominale
CA 27.09.04	Levée d'options de souscription d'actions (AGE 26.06.98)	1 975	7 232,72 €	6 640,22 €	3 590 257,50 €	11 967 525	0,30 €
AGE 07.01.05	Augmentation de capital	400 000	4 014 400 €	3 894 400 €	3 710 257,50 €	12 367 525	0,30 €
CA 21.03.05	Levée d'options de souscription d'actions (AGE 26.06.98)	44 950	259 371,49 €	245 886,49 €	3 723 742,50 €	12 412 475	0,30 €
CA 26.09.05	Levée d'options de souscription d'actions (AGE 26.06.98)	83 950	674 535,23 €	649,350,23 €	3 748 927,50 €	12 496 425	0,30 €
CA 22.03.06	Levée d'options de souscription d'actions (AGE 26.06.98)	22 825	93 036,63 €	86 189,13 €	3 755 775 €	12 519 250	0,30 €
CA 28.09.06	Levée d'options de souscription d'actions (AGE 26.06.98)	32 325	109 672,10 €	99 974,60 €	3 765 472,50 €	12 551 575	0,30 €
CA 28.09.06	Levée d'options de souscription d'actions (AGE 10.05.00)	5 000	16 963,97 €	15 463,97 €	3 766 972,50 €	12 556 575	0,30 €
CA 21.03.07	Levée d'options de souscription d'actions (AGE 26.06.98)	55 300	231 644,18 €	215 054,18 €	3 783 562,50 €	12 611 875	0,30 €

Au 30 avril 2007 et depuis la dernière augmentation de capital par levée d'options de souscriptions d'actions constatée par le conseil d'administration du 21 mars 2007, aucune action nouvelle n'a été créée.

21.2. ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

Sont mentionnées au présent chapitre les références des articles des statuts de la Société à la date du présent document de référence.

Cependant un projet de refonte complète des statuts est présenté à l'assemblée générale appelée du 21 juin 2007 afin de les mettre en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment celles issues de la loi du 1er août 2003, de l'ordonnance du 24 juin 2004, de la loi du 26 juillet 2005 et du décret du 11 décembre 2006.

21.2.1. Objet social

Cerep a pour objet la production et la vente à différents stades de développements de molécules biologiques et toutes activités, de quelque nature que ce soit, liées à l'industrie pharmaceutique (humaine et vétérinaire), agro-alimentaire, phytopharmaceutique, cosmétique, chimique et aux activités médicales, paramédicales et vétérinaires (article 3 des statuts de la Société).

21.2.2. Organes d'administration, de direction et de surveillance

Se reporter au chapitre 14.1.1. "Composition du conseil d'administration", page 49 du présent document de référence.

Par ailleurs les statuts de la Société prévoient les dispositions suivantes :

Article 13 – Conseil d'administration

"La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix huit au plus.

Une personne physique ne peut exercer simultanément plus de cinq mandats d'administrateur de sociétés anonymes ayant leur siège social sur le territoire français.

Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins pendant toute la durée de son mandat.

La durée des fonctions d'administrateur est de six années. Ils sont toujours rééligibles.

Les administrateurs ne doivent pas être âgés de plus de soixante quinze ans."

Article 14 – Réunions et délibérations du conseil d'administration

"Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son président.

Il se réunit également lorsque le tiers au moins de ses membres ou le directeur général en fait la demande, sur un ordre du jour déterminé.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil par tous moyens et même verbalement.

Tout administrateur peut se faire représenter par un autre administrateur à une séance du conseil d'administration, le mandat pouvant être donné par lettre, télécopie ou télégramme. Toutefois un administrateur ne peut disposer pour une même séance, que d'une seule procuration.

Tout administrateur pourra assister, participer et voter aux réunions du conseil d'administration par des moyens de visioconférence dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

Les délibérations du conseil d'administration sont adoptées aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi ; en cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Les copies ou extraits des délibérations du conseil d'administration sont valablement certifiés par le président, le directeur général ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet."

Article 15 – Pouvoirs du conseil d'administration

"Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en oeuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le conseil d'administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les présents statuts.

Le conseil peut nommer un secrétaire même en dehors de ses membres.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet pour avis à leur examen."

Article 16 – Président du conseil d'administration

"Le conseil d'administration nomme parmi ses membres personnes physiques un président dont il fixe la durée des fonctions, sans qu'elle puisse excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le président du conseil d'administration représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont bien en mesure de remplir leur fonctions.

Nul ne peut être nommé président du conseil d'administration s'il est âgé de plus de 65 ans.

D'autre part, si le président du conseil d'administration en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire à l'issue de la prochaine réunion du conseil d'administration.

En cas d'absence ou d'empêchement du président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance."

Article 17 – Direction générale

"I - La direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration, parmi les administrateurs ou en dehors d'eux, et portant le titre de directeur général.

Le conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées au paragraphe précédent et, le cas échéant, procède à la nomination du directeur général. Le choix opéré par le conseil est valable jusqu'à une décision contraire du conseil d'administration.

Les actionnaires et les tiers sont avisés de ce choix dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Lorsque la direction générale est assumée par le président du conseil d'administration, l'ensemble des dispositions suivantes, relatives au directeur général, lui sont applicables.

La durée du mandat de directeur général est fixée par le conseil d'administration, sous réserve du droit pour ce dernier de lui retirer ses fonctions et du droit pour le directeur général d'y renoncer avant le terme de son mandat.

La durée des fonctions d'un directeur général administrateur ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut exercer simultanément plus d'un mandat de directeur général de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français, sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Nul ne peut être nommé directeur général s'il est âgé de plus de 65 ans. D'autre part, si un directeur général en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du conseil d'administration.

Le directeur général représente la société dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, dans la limite de l'objet social, sous réserve toutefois des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées générales.

Dans les rapports avec les tiers, le directeur général engage la société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le directeur général a la faculté de substituer partiellement dans les pouvoirs autant de mandataires qu'il avisera.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du directeur général, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur ou le président dans les fonctions de directeur général. En cas d'empêchement, cette délégation est de durée limitée et renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau directeur général.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration.

II. Sur la proposition du directeur général, le conseil d'administration peut nommer des directeurs généraux délégués, personnes physiques, choisis parmi les administrateurs ou en dehors d'eux dans la limite de cinq directeurs généraux délégués.

Les directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le conseil d'administration, sur proposition du directeur général ; en cas de décès, démission ou révocation de celui-ci, ils conservent, sauf décision contraire du conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

L'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués sont déterminés par le conseil d'administration en accord avec le directeur général.

Lorsqu'un directeur général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

Les directeurs généraux délégués disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Nul ne peut être nommé directeur général délégué s'il est âgé de plus de 65 ans. D'autre part, si un directeur général délégué en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la prochaine réunion du conseil d'administration."

21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions de la Société. Il n'existe pas de droits, privilèges ou restrictions particuliers, autres que ceux prévus par la réglementation en vigueur ou les statuts le cas échéant, ces derniers s'appliquant de manière identiques à toutes les actions de la Société.

Les statuts de la Société prévoient (articles 9 et 11) :

A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit au même nombre de voix et chaque action donne droit à une voix au moins.

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes.

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une quotité proportionnelle au nombre des actions existantes.

Chaque actionnaire peut opter dans le cadre de la détention d'actions de la Société, soit pour la forme nominative, soit pour celle au porteur.

La Société est en droit de demander à tout moment conformément aux articles L 228-2 et L 228-3 du Code de commerce, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Droits de vote double

Il n'existe pas de droits de vote double attachés à certaines actions de la Société.

Limitation des droits de vote

Il n'existe pas de limitation des droits de vote attachés aux actions de la Société.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'affectation et répartition des bénéfices, l'article 8 des statuts de la Société prévoit :

S'il résulte des comptes de l'exercice approuvés par l'assemblée générale, l'existence d'un bénéfice distribuable, l'assemblée générale décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'assemblée générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'assemblée générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividendes, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

21.2.4. Modifications des droits des actionnaires

Les actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires sont celles prévues par la loi et la réglementation en vigueur. Les statuts ne contiennent aucune disposition particulière concernant la modification des droits des actionnaires.

21.2.5. Assemblées générales

Les statuts de la Société (articles 19 et 20) prévoient :

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, titulaires d'au moins une action, qui exercent leur droit de vote dans les conditions fixées par les statuts. Le droit de participer aux assemblées n'est pas lié à la possession d'un nombre minimal d'actions. Il est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les comptes de la Société pour les propriétaires d'actions nominatives, au dépôt, au lieu indiqué par l'avis de convocation, d'une attestation d'inscription en compte délivrée

par la banque, l'établissement financier ou l'agent de change dépositaire des titres, le cas échéant pour les propriétaires d'actions au porteur.

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée est subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur les registres de Cerep, cinq jours francs avant la date de l'assemblée, ou au dépôt, au lieu indiqué par l'avis de convocation, d'une attestation délivrée par la banque, l'établissement financier ou l'agent de change dépositaire des titres, le cas échéant, pour les propriétaires d'actions au porteur, cinq jours francs avant la date de l'assemblée.

L'assemblée générale est présidée par le Président du conseil d'administration ou par un administrateur délégué à cet effet par le conseil ou, à défaut, par une personne désignée par l'assemblée.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres de l'assemblée disposant du plus grand nombre de voix et acceptant ces fonctions. Le bureau désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les délibérations de l'assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux conformément à la législation.

Les assemblées générales ordinaires et extraordinaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la législation.

Un avis de réunion contenant les indications prévues par l'article 130 du décret du 23 mars 1967 est publié au bulletin des annonces légales obligatoires au moins 30 jours avant la réunion de l'assemblée des actionnaires.

21.2.6. Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle

Il n'existe pas de telles dispositions.

21.2.7. Divulgation des franchissements de seuils

L'article 11 des statuts de la Société prévoit :

Tout actionnaire, agissant seul ou de concert, venant à détenir plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital de la Société, devra se conformer aux dispositions visées par l'article L 233-7 du Code de commerce et plus particulièrement devra en informer immédiatement la Société par lettre recommandée avec avis de réception.

Les mêmes obligations s'imposent chaque fois que la participation d'un actionnaire agissant seul ou de concert franchira un seuil fixé à 2 % du capital ou un multiple de ce pourcentage.

En cas de non-respect de cette obligation, les dispositions prévues par l'article L 233-14 du Code de commerce s'appliqueront.

21.2.8. Modifications du capital

Les conditions de modifications du capital de la Société sont celles prévues par la loi.

21.3. NANTISSEMENTS D'ACTIFS

Il n'existe pas de nantissement sur les actions Cerep détenues en propre par la Société.

Plusieurs nantissements d'actifs existent en garantie donnée par Cerep SA aux organismes de crédit-bail immobilier (nantissement sur avances preneur) et aux établissements de crédit et crédit bail mobilier (nantissements sur des instruments de trésorerie et sur des matériels de laboratoire).

Type de nantissement	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti	Total du poste du bilan	% correspondant	Conditions de levée du nantissement
Sur immobilisations incorporelles	néant					
Sur immobilisations corporelles	de juillet 2003 à janvier 2005	de juin 2008 à janvier 2010	522	2 995	17,4%	A l'expiraton du contrat d'emprunt correspondant
Sur immobilisations financières	de février 2003 à juin 2005	de mai 2014 à février 2018	1 385	1 699	81,5%	. Avances preneur : à l'expiration du contrat de crédit bail . Dépôts de garantie : à l'échéance du bail.
Sur valeurs mobilières de placement	de décembre 2001 à janvier 2003	de décembre 2006 à janvier 2007	37	186	19,9%	A l'échéance de l'emprunt correspondant
Total			**1 944**	**4 880**	**39,8%**	

Les nantissements de valeurs mobilières de placement expirent au rythme de l'échéancier de remboursement de l'emprunt correspondant.

Un contrat de prêt d'un montant de 6 millions d'euros a été conclu par la Société le 22 janvier 2007. Ce prêt est assorti de sûretés et nantissements qui seront mis en œuvre au cours de l'exercice 2007 (se reporter également au chapitre 10.3 "Emprunt et structure de financement", page 41 du présent document de référence, ainsi qu'au chapitre 22, page suivante).

Chapitre 22

CONTRATS IMPORTANTS

La Société estime qu'il n'existe pas pour les deux années précédant la date du présent document de référence de contrats importants, auxquels l'émetteur ou tout autre membre du Groupe est partie, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, et à l'exception du prêt décrit ci-après.

Le 22 janvier 2007, Cerep a conclu un contrat de prêt de 6 millions d'euros remboursable sur une durée de trois ans, destiné à lui donner les moyens de mener sa restructuration et d'améliorer la rentabilité de ses activités de service rentables. Versé pour moitié à la signature et le reste au 22 avril 2007, ce prêt est à remboursements trimestriels fixes de 500 K€ commençant le 22 juillet 2007. Il porte intérêt à taux variable Euribor 3 mois + 150 points de base payable trimestriellement, représentant, après commission et frais, un taux effectif global annuel évalué à 6,51% au 31 décembre 2006.

Ce prêt comporte des sûretés consistant principalement en nantissements du fonds de commerce et d'actions de la filiale Hesperion au profit de l'organisme bancaire prêteur. Il comporte également des clauses dites de "covenants". Celles-ci fixent principalement des ratios et minima financiers dont le non-respect par Cerep pourrait entraîner le remboursement anticipé du prêt. Ces ratios et minima financiers seront appréciés sur la base des comptes annuels consolidés à chaque fin d'exercice et seront les suivants au 31 décembre 2007 :

. minimum de 18 millions d'euros de fonds propres consolidés,

. ratio d'endettement: endettement net consolidé /EBE inférieur à 5,

. ratio de couverture du service de la dette: cash-flow libre consolidé / service de la dette consolidé supérieur ou égal à 0,5,

. ratio d'endettement sur fonds propres: endettement financier net consolidé / fonds propres consolidés inférieur ou égal à 1,3.

Chapitre 23

INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

23.1. RAPPORT D'EXPERT

Sans objet.

23.2. INFORMATIONS PROVENANT D'UNE TIERCE PARTIE

Lorsque des informations proviennent d'une tierce partie, elles ont été fidèlement reproduites, et la source de l'information est mentionnée ; pour autant que la Société le sache et soit en mesure de l'assurer à la lumière des données publiées par cette tierce partie, aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

Chapitre 24

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent document de réference, les documents suivants peuvent être consultés au siège social de la société :

. une copie ou l'original de l'acte constitutif et des statuts de la Société ainsi que de tous documents mentionnés à l'article 139 du décret du 23 mars 1967,

. les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document de référence,

. les informations financières du Groupe pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.

Par ailleurs, la Société met à la disposition des actionnaires l'ensemble des informations réglementées[1] (documents de référence, communications périodiques, communiqués de presse, etc.) sur son site internet – **www.cerep.com** – ou sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) ;

Le document d'information annuel requis en application des articles 451-1 du code monétaire et financier et 222-7 du règlement général de l'AMF est disponible sur le site internet de la Société et le site internet de l'AMF mentionnés ci-dessus.

Les comptes de la société sont également publiés au BALO (Bulletin des annonces légales obligatoires).

Les projets de résolutions des assemblées générales figurent sur le site internet de la Société quinze jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les publications obligatoires (BALO, journal d'annonces légales) sont faites dans les délais réglementaires.

[1] *Conformément aux articles 221-1 et suivants du règlement général de l'AMF et de la directive Transparence CE 2004/109 du 15 décembre 2004.*

Chapitre 25

INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Cerep détient 100% du capital de plusieurs sociétés qui forment le groupe consolidé. Cerep ne détient aucune autre participation.

Filiales

Anceris SA

Cerep a acquis 100% du capital de Molecular Engines Laboratories le 7 janvier 2005. Cette société française, renommée Anceris en 2006 et dont l'activité et le siège ont été transférés à Villebon-sur-Yvette (Essonne), compte une dizaine de salariés et a pour unique activité la recherche et le développement dans le domaine du cancer.

Hesperion Ltd.

Cerep détient à 100% une filiale en Suisse (Hesperion Ltd) qui réalise des activités de service de développement clinique. Celle-ci détient à 100% huit filiales au Royaume-Uni (acquise en 2004), en Israël, aux Pays Bas, en France (constituée en 2004), deux aux Etats-Unis (l'une près de Seattle constituée à la fin de l'exercice 2004, l'autre à Gaithersburg dans le Maryland acquise le 28 août 2006), en Pologne (constituée en 2005), et en Russie (constituée en 2006). Hesperion a une compétence particulière reconnue dans les domaines du cancer, des maladies cardiovasculaires, des vaccins et du système nerveux central. Hesperion employait 206 personnes au 31 décembre 2006.

La contribution d'Hesperion Ltd et de ses filiales au chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice 2006 s'est élevée à 19,09 millions d'euros, en augmentation de 20,6% par rapport à 16,84 millions d'euros en 2005.

Cerep, Inc.

Cerep détient à 100% une filiale aux Etats-Unis (Cerep, Inc.) qui réalise des activités de profilage pharmaceutique (ADME/toxicité) à la fois sous forme d'activités de services et dans le cadre des collaborations stratégiques conclues par Cerep. Cette filiale fournit un support pharmaceutique et analytique dans le développement de BioPrint® ainsi que des services commerciaux et des activités de R&D pour la société mère. A la fin de l'année 2006, Cerep, Inc. employait 33 personnes dont 20 chercheurs et techniciens de recherche.

La contribution de Cerep, Inc. au chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice 2006 s'est élevée à 3,67 millions d'euros, en augmentation de 2,5% par rapport aux 3,58 millions d'euros enregistrés en 2005.

Cerep Japan Corp.

Cerep détient à 100% une filiale au Japon (Cerep Japan Corp.) qui a pour activité unique la commercialisation des produits et services de Cerep SA et de Cerep, Inc. Ses activités pour le compte de la société mère et de Cerep, Inc. sont rémunérées au coût, plus marge. A ce jour, Cerep Japan Corp. n'emploie qu'un salarié en charge des activités commerciales dans la zone Asie.

Le tableau page suivante présente les chiffres significatifs relatifs aux filiales pour l'exercice 2006.

(K€)	Anceris SA	Hesperion Ltd.	Cerep, Inc.	Cerep Japan Corp.
Capital	**2 353**	**87**	**890**	**64**
Capitaux propres autres que le capital	-2 523	2 729	-334	20
Quote-part du capital détenue	100%	100%	100 %	100%
Valeur des titres détenus :				
. brut	4 014	10 334	1 001	80
. net	4 014	10 334	1 001	80
Prêts et avances	5 914	–	564	–
Montant des cautions et avals donnés par la Société	–	–	–	–
Chiffre d'affaires	**Néant**	**24 060**	**4 475**	**193**
Excédent (insuffisance) brut d'exploitation	-2 935	1 161	850	11
Résultat d'exploitation	**-3 130**	**1 352**	**821**	**11**
Résultat net	**-4 036**	**949**	**394**	**7**

En complément des informations relatives à Cerep SA et ses filiales présentées dans le Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés au chapitre 20.4.1.3. page 126 du présent document de référence, le tableau suivant présente les éléments significatifs relatifs aux éléments financiers entre Cerep SA et ses filiales au 31 décembre 2006.

Valeurs en consolidation (K€)	Sous-groupe Hesperion	Cerep, Inc.	Cerep Japan Corp.	Anceris SA	Cerep SA	Consolidé
Actifs immobilisés nets (y compris écarts d'acquisition)	13 496	570	7	4 916	16 321	35 310
Endettement financier hors groupe	–	–	–	–	23 746	23 746
Trésorerie	5 417	478	70	74	1 254	7 293
Flux de trésorerie liés à l'activité	4 018	814	16	-3 718	-2 646	-1 516
Dividendes versés	–	–	–	–	–	–

Annexe I

RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE, ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES CORRESPONDANT

Article 117 de la Loi de sécurité financière
Article 225-37 alinéa 6 du Code de commerce

I. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I.1. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I.1.1. Composition du conseil d'administration

L'administration de Cerep SA est confiée à un conseil d'administration qui comprend, à la date d'établissement du présent rapport, le Président et cinq administrateurs.

Président

. Thierry Jean

Membres

. Jean-Paul Boulan
. Monique Capron
. David Edwards
. Georges Hibon
. Pierre Simon

Au cours de l'exercice 2006, était également administrateur Eric Belot, démissionnaire le 21 Mars 2007.

Le mandat des administrateurs est d'une durée de six années. Les administrateurs sont toujours rééligibles mais ne doivent pas être âgés de plus de soixante-quinze ans. Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action au moins pendant toute la durée de son mandat.

Au sens des critères du rapport Bouton du 23 septembre 2002 rappelés ci-après et du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003, tous les administrateurs (autres que le Président) de la Société sont indépendants, à l'exception de Jean-Paul Boulan qui n'a pas cette qualité en raison de sa présence au conseil d'administration depuis plus de douze ans.

"Critères à retenir pour qualifier un administrateur d'indépendant – extrait du rapport Bouton de septembre 2002 – section II Par souci de clarification, les critères que devraient examiner le Comité et le Conseil afin de qualifier un administrateur d'indépendant et de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre l'administrateur et la direction, la société ou son groupe, devraient être les suivants :

. *Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.*
. *Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.*
. *Ne pas être (ou être lié directement ou indirectement) client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement : significatif de la société ou de son groupe, ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.*
. *Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.*
. *Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes (article L 225-225 du Code de commerce).*
. *Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans. A titre de règle pratique, la perte de la qualité d'administrateur indépendant au titre de ce critère ne devrait intervenir qu'à l'expiration du mandat au cours duquel il aurait dépassé la durée de 12 ans.*

S'agissant des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou de sa société mère, le groupe de travail propose de les considérer comme indépendants dès lors qu'ils ne participent pas au contrôle de la société. Au delà d'un seuil de 10% en capital ou en droits de vote, il convient que le Conseil, sur rapport du Comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel".

I.1.2. Fonctionnement du conseil d'administration

Réunions du conseil d'administration en 2006

En 2006, le conseil d'administration s'est réuni 6 fois.

Les administrateurs ont été assidus aux réunions du conseil avec un taux de présence de l'ensemble des administrateurs de 72%.

Ont participé aux séances du conseil d'administration :

. les six administrateurs en cours de mandat en 2006
. le Président
. le Directeur financier
. le General counsel & Corporate secretary, secrétaire du conseil
. les représentants des salariés en France

Ont également participé à certaines séances du conseil d'administration :

. les commissaires aux comptes

Principes généraux

L'ordre du jour des réunions du conseil est élaboré par le Secrétaire après échange avec le Président.

Avant chaque réunion et dans un délai raisonnable, les administrateurs reçoivent l'ordre du jour et les éléments nécessaires à leur réflexion.

Ainsi, les administrateurs peuvent-ils consacrer, pour la préparation des réunions du conseil et des comités auxquels ils siègent, le temps nécessaire à l'examen des dossiers et demander, quand ils le jugent utile, des documents complémentaires pour l'accomplissement de leur mission.

Les administrateurs agissent dans le respect de la loi et de la réglementation en vigueur et notamment les pratiques de bonne gouvernance. Ils participent activement et en toute liberté aux délibérations et apportent leurs connaissances et leur compétence professionnelle dans l'intérêt général des actionnaires et de l'entreprise.

Le fonctionnement du conseil d'administration est régi par un règlement intérieur. Le règlement intérieur arrête notamment les règles relatives à la composition du conseil en vue d'assurer son indépendance, au contenu et à la communication des informations qui lui sont remises, au mode de fonctionnement et aux attributions des différents comités, au respect de la confidentialité, au traitement des informations privilégiées, à la détention, à l'achat et à la cession des titres de la Société.

Travaux du conseil d'administration en 2006

Au cours de l'exercice 2006, les réunions du conseil ont porté notamment sur l'examen et l'arrêté des comptes consolidés et sociaux (annuels et semestriels), l'affectation du résultat, les orientations stratégiques et les opérations majeures telles que les acquisitions projetées par la Société ou ses filiales, les questions relatives au gouvernement d'entreprise, les rémunérations des mandataires sociaux et des dirigeants (sur proposition du comité de rémunération), la répartition des jetons de présence, la convocation de l'assemblée générale et l'examen des documents qui y sont présentés.

Lors de chaque séance, le conseil a également examiné l'évolution du chiffre d'affaires et des activités du Groupe.

Le conseil a suivi régulièrement les réflexions conduites pour faire face aux difficultés rencontrées par l'activité de chimie. Ces travaux ont débouché sur la décision de cesser cette activité, annoncée par Cerep en fin d'exercice 2006 et approuvée par le conseil. Ce dernier a également approuvé l'arrêt de l'activité de recherche de nouveaux médicaments du Groupe et la licence à des tiers des programmes menés jusqu'alors.

Le conseil approuve les projets d'acquisition envisagés. Ainsi, en 2006, il a étudié le projet d'acquisition de TouchsStone Research, Inc. par Hesperion, la filiale clinique de Cerep, et a donné son accord sur les conditions de réalisation de l'opération, finalisée au second semestre 2006.

Au cours de l'exercice écoulé, les décisions ont été prises par le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Limitations apportées par le conseil aux pouvoirs du Président

Le conseil d'administration a apporté certaines limites aux pouvoirs du Président-directeur général. Ainsi sont soumises à l'approbation du conseil toutes décisions d'investissement d'un montant supérieur à 5 millions d'euros. En outre le conseil doit autoriser tous projets d'acquisition ou de cession, ainsi que les augmentations de capital envisagées. Il se prononce également sur les orientations stratégiques du Groupe et revoit les litiges importants.

I.1.3. Évaluation du conseil d'administration

La Société veille à ce que le conseil soit composé majoritairement d'administrateurs indépendants, et plus généralement à se conformer aux propositions du rapport Bouton du 23 septembre 2002.

Le conseil d'administration initie un débat régulièrement sur l'évaluation de son fonctionnement. De plus, le Président invite fréquemment les administrateurs à faire toutes propositions pour améliorer l'efficacité du conseil.

Dans ce sens, a notamment été convenu (i) que le conseil serait tenu régulièrement informé de la marche des affaires sociales, y compris entre les séances de conseil, et particulièrement à l'occasion des opérations significatives entreprises par la Société, telles que les opérations de croissance externe et (ii) qu'un point serait fait lors de chaque réunion sur les orientations stratégiques du Groupe et leurs évolutions.

L'assiduité des membres du conseil, de même que leur participation active aux débats sur la stratégie et les orientations du Groupe, font partie des critères d'évaluation de la performance du conseil.

Une évaluation des travaux des comités d'audit, de rémunération, scientifique, social/environnemental et stratégique est réalisée par le conseil, auquel ces comités présentent régulièrement les résultats de leurs travaux.

L'évaluation de la performance du conseil réalisée pour 2006 a conclu à une performance satisfaisante des travaux du conseil, un bon taux de présence des administrateurs et des compétences assez diverses de ses membres permettant une bonne évaluation des projets et documents soumis à son approbation.

A l'occasion du remplacement de Monsieur André Capron, administrateur démissionnaire en fin d'exercice 2005, une femme – Madame Monique Capron – a été nommée administrateur au cours de l'exercice 2006 pour suivre la recommandation des membres du conseil soucieux de respecter davantage les principes de parité. S'agissant des comités qui se réunissent de manière plus formelle, à savoir les comités de rémunération et d'audit, leur fonctionnement a été jugé satisfaisant et leur composition cohérente et équilibrée compte tenu des compétences requises au sein de ces instances.

I.2. COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES COMITÉS

La Société comporte un comité stratégique, émanation de la direction générale et non constitué par le conseil d'administration. Il existe en outre plusieurs comités mis en place par le conseil, à savoir un comité de rémunération, un comité d'audit, un comité scientifique et un comité social et environnement.

I.2.1. Le comité stratégique

Le comité stratégique, organe créé par la direction générale, s'est réuni de manière hebdomadaire en 2006 pour définir l'orientation générale de la Société en matière de stratégie, budget, ressources humaines, communication institutionnelle et traite plus généralement de toutes les questions d'importance relatives à la vie de l'entreprise, ses salariés et son environnement.

Ses décisions majeures sont soumises à l'approbation du conseil d'administration.

Membres en 2006

. Thierry Jean, Président directeur général
. Mark S. Crawford, Executive Vice-President Business development
. Frédéric Revah, Directeur scientifique
. Jean-Yves Latombe, Directeur administratif et financier
. Sophie Macault, General counsel & Corporate secretary

A la fin de l'année 2006, compte tenu de la restructuration annoncée par le Groupe et la réorganisation de la Société qui en a découlé, le comité stratégique a été dissout.

I.2.2. Le comité d'audit

Créé en 2003, le comité d'audit est composé de trois membres dont un administrateur indépendant. Il se réunit trimestriellement et ses décisions sont prises à la majorité.

Le comité d'audit, chargé d'évaluer en permanence l'existence et l'efficacité des procédures de contrôle financier et de contrôle des risques de la Société, a notamment pour mission d'examiner :

. le périmètre de consolidation,
. les comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels,
. les procédures de contrôle,
. les programmes et travaux d'audit interne,
. la pertinence des options comptables,
. les risques et engagements hors bilan significatifs,
. tout sujet susceptible d'avoir une incidence significative, financière et comptable,
. l'état annuel des contentieux, litiges ou arbitrages importants.

Le comité peut procéder à des visites et auditions de responsables opérationnels ou de personnes qui participent à l'élaboration des comptes. Il peut entendre les commissaires aux comptes même en l'absence des dirigeants. Il peut recourir à des experts extérieurs.

Il intervient lors de la sélection des commissaires aux comptes et avant chaque renouvellement de ceux-ci. Il se tient informé des honoraires qui leur sont versés et veille au respect des règles garantissant leur indépendance.

En 2006, le comité d'audit s'est réuni deux fois, avec un taux de présence de 67%.

Au cours de l'exercice écoulé, le comité d'audit a auditionné le directeur financier, ses principaux collaborateurs et les commissaires aux comptes de la Société, dans l'exercice de sa mission.

Dans ce cadre, le comité d'audit s'est fait présenter les états financiers consolidés du Groupe. Il a également orienté ses travaux sur les modalités de financement de la croissance du Groupe, et le plan de trésorerie 2006. A cette occasion, lui a été présentée la procédure d'établissement des prévisions de trésorerie. Il a en outre débuté l'examen des systèmes d'informations et des sécurités y afférentes.

Membres en 2006

. Eric Belot
. Jean-Paul Boulan
. Jean-Paul Moinard

Le mandat de membre du Comité d'audit de Monsieur Eric Belot a pris fin le 21 mars 2007 par suite de sa démission. A la date du présent document de référence, il n'a pas été remplacé.

I.2.3. Le comité de rémunération

Créé début 1997 par le conseil d'administration, le comité de rémunération est composé de trois membres, dont un administrateur indépendant. Il a pour rôle principal de soumettre au conseil d'administration des propositions sur la rémunération des dirigeants et l'attribution d'options de souscription d'actions aux salariés de l'entreprise et de ses filiales. Il se prononce également sur la rémunération des membres du comité stratégique. Il se réunit sur convocation du Président, invité permanent, qui présente au comité ses propositions de rémunération et d'attribution d'options de souscription d'actions.

Le comité de rémunération arrête les principes et règles de rémunération des dirigeants et mandataires sociaux.

Le comité s'est prononcé en 2006 sur la rémunération de Thierry Jean, Président-directeur général et a défini les règles et principes résumés ci-après.

La rémunération de Thierry Jean, ne comprend pas de jetons de présence à l'attribution desquels il n'est pas éligible. Elle est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable (bonus).

La règle de variabilité du bonus pour les performances de l'exercice 2006 a été arrêtée comme suit :

. 40% du bonus est attribué en fonction de la performance globale du Groupe,

. 60 % du bonus est attribué en fonction de la performance individuelle dans la réalisation d'objectifs fixés en début d'exercice et devant concourir à la performance long terme du Groupe,

. Il n'y a pas de complément de bonus dans l'hypothèse d'un dépassement des objectifs, quelque soit ce dépassement.

En 2006 le comité de rémunération s'est également prononcé sur la rémunération des membres du comité stratégique.

Au cours de l'exercice écoulé, le comité de rémunération s'est réuni une fois, avec un taux de présence de 100%.

Membres en 2006

. Eric Belot

. Jean-Paul Boulan

. Georges Hibon

Le mandat de membre du comité d'audit de Monsieur Eric Belot a pris fin le 21 mars 2007 par suite de sa démission. A la date du présent document de référence, il n'a pas été remplacé.

I.2.4. Le comité scientifique

Créé en 2003 par le conseil d'administration, il est composé de trois membres, dont deux administrateurs indépendants, choisis pour leurs compétences dans les différents aspects de la drug discovery. Il se réunit en tant que de besoin et a pour rôle principal d'examiner les activités de la Société dans le domaine de la recherche et du développement. Le comité scientifique revoit périodiquement les différents programmes de drug discovery de la Société et est consulté sur tous projets d'acquisition de produits ou candidats-médicaments.

Le comité scientifique est consulté généralement sur toutes questions scientifiques majeures (nouveaux produits, nouvelles technologies) et à l'occasion de la revue du portefeuille de produits de la Société.

Il se réunit à la demande de ses membres, lorsqu'une question qui doit faire l'objet d'une décision du conseil ou d'une approbation par ce dernier, nécessite une expertise préalable et un avis du comité scientifique.

Membres en 2006

. André Capron

. David Edwards

. Pierre Simon

I.2.5. Comité social et environnement

Le comité social et environnement a été créé en 2003 par le conseil d'administration. Il a pour rôle d'apprécier et de se prononcer sur tous les aspects principaux de la politique sociale et environnementale de la Société.

Georges Hibon, administrateur indépendant, siège à ce comité. D'autres membres, indépendants, devraient le rejoindre.

II. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

II.1. OBJECTIF ET DÉFINITION DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est un dispositif défini et mis en œuvre par la direction générale, le management et le personnel du Groupe visant à fournir une assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

. fiabilité de l'information comptable et financière ;

. réalisation et optimisation de la conduite des opérations ;

. conformité aux lois et aux réglementations applicables ;

. sécurité des actifs.

En ce sens, Cerep adopte une définition du contrôle interne s'inspirant du référentiel international "COSO". L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques d'erreurs ou de fraude, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut donner de garantie absolue que de tels risques aient été totalement éliminés ou maîtrisés.

II.2. ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

Le nombre limité d'entités formant le Groupe, divisé en deux ensembles correspondant aux secteurs d'activité du Groupe, et la relative simplicité du découpage organisationnel permettent de préparer et orienter les choix stratégiques au niveau central en donnant l'autonomie d'action et de proposition aux entités opérationnelles.

L'efficacité des procédures de contrôle est fonction de l'intégrité et de l'éthique dont font preuve les personnes qui créent les contrôles, les gèrent et en assurent le suivi. Le conseil d'administration et la direction générale s'efforcent de montrer l'exemple par des principes de conduite afin qu'un environnement éthique imprègne les fonctions et les niveaux du Groupe. La direction et le management du Groupe et particulièrement le Président-directeur général de Cerep et les directeurs généraux de

Hesperion et Anceris développent et communiquent la culture d'entreprise du Groupe et des deux activités "Collaborations et services en drug discovery" et "Services cliniques".

Cet environnement est renforcé par les règlements intérieurs ainsi que par les codes et les pratiques de bonne conduite dans les domaines scientifique, expérimental, sécurité, réglementaire et juridique, financier et administratif.

II.3. ORGANISATION GÉNÉRALE DU CONTRÔLE INTERNE

Chaque collaborateur du Groupe contribue au contrôle interne, selon son niveau de responsabilité et d'implication.

L'organisation de la direction générale, la composition du conseil d'administration et des comités spécialisés concourent au bon fonctionnement de la Société, dans l'efficacité et la transparence. La composition et l'activité du conseil d'administration et du comité d'audit constituent un facteur d'efficacité du contrôle interne. La direction générale a vocation à gérer les affaires courantes du Groupe : sous la direction du Président-directeur général, il pilote la stratégie du Groupe et, en liaison avec l'encadrement, il contribue à la mise en œuvre des procédures de contrôle destinées à permettre la réalisation des objectifs de chaque activité.

La direction financière a un rôle de pilotage vertical et transversal. Il englobe la responsabilité indirecte de contrôle des activités des entités et des directions. La direction financière a la charge de la préparation de l'information financière du Groupe et du contrôle financier Groupe. Les fonctions trésorerie, comptabilité, fiscalité et contrôle de gestion de Cerep SA et Anceris lui sont directement rattachées.

L'assurance Qualité, dont l'objectif est de satisfaire et fidéliser les partenaires du Groupe, contribue par ses actions au système de contrôle interne. Comme celui-ci, elle implique une analyse des processus et la mise en place de points de contrôle. Le Groupe cherche à exploiter ces synergies.

La direction des ressources humaines et l'encadrement fixent le niveau de qualité requis pour chaque poste et favorise le développement de compétences par la formation et le partage des connaissances et fixent les attentes en matière de recrutement. La politique "ressources humaines" traduit les exigences du Groupe en matière d'intégrité, d'éthique et de compétence au travers du recrutement, de la formation, de la rémunération et des actions correctives.

La direction des systèmes d'information a un rôle central dans la mise à disposition d'outils de contrôle interne et d'évaluation.

II.4. PROCÉDURES DE CONTRÔLE SPÉCIFIQUES

II.4.1. Risque d'erreur ou de fraude

L'ensemble des éléments du contrôle interne participe à la maîtrise du risque d'erreur et du risque de fraude. Ce sont d'abord les éléments de base du contrôle interne qui contribuent à la maîtrise de ces risques :

. Le plan d'organisation établi de manière systématique et qui consiste en une définition des tâches notamment au travers de fiches de postes, une définition des pouvoirs et des responsabilités illustrée par la diffusion et la mise à jour des fiches de postes et de l'organigramme, l'intégrité et la compétence du personnel entretenue par la formation, l'existence d'une documentation (information et instruction) satisfaisante, et la conservation de l'information.

. Les procédures d'autorisation et de supervision, la politique d'embauche, la réglementation de l'accès aux locaux, aux matériels, aux outils et données informatiques et aux matières de Cerep forment les principaux contrôles sur le personnel de l'entreprise.

. La mise en place de contrôles réciproques par la séparation des tâches (autocontrôle), particulièrement concernant les fonctions liées à la trésorerie, aux achats, aux stocks et aux immobilisations. Les procédures d'engagement de dépenses, relatives à l'adéquation des natures et volumes d'achats aux besoins, au contrôle de leur justification, à la maîtrise des engagements par un suivi et à la mise en place d'un schéma de délégation reposant sur des seuils et des niveaux d'approbation par fonction et poste.

En complément, Cerep cherche à maîtriser le risque d'erreur et de fraude lié à la saisie et au traitement manuel des opérations en organisant des automatismes et des contrôles au sein et entre les systèmes d'information, et dans leurs échanges avec l'extérieur, dans le but d'éviter la ressaisie et d'assurer l'intégrité et l'exhaustivité des ordres et des enregistrements.

II.4.2. Procédures achats, stocks et sous-traitants

Des procédures encadrent les différentes natures d'achats et approvisionnements. Généralement placées dans le cadre du programme qualité, elles visent à prévenir les risques auxquels est exposé le Groupe.

Concernant les activités de collaboration et services en drug discovery, celles-ci couvrent particulièrement les matières stratégiques (matériel biologique et chimique pour lesquels le Groupe a recours à la production interne) et l'exploitation (consommables utilisés dans les activités pharmacologiques et chimiques). Le risque de carence, de défaillance ou de rupture d'approvisionnement est contrôlé par les procédures de sélection et de revue des fournisseurs et de diversification des approvisionnements. L'appel d'offre concurrentiel, la mise en place de contrats annuels d'achat avec les principaux fournisseurs et leurs évaluations régulières contribuent à la maîtrise des coûts d'achats. Des audits réguliers portant sur des fournisseurs significatifs sont réalisés au plan de la qualité et des méthodes de travail. La validation des protocoles de réalisation des tests pharmacologiques et le contrôle de leurs résultats font partie des procédures de contrôle qualité ainsi que

la vérification de la qualité des produits fabriqués par Cerep, des conditions de stockage et des péremptions.

Les achats d'équipements sont encadrés dans le plan de développement annuel par la procédure budgétaire. Celle-ci identifie les acquisitions autorisées pour l'exercice. Les demandes d'équipement non budgétées sont soumises à une procédure spécifique de justification et de validation. Les autorisations d'achat obéissent à un circuit d'approbation défini par type et par importance de montant.

Les activités de services cliniques ont recours à des prestataires (chargés d'études, attachés de recherche clinique et investigateurs) pour la réalisation d'un module d'étude clinique pour les attachés de recherche clinique et les investigateurs, ou de manière provisoire avant le recrutement de salarié pour certains chargés d'études, ou encore lorsque Hesperion n'a pas de filiale dans le pays où se déroule l'étude. La sélection des prestataires est encadrée par des procédures qualité validant les exigences de qualification et de compétence et un cadre juridique fixant des conditions contractuelles et des clauses d'engagements respectifs. Des procédures internes fixent les barèmes horaires des prestataires ainsi que les natures et les limites des dépenses autorisées. Un outil informatique commun sert au suivi, à la justification et au contrôle des dépenses engagées, constituées de facturation d'heures et de dépenses diverses (déplacements, fournitures, frais de communications, etc.). La vérification est effectuée par la direction financière d'Hesperion; le suivi et la cohérence des heures et des dépenses avec les budgets d'études font partie des procédures de vérification des responsables opérationnels et des procédures de contrôle qualité.

L'implantation de filiales dans les zones géographiques où l'activité le justifie favorise le recours à du personnel salarié plutôt qu'à des prestataires, et permet ainsi, outre une économie des ressources, un accroissement du niveau de contrôle lié à la dépendance organisationnelle et un déploiement des procédures de suivi et de contrôle du Groupe.

II.4.3. Systèmes d'information

En 2005, Cerep a réalisé une analyse de ses systèmes d'information de production et de gestion de ses activités, axée principalement sur les activités de pharmacologie. Dans ce cadre, des principes standards d'échange des données entre les systèmes ont étés établis, sur la base de protocoles et d'outils couramment utilisés. Des schémas de circulation et de partage d'informations ont étés définis et un plan de déploiement de nouveaux outils a été élaboré. Ceci vise à généraliser la synchronisation des applications, utilisant des données cohérentes, valides et partagées et associées à une traçabilité.

Durant l'année 2006, Cerep a entamé le remplacement des applications critiques d'achats/stocks, de gestion des productions internes et de paie/gestion des ressources humaines, préliminaire à la mise en place d'un système de planification et de gestion de production de l'activité pharmacologie.

II.4.4. Risques de trésorerie et de liquidité

Alors que le mécanisme de dépôts de garantie et d'avances perçues cumulé avec les faibles besoins en investissements des activités de services cliniques entraînent une situation de besoin en fonds de roulement négatif, les investissements en équipements, les stocks et l'investissement dans le programme oncologie placent l'activité de "collaborations et services en drug discovery" en situation inverse. Cerep SA représente ainsi le principal du risque de trésorerie du Groupe.

Le suivi et l'anticipation de l'évolution des dépenses et des recettes et de la position de trésorerie sont effectués de manière hebdomadaire par le trésorier et communiqués à la direction financière et à la direction générale. Une analyse mensuelle ainsi qu'un plan de trésorerie à moyen terme régulièrement réactualisé complètent ce reporting. Le comité de direction examine périodiquement la situation financière et la trésorerie prévisionnelle de la Société et du Groupe compte tenu des risques de trésorerie et de liquidité.

La direction financière veille à ce que le Groupe dispose des sources de financement en quantité suffisante au regard de ses besoins. Cerep SA a mis en place à la fin du mois d'octobre 2006 des financements à court terme par mobilisation de créances clients et négocié un prêt à moyen terme destiné notamment à financer les efforts de restructuration annoncés.

Le risque de liquidité provient principalement des sûretés et des clauses de remboursement anticipé de ce prêt à moyen terme. Leur première appréciation devant intervenir à la clôture des comptes de l'exercice 2007, la direction générale et la direction financière suivent à intervalles réguliers les ratios et minima financiers qui les composent.

II.4.5. Risques de contrepartie

La gestion des risques de contrepartie du Groupe repose sur la diversité de ses contreparties clients, au sein desquels les clients nécessitant un traitement spécifique sont identifiés, l'évaluation de leur situation financière à partir de bases de données d'informations financières, la demande d'acompte lorsque nécessaire et une politique de comptabilité client. Celle-ci utilise un outil informatique spécifique pour le pilotage des créances, la gestion des relances et des créances douteuses. La résolution des litiges clients est opérée en associant la comptabilité client et le service des relations clients.

II.4.6. Risques liés au change, au taux d'intérêt et aux instruments financiers

Le Groupe a mis en place en 2002 une politique de couverture visant à réduire son exposition aux risques de fluctuation du dollar US et à préserver ainsi les revenus dégagés par son activité. Celle-ci concerne principalement les créances nettes et la facturation en dollar US de Cerep SA. Un cabinet conseil spécialisé assiste la Société dans la définition et la révision de la stratégie de couverture en fonction d'hypothèses de cours de change cible. Il effectue des actualisations ou des simulations

du rythme des encaissements et de la facturation en devises, qui permettent de contrôler la variation des cours de change par rapport aux instruments dénoués et en place et d'assurer l'équilibre des types de couverture utilisés. Un reporting est établi mensuellement. Il présente à la direction financière la situation synthétique des éléments dénoués et non échus, des objectifs de couverture et de leur adéquation, selon une hypothèse de poursuite de la stratégie, une hypothèse de liquidation immédiate et une hypothèse d'évolution défavorable de la devise.

La direction financière analyse les besoins en financement en fonction des budgets d'investissement et du volume, des conditions et de l'échelonnement des lignes de financement afin d'orienter les décisions et les négociations avec les organismes financiers. La gestion des financements par emprunts et crédit-bail du Groupe est centralisée au niveau de la direction financière. Les besoins en financement du Groupe émanent principalement des investissements immobiliers et en équipements techniques de Cerep SA. Les besoins en financement des filiales sont assurés par Cerep SA, sous forme de prêts et avances intra groupe, permettant aux filiales de bénéficier de ses conditions de crédit auprès des organismes financiers.

La politique de couverture du risque de taux du Groupe vise à réduire son exposition aux risques de fluctuation des taux d'intérêts des emprunts souscrits et à minimiser l'impact des variations de taux d'intérêts sur les résultats et les flux de trésorerie associés. Les financements sont ainsi généralement souscrits à taux fixes, ou lorsque ceci n'est pas réalisé, convertis de taux variable à taux fixe par des instruments de swaps.

II.4.7. Risques juridiques

La direction juridique assiste les entités du Groupe dans la négociation et la rédaction des contrats ainsi que dans le suivi des engagements contractuels qui en découlent. Elle leur apporte tout conseil dans les principaux domaines du droit des affaires et l'analyse des situations litigieuses.

Hesperion dispose d'un service juridique qui participe à la rédaction des contrats de service d'étude clinique, se faisant assister de conseils extérieurs lorsque jugé nécessaire, et effectue une revue de ses contrats types et des clauses obligatoires chaque année.

S'agissant de la protection de la propriété intellectuelle du Groupe, et notamment des résultats des programmes de recherche de candidats médicaments ou des plateformes technologiques, des procédures permettent d'identifier les inventions puis de déposer les demandes de brevets afférentes avec l'aide de cabinets conseils spécialisés. Le Groupe a une gestion active de son portefeuille de brevets afin d'en qualifier la pertinence et orienter sa stratégie de dépôt de nouvelles demandes de brevet. Une veille technologique et concurrentielle a été organisée afin d'identifier les risques potentiels portant sur la propriété industrielle du Groupe.

Les discussions avec un prospect qui entraînent la fourniture de certaines informations commerciales ou stratégiques sont précédées de la signature d'accords de confidentialité afin notamment de protéger la propriété industrielle et le savoir-faire du Groupe. Les procédures de démarrage d'études de pharmacologie, de livraison de produits chimiques et plus généralement de prestations de services prévoient l'existence préalable d'un contrat de fourniture de services ou de vente de produits définissant notamment les conditions d'intervention de la Société et les obligations des parties en matière de propriété industrielle et/ou d'exploitation des résultats.

En liaison avec la procédure d'établissement des comptes, une revue des litiges en cours permet l'évaluation des provisions correspondantes inscrites au passif ou enregistrées hors bilan.

II.4.8. Risques liés à l'hygiène, la sécurité et l'environnement (HSE)

Un comité d'hygiène et de sécurité existe sur chaque site. Il se réunit au moins une fois par trimestre. Il s'attache à identifier et à maîtriser les dangers relatifs à l'exposition aux substances manipulées, ainsi que les risques de santé au travail et les risques environnementaux. Le comité a élaboré des systèmes et des procédures visant à prévenir les accidents susceptibles de survenir sur chacun des sites français. Les retours d'expérience après accident sont diffusés aux sites concernés.

Cerep a mis en place un management environnemental et s'est fixé pour objectif de contrôler et limiter le risque environnemental, particulièrement dans les domaines de la gestion des déchets, des rejets, et de limiter les nuisances sonores et olfactives qui seraient liées à son activité.

Un tableau de bord mensuel consolide une série d'indicateurs HSE concernant les sites opérationnels et la visite médicale.

Un référentiel interne de standards et de directives s'applique à l'ensemble des implantations du Groupe dans le monde.

II.5. ORGANISATION DE L'ÉLABORATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET COMPTABLE

La production et l'analyse de l'information financière s'appuient sur un ensemble de procédures de gestion financière formées principalement des plans à moyen terme, des budgets, des comptes consolidés trimestriels, des comptes analytiques trimestriels et des rapports opérationnels mensuels.

II.5.1. Plans à moyen terme

Les plans à moyen terme mesurent et simulent les conséquences des décisions stratégiques sur les grands équilibres financiers du Groupe. Ils servent de support à l'appréciation régulière de la performance des entités et des directions opérationnelles et à l'élaboration de scénarii stratégiques par la direction générale du Groupe.

II.5.2. Budgets

Les budgets des ensembles Cerep et Hesperion sont élaborés par les directions financières respectives. L'ensemble est coordonné et centralisé par la direction financière de Cerep.

Les budgets se construisent sur la base d'échanges entre les directions opérationnelles et la direction générale en trois étapes : les grandes orientations de développement d'activité et d'objectifs de recherche et développement sont fixés au quatrième trimestre de chaque année et diffusés aux directions opérationnelles. Celles-ci construisent des plans de développement et renseignent leurs besoins de manière détaillée en matière d'investissement et équipement, en ressources humaines et en fonctionnement dans un outil spécifique. La direction générale évalue les plans de développement, procède à des arbitrages et communique les décisions aux directions. Le reporting mensuel aux directions opérationnelles des résultats compare les montants réalisés aux budgétés et identifie les écarts. Les réalisations sont suivies et analysées chaque trimestre.

Les budgets de l'activité de services cliniques se construisent selon le même principe d'échanges entre les directions opérationnelles et la direction générale sur la base des études en cours et du carnet de commande : les grandes orientations de développement d'activité et de déploiement géographique sont fixées au quatrième trimestre de chaque année et diffusées aux directions opérationnelles. Celles-ci définissent leurs estimations d'avancement des études en cours et à venir et renseignent leurs évaluations de manière détaillée en matière de ressources internes et externes et en dépenses pour chaque étude. Les responsables et directions opérationnels évaluent ces estimations avec le commanditaire de l'étude et procèdent à des ajustements lorsque nécessaire. Les réalisations sont suivies chaque fin de mois avec les responsables opérationnels et les commanditaires pour effectuer des ajustements.

Les besoins généraux de Hesperion en investissement et en équipement, en ressources humaines et en fonctionnement sont évalués et soumis à la direction générale pour arbitrage. Les réalisations sont suivies et analysées chaque trimestre. Le budget est révisé deux fois par an, généralement en juin et en septembre.

II.5.3. Consolidation

La consolidation des comptes est établie quatre fois par an, par la production de comptes complets semestriels et annuels et à chaque trimestre par des informations comptables simplifiées adjoints d'éléments significatifs.

Les procédures de consolidation mises en place ont pour objectif d'assurer une conformité des données aux règles en vigueur (normes comptables internationales et instructions françaises, principes comptables Groupe tels qu'exposés dans les annexes aux comptes consolidés), une fiabilité de l'information financière, et l'intégrité des données.

En préparation de chaque consolidation, un calendrier identifie les principales échéances et les responsabilités de la consolidation, des directions comptables, des directions opérationnelles ou des commissaires aux comptes. Les principales filiales et leurs commissaires aux comptes reçoivent les instructions précisant le calendrier, les éléments à communiquer, les principes et méthodes retenues par le Groupe, ainsi que les points spécifiques à prendre en compte. Leurs alimentations des éléments de consolidation sont validées par les commissaires aux comptes. Le Groupe utilise un progiciel de consolidation qui gère l'alimentation des liasses de consolidation des entités et applique un ensemble de contrôles de cohérence, assiste le processus de rapprochement et l'élimination des opérations intragroupes, intègre les écritures de retraitement de consolidation et produit des états nécessaires à la validation, l'analyse et la présentation. A l'issue des opérations d'élaboration des comptes, une réunion de synthèse réunit les responsables de la consolidation et des comptabilités, le directeur financier et les commissaires aux comptes pour présenter les principaux contrôles effectués et valider les points significatifs de comptabilité et de consolidation.

II.5.4. Comptabilité

Les comptabilités des entités du Groupe sont organisées de manière centralisée et exploitent largement les systèmes d'information. Le service comptable de Cerep SA à Poitiers traite les opérations des sites français et d'Anceris. Le service comptable de Cerep, Inc. à Seattle traite ses propres opérations ainsi que celles de Cerep Japan Corp. et Hesperion, Inc. Hesperion traite directement sa comptabilité et fait appel à des cabinets comptables locaux pour la tenue des comptes et le reporting comptable de ses filiales. La direction financière d'Hesperion effectue mensuellement une consolidation du sous-groupe et un reporting détaillé. Chaque entité utilise un progiciel de comptabilité générale dimensionné à ses besoins. Cerep SA utilise un module de comptabilité auxiliaire gérant les immobilisations, un progiciel de traitements bancaires et a mis en place des alimentations automatiques des progiciels annexes de paie et d'achats vers la comptabilité générale. La comptabilisation du chiffre d'affaires de pharmacologie et la constatation de l'avancement sur ces études sont issues du système d'information développé par Cerep qui gère l'ensemble des travaux de laboratoire (LIMS). Celui-ci consiste en différents modules complémentaires qui traitent les informations relatives aux clients, les modalités tarifaires, suivent les étapes du déroulement d'une étude, de la réception des composés en provenance du client à la préparation et livraison des résultats, et permettent d'obtenir le pourcentage d'avancement des études.

Les contrôles de base du travail comptable visent à garantir que les opérations ont fait l'objet de documentation et d'un enregistrement, que tout enregistrement est justifié par une opération documentée, et qu'il n'y a pas d'erreur dans la comptabilisation des montants. Les enregistrements manuels ou automatiques font l'objet d'un contrôle systématique avec les éléments préparatoires. Les procédures d'arrêté des comptes sont définies par le responsable de la comptabilité générale et comportent des vérifications spécifiques propres aux travaux de séparation de périodes, aux inventaires physiques et à la valorisation des stocks et des en-cours, aux calculs des amortissements, à la constatation des valeurs d'inventaire et des dépréciations, ainsi qu'à l'évaluation des risques et à la constatation des provisions.

II.5.5. Reporting périodique

Cerep établit un reporting mensuel du compte de résultat par direction opérationnelle, permettant de comparer leur rentabilité aux objectifs et aux prévisions. Les directions opérationnelles présentent à la direction générale un reporting mensuel d'activité comportant le chiffre d'affaires, les consommations de matières et d'heures par projet (client et recherche et développement), des indicateurs opérationnels ainsi que l'analyse des écarts par rapport aux objectifs et aux prévisions.

Hesperion établit un reporting mensuel de l'avancement, des heures consommées et des dépenses engagées pour chaque étude, permettant aux responsables opérationnels de comparer les réalisations aux prévisions, les soumettre aux clients et procéder à des ajustements. Les directions opérationnelles préparent un reporting mensuel d'activité présentant le chiffre d'affaires comptabilisé par étude, les dépenses réalisées, les dépenses à refacturer au client (le cas échéant), la facturation et les projections de réalisation. La direction générale établit un reporting d'activité mensuel qui est présenté aux administrateurs de Hesperion, en majorité membres du comité stratégique de Cerep. Enfin, Hesperion prépare trimestriellement un reporting prévisionnel glissant cumulant l'activité des mois passés et la dernière révision des estimations de produits et de charges pour l'exercice, ainsi que de la part restant à réaliser des contrats (backlog).

Anceris effectue un suivi des dépenses engagées sur ses projets de recherche en comparant les réalisations par rapport au budget établi. Un suivi de trésorerie permet à la direction financière de Cerep d'anticiper les besoins en financement de la filiale. Le directeur général de Anceris présente périodiquement aux autres membres du comité stratégique les étapes d'avancement du programme oncologie.

II.5.6. Suivi des actifs

Le suivi des équipements de Cerep SA est centralisé auprès des services généraux qui s'assurent notamment de l'existence de contrats de garantie et de maintenance des matériels et équipements de laboratoires. Ils organisent, avec la direction de la qualité le cas échéant, les opérations de vérification et de maintenance du matériel de laboratoire. Ils coordonnent l'identification des incidents et des pannes et proposent les remplacements. Ils sont responsables des mises en service de matériel et contribuent à la détermination de la valeur d'inventaire et à l'évaluation pour le service administratif des couvertures d'assurance liées aux matériels et aux bâtiments. Pour ses équipements informatiques et de bureau, Hesperion centralise le suivi, la maintenance et les mises en service de manière similaire.

Chacun des sites en France a un responsable des stocks de matières premières et de consommables. Ils organisent le stockage, les inventaires physiques semestriels et identifient les éléments détériorés, obsolètes ou à rotation lente.

Les services comptables de Cerep SA, Hesperion Ltd. et de Cerep, Inc. sont responsables de la facturation et du suivi des créances clients. Ils analysent les balances âgées, obtiennent lorsque nécessaire des rapports de situation financière de clients potentiels ou existants, et coordonnent la relance par le service de relation clientèle des retards de paiement. Ils identifient les créances douteuses, proposent les dépréciations, et adressent les litiges à la direction juridique.

Les placements et la gestion de trésorerie sont de la responsabilité du gestionnaire de trésorerie, dans le respect de la stratégie définie par la direction générale, de la politique d'investissement et de la sélection des organismes financiers arrêtés par la direction financière. Cette dernière analyse régulièrement les éléments fournis par les différents organismes financiers, la comptabilité et la trésorerie.

II.5.7. Suivi des engagements hors-bilan

Le Groupe s'assure de manière régulière de l'évolution des engagements hors bilan de ses entités. Ce contrôle est effectué notamment dans le cadre de la préparation des comptes annuels dans l'inventaire des engagements de type commercial, crédit-bail, location, ou financier et inclut une revue des clauses d'exigibilité des nouveaux contrats significatifs de l'exercice. Le service administratif de Cerep SA effectue un suivi régulier des nantissements et garanties données aux organismes financiers afin de contrôler leur adéquation aux soldes des financements et identifier les situations de levée.

II.5.8. Plan d'action pour 2007

L'évolution de la situation du Groupe (acquisition de TouchStone Research Inc. en août 2006 et projet de restructuration annoncé en décembre 2006) a provoqué le report de certaines des actions prévues pour 2006, dont notamment d'identification et d'évaluation des risques dans les filiales du Groupe.

Les principaux axes de travail en matière de contrôle interne seront intégrés dans les projets suivants pour l'année 2007 :

. accompagnement des changements de systèmes d'information de production et de gestion des principales activités du Groupe et élaboration de plans d'évolution,

. la prise en considération par le Groupe du guide d'application relatif au contrôle interne de l'information financière et comptable publié par l'AMF,

. développement des procédures de gestion et audit des processus de gestion, lorsque jugé nécessaire.

Le 21 mars 2007

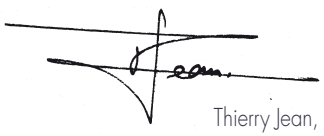

Thierry Jean, Président

III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Cerep, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2006

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Cerep et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- *prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;*
- *prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.*

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Niort et Bordeaux, le 30 mai 2007

Les commissaires aux comptes

Groupe Y Audit, *Département de Groupe Y SA* *Michel Aimé*	*Ernst & Young Audit* *Serge Guérémy*

Annexe II

DÉVELOPPEMENT DURABLE : RAPPORT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

En application de la Loi sur les nouvelles réglementations économiques – NRE

I. INFORMATIONS SOCIALES

La Société considère la gestion des ressources humaines et les relations sociales comme des priorités.

Le développement des ressources humaines et le dialogue social, notamment par le biais des instances représentatives du personnel, permettent de conforter la cohésion des équipes, l'épanouissement personnel et le sentiment d'appartenance à la même communauté d'intérêt.

I.1 EFFECTIFS ET RÉPARTITION DES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2006, l'effectif de Cerep SA se composait de 293 salariés majoritairement féminin (62% de femmes et 38% d'hommes), soit une augmentation de 5,5% de ses effectifs par rapport à l'exercice précédent (275 personnes au 31 décembre 2005).

Au cours des huit derniers exercices, l'augmentation des effectifs de Cerep SA a été de 158,93 % (passant de 112 salariés à fin décembre 1998 à 293 salariés à fin décembre 2006).

L'effectif total du Groupe est de 541 salariés au 31 décembre 2006.

L'effectif moyen du Groupe en 2006 est de 524 salariés

L'effectif de Cerep SA est de 293 personnes au 31 décembre 2006.

A la fin de l'exercice, Cerep SA compte 28 PhDs.

Les employés de Cerep SA constituent une main-d'œuvre particulièrement qualifiée, composée très majoritairement de cadres et de techniciens (84,83%). Plus précisément, cet effectif est composé pour 29,66% de cadres (86 cadres), 55,17% de techniciens et agents de maîtrise (160 personnes) et de 15,17% d'employés (44 employés).

La moyenne d'âge de la Société, particulièrement jeune, est de 33 ans.

I.2 TRAVAIL PRÉCAIRE

29 salariés étaient en contrat à durée déterminée (CDD) au 31 décembre 2006 soit 10% des effectifs. Le recours au travail intérimaire représente 2,89% du volume d'heures de travail rémunérées de l'entreprise (hors cadres au forfait jour).

Le recours au travail temporaire a été plus important en 2006, mais reste cependant limité.

La maîtrise du recours aux contrats temporaires permet l'équilibre entre une déontologie sociale forte (contribuer à lutter contre la précarité) et une gestion économique et financière avisée.

En 2006, un salarié a bénéficié d'un contrat de qualification ; deux salariés ont bénéficié d'un contrat de professionnalisation.

I.3 RECRUTEMENTS

Au cours de l'exercice, le nombre de recrutements réalisé par Cerep SA s'est élevé à 56 (ce chiffre ne prenant pas en considération le nombre d'entrées de collaborateurs au titre de l'intérim).

La Société ne rencontre pas de difficultés particulières pour recruter son personnel sauf dans quelques cas isolés concernant du personnel très spécialisé dans certains domaines scientifiques ou techniques notamment.

I.4 LICENCIEMENTS

Neuf licenciements ont été effectués en 2006 par Cerep SA.

I.5 HEURES SUPPLÉMENTAIRES

En 2006, l'usage des heures supplémentaires reste limité. Il représente 1,86% du volume annuel d'heures travaillées des seuls collaborateurs astreints à un suivi du temps de travail (ce pourcentage serait donc sensiblement inférieur si le volume horaire de travail de l'ensemble des collaborateurs était pris comme référent), et il est en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Un aménagement réfléchi du temps de travail (horaires variables et accord collectif d'annualisation du temps de travail) et le souci constant et partagé d'optimiser les ressources de la Société et de les adapter au mieux à la demande commerciale permettent cet usage modéré des heures supplémentaires.

I.6 ORGANISATION DU TRAVAIL

I.6.1. Aménagement du temps de travail

L'accord d'aménagement et de réduction du temps de travail (loi sur la semaine de 35 heures entrée en vigueur le 1er février 2000) a été signé dès juin 1999 et devenu effectif dès octobre de la même année.

Cet aménagement du temps de travail a permis principalement une optimisation de l'usage des équipements (augmentation du temps d'utilisation journalier des matériels), le raccourcissement des délais de réalisation des services et l'élargissement des plages d'ouverture à la clientèle (notamment internationale). De ce fait, certaines équipes travaillent en horaires légèrement décalés.

I.6.2. Durée du temps de travail

La durée du travail hebdomadaire au sein de Cerep SA est de 35 heures pour les non cadres. Les cadres (hors cadres de direction) bénéficient pour la plupart d'un forfait annuel jours (statut de cadres autonomes, dont le nombre de jours travaillés ne doit pas être supérieur à 218 jours sur l'exercice civil), ou d'un statut de cadres intégrés (décompte horaire du temps de travail).

I.6.3. Temps partiels

Les salariés à temps partiels sont au nombre de 20 (soit 6,9% des effectifs) dont 19 femmes.

Tous les temps partiels de Cerep SA sont le fruit d'aspirations individuelles, correspondant majoritairement à des demandes faites dans le cadre d'un congé parental d'éducation.

Cerep n'a diffusé aucune offre d'emploi à temps partiel en 2006.

I.7 ABSENTÉISME

L'absentéisme, même s'il est en augmentation par rapport à l'exercice précédent, peut être jugé modéré au regard de sa justification. Il représente 5,28% des jours théoriquement travaillés en 2006 ; les congés maternités représentant à eux seuls la proportion la plus importante.

La Société considère que cette situation est le résultat d'une culture d'entreprise forte et témoigne de la qualité du lien social.

I.8 RÉMUNÉRATIONS ET ÉVOLUTION

I.8.1. Rémunérations

La rémunération mensuelle moyenne des salariés de Cerep SA est de 2 505,15 euros. Celle des cadres est de 4 069,14 euros, celle des techniciens est de 1 975,90 euros, celle des employés est de 1 502,94 euros.

Les augmentations annuelles effectuées début 2006 ont été significatives, puisqu'elles ont représenté 3,07% de la masse salariale brute de l'exercice de référence. A ces augmentations, il convient de rajouter des primes exceptionnelles pour environ 2,12% de la masse salariale brute de 2006, versée au premier trimestre 2006 et dont la finalité était la reconnaissance de la performance et de l'effort collectif au titre de l'exercice 2006.

Outre une révision annuelle et individualisée des rémunérations, et le versement de primes individuelles ou collectives, l'ensemble des salariés, cadres ou non cadres, est éligible aux options de souscription d'actions.

I.8.2. Égalité professionnelle entre hommes et femmes

62% des salariés sont des femmes. Les pratiques salariales et/ou de gestion de carrière ne prennent pas en considération le sexe comme critère.

A titre d'exemple, les différences de rémunération par catégorie socio-professionnelle entre hommes et femmes sont peu significatives.

La rémunération mensuelle moyenne des cadres est de 3 879,44 euros pour les femmes et 4 196,89 euros pour les hommes, celle des techniciens est de 1 956,77 euros pour les femmes et 2 015,26 euros pour les hommes, celle des employés est de 1 517,48 euros pour les femmes et 1 446,41 euros pour les hommes.

I.8.3. Intéressement – Participation et plan d'épargne salariale (Livre IV - titre IV du Code du travail)

Il existe un accord de participation légal et un plan d'épargne entreprise.

L'accord de participation légal est effectif depuis janvier 1997.

Le calcul de la réserve spéciale de participation s'effectue conformément aux dispositions de l'article L. 442-2 du Code du travail (formule légale). La répartition individuelle est proportionnelle au salaire (dans les limites légales) et au temps de présence sur l'exercice considéré.

En 2001, un système de prime collective s'est substitué à l'accord d'intéressement existant depuis le début des années 90.

Au cours des huit derniers exercices, il n'y a pas eu d'intéressement ou de participation versé aux salariés de Cerep.

I.9. RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Un comité central d'entreprise, sous la présidence du Président-directeur général, ainsi que deux comités d'établissement et deux instances de délégués du personnel fonctionnent régulièrement dans le cadre des obligations légales.

I.10. CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Un comité d'hygiène et de sécurité existe sur chaque site. Il se réunit au minimum une fois par trimestre.

La sécurité des personnes et de l'environnement est une priorité de Cerep. Dans ce sens un responsable sécurité, recruté en 2003, s'assure du respect de toute réglementation applicable en la matière et vérifie régulièrement la conformité des sites.

I.11 FORMATION

Cerep SA a toujours sensiblement dépassé les obligations légales en matière de dépenses liées à la formation professionnelle. Le budget consacré au développement de la formation professionnelle continue (au sens de l'article L 951-1 et suivants du Code du travail) est au-delà des obligations légales et il représente 2,34% de la masse salariale. Ce budget de formation représente 2,72% de la masse salariale brute en 2006 si l'on inclut les sommes consacrées aux formations dispensées en interne, à la formation en alternance et aux congés individuels de formation.

La sécurité reste au cœur des préoccupations de l'entreprise. Les autres formations ont essentiellement été des formations dans le domaine scientifique et technique ou des formations dédiées à l'apprentissage de langues étrangères, etc.

I.12 TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Cerep, comme l'année précédente, souscrit à ses obligations en transmettant la majorité de ses offres d'emplois à des organismes spécialisés dans le placement des travailleurs handicapés, et en s'acquittant d'une taxe différentielle.

I.13 ŒUVRES SOCIALES

La subvention directe de Cerep aux œuvres sociales du comité d'entreprise est de 0,6% de la masse salariale brute (auquel il convient d'ajouter 0,2% de la masse salariale brute pour le budget de fonctionnement).

Le montant total de la participation de la Société à l'ensemble des œuvres sociales s'élève à environ 5,4% de la masse salariale brute (hors charges patronales). Ce montant tient compte, notamment, de la prise en charge de l'assurance prévoyance maladie, décès invalidité et des frais de restauration.

I.14. IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE

La spécificité des activités de Cerep conduit à une sous-traitance marginale mais régulière qui concerne principalement l'entretien de nos locaux et espaces verts, ainsi que le gardiennage.

La Société a également, à de rares occasions, fait appel à des prestataires de services en chimie pour la réalisation de produits à faible valeur ajoutée, synthétisés sur commande. Dans le cadre de l'exécution de ces contrats, Cerep fait appel à des prestataires reconnus dans son domaine d'activité, s'assure que les prestations sont réalisées selon un standard d'assurance qualité cohérent avec son système et se réserve le droit de réaliser un audit des installations et méthodes de travail des prestataires sollicités.

I.15. IMPACT TERRITORIAL DES ACTIVITÉS DE CEREP EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Compte tenu de l'augmentation significative des effectifs de la Société au cours des dernières années, les activités de Cerep et son développement ont eu un impact favorable en matière d'emploi et de développement régional. En revanche, cet impact reste très limité en matière de sous-traitance.

I.16. RELATIONS ENTRETENUES PAR LA SOCIÉTÉ AVEC LES ASSOCIATIONS D'INSERTION, LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSOCIATIONS DE CONSOMMATEURS ET LES POPULATIONS RIVERAINES

Cerep a un contact constant avec les établissements d'enseignement ainsi qu'avec les associations d'insertion afin de favoriser toutes opportunités.

Ayant des installations non soumises à autorisation, Cerep n'a pas de relations particulières avec les associations de défense de l'environnement, les installations de consommateurs et les populations riveraines.

I.17. IMPORTANCE DE LA SOUS-TRAITANCE ET MANIÈRE DONT LA SOCIÉTÉ PROMEUT AUPRÈS DE SES SOUS-TRAITANTS ET S'ASSURE DU RESPECT PAR SES FILIALES DES DISPOSITIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

L'importance de la sous-traitance est très limitée dans les activités de services précliniques ; elle est d'environ 10% dans les activités de services cliniques ; l'entreprise veille à contracter avec des partenaires qui garantissent le respect des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail.

I.18. IMPACT DES ACTIVITÉS DES FILIALES SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LES POPULATIONS LOCALES

Les filiales de la Société sont des petites entreprises. En conséquence l'impact de leurs activités sur le développement régional et les populations locales reste relativement mesuré quoique positif compte tenu de la croissance des effectifs au cours des dernières années sur les zones géographiques où ces filiales sont situées.

Le Groupe limite son recours à l'expatriation et ouvre aux salariés locaux la possibilité d'accéder à des postes de responsabilité et de management.

II. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

II.1. CONSOMMATION DE RESSOURCES EN EAU, MATIÈRES PREMIÈRES ET ÉNERGIE

II.1.1. Consommation en ressources naturelles y compris l'énergie

Les principales sources d'énergie utilisées par Cerep sont le gaz (gaz naturel et GPL) et l'électricité. L'usage du fuel domestique est réservé aux groupes électrogènes de secours. L'eau, fournie dans sa totalité par les municipalités dont dépend chaque site, est aujourd'hui principalement utilisée pour des activités de type domestiques (restaurant d'entreprise, sanitaires, …), de conditionnement d'eau (système de purification) en vue d'une utilisation pour les activités de laboratoire de la Société.

Sur le nouveau site de Villebon-sur-Yvette, le choix des sorbonnes de laboratoire a été très largement guidé par la capacité de ces nouveaux systèmes à fonctionner avec des volumes d'air réduit de 35% par rapport à des systèmes classiques, tout en permettant une excellente protection des collaborateurs travaillant sur ces installations. Les consommations énergétiques en traitement d'air étant directement liées au débit d'air, les réductions attendues sont du même ordre de grandeur.

II.1.2. Gestion des rejets et des déchets

Les principaux rejets atmosphériques sont issus des installations de combustion destinées au chauffage des locaux. L'utilisation par Cerep d'une énergie propre comme le gaz permet de minimiser les rejets de NOx et SOx. La combustion ne conduit qu'à l'émission de CO_2 et d'eau (vapeur).

Cerep utilise par ailleurs des solvants, principalement dans le cadre de ses activités de chimie. Les vapeurs sont captées par des sorbonnes dans un souci de protection de la santé des collaborateurs, les réseaux de vide étant quant à eux équipés de pièges, pour limiter les rejets dans l'atmosphère.

Des règles de tri sélectif des déchets liquides ont été mises en place pour minimiser les rejets polluants dans les réseaux communautaires.

Dans un souci de protection des nappes phréatiques, les produits dangereux sont manipulés et stockés sur des zones réputées étanches.

Les activités de Cerep génèrent des déchets dont certains relèvent de réglementations spécifiques. Il est systématiquement fait appel à des sociétés spécialisées et agréées pour la gestion de tous les déchets, y compris les déchets radioactifs qui sont gérés sous la responsabilité de personnels qualifiés et officiellement compétents.

II.2. MESURES PRISES POUR LIMITER LES ATTEINTES À L'ÉQUILIBRE BIOLOGIQUE, AUX MILIEUX NATURELS, AUX ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES PROTÉGÉES

Implanté depuis sa création en 1989 sur la commune de Celle l'Evescault au cœur d'un bois, Cerep a toujours intégré dans son développement la maîtrise des impacts de ses activités sur les milieux naturels. La prise en compte de ces aspects se traduit notamment dans le choix des matériaux, le paysagement, la minimisation des surfaces étanches. Particulièrement dans ce domaine, le site de Celle l'Evescault peut être considéré comme un site modèle.

Le site de Rueil-Malmaison, exploité jusqu'en octobre 2005, se situait dans un tissu urbain dense (département des Hauts-de-Seine). Sur ce site, Cerep occupait des bâtiments de conception ancienne dont l'exploitation pouvait être, malgré des efforts importants, générateur de nuisances (bruit, odeurs, …) pour le voisinage immédiat. Cet environnement a contribué à la décision de quitter ce site pour transférer les activités de chimie dans la zone d'activités de Courtaboeuf à Villebon-sur-Yvette (département de l'Essonne) où Cerep occupe désormais des bâtiments qui ont été aménagés spécifiquement pour ces activités.

II.3 DÉMARCHES D'ÉVALUATION OU DE CERTIFICATION ENTREPRISES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

La prise en compte des aspects Hygiène Sécurité Environnement (HSE) dans les activités de l'entreprise est depuis la création de Cerep intégrée dans la démarche qualité. Convaincue de l'efficacité d'une approche globale (qualité et HSE), Cerep a initié début 2003 la mise en place de son système de management HSE. Afin d'anticiper la croissance de l'entreprise, cette organisation est établie sur les principes des standards internationaux (normes ISO 14001 et OHSAS 18001) tout en intégrant l'esprit des standards HSE des plus grands groupes pharmaceutiques mondiaux. En 2006, Cerep a concentré ses efforts sur la finalisation des travaux du site de Villebon-sur-Yvette ; la démarche de formalisation des pratiques retenues par le Groupe sera relancée au cours de l'année 2007.

II.4 CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

Au cœur même des activités de Cerep, la mise en oeuvre de certaines techniques et l'utilisation de certains produits impliquent le respect d'exigences réglementaires fortes. C'est particulièrement le cas pour la manipulation de la radioactivité et d'organismes génétiquement modifiés (OGM). A ce titre, la présence sur chaque site de personnels qualifiés, spécifiquement formés et officiellement reconnus compétents, reflète l'engagement de Cerep à respecter scrupuleusement ces exigences.

Dans ce domaine, Cerep a obtenu les agréments spécifiques nécessaires à son activité.

Les autorités de tutelle et organismes de contrôle (ASN [1] notamment) réalisent des contrôles de conformité et aucune non-conformité n'a été relevée depuis la création de la Société.

Une veille réglementaire est également réalisée afin de vérifier constamment la conformité des sites.

II.5 DÉPENSES ENGAGÉES

La prévention est une démarche prioritaire de Cerep. Elle revêt plusieurs formes et plus particulièrement la formation du personnel, la sécurité incendie, la surveillance des sites, la gestion des déchets. Par ailleurs, le paysagement et l'intégration dans le paysage des sites font partie de notre démarche environnementale : cet aspect prend une dimension particulièrement remarquable sur le site de Celle l'Evescault.

La démarche de prévention est complétée par des moyens de protection permettant de réduire les conséquences d'accidents éventuels (protections collectives et individuelles).

En 2006, les dépenses engagées (hors salaires) dans ces domaines (prévention/protection) se sont élevées à environ 859 430 euros (partie fonctionnement – diminution de 1% environ par rapport à 2005) et à 13 953 euros (partie investissements – diminution de 64% par rapport à 2005).

Cette légère réduction de la partie fonctionnement trouve son origine dans deux phénomènes qui s'opposent : la nette réduction liée à la gestion de déchets radioactifs (-11.8%) est compensée par une forte progression (+26%) des frais de gestion de la sécurité (partie gardiennage pour le site de Villebon-sur-Yvette). A cela, il faut ajouter la formation (+215 %) et particulièrement le déploiement en 2006 de programmes de formation HSE en rattrapage des programmes 2005 qui n'avaient pas été effectués.

Pour la partie investissements, la diminution significative (-64% entre 2005 et 2006) trouve son origine dans des travaux ponctuels, réalisés en 2005, de végétalisation de terrains qui avaient été déboisés en vue de recevoir l'activité de pharmacologie *in vivo* à Celle l'Evescault qui n'ont pas eu à être renouvelés en 2006. Au cours de l'exercice écoulé, les investissements (13 953 euros) ont été effectués dans le domaine de la sécurité incendie aussi bien sur le site de Celle l'Evescault que sur le site de Villebon-sur-Yvette.

II.6 GESTION DE L'ENVIRONNEMENT DANS L'ENTREPRISE

Les aspects environnementaux sont gérés au quotidien par les services opérationnels des différents sites, la coordination étant, quant à elle assurée par le responsable HSE France.

Cerep maintient dans ses objectifs prioritaires la minimisation des risques qui pourraient porter atteinte à l'Homme, à l'environnement et à l'activité de façon générale. L'implication des services opérationnels constitue toujours un axe majeur de cet aspect, ceci afin que la démarche de Cerep aboutisse à des réalisations concrètes et adaptées aux spécificités de ses métiers.

II.7 PROVISIONS ET GARANTIES

Néant.

II.8 INDEMNITÉS VERSÉES

Depuis sa création, Cerep n'a jamais été amenée à verser une indemnité en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement.

II.9 FILIALES ÉTRANGÈRES

Au sein de ses filiales étrangères (américaine – Cerep Inc. –, japonaise – Cerep Japan Corp. –, suisse – Hesperion –,...), la Société se conforme à la législation en vigueur dans le même esprit et avec un niveau d'exigence cohérent avec celui décrit ci-dessus pour Cerep SA.

[1] *Autorité de sûreté nucléaire*

Sommaire

CHAPITRE 1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Responsable du document de référence 3
1.2. Attestation du responsable du document de référence 3

CHAPITRE 2 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes pour la période couverte par les informations financières historiques 5
2.2. Démission, non-renouvellement des contrôleurs légaux des comptes 5

CHAPITRE 3 INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

3.1. Informations financières historiques sélectionnées 7
3.2. Informations financières sélectionnées pour périodes intermédiaires 8

CHAPITRE 4 FACTEURS DE RISQUES

4.1. Risques de marché (change, contrepartie, taux, actions) et risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie 9
4.2. Risques juridiques 13
4.3 Risques industriels et environnementaux 14
4.4. Assurances 14
4.5. Risques internationaux économiques et politiques ou risques pays 15

CHAPITRE 5 INFORMATIONS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

5.1. Historique et évolution de la Société 17
5.2. Investissements 19

CHAPITRE 6 APERÇU DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

6.1. Principales activités 21
6.2. Principaux marchés 28
6.3. Evénements exceptionnels 29
6.4. Dépendance a l'égard des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication 30
6.5. Concurrence et position concurrentielle 30

CHAPITRE 7 ORGANIGRAMME

7.1. Description du Groupe 33
7.2. Filiales de la Société 34

CHAPITRE 8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS
8.1. Immobilisations corporelles importantes 35
8.2. Questions environnementales influant sur l'utilisation des immobilisations corporelles 35

CHAPITRE 9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT
9.1. Situation financière 37
9.2. Résultat d'exploitation 37

CHAPITRE 10 TRÉSORERIE ET CAPITAUX
10.1. Capitaux de l'émetteur 41
10.2. Flux de trésorerie 41
10.3. Emprunt et structure de financement 41
10.4. Restriction a l'utilisation des capitaux 42
10.5. Sources de financement attendues 42
10.6. Inventaire des valeurs mobilières 42

CHAPITRE 11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES
11.1. Recherche et développement 43
11.2. Brevets et licences 43

CHAPITRE 12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES
12.1. Principales tendances et évolution récente 45
12.2. Tendances pour l'exercice en cours et perspectives 45
12.3. Éléments survenus depuis la clôture de l'exercice 45
12.4. Perspectives 2007 46

CHAPITRE 13 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE 47

CHAPITRE 14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DIRECTION GÉNÉRALE
14.1. Membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance 49
14.2. Absence de conflit d'intérêt potentiel 52
14.3. Conventions réglementées 52

CHAPITRE 15 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES
15.1 Rémunération des membres des organes d'administration et de direction 53
15.2 Pensions, retraites ou autres avantages 54

CHAPITRE 16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION
16.1. Durée et date d'expiration des mandats des mandataires sociaux 55
16.2. Contrats de services liant les mandataires sociaux à l'émetteur ou à ses filiales 55
16.3. Comités d'audit et de rémunération et autres comités 55
16.4. Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine 57

CHAPITRE 17 SALARIÉS
17.1. Nombre de salariés – répartition 59
17.2. Participations et stock options 59
17.3. Accord d'intéressement et participations des salariés 62

CHAPITRE 18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES
18.1. Répartition du capital et des droits de vote 63
18.2. Droits de vote 64
18.3. Détention ou contrôle, direct ou indirect 64
18.4. Accord entraînant un changement de contrôle de l'émetteur 64

CHAPITRE 19 OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS
19.1. Nature et montant des opérations importantes 65
19.2. Montant et pourcentage des opérations avec des apparentés dans le chiffre d'affaires de la Société 65

CHAPITRE 20 INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR
20.1. Informations financières historiques 67
20.2. Informations financières pro forma 67
20.3. États financiers 68
20.3.1. Résultats et chiffres significatifs consolidés des cinq derniers exercices 68

20.3.2. États financiers consolidés 69
Compte de résultat 69
Bilan 70
Flux de trésorerie 71
Variation des capitaux propres 72
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS 73
A. Faits significatifs de l'exercice 73
B. Évènement postérieur à la clôture 73
C. Principes et méthodes appliqués 74
D. Analyse des principaux postes du bilan 81
E. Analyse des principaux postes du compte de résultat 90
F. Instruments financiers et engagements hors-bilan 96
G. Autres informations 100

20.3.3. Comptes sociaux 101
Tableau des résultats et chiffres significatifs des cinq derniers exercices 101
Bilan 102
Compte de résultat 104
Tableau des flux de trésorerie 106
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX 107
A. Faits significatifs de la période 107
B. Evènement postérieur à la clôture 107
C. Rappel des principes et méthodes significatifs appliqués 107
D. Analyse des principaux postes du bilan 110
E. Analyse des principaux postes du compte de résultat 118
F. Instruments financiers et risques de marché 122

20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles 124
20.5 Date des dernières informations financières 130
20.6. Informations financières intermédiaires et autres 131
20.7. Politique de distribution des dividendes 131
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage 131
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale 131

CHAPITRE 21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
21.1. Capital social 133
21.2. Acte constitutif et statuts 135
21.3. Nantissements d'actifs 138

CHAPITRE 22 CONTRATS IMPORTANTS 139

CHAPITRE 23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTÉRÊTS
23.1. Rapport d'expert 141
23.2. Informations provenant d'une tierce partie 141

CHAPITRE 24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC 143

CHAPITRE 25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS 145

ANNEXE I RAPPORT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE, ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES CORRESPONDANT
I. Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration 148
II. Procédures de contrôle interne 151
III. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration 157

ANNEXE II DÉVELOPPEMENT DURABLE : RAPPORT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL
I. Informations sociales 160
II. Informations environnementales 163

Le présent document de référence est disponible sur demande adressée au siège de la Société ou sur les sites internet de Cerep – **www.cerep.com** – et de l'Autorité des marchés financiers – **www.amf-france.org** –.

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

. le rapport d'activité, les comptes consolidés et les rapports des contrôleurs légaux des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004 figurant dans le document de référence 2004, déposé auprès de l'AMF le 6 juin 2005 sous le numéro D.05-0838,

. le rapport d'activité, les comptes consolidés et les rapports des contrôleurs légaux des comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005 figurant dans le document de référence 2005, déposé auprès de l'AMF le 31 mai 2006 sous le numéro D.06-0512,

. et sont disponibles sur les sites internet de Cerep et de l'AMF.

© Cerep juin 2007 – Imprimé en France par Imprimerie Chirat – Le tableau reproduit dans ce document est de Françoise Rio

www.cerep.com
fincom@cerep.com

Cerep
155, boulevard Haussmann
75008 Paris
France
Tel. +33(0)1 45 64 44 60
Fax +33 (0)145 64 44 64
fincom@cerep.com
www.cerep.com